

Marshall, John / Marshall, John / Henry, Pierre François,

Vie de George Washington

Bd.: Tom. 5 (1807)

Paris 1807

Bibl.Mont. 3599-5

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10723261-5

3599

Bibl. Mont

VIE

GEORGE WASHINGTON.

GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES AMÉRICAINES,
DURANT LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE,
ET PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

VIE

DE

GEORGE WASHINGTON.

PAR JOHN MARSHALL,

V.

ET TRADUITE DE L'ANGLAIS, PAR P. F. HENRY.

Ouvrage orné du portrait de Washington, de vases, et de six médaillons par
J. N. B. de la Cour, membre de l'Institut de France, et de la Légion d'honneur.

TOME CINQUIÈME

PARIS,

DENTU, Imprimeur-Libraire, rue du Pont-Neuf, n.° 3.

M. D. CC. VII.

VIE

DE

NOTION

Bayerische
Staatsbibliothek
München

GEORGE

V.

VIE DE GEORGE WASHINGTON,

GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES AMÉRICAINES,

DURANT LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE,

ET PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE;

COMPOSÉE SUR SES MÉMOIRES, QU'IL A LÉGUÉS A SON PARENT,

LE TRÈS-HONORABLE BUSHROD WASHINGTON;

PRÉCÉDÉE d'un Précis de l'histoire des Colonies fondées par les
Anglais, sur le continent de l'Amérique septentrionale;

PAR JOHN MARSHALL,

Président de la Cour Suprême de Justice des États-Unis;

ET TRADUITE DE L'ANGLAIS, PAR P. F. HENRY.

OUVRAGE orné du portrait de Washington, de vues, et de 12 cartes revues par
J. N. BUACHE, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur.

TOME CINQUIÈME.

PARIS;

DENTU, Imprimeur-Libraire, rue du Pont-de-Lodi, n.º 3.

M. D. CCC. VII.

VIE

DE

GEORGE WASHINGTON

GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES AMÉRICAINES,

DURANT LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE,

ET PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE;

COMPOSÉE SUR SES MÉMOIRES, QUI S'Y SONT TROUVÉS A SON TALENT,

LE TRÈS-HONORABLE BUSHROD WASHINGTON;

Précédée d'un Précis de l'histoire des Colonies fondées par les
Anglais, sur le continent de l'Amérique septentrionale;

PAR JOHN MARSHALL,

Président de la Cour Suprême de Justice des États-Unis;

ET TRADUITE DE L'ANGLAIS, PAR P. F. HENRY.

Ouvrage orné du portrait de Washington, de vues, et de 12 cartes revues par
J. N. BACHE, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

DENTU, Imprimeur-Libraire, rue du Pont-de-Neuf, n. 3.

M. D. CCC. VII.

VIE DU GÉNÉRAL WASHINGTON.

CHAPITRE PREMIER¹.

Le général Washington s'applique dans sa retraite aux travaux de l'agriculture. — Il y goûte les douceurs de la société de ses amis , et s'y occupe d'institutions utiles. — Il recommande de faciliter la navigation des grandes rivières qui arrosent la Virginie. — Le congrès et le corps législatif de la Virginie ordonnent qu'il soit érigé des statues en l'honneur de Washington. — Ce général refuse un don que lui offre l'état de Virginie. — Etablissement de la société de Cincinnatus, dont Washington est nommé président. — Etat fâcheux des finances du gouvernement fédéral.

UN homme dévoré par l'ambition, ou séduit par l'amour du pouvoir, ne se persuadera jamais que Washington soit descendu sans regret du poste élevé qu'il avait occupé si long-tems, et où il avait acquis tant de gloire. Mais des motifs personnels n'avaient jamais dirigé la conduite de ce général. C'était pour

¹ Depuis 1783 jusqu'à 1787.

maintenir les droits de son pays, et pour en assurer l'indépendance, qu'il avait tiré l'épée, et qu'il était resté à la tête de l'armée. Lorsque ce double but fut atteint, il résigna sans effort le commandement suprême. La possibilité de perpétuer son autorité, ne lui inspira aucun desir coupable; et vue de près, la perspective la plus attrayante pour le cœur humain ne put le faire sortir un instant de la ligne de son devoir. Jamais un ambitieux n'obtint l'objet de ses vœux les plus ardens, avec plus de plaisir que n'en eut le général américain, lorsqu'il rentra dans une condition privée. « La scène est enfin terminée, » dit-il dans une lettre que peu de jours après son arrivée au Mont - Vernon, il adressa au gouverneur Clinton : « Je me sens soulagé
« d'un grand poids, et j'espère consacrer le
« reste de mes jours à cultiver l'affection des
« gens de bien, et à pratiquer les vertus do-
« mestiques. » Toutes les lettres qu'il écrivit à cette époque, et le nombre en est considérable, offrent des preuves du parfait contentement qui le suivit dans sa retraite. « Enfin,
« mon cher marquis » mandait-il à M. de la Fayette, cet illustre ami, dont il faisait un si grand cas, « je suis redevenu simple ci-
« toyen sur les bords de la Potomac. Je goûte,

« à l'ombre de ma treille et de mon figuier,
 « loin du tumulte des camps , et libre des
 « soins qu'exigent les affaires publiques , ces
 « douceurs que ne peuvent guère connaître
 « le guerrier qui poursuit la gloire , l'homme
 « d'état qui travaille jour et nuit à faire le
 « bonheur de ses compatriotes , et peut-être
 « à causer la ruine des étrangers , comme si
 « le globe ne pouvait nous suffire à tous , et
 « le courtisan qui a toujours les yeux fixés
 « sur son prince , pour en obtenir un sourire.
 « Non - seulement je suis exempt de toute
 « fonction publique , mais je suis rendu à
 « moi-même. Je puis me plaire dans la soli-
 « tude , et me livrer avec une véritable satis-
 « faction , aux soins de la vie privée. Ne por-
 « tant envie à personne , je veux être content
 « de tout le monde. Voilà , mon cher ami ,
 « quels sont mes projets ; et en conséquence ,
 « j'espère suivre doucement le sentier de la
 « vie , jusqu'à l'instant où je m'endormirai
 « avec mes pères. »

Durant plusieurs mois après son retour au
 Mont-Vernon , presque chaque jour apporta
 à Washington des *adresses* dictées par l'affec-
 tion et la reconnaissance. Ce tribut d'hom-
 mages ne changea point son ame. Les applau-
 dissemens que lui prodiguait l'enthousiasme

ne firent que rendre plus vif le desir qu'il avait de contribuer à la prospérité de son pays. Ce ne fut pas seulement par des adresses que la nation lui témoigna tout son attachement. A la paix, le congrès prit une résolution qui portait qu'une statue équestre serait élevée au général Washington, dans la ville où serait fixée la résidence du gouvernement ¹; et le corps législatif de la Virginie passa, la première fois qu'il fut réuni, après la démission du commandant en chef, l'acte suivant ² :

¹ RÉSOLUTION. La statue sera de bronze. Elle représentera le général vêtu à la romaine, tenant un bâton de commandement à la main, et la tête ceinte d'une couronne de laurier. Elle sera placée sur un piédestal de marbre, dont les bas-reliefs retraceront les principaux événemens de la guerre, pendant laquelle le général Washington a eu le commandement suprême. Ces événemens sont : L'évacuation de Boston, la prise des troupes hessoises à Trenton, la bataille de Princeton, le combat de Monmouth et la reddition de New-York. Au haut et sur le devant du piédestal, sera gravée l'inscription suivante : *Les Etats-Unis assemblés en congrès, ont ordonné que cette statue soit, en l'année 1783, érigée en l'honneur de l'illustre Washington, commandant en chef des armées des Etats-Unis d'Amérique, durant la guerre qui a établi leur liberté, leur souveraineté et leur indépendance.*

² Cette résolution a été mise à exécution. La statue

« Le pouvoir exécutif est prié de prendre
 « les mesures nécessaires pour faire ériger
 « au général Washington, une statue du plus
 « beau marbre, et de l'exécution la plus par-
 « faite, et pour faire placer cette inscription
 « sur le piédestal :

« L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la république
 « de Virginie a fait élever, comme un témoi-
 « gnage de sa reconnaissance et de son affec-
 « tion, cette statue au GÉNÉRAL WASHINGTON,
 « qui, unissant les vertus du PATRIOTE AUX
 « qualités du HÉROS, et qui les ayant fait
 « servir à fonder la liberté de son pays, a
 « rendu son nom cher à ses concitoyens, s'est
 « acquis une gloire immortelle, et a donné
 « un grand exemple. »

Quoique ses travaux n'eussent plus le pu-
 blic pour témoin, Washington n'en était pas
 moins utilement occupé. Il regardait le per-
 fectionnement de l'agriculture comme un des
 moyens les plus propres à faire parvenir au
 plus haut degré de prospérité les Etats-Unis.
 Rien n'était plus pitoyable que la manière

dont elle a ordonné l'érection, est placée au milieu
 d'une cour spacieuse qui se trouve dans la maison de
 l'état de Virginie. Dans une niche voisine est le buste
 du marquis de la Fayette, fait aussi par ordre du corps
 législatif de cet état.

dont on cultivait les terres , au sud de la Susquehannah. L'esprit actif de Washington chercha à corriger ce vice par des moyens adaptés au sol , au climat et à la position des habitans. Rien n'échappa à son attention. Ses recherches s'étendirent au-delà des limites de son pays , et il entretenit , sur ce sujet intéressant , une correspondance avec quelques étrangers distingués par leurs lumières , et parmi lesquels on comptait le célèbre ARTHUR YOUNG , dont les travaux n'ont pas été exclusivement utiles à l'Angleterre.

Une foule de distractions qui étaient des conséquences nécessaires du poste éminent qu'avait occupé Washington , venaient interrompre l'exécution de son projet favori. Il entretenait avec ses amis les plus chers , avec les officiers qui avaient été sous son commandement , et avec plusieurs américains et divers étrangers que faisaient distinguer leurs occupations et leurs qualités , un commerce de lettres non interrompu. Des littérateurs désiraient aussi que son suffrage recommandât leurs écrits. Ceux de ses concitoyens qui étaient sur le point d'entreprendre un voyage de long cours , faisaient tous leurs efforts pour emporter quelque témoignage de l'estime du général Washington ; et enfin , tous les étran-

gers de distinction qui visitaient le nouvel empire formé en Amérique, ambitionnaient d'être présentés à celui qui l'avait fondé¹.

Quoique Washington, et même ceux qui avaient le plus de part à sa confiance, regardassent comme inaltérable la résolution qu'il avait prise de ne plus reparaître sur le grand théâtre des affaires, il était impossible qu'il demeurât indifférent sur ce qui devait contribuer à la prospérité publique. Il suffisait de jeter un coup-d'œil sur la carte des Etats-Unis, pour reconnaître l'importance de faciliter la communication des contrées orientales avec les contrées occidentales de ce pays. Washington s'en était occupé jusqu'à un certain point, dans la première partie de sa car-

¹ Parmi ceux à qui la curiosité, ou peut-être le desir d'observer les progrès des gouvernemens populaires qui venaient d'être institués dans le Nouveau Monde, fit passer la mer Atlantique, on compta mistriss Macaulay Graham. Les principes contenus dans son histoire de la maison de Stuart, avaient fait à cette dame une grande réputation dans la République américaine, et elle y fut reçue par-tout de la manière la plus distinguée. Elle fut au Mont-Vernon simplement pour y contempler un grand homme, dont le nom avait retenti dans toute l'Europe; et si l'on doit en croire ses lettres, la haute opinion qu'elle en avait conçue ne diminua point lorsqu'elle l'eut vu de près.

rière. Les Etats-Unis étaient encore colonies anglaises, lorsqu'il avait fait passer un bill pour rendre navigable la Potomac, depuis Tide-Water jusqu'à Wills-Creek ¹. La rivière de James était comprise aussi dans ce plan; et Washington avait tellement triomphé des préjugés et des intérêts locaux, que l'on pouvait se flatter du succès de l'entreprise, quand la guerre de la révolution vint détourner l'attention de l'auteur du projet, et la diriger, ainsi que celle de ses concitoyens, vers l'indépendance et la liberté. Lorsque cette guerre approcha de sa fin, la navigation intérieure occupa la pensée des hommes éclairés et sages. Washington apprécia toujours plus encore les avantages qui résulteraient de la communication des eaux de l'est avec celles de l'ouest; et tant pour cet objet que pour d'autres, il parcourut les parties occidentales de la Nouvelle Angleterre et de l'état de New-York. La paix étant faite, il fut jusqu'à Pittsburg, au commencement de l'automne de 1784. A son retour, il écrivit à M. Hanison, gouverneur de la Virginie, une lettre où il représenta, dans le plus grand détail, combien il serait utile de rendre navigables, le plus loin qu'on pourrait, les rivières de Potomac et

¹ C'est-à-dire, l'espace de cent cinquante milles.

James. Il indiqua, avec son exactitude accoutumée, les distances qu'il faudrait franchir, et les difficultés qu'il faudrait vaincre, pour amener le commerce des contrées occidentales vers la mer Atlantique. Il exprima positivement l'opinion que les rivières de la Virginie offraient à ce riche commerce, qui était susceptible d'un grand accroissement, un cours plus direct et plus facile que celui qu'il prenait. C'était un motif sur lequel il appuyait fortement pour faire commencer les travaux sur-le-champ. Mais les rivières qui se jettent dans l'océan Atlantique, ne formant qu'une partie du vaste plan qu'il avait conçu, il invita à nommer des commissaires qui, après avoir examiné attentivement la Potomac et la rivière de James, chercheraient les portages les plus commodes entre leurs eaux et ceux des affluents de l'Ohio, desquels on pourrait perfectionner la navigation. On devait aussi remonter jusqu'à leur source, les eaux navigables qui coulent à l'ouest ou au nord-ouest de l'Ohio, puis descendre jusqu'à leur embouchure les rivières qui se jettent dans les grands lacs. Après ces opérations, il convenait de présenter au public une carte où elles seraient retracées soigneusement, et Washington ne doutait pas que la raison n'ensei-

gnât ce qui conviendrait le mieux. Il comptait infiniment sur le congrès pour l'exécution de la dernière partie de son plan. Dans ses lettres aux membres de ce corps , il faisait sur-tout sentir que les mesures qu'il proposait accroîtraient les revenus publics , en augmentant la valeur des terres. Ce qui , à ses yeux , donnait encore plus d'importance à son projet , était l'effet que l'exécution en produirait sur l'existence politique des Etats-Unis, qui se trouvaient entourés par les possessions de deux puissances formidables, l'Espagne et l'Angleterre. En conséquence, il jugeait qu'il était urgent de lier ensemble, par les nœuds de l'intérêt commun, toutes les parties de l'Union, et sur-tout d'attacher les états de l'ouest à ceux du centre.

Tandis que le corps législatif de la Virginie examinait ce plan, le général Washington fut visiter la capitale de cet état, accompagné du marquis de la Fayette, à qui une amitié qui allait jusqu'à l'enthousiasme avait fait passer de nouveau la mer Atlantique. Ces deux illustres personnages reçurent toutes sortes de marques d'affection et de respect. Washington profita de cette circonstance pour surmonter les obstacles qu'on opposait encore à l'adoption de son projet. Lorsque le général

fut retourné au Mont-Vernon , le corps législatif de la Virginie prit une résolution par laquelle il l'invita à se rendre près du corps législatif du Maryland pour y concerter un bill qui pût obtenir la sanction des deux états , dont le concours était indispensable. Bientôt les actes nécessaires furent proclamés ; on mit la main à l'œuvre sur-le-champ ; et l'entreprise la plus vaste et la plus avantageuse qu'on ait formée dans les Etats-Unis , a été presque entièrement achevée.

Cette négociation fut suivie d'une résolution qui ne fit pas moins d'honneur au corps législatif de la Virginie, qu'au grand homme qui en était l'objet. Le trésorier avait eu ordre de souscrire , au nom de l'état , pour un certain nombre d'actions , dans chaque compagnie qui devait se former, pour la navigation des rivières dont nous venons de parler. A la fin de la session , moment choisi pour qu'un refus ne pût leur être transmis, un bill fut tout-à-coup présenté aux deux chambres , qui le convertirent , à l'unanimité , en une loi , en vertu de laquelle on devait retenir, au profit du général Washington, autant d'actions¹ qu'on

¹ Cent cinquante. Il paraît que la valeur de ce don était à-peu-près de cinq mille livres sterling.

(Note du traducteur.)

en avait pris au profit de l'état. Ce bill était précédé d'un préambule qui annonçait d'une manière simple, qu'en saisissant cette occasion de prouver leur estime et leur amour pour le plus illustre des citoyens, ceux qui faisaient ce présent avaient voulu donner un gage de la reconnaissance nationale. Quelque flatté qu'il fût de ce témoignage de l'affection de ses compatriotes, Washington se vit dans un grand embarras. Rien ne pouvait le faire renoncer à la résolution qu'il avait prise de ne recevoir aucune rétribution pécuniaire de ses services. Cependant il ne pouvait rejeter une offre si flatteuse, sans s'exposer à faire naître des sentimens défavorables. Après une mûre délibération, il résolut d'inviter l'assemblée générale ¹ à appliquer à quelque institution utile, la donation qu'elle lui avait faite. Son vœu fut accompli; et l'on fonda deux collèges, l'un dans les environs de la Potomac, et l'autre dans ceux de la rivière de James ².

Il faudrait ne point connaître les affections les plus pures du cœur humain, pour ne pas se faire une idée des sentimens pénibles avec

¹ En octobre 1785.

² Washington eut beaucoup de part à la direction des affaires de la compagnie de la Potomac, et aida de ses conseils la compagnie de la rivière de James.

lesquels les officiers américains virent s'approcher l'instant qui devait les séparer les uns des autres. Ils désirèrent tous et avec ardeur , de trouver les moyens de perpétuer ces liaisons intimes qui s'étaient formées dans les camps. Peut-être aussi l'esprit de corps ne fut-il pas sans influence dans cette occasion, et concourut-il à suggérer un expédient qui fit sentir aux officiers que la séparation qui allait s'opérer ne serait point éternelle ; qu'à des époques fixes ils pourraient communiquer encore les uns avec les autres , et que sous plusieurs rapports, les patriotes de l'armée américaine formeraient toujours une grande société.

Cette idée , qui avait été conçue par le général Knox, fut examinée dans une assemblée qui fut composée des généraux et des députés des régimens, et présidée par le major général baron de Steuben. Il fut convenu que tous les officiers se constitueraient en société d'amis , et que chaque membre , à sa mort, serait remplacé par son fils aîné ou par quelqu'un de ses parens qui serait jugé digne de cet honneur. Pour témoigner leur respect envers la mémoire de ce célèbre romain , qui , en quittant le commandement des armées, s'était livré aux travaux de l'agriculture , ils prirent

le titre de *Société de Cincinnatus*. Des hommes distingués par leur patriotisme et leurs talens , pouvaient en être membres honoraires , mais seulement dans la proportion d'un sur quatre avec les autres. Les Cincinnati devaient être distingués par une médaille qui représenterait l'aigle américaine , et serait suspendue par un ruban bleu foncé , liseré de blanc , emblème de l'union de l'Amérique et de la France. Les ministres qui avaient représenté à Philadelphie S. M. T. C. , les amiraux français qui avaient commandé des flottes dans les mers d'Amérique , le comte de Rochambeau, les généraux et les colonels des troupes françaises qui avaient servi dans les Etats-Unis , devaient recevoir cette décoration , et être invités à se considérer comme membres de la société , à la tête de laquelle le commandant en chef fut respectueusement prié de se placer. Afin d'exciter constamment tous les membres à maintenir les droits pour lesquels ils avaient versé leur sang , et de conserver l'harmonie entre les différens états , l'union et l'honneur national furent déclarés les principes immuables de cette institution , qui devait perpétuer le souvenir de la révolution d'Amérique , et faciliter des actes de bienfaisance en faveur de ceux des officiers

qui, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs familles, auraient besoin de secours. Pour donner de l'effet à cette dernière disposition et pour acquitter d'autres dépenses, chaque officier devait déposer dans une caisse commune, un mois de sa solde. Enfin il devait y avoir dans chacun des états de l'Union, une société particulière, dont les députés formeraient tous les trois ans une assemblée générale où seraient réglées toutes les affaires de l'ordre.

Ce projet se réalisa sans éprouver une opposition déclarée. Les officiers, et sur-tout les étrangers, recherchèrent avec empressement l'honneur d'être admis dans la Société de Cincinnati; mais à peine fut-elle organisée, que la jalousie, qui s'était d'abord contenue, éclata. M. Burk, de la Caroline méridionale, publia, au mois d'octobre 1783, un écrit dont l'objet était d'exciter contre les Cincinnati, les craintes et le ressentiment du public. Les ministres que les Etats-Unis avaient en Europe, et les théoriciens politiques de cette partie du monde, qui désiraient que les établissemens formés en Amérique ne contrariassent point leurs systèmes, se récrièrent contre une association dont ils craignaient de voir sortir un ordre de nobles. En consé-

quence, l'alarme se répandit dans tous les états, et la fermentation se mit dans tous les esprits. Ce sujet fut même pris en considération par le corps législatif du Massachussetts; et l'on savait que le congrès n'approuvait pas l'institution des Cincinnati.

Il était impossible que Washington vît cet état des choses avec indifférence. Uni aux officiers de l'armée par les nœuds les plus forts de l'estime et de l'affection, il était infiniment sensible à tout ce qui concernait leur réputation ou leurs intérêts. Quelque louable que fût le véritable objet de la société, il désirait vivement qu'on prît des mesures propres à détruire l'idée qu'on avait voulu tracer une ligne de démarcation entre les militaires et les autres citoyens. Une assemblée devait se tenir à Philadelphie au mois de mai 1784, et il en était désigné président. Habitué à considérer les objets sous toutes leurs faces, et à ne se déterminer qu'après avoir réfléchi profondément, il ne permit pas à ses affections d'influer sur son jugement. Il prit les informations les plus exactes sur l'état véritable de l'esprit public, et se convainquit que les opinions contraires à la manière dont l'ordre était constitué, étaient généralement répandues, et qu'elles ne provenaient point

d'un sentiment de haine contre l'armée, mais de la crainte que l'égalité civile ne courût des dangers. En conséquence, il jugea nécessaire de faire renoncer l'assemblée générale au principe d'hérédité, et à la faculté de recevoir des membres honoraires. La suite démontra la convenance de ce changement. Quoique quelques hommes qui voient toujours des dangers où il n'y en a point, et que les visionnaires qui fourmillaient alors en Europe eussent continué leurs prophéties et leurs déclamations, l'Amérique bannit ses craintes; et malgré le refus fait par une ou deux sociétés particulières d'adopter les changemens recommandés par l'assemblée générale, les Cincinnati furent considérés comme des frères par leurs concitoyens.

Dans le tems où Washington partageait ainsi ses instans entre les travaux de l'agriculture, les devoirs de l'amitié et les soins qu'il donnait à des établissemens d'utilité publique, la situation politique des Etats-Unis était de nature à exciter la sollicitude de tout patriote vertueux et éclairé. Les américains s'étaient persuadés que la paix, l'indépendance et un gouvernement formé à leur gré, assureraient complètement leur félicité. La fin glorieuse de la lutte qu'ils avaient soute-

nue contre une des nations les plus puissantes de l'univers, le courage et la persévérance qu'ils avaient montrés, et la constance avec laquelle ils avaient supporté toutes sortes de privations, avaient environné leurs républiques naissantes d'un éclat qui ne pouvait se maintenir que par la sagesse et la dignité de leur conduite. Il suffit d'un espace de tems très-court, pour prouver qu'il manquait encore quelque chose pour produire cet état de prospérité qu'on avait attendu. C'était en vain qu'on s'était efforcé de tirer du système de finances qu'on avait tracé, toutes les ressources qu'exigeaient les circonstances. Les affaires de l'Amérique se précipitaient dans une crise de laquelle dépendait peut-être l'existence nationale des Etats-Unis. Mais il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Un gouvernement qui est autorisé à déclarer la guerre, mais qui ne peut obtenir que d'états absolument indépendans les moyens de la faire, un Gouvernement qui peut contracter des dettes sur la foi publique, mais qui, pour la dégager, doit avoir recours à treize états souverains et séparés, ne peut se soustraire à la honte et au mépris, que lorsque ces états sont administrés par des hommes qui n'ont aucune de ces passions

auxquelles la nature humaine est sujette.

Les dettes de l'Union se montaient à plus de quarante millions de dollars au premier janvier 1783. « Si, » dit le congrès en demandant aux états qu'ils lui fournissent les sommes nécessaires pour les acquitter, « la justice n'en faisait un devoir, les considérations les plus puissantes le prescriraient. A qui devons-nous cette somme ? »

« A un *allié* qui ne s'est pas borné à combattre en notre faveur, mais qui, pour soutenir notre cause, a tiré des fonds de son propre trésor; à un allié dont les prêts portaient l'empreinte de son amitié et de sa magnanimité, et qui a même signalé par des dons, sa générosité envers nous.

« A *des étrangers* qui ont été les premiers à nous donner ce précieux gage de leur confiance en notre justice et de l'intérêt que leur inspirait notre cause, et qui sont membres d'une république dont le Gouvernement a été le second à nous reconnaître comme une nation indépendante.

« A *ces illustres et généreux patriotes* qui ont versé leur sang pour défendre la liberté de leur pays, qui ont supporté patiemment toutes sortes de privations, et particulièrement celle de leur solde; à des guerriers

« qui, même à présent, ne demandent pour
 « quitter les champs de la victoire et rentrer
 « paisiblement dans les rangs des simples
 « citoyens, qu'une partie de ce qui leur est
 « dû, et pour le reste, des sûretés qu'on ne
 « peut certainement leur donner à présent.

« Les autres créanciers sont ceux de nos
 « concitoyens qui ont témoigné assez de
 « confiance en leur patrie pour lui prêter
 « leurs propres fonds, ou dont les propriétés
 « ont été appliquées au service public. Il
 « serait aussi odieux que superflu de faire
 « quelque distinction entre toutes ces classes
 « de créanciers. Si la voix de l'humanité s'é-
 « lève plus haut en faveur de quelques-unes
 « qu'en faveur des autres, la justice et la po-
 « litique parlent en faveur de toutes. Une na-
 « tion sage ne souffrira jamais que ceux qui
 « l'ont soulagée dans ses besoins, qui ont mis
 « leur confiance dans sa bonne foi, dans sa
 « constance et dans ses ressources, soient
 « trompés dans leur attente lorsqu'elle peut
 « la remplir. »

Les américains étaient divisés en deux par-
 tis, dont l'un considérant les Etats - Unis
 comme un seul corps politique, voulait re-
 vêtir le Gouvernement fédéral d'une auto-
 rité suffisante pour la sûreté de l'Union.

L'autre parti se composait d'hommes qui étaient attachés aux intérêts des états particuliers, et qui, voyant le congrès d'un œil jaloux, ne consentaient qu'avec regret aux mesures qui pouvaient permettre à la tête d'agir indépendamment des membres. Des citoyens recommandables par leurs talens et leur intégrité, et dont plusieurs même s'étaient signalés dans les combats, jugeant que le caractère que prendrait le gouvernement américain résulterait des mesures qui suivraient immédiatement la paix, aspirèrent à être membres du congrès de 1783. Ils concertèrent leurs efforts pour faire adopter des principes dont ils croyaient que l'honneur et l'intérêt de la nation dépendaient. Il s'agissait de relever et de soutenir le crédit public. Pour y parvenir, il fallait que les états fournissent des fonds. L'affaire fut renvoyée à un comité, qui proposa de demander qu'il fût levé une contribution, et qu'on mît des droits sur les importations. On désirait aussi qu'on changeât le mode de répartition entre les différens états, et que ce fût la population et non la valeur des terres, qui réglât la mesure des contributions. Comme on sentait que si les fonds n'étaient pas proportionnés aux dettes, la partialité régnerait dans les distributions qui

seraient faites aux créanciers , on déclara , pour obvier à une si grande injustice , qu'aucune partie du système relatif au revenu , n'aurait d'effet que lorsque l'ensemble aurait été généralement approuvé. Un des états n'avait jamais consenti , et un autre avait retiré son consentement à la demande que le congrès avait précédemment faite , d'être autorisé à lever un droit de cinq pour cent sur les importations et sur les prises. Il était impossible de se rendre à quelques-unes des objections qui avaient causé le mauvais succès de cette proposition ; mais on jugea devoir se plier aux préjugés , relativement aux points sur lesquels on pouvait céder sans opérer la ruine du nouveau projet. On avait dit que la faculté de nommer des collecteurs , permettrait au congrès d'introduire dans les états des officiers qui n'en reconnaîtraient point l'autorité particulière , et que le pouvoir de lever pour un tems illimité une somme indéfinie , de l'emploi de laquelle cette assemblée ne serait point comptable , la rendrait indépendante de ses commettans et pourrait être dangereux pour la liberté. Afin d'empêcher qu'on ne renouvelât ces objections , on déclara que la contribution demandée cesserait d'être perçue au bout de vingt-cinq ans ,

qu'elle serait religieusement employée au paiement des dettes contractées pendant la guerre, et que la nomination des collecteurs appartiendrait aux états respectifs. Après une discussion fatigante, le rapport fut adopté le 18 avril 1783, et l'on nomma des commissaires pour la rédaction d'une adresse.

Personne ne prit plus d'intérêt que le commandant en chef, au succès du plan présenté par le congrès. Suivant l'usage où il était de communiquer avec les gouvernemens de l'état, sur des sujets qui intéressaient tout le corps de la nation, il crut devoir employer toute son influence pour recommander des mesures de l'exécution desquelles il pensait que la prospérité de son pays dépendait. En conséquence, le 8 juin 1783, il adressa aux gouverneurs des différens états, une lettre où il disait :

« Il est quatre choses que je crois essentielles au bonheur et même à l'existence des
« Etats-Unis, comme formant une puissance
« indépendante. Ce sont :

« 1.^o Une union indissoluble de ces états
« sous un gouvernement fédéral.

« 2.^o Le respect le plus inviolable pour la
« justice publique.

« 3.^o L'adoption d'un système d'organisa-
« tion militaire convenable.

« 4.^o La continuation de ces sentimens de
 « bienveillance qu'ont les uns pour les autres
 « les citoyens des Etats-Unis, sentimens qui
 « doivent les porter à vaincre les préjugés
 « locaux, à mépriser les intérêts privés, à se
 « faire ces concessions mutuelles qui sont né-
 « cessaires pour la prospérité générale, et en
 « quelques occasions, à sacrifier leurs pro-
 « pres avantages à ceux de toute la confédé-
 « ration. »

La lettre de Washington fit d'abord une impression qui malheureusement ne fut pas durable.

Comme le système qui fut recommandé le 18 avril 1783, avait été mûri avec la plus grande sagesse, et que c'était le dernier espoir du gouvernement fédéral, le congrès continua d'en presser l'adoption. Tant qu'elle demeura indécise, il fit annuellement des réquisitions auxquelles on négligea de satisfaire. Depuis le premier de novembre 1784, jusqu'au premier de janvier 1786, il n'entra dans le trésor de l'Union que 482,897 $\frac{81}{100}$ dollars. Heureusement, M. Adams avait, après la conclusion de la paix, négocié en Hollande un emprunt qui avait servi à payer les intérêts de la dette contractée à l'étranger ; mais les fonds qui en étaient provenus étaient épuisés, et le con-

grés n'avait aucun moyen de les remplacer. Enfin la jalousie du seul état de New-York, fit échouer le système de revenu que le conseil de la confédération avait proposé pour en acquitter les dépenses et les dettes.

CHAPITRE II.

Contestation entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. — M. Adams est chargé de négocier avec le cabinet britannique. — Mécontentement des américains contre les réglemens de commerce faits en Angleterre. — Formation de plusieurs partis dans les Etats-Unis. — Convention d'Annapolis. — Washington est nommé député pour la révision du système fédéral. — Soulèvement dans l'état de Massachusetts. — Convention rassemblée à Philadelphie. — Plan de gouvernement pour les Etats-Unis, soumis à leur approbation. — Ce plan est adopté par onze d'entr'eux. — Washington est élu, à l'unanimité, président des Etats-Unis. — Session du premier congrès constitutionnel.

PENDANT que les amis du gouvernement national faisaient de vains efforts pour lui assurer un revenu qui pût le mettre en état de dégager la foi publique, différentes causes concouraient à préparer les esprits à des changemens importans dans le système politique de l'Union.

A peine le traité de paix fut-il conclu, que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'accusèrent réciproquement de l'avoir violé. Le septième article, qui portait qu'on n'enlève-

rait ni ne détruirait la propriété des américains, et qu'on n'emmènerait aucun nègre, donna lieu à une contestation sérieuse. La manière dont le cabinet de Londres interprétait cet article, fut considérée comme une évasion en Amérique; et la retraite des nègres qui, sous la promesse d'obtenir la liberté, avaient joint les drapeaux britanniques, passa pour une transgression du traité. De plus, les troupes de S. M. B. étaient toujours en possession des postes situés sur les grands lacs du côté des Etats-Unis. Comme ces postes donnaient beaucoup d'influence sur les résolutions des belliqueuses tribus des environs, ils étaient d'une grande importance pour les américains. Quant aux Etats-Unis, ils étaient accusés d'avoir violé les articles IV, V et VI, qui renfermaient des stipulations relatives au paiement des dettes, aux confiscations et aux poursuites contre des particuliers, pour le parti qu'ils avaient suivi pendant la guerre. Le congrès désirant d'éloigner, autant que le lui permettaient ses pouvoirs, tout juste sujet de plainte, prit, le 14 janvier 1784, le jour même où les articles définitifs furent ratifiés, une résolution qui contenait une recommandation conçue dans les termes mêmes du traité, et relative aux propriétés confis-

quées. Cette résolution fut transmise sans retard aux différens états, qui ne la considérèrent que comme une simple formalité ; et l'on prétendit que ni le gouvernement américain, ni le gouvernement britannique n'en attendaient aucun résultat. Mais d'autres stipulations qui étaient tout aussi explicites, et particulièrement celle qui concernait le paiement des dettes, furent également négligées. Ces sujets de plaintes réciproques ayant duré quelque tems, excitèrent beaucoup de mécontentement de part et d'autre. Les négocians anglais avaient envoyé à crédit quantité de marchandises en Amérique ; et la meilleure partie de la fortune d'un nombre considérable d'entr'eux, consistait en créances de cette nature. Ils avaient été presque entièrement ruinés par la révolution ; et, sans s'inquiéter de l'embarras où la guerre avait jeté leurs débiteurs, ils avaient, à la paix, compté sur la prompte rentrée des fortes sommes qui leur étaient dues. Mais les obstacles qui, en plusieurs occasions, s'opposèrent au recouvrement des dettes, n'étaient pas encore aplanis ; et les dispositions qu'on montrait dans les états où elles avaient été contractées, ne devaient pas faire espérer un changement de mesure qui fût favorable aux créanciers. Il

était tout simple que ceux-ci jetassent les hauts cris. Ils reprochèrent au gouvernement américain de violer les engagements les plus sacrés ; et ce reproche entachait d'autant plus le caractère national, que les conditions du traité étaient regardées généralement comme très-avantageuses aux Etats-Unis. Les plaintes qu'on faisait en Amérique n'étaient pas moins amères. Les nègres qui , à la paix , étaient dans les rangs de l'armée britannique , appartenaient à des débiteurs, et en général à des hommes qui, pour réparer les pertes multipliées que la guerre leur avait causées, avaient besoin des travaux de ceux qu'on retenait ainsi. Outre l'indignation qu'excitait la simple vue de garnisons étrangères fixées dans les limites des Etats-Unis, on attribuait à l'inexécution du traité, relativement à l'évacuation des postes situés sur le bord des lacs, les meurtres commis par les sauvages, et la difficulté de mettre en culture les terres fertiles de l'ouest ¹. Les anglais furent également accusés de faire , à l'est, des empiétemens sur le territoire des Etats - Unis. La rivière de

¹ L'année 1784 s'était écoulée presque entièrement, avant que le gouvernement des Etats-Unis eût appris que le gouvernement britannique avait résolu de ne point évacuer les postes de l'ouest.

Sainte - Croix forme de ce côté , depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la baie de Passamaquoddy, la ligne de démarcation entre les deux pays. Trois rivières de ce nom se jettent dans cette même baie. Les américains prétendaient que c'était la plus orientale qui devait former la séparation ; et cependant le gouvernement de la Nouvelle Ecosse venait de permettre de faire des établissemens jusqu'à la rivière du milieu , sur le bord de laquelle est la ville de Saint-André.

Mais ce qui causait le plus d'inquiétude , c'étaient les réglemens de commerce que la Grande-Bretagne venait de promulguer. Les américains, tandis qu'ils n'étaient que colons, faisaient avec les îles anglaises des Indes occidentales , un commerce avantageux et libre, qui leur procurait une grande quantité d'espèces. Après la révolution , ces ports leur furent fermés , et l'acte de navigation fut exécuté à la rigueur contre eux, en plusieurs autres parties de l'Empire britannique.

Faire passer le commerce par de nouveaux canaux, est une chose qui exige toujours beaucoup de tems ; et les obstacles qui , à l'époque dont nous parlons, s'opposaient à ce que les américains exécutassent une pareille entreprise , étaient de nature à y faire renoncer

presque entièrement. Nous venons de dire qu'ils ne pouvaient plus participer au commerce des colonies voisines, et qu'en Europe, ils trouvaient des réglemens qui les gênaient infiniment. Les barbaresques dont ils ne pouvaient payer l'amitié, ni réprimer les brigandages, les excluaient de la Méditerranée ; et leur caractère entreprenant qui, en des tems plus favorables, leur avait fait déployer leurs pavillons, presque sur toutes les mers, était contraint par la modicité de leurs moyens. Dans une telle conjoncture, l'idée de forcer la Grande-Bretagne à modérer la rigueur de ses réglemens, en lui en opposant de semblables, parut prévaloir ; mais il fallait, pour réussir dans cette tentative, que ce fût un corps législatif unique, qui fût investi du droit de faire des lois générales sur le commerce. Peu de personnes espéraient que, même dans un long espace de tems, treize souverainetés indépendantes et jalouses les unes des autres, prissent les mesures convenables dans une pareille occasion. Cependant le desir de contrebalancer un système si défavorable, triompha de l'attachement à l'autorité particulière de chaque état, et le nombre de ceux qui pensaient que le congrès devait être autorisé à passer un acte de navigation, ou à faire des

réglemens de commerce qui obligeassent toute la confédération, s'accrut journellement. Cette assemblée en fit la demande par plusieurs résolutions qu'elle prit le 30 avril 1784. A cette même époque, les Etats-Unis faisaient les plus grands efforts pour conclure des traités de commerce en Europe. Trois commissaires y avaient été envoyés dans ce dessein. Le commerce avec l'Angleterre étant d'une grande importance, et la mésintelligence entre les deux nations pouvant avoir des suites très-fâcheuses si l'on différait de la faire cesser, il fut résolu de nommer un ministre plénipotentiaire près de la cour de Londres; et M. Adams fut chargé de cette ambassade, au mois de février 1785. Il s'efforça vainement d'obtenir un traité de commerce avantageux aux deux pays. Le cabinet britannique refusa d'entrer en négociation. On objecta au plénipotentiaire américain, que le gouvernement des Etats-Unis ne pouvant assurer l'observation d'un réglemant de commerce général, il ne convenait pas de conclure un traité qui ne serait pas réciproquement obligatoire.

Les hommes qui réfléchissaient n'avaient pas besoin de cette nouvelle preuve du vice du système qui existait alors. Depuis long-tems,

ils déploreraient les inconvéniens qui résultaient de l'impuissance du gouvernement. Personne ne les connaissait mieux que Washington ; et ce fut à-peu-près vers ce tems que le marquis de la Fayette qui venait de visiter le nord de l'Europe , lui écrivit ainsi : « Je désirerais que
 « les sentimens qu'on a fait paraître en ma
 « présence fussent aussi favorables à l'Amé-
 « rique que flatteurs pour vous. Il est inutile
 « de dire que le courage et la constance avec
 « lesquels la révolution a été conduite , ont
 « excité l'admiration universelle... Mais j'ai fré-
 « quemment eu le chagrin d'entendre dire que
 « l'insuffisance des pouvoirs du congrès , que le
 « manque d'union entre les états et d'énergie
 « dans leur gouvernement , rendraient la con-
 « fédération presque nulle.... Par la manière
 « dont ils se sont conduits dans la révolution,
 « les citoyens d'Amérique se sont attiré le
 « respect de toute la terre ; mais je vois avec
 « peine qu'ils le perdront en partie, s'ils ne
 « donnent pas plus de force à la confédéra-
 « tion , et s'ils ne revêtent pas le congrès du
 « pouvoir de régler leur commerce, de payer
 « leurs dettes ou au moins l'intérêt, d'orga-
 « niser convenablement la milice, et enfin de
 « prendre toutes les mesures que vous leur
 « avez indiquées. »

« Malheureusement pour nous, » dit le général dans sa réponse, « notre conduite a
 « donné lieu aux rapports dont vous parlez,
 « quoiqu'on l'ait exagérée. C'est un des incon-
 « vèniens attachés aux gouvernemens démo-
 « cratiques, que le peuple qui ne distingue
 « pas toujours les objets et qui se trompe
 « souvent, ait fréquemment besoin de souffrir
 « pour agir avec sagesse. Mais les maux de ce
 « genre se guérissent presque toujours eux-
 « mêmes. Il est à regretter cependant que ce
 « soit avec lenteur, et qu'on ne puisse prévenir
 « le mal. J'espère néanmoins que les choses
 « prendront bientôt une tournure favorable,
 « relativement à la constitution fédérale. Les
 « hommes éclairés sentent depuis long-tems
 « qu'il faut donner au congrès des pouvoirs
 « suffisans; et ceux qui pensent différemment
 « doivent céder avant peu. »

Cette longue guerre que les américains
 avaient soutenue dans leur propre pays, les
 avait extrêmement appauvris. Ils avaient été
 forcés de nourrir les armées respectives; un
 nombre infini de bras avaient été enlevés à
 l'agriculture pour le service militaire, et la
 puissance navale de l'ennemi avait presque
 anéanti la leur. Il en résulta que les articles
 d'importation montèrent à un prix énorme, et

que ceux d'exportation tombèrent infiniment au-dessous de leur valeur ordinaire. La paix trouva donc le peuple américain dépourvu, non-seulement de beaucoup de choses qui contribuent à l'agrément de la vie, mais des moyens de se les procurer autrement que par des anticipations sur les futurs produits de son industrie. Lorsque les ports furent rouverts, on introduisit dans le pays une quantité prodigieuse de marchandises étrangères; et les habitans excités par le bas prix et leurs propres besoins, en achetèrent plus qu'ils ne pouvaient en payer. Leurs calculs sur la valeur qu'un commerce libre donnerait à leurs récoltes, concoururent aussi à leur faire commettre cette indiscretion. Ils poussaient l'extravagance jusqu'à se figurer que la liberté, l'égalité et l'étendue des terres vacantes allaient faire passer tous les européens dans les Etats-Unis. D'ailleurs, le papier-monnaie avait fait une fâcheuse impression sur la morale et sur l'opinion publique. On avait remarqué facilement que, quelque élevé qu'eût paru le prix d'une acquisition faite à crédit, l'avilissement de ce signe l'avait rendue toujours très-avantageuse à l'acquéreur. Comptant sur un pareil avantage, un grand nombre de particuliers achetèrent

quantité de marchandises à un prix très-haut ; et contribuèrent de la sorte à favoriser, pour un certain tems, l'espèce de fraude qu'avaient commise contre eux-mêmes ceux qui supposaient que la révolution était un talisman dont la force devait changer la nature des choses. Ces espérances chimériques se dissipèrent, et une foule de citoyens se trouvèrent chargés de dettes qu'ils ne pouvaient acquitter. Une des conséquences de cet état des choses fut un grand mécontentement au sujet du commerce. Il éclata d'abord dans le nord, où les négocians du pays ne purent plus soutenir dans leurs propres ports, la concurrence avec les étrangers; et il se communiqua promptement. On inséra dans les feuilles publiques de Boston, des adresses très-vives qui produisirent des résolutions pour la conduite des citoyens de cette ville, des demandes au corps législatif de l'état, une pétition au congrès, et une lettre à tous les négocians des différens ports des Etats-Unis. La pétition portait qu'on espérait que le gouvernement fédéral serait bientôt revêtu des pouvoirs nécessaires pour empêcher que le commerce, et peut-être l'Union elle-même, ne fussent victimes des artifices d'une nation qui avait cherché à détruire l'Amérique par la force des armes. Les

négoçians de Philadelphie présentèrent au corps législatif de leur état , un mémoire par lequel ils le prièrent d'inviter le congrès à demander à ses commettans les pouvoirs dont il avait besoin pour régler le commerce de la confédération. Le corps législatif prit des résolutions conformes à cette prière ; et d'autres villes de commerce suivirent l'exemple donné par Philadelphie.

Mais cette unanimité de sentimens , que désiraient les hommes éclairés , n'était pas prête à s'opérer. Elle rencontra même des obstacles dans le congrès, dont plusieurs membres étaient persuadés que , relativement au commerce , les différentes parties de l'Union avaient entr'elles des intérêts opposés.

Dans cette conjoncture , l'attention publique se porta sur un autre sujet qui fit sentir de plus en plus la nécessité de donner au gouvernement général des pouvoirs plus étendus, si l'on voulait rendre réelle son institution.

Nous avons déjà parlé du mécontentement qu'avaient produit les infractions que la Grande-Bretagne avait faites au traité de paix. C'était pour en obtenir l'entière exécution , que M. Adams avait été nommé ambassadeur près de la cour de Saint-James. Au mois de décembre 1785 , cet envoyé remit au

ministère britannique, un mémoire où étaient consignées les diverses plaintes des américains, et auquel on répondit par une énumération de toutes les violations du traité, qu'on leur reprochait à eux-mêmes. Le marquis de Carmarthen reconnut explicitement que le septième article obligeait la Grande-Bretagne à faire évacuer toute place située dans le territoire des Etats-Unis; mais il soutint que le quatrième, qui renfermait l'obligation de faire cesser tout empêchement légal au recouvrement des dettes, n'était ni moins explicite, ni moins clair. Le ministre anglais finit sa réponse, en assurant que lorsque l'Amérique se montrerait disposée à exécuter littéralement les stipulations du traité, la Grande-Bretagne n'hésiterait pas à en faire autant.

Si les traités conclus par le congrès étaient obligatoires de droit, les faits avaient démontré qu'il ne pouvait les faire exécuter. Il était donc impossible d'insister pour que l'évacuation des postes de l'ouest précédât la levée des obstacles au recouvrement des dettes en Amérique. Le gouvernement fédéral fit, il est vrai, les plus grands efforts pour engager les divers états à révoquer les lois qu'ils avaient passées à ce sujet; mais ses représentations ne

produisirent pas l'effet qu'il en avait attendu.

Le mécontentement qui provenait en grande partie de l'embarras où un grand nombre de citoyens étaient plongés, continuait à s'accroître. A la fin, il se forma dans chaque état deux partis très-distincts. L'un voulait qu'on remplît avec exactitude tous les engagements. C'étaient l'industrie et la frugalité, et non le relâchement des lois, et le sacrifice des droits d'autrui, qui devaient, selon ce parti, réparer les brèches faites à la fortune des citoyens. Il désirait donc que la justice fût administrée impartialement, et qu'on établît des taxes qui permissent à l'état de remplir ses engagements. Par l'effet d'une association d'idées qui était naturelle, il demandait aussi qu'on étendît les pouvoirs du gouvernement fédéral, et qu'on lui fournît les moyens de soutenir la dignité de la nation au-dehors, et ses intérêts au-dedans.

L'autre parti se montrait plus indulgent. Il s'attendrissait extrêmement sur le sort des débiteurs, et faisait tous ses efforts pour l'adoucir. La stricte exécution des engagements lui semblait trop dure ; en conséquence, il désirait qu'on donnât des facilités pour le paiement des dettes, et qu'on supprimât les taxes, ou du moins qu'on en suspendît le recou-

vrement. La même opinion le portait à résister à tout effort qui avait pour objet de confier de plus grands pouvoirs au congrès. Ce parti formait décidément la pluralité, dans un grand nombre d'états; et il était très-puissant dans tous. L'émission du papier-monnaie, et les sursis aux procédures et à la levée des impôts, furent consacrés par la loi dans ceux où il dominait. Lorsqu'il échouait, il conservait toujours l'espoir de réussir dans une autre tentative; et les élections annuelles pouvaient lui fournir l'occasion de réparer un échec. La lutte était donc périodique dans les états de l'Union; et les esprits flottaient continuellement entre l'espérance et la crainte, sur des sujets qui concernaient essentiellement la fortune d'une grande portion de la société. La conséquence directe de cet état des choses fut la perte de la confiance dans le gouvernement et les particuliers.

La guerre ayant été conduite par des nations qui, à beaucoup d'égards, étaient indépendantes les unes des autres, les dettes avaient été contractées en partie par la confédération, et en partie par les états particuliers qui, sauf leur recours contre le gouvernement général, étaient tenus de s'acquitter envers leurs créanciers. Que celles de la pre-

mière nature aient été extrêmement dépréciées, on n'en sera point surpris, lorsqu'on aura réfléchi que le congrès ne pouvait, pour payer l'intérêt de la dette qui s'accroissait toujours, toucher de fonds que ceux que fournissaient un grand nombre de souverainetés distinctes et jalouses de son pouvoir. Mais l'avilissement de la dette contractée par ces mêmes souverainetés qui pouvaient lever des contributions, ne peut être attribué qu'au manque de confiance en des gouvernemens qui n'avaient aucun principe fixe. Dans la plupart des états qui avaient repoussé de la circulation un signe monétaire avili, et fait échouer tout effort dont l'objet était d'empêcher qu'on ne levât annuellement les fonds nécessaires pour le paiement des intérêts, les effets publics furent tellement décriés, qu'ils perdirent depuis dix jusqu'à seize et dix-sept schellings par livre¹. Le manque de confiance ne se montrait pas moins dans les transactions entre les particuliers; et on ne pouvait, sans une perte de trente, de quarante et de cinquante pour cent, négocier le billet d'un homme dont la solvabilité n'était point contestée.

¹ La livre sterling est composée de vingt schellings.

(Note du traducteur.)

Les amis éclairés du gouvernement républicain ne voyaient qu'avec un extrême chagrin ce déplorable état des choses ; et la plupart craignaient que ces théories de la pratique desquelles on attendait le bonheur de l'espèce humaine , n'occasionassent qu'une misère réelle. Tandis qu'ils cherchaient à faire sentir la nécessité de donner de la consistance au système fédéral, on prenait , dans la Virginie, des mesures, qui bien qu'elles eussent un tout autre objet , finirent par faire naître la proposition de former une convention générale, qui fût chargée de revoir les lois relatives à l'Union.

Les assemblées législatives de la Virginie et du Maryland nommèrent, pour rédiger un acte relatif à la navigation des rivières de Potomac et de Pocomoke, et d'une partie de la baie de Chesapeake, des commissaires qui se réunirent à Alexandrie, au mois de mars 1783. Ils convinrent de proposer à leurs gouvernemens respectifs, de nommer d'autres délégués qui seraient autorisés à faire tous les arrangemens nécessaires pour l'entretien d'une force navale dans la baie que nous venons de nommer, mesure pour laquelle on devait solliciter le consentement du congrès. Les commissaires devaient être aussi revêtus

du pouvoir de former, pour les droits sur les marchandises d'importation, un tarif qui serait converti en loi par les deux états. Le corps législatif de la Virginie, en approuvant ces propositions, y ajouta une résolution portant que celle qui concernait les droits sur les importations, serait communiquée à tous les états de l'Union, qui furent invités à envoyer des députés à l'assemblée. Quelques jours après, c'est-à-dire, le 21 janvier 1786, le même corps législatif prit une autre résolution pour la nomination de commissaires qui, à une époque, et dans un lieu dont on conviendrait, se réuniraient à ceux qui auraient été nommés par les autres états. Ils devaient examiner la situation relative et le commerce de tous les membres de la confédération; ils devaient considérer à quel point un système uniforme dans leurs relations commerciales pouvait être nécessaire pour leur intérêt commun et le maintien de l'harmonie, et présenter tout projet d'acte qui, après avoir été sanctionné unanimement par les états particuliers, permettrait au congrès de pourvoir efficacement à cet objet. La lettre circulaire par laquelle cette résolution fut transmise aux états respectifs, indiquait, pour la tenue de l'assemblée, le mois de septembre, et Annapolis dans

le Maryland. Mais il ne s'y trouva de commissaires que ceux du New-York, du New-Jersey, de la Pensylvanie, de l'état de Delaware, du Maryland et de la Virginie. Ils reconnurent bientôt que, pour atteindre le but de leur réunion, il fallait des pouvoirs plus amples que ceux qui leur avaient été conférés. Ils prirent donc la résolution de se séparer ; mais auparavant, ils approuvèrent un rapport, par lequel ils représentèrent à leurs états respectifs la nécessité de rectifier tous les défauts du système fédéral, et proposèrent qu'à cet effet, il fût nommé par les différens corps législatifs, des députés qui se formeraient en convention dans la ville de Philadelphie, le 2 mai suivant. Les motifs qui portaient les commissaires à préférer la tenue d'une convention, à une discussion dans le congrès, était la crainte qu'il ne pût s'y livrer entièrement, à cause de ses occupations journalières, et qu'on ne fût privé des conseils judicieux de plusieurs hommes qui n'étaient point membres de ce corps.

L'assemblée législative de la Virginie ayant passé un acte conforme à ce rapport, M. Madison en fit part au général Washington, en lui annonçant que cet état l'avait nommé pour le représenter dans la convention. Washington

s'en excusa d'abord , en alléguant qu'il avait promis solennellement de ne plus paraître sur le grand théâtre des affaires , que sa santé lui faisait un besoin de la retraite , et qu'il venait de prier les Sociétés particulières des Cincinnati de ne pas lui déférer la présidence de l'assemblée qui devait s'ouvrir le premier mardi du mois de mai suivant. De son côté , le gouverneur de la Virginie , en transmettant au général le vœu du corps législatif , le pria instamment d'accepter cette marque de confiance. Washington s'y étant encore refusé , le conseil exécutif déclara qu'il ne pouvait accepter sa démission.

Un grand nombre de personnes considéraient comme illégale une convention tenue sans une recommandation du congrès ; et la Nouvelle Angleterre ayant négligé d'envoyer des délégués à Annapolis , on pouvait craindre qu'elle n'en envoyât point non plus à Philadelphie. Washington jugeait qu'il ne convenait pas qu'il se montrât revêtu d'un caractère public , dans une occasion qui ne paraîtrait pas généralement de la plus grande importance ; et il pensait que par une conduite contraire , il se priverait de la faculté d'être utile dans la suite. En une conjoncture si délicate , il consulta ses

amis ; mais leurs avis étaient partagés¹.

Les causes de mécontentement que nous avons dit avoir existé après le rétablissement de la paix, n'agirent plus vivement en aucune partie de l'Union, que dans la Nouvelle Angleterre. Les grands efforts que les états compris sous ce nom avaient faits durant la guerre, étaient cause qu'ils avaient contracté des dettes considérables ; et les taxes qu'il fallait lever pour les payer, pesaient d'autant plus, que les pêcheries étaient moins productives. Cette branche de commerce importante qui, avant la révolution, les dédommageait en quelque sorte du manque de ces riches entrepôts que possédaient les colonies méridionales et du centre, avait été négligée forcément ; et l'indépendance non-seulement l'avait privée des moyens qui l'avaient fait fleurir, mais avait fait exclure des marchés qui auparavant leur étaient ouverts, ceux qui

¹ Il est probable qu'il y en avait quelques-uns qui pensaient que la sûreté publique exigeait un gouvernement constitué plus fortement que ne le désiraient généralement les amis de l'ordre, de la véritable liberté et du caractère national. Aucun des correspondans du général Washington ne lui exprima cette opinion ; mais on voit, dans plusieurs lettres qui lui furent adressées, que c'était le sentiment de quelques-uns d'entr'eux.

la cultivaient. L'inquiétude produite par la situation fâcheuse des particuliers, jointe au relâchement des notions concernant la foi publique et privée, et à ces opinions monstrueuses qui confondaient la liberté avec la licence, produisit un état de choses qui alarma extrêmement tous les gens sensés. L'esprit de désordre était entretenu par des conventions illégales qui, prenant le nom du peuple, s'élevaient contre les assemblées législatives et formaient de longues listes de griefs. Elles se récriaient sur-tout contre l'indemnité promise aux officiers de l'armée, et contre l'administration de la justice. Elles réclamaient, pour subvenir aux besoins du public et des particuliers, la circulation d'un signe monétaire avili. Ce fut principalement contre les tribunaux et les gens de loi, qu'éclata leur ressentiment; et en plusieurs occasions une foule tumultueuse empêcha les juges de remplir leurs fonctions¹. Le recours à l'autorité

¹ L'auteur n'a vu dans tous les papiers publics qu'il a parcourus, qu'une seule fois, où les rassemblemens ne soient pas venus à bout de leurs desseins. Le colonel Cobb, qui avait été attaché au général Washington pendant la guerre, avait été nommé major-général de la milice, et juge d'une des cours de justice du Massachusetts. Il déclara qu'il mourrait comme général, ou

locale ne produisait rien , et les appels faits à la raison n'avaient point de succès. L'inaction du gouvernement était attribuée à la crainte plutôt qu'à la modération ; et la suppression des cours de justice parut une chose décidée dans l'esprit des séditeux. Ils étaient au nombre de douze à quinze mille hommes dans toute la Nouvelle Angleterre. C'étaient des jeunes gens entreprenans ; mais il était plus facile de les rassembler que de les tenir réunis.

Sous prétexte du danger qui menaçait les frontières , mais dans le fait , à ce qu'il semble , afin de pourvoir à la sûreté du Massachusetts , le congrès avait résolu de mettre sur pied une légion de deux mille quarante hommes , et avait envoyé dans l'est le général Knox , secrétaire d'état chargé du département de la guerre , afin d'y prendre des mesures pour mettre à couvert l'arsenal de Springfield. Cet état des choses présentait un aspect si fâcheux , qu'on craignit réellement que l'incendie qui s'était allumé dans le Massachusetts , ne se communiquât au reste de la Nouvelle Angleterre qu'il siégerait comme juge. En conséquence , il parut à la tête de trois cents hommes , le jour de la session. Les mutins étaient plus nombreux ; mais ils ne jugèrent pas à propos d'user de violence.

terre, et ne ravageât peut-être tous les États-Unis¹.

Voyant que tous les moyens doux, employés par le corps législatif de l'état ne faisaient qu'accroître le nombre des demandes des insurgens, que ceux-ci rejetaient avec mépris le pardon qui leur était offert, que l'esprit de conciliation que montrait le gouvernement redoublait leur audace, et enfin qu'ils se disposaient à bouleverser la constitution, le gouverneur Bowdoin, que les dispositions de la chambre des représentans avaient probablement empêché de recourir plutôt à la force, se détermina à la fin, et de l'avis du conseil exécutif, à déployer, pour la défense de la république, toute la puissance dont il était dépositaire. Plus de quatre mille hommes de milice eurent l'ordre de prendre

¹ Le colonel Lee, qui était membre du congrès, manda à Washington que dans le Massachussetts la plus forte partie du peuple était ouvertement en opposition avec le gouvernement. Quelques chefs des mutins déclaraient hautement qu'il fallait le renverser, qu'il fallait abolir les dettes, partager les propriétés, puis se réunir à la Grande-Bretagne. Le même esprit se faisait remarquer plus ou moins dans tous les états de l'est. Les mécontents étaient étroitement unis dans le Vermont, et l'on croyait qu'ils négociaient avec le gouvernement du Canada.

les armes , et furent mis sous le commandement du général Lincoln, que la douceur de son esprit et sa réputation dans l'art militaire rendaient propre à exercer convenablement un tel emploi. Mais le trésor public ne permettait pas de tenir plus d'une semaine ces forces réunies ; et le corps législatif n'étant pas rassemblé , le conseil exécutif ne pouvait les mettre en mouvement. Le patriotisme leva cet obstacle. Dès le commencement des troubles, les citoyens de Boston avaient montré leur fidélité à la constitution, et en peu d'heures ils formèrent une somme suffisante pour qu'on pût commencer l'expédition.

Dans le cœur de l'hiver, les troupes de la partie orientale de l'état s'assemblèrent près de Boston, et marchèrent contre les révoltés. Celles des comtés occidentaux se réunirent en armes sous le commandement de M. Shepard, officier qui avait servi avec distinction durant la guerre de la révolution, et prirent possession de l'arsenal de Springfield. Avant l'arrivée de Lincoln, les insurgens voulurent déloger Shepard, et ils furent repoussés avec quelque perte. Cet officier, qui ne voulait pas exposer son poste, ne les ayant pas poursuivis, ils demeurèrent réunis ; mais ils n'osèrent plus prendre l'offensive. Lincoln étant arrivé,

chercha par une rapidité de mouvemens dans lesquels l'ardeur de ses troupes triompha de l'extrême rigueur de la saison, à disperser les rebelles ou à les forcer à engager une action. Leurs chefs se replièrent de poste en poste avec une vitesse qui, pendant quelque tems, frustra les efforts de ce général ; et repoussant toute proposition de mettre bas les armes, ils usèrent de toute leur adresse pour obtenir une armistice, jusqu'à ce qu'ils eussent pu négocier un accommodement avec le corps législatif. Mais les troupes du gouvernement ayant continué à les presser vivement, ils furent dispersés après avoir eu quelques hommes de tués. D'autres furent faits prisonniers, et les principaux révoltés furent chassés de l'état.

Le résultat le plus important de cette rébellion, fut de faire sentir plus généralement qu'il était nécessaire d'augmenter les pouvoirs du gouvernement fédéral ; et en conséquence, la convention qui devait se former à Philadelphie, attira plus fortement l'attention publique. Le congrès prit une résolution qui eut aussi beaucoup d'influence. L'état de New-York avait définitivement rejeté la proposition d'établir une taxe sur les importations. En agissant de la sorte, il avait virtuellement décrété la suppression du gouvernement gé-

néral. La confédération se dissolvait d'une manière visible et par l'effet de sa propre faiblesse. Dans l'état où elle se trouvait, la conservation n'en aurait pas été à désirer, quand même elle aurait été possible. Le dernier espoir de ses partisans ayant été détruit, la nécessité d'une mesure qui pût prévenir la séparation des parties intégrantes de l'empire américain, devint toujours plus apparente, et le fut même pour ceux qui s'y étaient montrés le plus opposés. Le congrès n'était empêché de donner sa sanction au projet de convention, que par la crainte d'y nuire en paraissant s'y intéresser. L'assemblée législative même du New-York le tira de cet embarras. Une résolution qui ne fut approuvée qu'à la pluralité d'une voix dans le sénat de cet état, en chargea les délégués au congrès d'y proposer une autre résolution, par laquelle ce corps recommanderait aux différens états de nommer des députés pour former une convention qui serait autorisée à présenter des amendemens pour la constitution fédérale. Le 21 février 1787, le lendemain du jour où arrivèrent les instructions données par l'état de New-York, le congrès déclara « qu'il convenait que le second mardi « du mois de mai suivant, une convention de

« délégués des différens états se tînt à Phila-
 « delphie , uniquement pour revoir les arti-
 « cles de la confédération , et proposer les
 « changemens et les mesures nécessaires pour
 « que la constitution fédérale pût suffire aux
 « besoins du gouvernement et au maintien
 « de l'Union , changemens et mesures qui ,
 « après avoir été approuvés par le congrès ,
 « seraient soumis à la sanction des états par-
 « ticuliers. »

En donnant un caractère constitutionnel à la convention , et en fixant pour l'ouverture de cette assemblée un jour postérieur à celui où devaient se réunir les Cincinnati , on levait un des obstacles qui empêchaient Washington d'en être membre , et on en diminuait considérablement un autre. Il se persuada qu'en se rendant à Philadelphie pour y assister à l'assemblée générale de la Société de Cincinnatus , il préviendrait tout sentiment défavorable que ses anciens compagnons d'armes pourraient concevoir , en le voyant revêtu d'un caractère public , après avoir déclaré qu'il ne présiderait plus à leur réunion. La probabilité que la convention serait composée de représentans de tous les états , et qu'elle pourrait proposer une forme de gouvernement qui , si elle était acceptée , conduirait au bon-

heur public, eut aussi beaucoup d'influence dans son esprit; et enfin une opinion qui commençait à prévaloir, que de gré ou de force il fallait donner de la vigueur au gouvernement, et que l'opposition à la tenue d'une convention provenait en partie du désir de voir s'établir une constitution bien différente de celle qui pourrait résulter d'un consentement libre, suggérant à Washington l'idée que son refus pourrait être attribué à l'abandon des principes républicains, lui fournit un nouveau motif de céder aux vœux de ses concitoyens. Le 28 mars, il adressa au gouverneur de la Virginie, une lettre où il lui déclara qu'il avait résolu de se rendre à la convention, si sa santé le lui permettait, et si l'on n'avait pas encore jeté les yeux sur quelqu'un pour le remplacer. Peu de tems après cette communication, il reçut de la part du secrétaire d'état pour le département de la guerre, qui était du petit nombre de ceux qui avaient voulu le détourner de la résolution qu'il avait prise définitivement, et qui avait entièrement changé d'opinion sur ce sujet, une lettre où ce ministre lui disait : « On
 « désire généralement de vous voir au nom-
 « bre des membres de la convention. Le
 « peuple reconnaît les inconvéniens du gou-

« vernement actuel , et désire qu'on y remé-
 « die. On peut le faire d'un commun accord
 « ou par la force. La convention paraît être
 « le seul moyen d'effectuer paisiblement cette
 « réforme. Si vous refusez la place qui vous
 « est assignée, la calomnie dira que la vio-
 « lence est le moyen qui vous plairait le plus.
 « D'un autre côté, la confiance sans bornes
 « qu'on a dans votre patriotisme et dans votre
 « sagesse, facilitera infiniment le succès de
 « tous les changemens qui pourront être pro-
 « posés par une assemblée dont vous serez
 « membre, et même, comme on me l'a fait
 « entendre, président. »

Les représentans de douze états se réunirent à l'époque et au lieu déterminés. Il n'y eut que le Rhode - Island où l'esprit public fut assez contraire à toute idée de réforme , pour empêcher qu'on n'y nommât des députés. La convention ayant choisi, à l'unanimité, Washington pour son président, se livra, à huis clos, à la discussion des grands objets soumis à sa considération. On fut assez d'accord sur les principes qui devaient former la base du nouveau système; mais on ne pouvait espérer qu'il en serait de même à l'égard de ceux qui devaient les modifier. On eut lieu de craindre plus d'une fois de voir se dissoudre, sans avoir

rien opéré, cette assemblée qui renfermait un grand nombre d'hommes dont les lumières avaient fait concevoir les espérances les plus flatteuses. A la fin, l'Union triompha des intérêts locaux ; et le 17 septembre, cette constitution, qui a été l'objet des éloges des uns et des injures des autres, fut présentée au peuple américain. La convention prit une résolution qui portait que son travail serait transmis aux Etats-Unis assemblés en congrès, et par laquelle elle demandait en outre qu'il fût soumis à la ratification de conventions particulières formées du consentement des assemblées législatives des différens états. Elle recommandait aussi que la constitution fût mise à exécution, aussitôt que neuf états l'auraient acceptée. L'acte constitutionnel fut accompagné d'une lettre où la convention déclara au congrès que cet acte était le résultat de déférences et de concessions réciproques qu'avait rendues indispensables la situation politique des Etats-Unis.

Quel que fût le mérite du nouveau plan de gouvernement, ses partisans n'étaient point convaincus qu'il serait définitivement approuvé. On s'attendait à voir s'élever une opposition zélée, active et puissante, contre laquelle les armes de la raison auraient d'autant moins d'effet, qu'elle cacherait ses motifs.

Un grand nombre d'hommes qui avaient de l'influence et étaient recommandables par leurs talens, désiraient que la souveraineté de chacun des états ne fût aucunement altérée, et que l'Union se bornât à une simple alliance entre des nations indépendantes. D'autres supposaient qu'il existait des intérêts contraires entre différentes parties de l'Empire. Une foule d'honnêtes gens qui n'étaient point dépourvus de jugement, et qui pouvaient s'identifier parfaitement avec leur gouvernement particulier, regardaient le gouvernement fédéral en quelque sorte comme étranger. Les délégués de leur état ne composant point la pluralité des membres de l'assemblée législative nationale, ils ne pouvaient la considérer comme représentant réellement le peuple, et ils étaient disposés à ne confier que des pouvoirs très-circonscrits, à des hommes qu'ils n'auraient pas choisis eux-mêmes, qui n'auraient point le même intérêt qu'eux, et qui ne leur rendraient pas de comptes. L'abus qu'on pouvait faire de leur confiance, leur semblait un motif suffisant pour ne point l'accorder; et ils étaient persuadés que le berceau de la constitution serait le tombeau de la liberté républicaine. Les amis et les ennemis de cet acte étaient excités par des motifs

également puissans ; et tout le tems qui en suivit la publication et qui en précéda l'adoption , toutes les facultés de l'esprit humain furent mises en jeu pour le faire approuver ou le faire rejeter. La presse fut employée à répandre des écrits dictés, les uns par la raison et le génie¹, et les autres par la passion. Chaque parti sentait que la puissance, la souveraineté, la liberté, la paix et la sûreté, enfin tout ce qui est le plus cher au cœur humain, dépendait de la question soumise au jugement du public. Pour la décider, ceux dont on considérait le plus les talens furent invités à les exercer dans les conventions respectives. Les partis furent tellement balancés dans quelques-unes, qu'après une longue discussion, on pouvait à peine préjuger qui l'emporterait des partisans ou des opposans ; et la pluralité pour l'adoption fut si faible en quelques états,

¹ Le colonel Hamilton et MM. Madison et Jay, qui n'étaient pas moins recommandables par leur expérience en politique, et par leur zèle pour l'Union, que par leurs talens, publièrent à cette occasion, et par n.ºs, une suite d'écrits qui furent ensuite réunis en deux volumes, sous le titre de FÉDÉRAL - LIST, et qui seront lus et admirés, quand même on aura oublié la discussion qui a donné lieu à cet excellent traité sur le gouvernement.

qu'il serait permis de croire que le mérite réel de la constitution ne l'aurait point fait approuver, si elle n'avait pas été recommandée à l'opinion par des hommes qui jouissaient d'une grande considération.

A la fin, les conventions de onze états ratifièrent la constitution¹, et l'on prit toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution. Washington fut dès-lors désigné par l'opinion publique, comme celui qui devait être revêtu le premier de la présidence des Etats-Unis. On jugea qu'il était le seul qui pût être placé à la tête de la nation sans exciter l'envie, et en qui le peuple eût assez de confiance pour qu'on pût espérer de voir introduire dans l'administration un degré de fermeté qui fût résister le gouvernement aux attaques ouvertes et aux complots secrets qu'on formerait pour le renverser. Mais ceux qui connaissaient le mieux Washington, crai-

¹ La Caroline du nord et le Rhode-Island n'acceptèrent point la constitution. Le New-York ne la sanctionna que pour ne pas être exclu de la confédération. La convention de cet état écrivit à toutes les autres pour les engager à convoquer une convention générale, qui serait chargée de revoir l'acte constitutionnel. Les partisans de cet acte parurent persuadés qu'une telle mesure, si elle était adoptée, détruirait l'édifice qu'ils avaient eu tant de peine à élever.

gnaient que son goût pour la retraite ne l'em-
 portât sur les vœux du public ; et peu de tems
 après que la constitution fut sanctionnée , ses
 correspondans commencèrent à le presser sur
 un point qu'on croyait essentiel pour com-
 pléter l'œuvre dont on attendait la prospérité
 de l'Amérique. « J'ai toujours pensé et j'ai
 « toujours dit , » lui écrivait le gouverneur
 Morris , qui avait été l'un des membres les
 plus recommandables du congrès et de la con-
 vention générale , « qu'il fallait que vous fus-
 « siez président , et qu'aucun autre que vous
 « ne pouvait en remplir la place. Nul autre
 « que vous ne peut faire valoir les ressources
 « que nous possédons. Vous seul saurez con-
 « tenir les factions..... Je connais vos senti-
 « mens..... Je sais que ce que vous avez de
 « plus précieux, vous l'embarquerez sur une
 « mer orageuse ; vous jouissez de la plus haute
 « réputation , et vous l'exposerez aux caprices
 « de l'opinion populaire. Mais d'un autre côté,
 « vous goûterez le plaisir inexprimable de
 « contribuer au bonheur de vos concitoyens.
 « Vous serez le père de plus de trois millions
 « d'hommes, dans le sein de la plupart des-
 « quels vous ferez naître des sentimens de
 « tendresse filiale envers vous. J'en ai pour
 « garans les vertus et les talens que le public

« pense et que vos amis savent que vous pos-
« sédez. »

Ceux qui attribuent toutes les actions des hommes aux motifs qui en font agir le plus grand nombre, croiront presque impossible que l'ambition ait été sans force pour porter le héros de la révolution d'Amérique à rentrer dans la carrière de la politique. Cependant, si l'on pouvait parcourir tout ce qu'il a écrit à ceux auxquels il ouvrait son cœur¹, il serait difficile de ne pas être convaincu qu'il était sincère, qu'il ne satisfait aucune passion secrète, en acceptant la présidence des Etats-Unis, et que la victoire qu'il remporta sur lui-même fut le résultat

¹ Washington disait dans une lettre qu'il adressa au marquis de la Fayette : « Vos sentimens se rapprochent
« plus de ceux de mes amis que des miens. Mon em-
« barras s'accroît à mesure que nous approchons de
« l'époque, où, selon l'opinion commune, je serai forcé
« de donner une réponse décisive. Si les circonstances
« ne me permettent point de refuser, soyez assuré,
« mon cher Monsieur, que je ne me chargerai de ce
« fardeau qu'à regret, et qu'avec une défiance réelle
« dont probablement le monde ne me tiendra aucun
« compte. Si je connais bien mon ame, il n'y a que
« le sentiment du devoir qui puisse me décider à
« prendre de nouveau une part active aux affaires pu-
« bliques ; et dans ce cas, si je puis me tracer un

du sentiment de ce qu'il devait à son pays.

L'impuissance du dernier gouvernement , jointe aux délais inséparables de sa manière de procéder, et à la continuité de la session, étaient cause que les membres du congrès s'absentaient si souvent , que , quoique le nouveau gouvernement dût être institué le 4 mars 1789, la chambre des représentans ne fut formée que le 2 de ce mois , et le sénat réuni que le 6 avril suivant. Le sénat procéda alors à l'élection du président et du vice-président, comme le prescrivait la constitution. Ni l'esprit de parti , ni le nombre des ennemis du gouvernement ne purent ravir un seul suffrage à Washington, qui fut alors appelé à la magistrature suprême d'un

« plan de conduite , j'emploierai constamment tous
 « mes efforts , même au risque de perdre ma popu-
 « larité , à tirer mon pays de l'embarras où le manque
 « de crédit l'a plongé , et à établir un système d'ad-
 « ministration qui , s'il est suivi , assurera le bonheur
 « de la République..... Nous avons besoin d'accord ,
 « d'honnêteté , d'industrie et de frugalité pour
 « former un grand peuple et un peuple heureux.
 « L'état présent des affaires , et les dispositions
 « de mes concitoyens , promettent de concourir à
 « l'élévation de ces quatre colonnes de la félicité
 « publique. »

grand peuple. M. John Adams fut ensuite celui qui eut le plus de voix. En conséquence, George Washington et John Adams furent proclamés président et vice-président des Etats-Unis, pour quatre ans, à compter du 4 mars 1789.

CHAPITRE III.

L'élection de Washington à la présidence des États-Unis lui est communiquée officiellement. — Il part pour se rendre dans la ville qui était le siège du gouvernement. — Témoignages de respect et d'affection qu'il reçoit sur son passage. — Son installation. — Réponses des deux chambres à son discours. — Situation politique des États-Unis. — Débats sur les impositions, — Sur le droit de destitution accordé au président, — Sur la nécessité de faire présenter par le secrétaire d'état de la trésorerie, des plans pour l'administration du revenu public, — Sur la manière de s'adresser au président. — Amendemens à la constitution, proposés par le congrès, et ratifiés par les états. — Nomination des membres du conseil du cabinet et des juges. — Ajournement de la première session du congrès. — Le président visite les états de la Nouvelle Angleterre. — La Caroline du nord accède au pacte d'Union.

LE choix qui venait d'être fait du général Washington, pour occuper la place de premier magistrat des États-Unis, lui fut notifié le 14 mars 1789, par M. Charles Thompson, secrétaire du dernier congrès, qui lui présenta l'acte de sa nomination, signé par le président du sénat. Washington respectait trop le vœu

de ses concitoyens pour refuser une dignité qui lui était conférée par le suffrage de tout un peuple. Cependant son acceptation, et le témoignage de la reconnaissance que cette nouvelle marque de confiance et d'estime faisait naître en son sein, furent accompagnés d'expressions qui annonçaient la défiance qu'il avait en ses propres talens. « Je désire, » dit-il, « qu'on n'ait pas lieu de se repentir du choix qu'on a fait; car je ne puis promettre que de la probité et du zèle. » Sachant que l'expédition des affaires publiques demandait sa présence, il pressa son départ; et le surlendemain du jour où son élection lui fut notifiée, il quitta le Mont-Vernon¹. Les principaux habitans d'Alexandrie sortirent des murs de leur ville, pour aller à sa rencontre; et ils lui avaient fait préparer un banquet, qui fut servi en public. Les citoyens de toutes les classes lui témoignèrent

¹ Washington exprima ainsi dans son journal les sentimens qu'il éprouva à son départ. « Sur les dix heures, je dis adieu au Mont-Vernon, à la vie privée, au bonheur domestique; et l'ame oppressée par les sentimens les plus pénibles, je partis pour New-York, accompagné de M. Thompson et du colonel Humphreys, et espérant bien moins répondre à l'attente de mon pays, que disposé à le servir. »

leur respect et leur affection , par des adresses où ils exprimaient la confiance sans bornes qu'ils avaient en ses vertus et en ses talens ¹. Le même jour, il partit d'Alexandrie , et fut conduit par ses voisins jusqu'à George-Town , dans le Maryland , ville où s'étaient rassemblés pour le recevoir, un grand nombre de citoyens de cet état. Quoique Washington hâta

Washington dit , dans une de ses réponses aux citoyens d'Alexandrie : « Je ne puis décrire les émotions
« pénibles que j'ai ressenties, lorsque je me suis vu forcé
« de déterminer si j'accepterais ou si je refuserais la place
« de président des Etats-Unis. L'unanimité des suffrages,
« l'opinion de mes amis , tant ceux qui sont épars en
« différentes parties de l'Europe , que ceux qui sont en
« Amérique , les vœux exprimés par des hommes qui
« ne sont point satisfaits de la forme actuelle de la
« constitution , et mon ardent desir de contribuer efficacement à inspirer de la bienveillance , les uns pour
« les autres , à mes concitoyens , m'ont décidé. Ceux
« qui me connaissent bien, et vous mes compatriotes ,
« vous êtes de ce nombre , savent que mon amour pour
« la retraite est si grand qu'aucune autre considération
« que le sentiment de mon devoir n'aurait pu me faire
« renoncer à la résolution que j'avais formée de ne
« plus prendre part aux affaires publiques ; car à mon
« âge , et dans la position où je suis , quelle perspective
« ou quel avantage aurait pu me porter à m'exposer aux
« orages qui viennent si souvent assaillir l'homme public ? »

sa marche , et qu'il désirât de la cacher, il ne put y parvenir. Les sentimens qu'il inspirait étaient trop vifs pour qu'il fût possible de les renfermer. Une foule de peuple se trouvait sur son passage ; et les corps de milice , et des compagnies formées par les citoyens les plus distingués , lui formaient une escorte dans chaque état. Il fut reçu avec magnificence à Philadelphie. Les deux côtés du pont de Grey, qui est sur la Schuylkill , étaient bordés de lauriers ; et à chacune des extrémités, on avait construit un arc de triomphe avec des branches de cette sorte d'arbre. Lorsque Washington passa , une couronne civique descendit sur sa tête. Les campagnes voisines étaient couvertes d'une foule immense , à travers laquelle un corps de citoyens respectables le conduisirent à la ville , qui fut illuminée toute la nuit. Les dames lui préparèrent à Trenton une réception qui prouva leur reconnaissance envers celui qui douze ans auparavant les avait soustraites aux insultes de l'ennemi. Le pont construit sur la rivière qui traverse la ville , fut couvert d'un arc de triomphe , orné de fleurs et de lauriers , et soutenu par treize colonnes entourées de guirlandes d'immortelles. Sur le fronton étaient écrits ces mots , en lettres d'or : Le

DÉFENSEUR DES MÈRES SERA LE PROTECTEUR DES FILLES. Les dates de deux événemens mémorables, qui intéressaient spécialement le New-Jersey, étaient entourées de couronnes de fleurs. Le premier de ces événemens était la bataille de Trenton, et le second, le mouvement judicieux et hardi que firent les troupes américaines la veille de la bataille de Princeton. Une troupe de dames, qui conduisaient leurs filles vêtues de blanc, portant dans leurs mains des corbeilles remplies de fleurs, et chantant des vers à la louange de Washington, l'abordèrent sous l'arc de triomphe. A Brunswick, il trouva le gouverneur du New-Jersey, qui l'accompagna avec plusieurs citoyens de cet état, jusqu'à la pointe d'Elisabeth-Town, où deux commissaires du congrès qui étaient venus à sa rencontre, à quelque distance sur le chemin, le menèrent avec un grand appareil militaire, et où il s'embarqua dans une barque élégante que lui avaient préparée les citoyens de New-York, et qui avait pour rameurs treize pilotes. Le 28 avril, il débarqua au quai de Murray, qu'on avait extrêmement décoré¹. Il y fut reçu par le

¹ « Le mouvement des bateaux, dont quelques-uns portaient des chanteurs et des musiciens, » dit Washington dans son journal particulier, « les pavois des

gouverneur du New-York, qui le conduisit avec tous les honneurs militaires, et au milieu d'un immense concours de peuple, à l'hôtel qui lui était destiné. Les ministres étrangers, les hommes en place, et les citoyens les plus distingués l'y attendaient. Ils lui présentèrent leur hommage, et lui exprimèrent la joie qu'ils ressentaient de voir à la tête de l'Empire américain, l'homme qui avait la confiance de toute la nation.

On doit considérer comme une preuve convaincante de la vertu de Washington et de la solidité de son jugement, qu'il n'ait point été séduit par les témoignages flatteurs de l'extrême attachement qu'on avait pour lui. Ils ne firent que prêter des charmes à la dignité naturelle de son maintien, ou s'ils produisirent quelque impression dans son esprit, ce fut d'augmenter sa détermination de veiller fidèlement sur l'honneur et les intérêts de la nation, et de se montrer digne du poste éminent qu'il allait occuper.

« vaisseaux, le bruit du canon, et les acclamations que
 « le peuple poussait jusqu'aux cieux, lorsque je rangeai
 « les quais, remplirent mon ame de sentimens aussi
 « pénibles (en songeant à la scène d'une nature opposée
 « qui pourrait se passer après les efforts que j'aurais pu
 « faire pour opérer le bien) qu'ils étaient agréables. »

Deux jours avant l'arrivée du président, le vice-président prit sa place dans le sénat, auquel il adressa un discours où, après avoir exprimé la haute opinion que cet homme d'état a toujours eue de ses concitoyens, il fit connaître, de la manière suivante, ses sentimens à l'égard de celui qui était dépositaire de la puissance exécutive.

« C'est avec une vive satisfaction que je
 « félicite le peuple américain de l'établisse-
 « ment d'une constitution nationale, et de la
 « perspective flatteuse d'une administration
 « sage et ferme, que je le félicite de posséder
 « une chambre de représentans élus par lui-
 « même, d'avoir un sénat composé par les
 « assemblées législatives des différens états,
 « et de voir l'autorité exécutive entre les
 « mains d'un homme dont il n'est pas en mon
 « pouvoir de tracer dignement le portrait; et
 « quand je le pourrais, je n'ajouterais ni à la
 « confiance, ni à l'affection de ses concitoyens,
 « ni à sa propre gloire. Qu'il me soit permis
 « cependant de demander si, parmi les pre-
 « miers magistrats des nations, qu'ils aient été
 « nommés présidens, consuls, rois ou princes,
 « il s'en est trouvé un seul qui ait si complè-
 « tement réuni les suffrages en sa faveur, et
 « qui, autant que Washington, ait joui de

« l'estime et de l'admiration des nations étrangères, et de la sienne propre ? »

L'installation du président avait été fixée au 30 avril. Le congrès, afin de contenter la curiosité publique, avait fait disposer, pour la cérémonie, une galerie ouverte, qui était attenante à la salle des séances du sénat. Ce fut là, qu'en présence des deux chambres, et à la vue d'un immense concours de peuple, dont les acclamations réitérées attestaient la joie, Washington fit le serment prescrit par la constitution. Rentré dans l'intérieur de l'édifice, il prononça le discours suivant :

« Concitoyens du sénat et de la chambre
 « des représentans, aucun événement n'aurait
 « pu me jeter dans une plus grande perplexité
 « que celui qui m'a été notifié par votre ordre,
 « le 14 de ce mois. La voix de ma patrie que
 « j'ai toujours honorée m'ordonnait de m'arracher d'une retraite que je me flattais de ne
 « plus quitter, et que ma santé affaiblie par
 « la fatigue et les ans me rendait chaque jour
 « plus nécessaire et plus chère. L'importance
 « et la difficulté de l'emploi auquel j'étais
 « appelé, étant de nature à effrayer l'homme
 « le plus habile et le plus sage, ne pouvaient
 « manquer de me mettre dans l'accablement,
 « moi que la nature n'a pas doué de ses dons

« les plus précieux, et qui ne me suis jamais
 « occupé de l'administration civile. Dans cet
 « embarras, je n'ai pris conseil que de mon de-
 « voir. J'ose espérer que si je me suis trop aban-
 « donné à la reconnaissance, et que si je n'ai
 « pas assez consulté mon goût et mon peu de
 « capacité, les motifs qui m'ont conduit feront
 « excuser l'erreur que j'ai commise, et que
 « mes concitoyens me jugeront avec cette
 « indulgence qu'ils m'ont toujours montrée.

« Je crois ne pouvoir entrer en exercice
 « plus dignement, qu'en adressant à celui qui
 « régit l'univers, qui préside aux conseils des
 « nations, et dont les secours peuvent recti-
 « fier les imperfections attachées à l'espèce
 « humaine, de ferventes prières pour qu'il
 « répande sa bénédiction sur le peuple des
 « Etats-Unis, pour qu'il en assure les libertés
 « et le bonheur par le maintien du gouver-
 « nement que ce peuple s'est choisi lui-
 « même, et qu'il nous accorde à tous de nous
 « acquitter dignement de nos fonctions. En
 « rendant cet hommage à l'auteur de tout
 « bien, je suis persuadé que vos sentimens et
 « ceux de nos concitoyens sont d'accord avec
 « les miens. Aucun peuple ne doit plus que
 « le peuple des Etats-Unis, reconnaître et
 « adorer la main qui dirige les événemens.

« Chaque pas que nous avons fait vers l'indé-
 « pendance nationale, a été marqué par quel-
 « que signe de la bonté divine; et dans cette
 « importante révolution qui s'est terminée
 « par l'établissement de la constitution fédé-
 « rale qui doit nous régir, le calme des déli-
 « bérations et l'accord d'un si grand nombre
 « d'états distincts, ne peuvent, en les com-
 « parant à la manière dont la plupart des
 « gouvernemens ont été établis, manquer de
 « faire naître des sentimens de reconnaissance
 « et de piété, ni de faire espérer une pros-
 « périté dont le passé paraît être le gage. »

« Le devoir du président des Etats-Unis est
 « de vous inviter à prendre toutes les mesures
 « qu'il juge nécessaires. Je ne puis mieux m'en
 « acquitter qu'en vous engageant à consulter
 « sans cesse, cette grande charte constitution-
 « nelle en vertu de laquelle nous sommes ras-
 « semblés, et qui, en définissant nos pouvoirs,
 « indique les objets vers lesquels doit se porter
 « notre attention. Mais peut-être serait-il plus
 « convenable en cette conjoncture, et plus
 « conforme à nos sentimens, de substituer à
 « des recommandations, le tribut d'éloge dû
 « aux vertus, au patriotisme et aux talens de
 « ceux qui composent les conseils de la con-
 « fédération. J'y vois l'assurance qu'ils ne

« seront guidés par aucun préjugé, par aucun
 « esprit de parti, ni par aucun intérêt local;
 « que la base de notre politique nationale sera
 « la morale la plus pure; et la prééminence
 « d'un gouvernement libre sera remarquable
 « par tous les attributs qui peuvent conci-
 « lier l'estime des citoyens, et commander le
 « respect de l'univers. Je jouis de cette pers-
 « pective avec toute la satisfaction que peut
 « me donner l'ardent amour que j'ai pour ma
 « patrie. Il n'y a point de vérité plus fortement
 « établie, que celle qu'il existe dans l'ordre
 « des choses humaines une union intime entre
 « la vertu et le bonheur, entre une politique
 « généreuse et la prospérité publique. Jamais
 « les faveurs du ciel ne se répandent sur une
 « nation qui méprise les règles de justice qu'il
 « a établies lui-même.....

« J'ajouterai à tout ce que je viens de dire,
 « une observation qui me concerne et qui
 « s'adresse plus particulièrement à la chambre
 « des représentans. Lorsqu'au commencement
 « de cette lutte terrible que nous avons sou-
 « tenue pour assurer notre liberté, j'ai été
 « appelé à la défense de mon pays, je jugeai
 « que, ne faisant que remplir un devoir en
 « m'y dévouant, il convenait que je renonçasse
 « à tout émolument. Comme je n'ai point

« changé de sentiment à cet égard , je déclare
 « que je n'accepterai aucun traitement ; et en
 « conséquence, je demande que les dépenses
 « relatives à la place que j'occupe, se bornent
 « à ce qu'exigera le bien public.

« Tels sont les sentimens que m'a inspirés
 « l'occasion qui nous a rassemblés ; mais avant
 « de nous séparer, j'adresserai de nouveau
 « d'humbles prières au Père de tous les hu-
 « mains , pour qu'il veuille bien signaler en-
 « core sa bonté, en présidant à nos conseils,
 « et en nous suggérant des mesures qui puis-
 « sent assurer la félicité publique. »

Le président du sénat fit la réponse sui-
 vante à Washington :

« Le corps électoral a exprimé par l'una-
 « nimité de ses suffrages , la reconnaissance ,
 « l'affection et la confiance que vous avez
 « inspirées aux citoyens des Etats - Unis ; et
 « c'est la plus forte preuve de votre mérite
 « et de leur estime. Nous sommes convaincus
 « que la voix de vos compatriotes pouvait
 « seule vous tirer d'une retraite qui vous était
 « chère , et où vous espériez passer vos der-
 « nières années dans le repos. Nous nous
 « félicitons avec toute l'Amérique de vous
 « voir rendu à la vie publique. Tous les partis
 « ont mis leur confiance en vous ; et nous ne

« doutons pas que, quelque grands qu'ils aient
 « été, vos services passés ne soient égalés
 « par ceux que vous rendrez encore; que
 « votre prudence ne sache détourner les dan-
 « gers auxquels nous sommes exposés; qu'elle
 « ne donne de la stabilité au gouvernement
 « qui vient d'être institué, et de la dignité et
 « de l'éclat à ce pays, qui doit en grande
 « partie à vos talens et à votre courage, son
 « indépendance et sa souveraineté. »

La réponse de la chambre des représentans exprima pour la personne du président, des sentimens qui permettaient d'espérer que l'accord le plus parfait régnerait entre cette branche de la puissance législative et le chef du pouvoir exécutif. Elle était ainsi conçue :

« Les représentans du peuple des Etats-
 « Unis se félicitent de la manière dont vos
 « concitoyens ont attesté la supériorité de
 « votre mérite. Vous avez eu long-tems la
 « première place dans l'estime de vos com-
 « patriotes; vous avez reçu fréquemment des
 « témoignages de leur affection; et ils vien-
 « nent de vous donner une preuve unique de
 « leur reconnaissance pour vos services, de
 « leur respect pour votre sagesse, et de leur
 « confiance dans votre vertu.

« Nous savons quel pénible effort vous avez

« fait pour renoncer à la vie privée. Mais
 « vous n'avez pu résister aux ordres de votre
 « patrie. Votre obéissance, nous n'en doutons
 « pas, sera récompensée par toute la satis-
 « faction que vous éprouverez, en travaillant
 « à la félicité publique. Ce ne sont pas seule-
 « ment les services signalés que vous avez
 « rendus, qui nous font concevoir cette espé-
 « rance ; elle provient particulièrement des
 « sentimens de piété dans lesquels vous com-
 « mencez l'exercice de vos fonctions, et des
 « maximes que vous vous proposez de suivre.
 « Nous sentons comme vous, combien nous de-
 « vons adorer la main invisible qui a conduit le
 « peuple américain à travers tant de difficultés,
 « combien nous devons nous efforcer d'assurer
 « la liberté républicaine par un système de
 « législation fondée sur le patriotisme et
 « l'honneur.

« Tels sont les sentimens que nous avons
 « cru devoir vous communiquer. Ils coulent
 « de nos cœurs ; et nous pensons qu'entre les
 « millions de citoyens que nous représen-
 « tons, il n'est pas un seul homme vertueux
 « qui ne les partage. Nous joignons nos
 « prières aux vôtres pour que le ciel répande
 « ses bénédictions sur notre pays, et nous
 « désirons particulièrement qu'il les verse

« en abondance sur le plus aimé d'entre nos
« concitoyens. »

Une connaissance exacte de la situation des affaires étant d'une nécessité absolue, un des premiers devoirs du président des Etats-Unis, fut de songer à se la procurer. Comme les anciens établissemens devaient subsister jusqu'à ce que le congrès eût pu faire toutes les dispositions nécessaires, les chefs des divers départemens furent requis de mettre sous les yeux du premier magistrat tous les états et les documens nécessaires.

Il était de toute notoriété que le trésor public était vide, que l'honneur et la justice de la nation étaient engagés envers les créanciers de l'état. Il n'était pas douteux que le mauvais état des finances, qui avait tant contribué à la dernière révolution, ne dût attirer toute l'attention du corps législatif, qui pouvait seul appliquer le remède à ce mal.

L'agitation qu'avaient causée les débats relatifs à la constitution, avait été trop forte pour qu'elle se fût calmée tout-à-coup. En quelques états, la minorité parut déterminée à s'en rapporter à l'expérience. En d'autres, l'aversion s'était accrue à proportion des efforts qu'on avait faits pour empêcher la sanction de l'acte constitutionnel, dont les

partisans craignaient vivement qu'on ne formât une nouvelle convention qui le dépouillât de toute sa force. Cependant leurs craintes cessèrent bientôt à cet égard ; et les fédéralistes, nom par lequel on désigna les défenseurs de la constitution, formèrent la pluralité dans les deux chambres du gouvernement général. D'ailleurs, la condition des particuliers s'améliorait visiblement. L'établissement d'un ordre de choses qui semblait réprouver toute mesure tendante à faciliter la violation des engagements des débiteurs envers leurs créanciers, avait fait renaître la confiance si nécessaire à la prospérité intérieure des Empires. Cependant deux états¹ ne faisaient point partie intégrante de la confédération ; et il y avait dans les autres une sorte de malveillance qui rendait la circonspection toujours plus nécessaire dans ceux qui gouvernaient.

L'Espagne, qui était en possession de l'embouchure du Mississipi, avait refusé de permettre aux citoyens des Etats-Unis de le redescendre pour entrer dans l'Océan ; et leur commerce avec la Nouvelle Orléans avait été toléré ou prohibé au gré de cette puissance. Les habitans des bords des rivières qui se jettent dans ce fleuve, le considéraient comme

¹ La Caroline du nord et le Rhode-Island.

le seul canal par où pussent s'écouler les abondantes productions du sol de leur pays ; et ils parurent disposés à se détacher de la confédération, si on ne leur procurait la libre navigation du Mississippi. Les puissances voisines cherchèrent à entretenir ces sentimens qui, joints à la faiblesse de l'ancien gouvernement, leur avaient permis de nouer des intrigues très-dangereuses. Washington, avant de quitter le Mont-Vernon, avait reçu l'avis certain que des agens de la Grande-Bretagne avaient tramé des machinations très-contraires à la tranquillité et à l'intégrité de la confédération. Les agens de l'Espagne avaient représenté que jamais la libre navigation du Mississippi ne serait accordée aux habitans du territoire occidental, tant que cette contrée serait unie aux états situés sur la mer Atlantique, mais qu'ils l'obtiendraient aussitôt qu'elle formerait un état indépendant. De l'autre côté, un canadien dont le motif apparent était de se remettre en possession de quelques terres situées sur l'Ohio, s'était étendu fréquemment sur l'importance de la navigation du Mississippi, et avait assuré à plusieurs particuliers qui avaient de l'influence, qu'il était autorisé par le lord Dorchester, gouverneur du Canada, à leur déclarer que leurs compatriotes,

s'ils étaient disposés à soutenir leurs droits ; pourraient compter sur l'assistance de l'Angleterre, et qu'avec les forces que cet officier était le maître de leur prêter, ils pourraient s'emparer de la Nouvelle Orléans, fortifier la Balise et l'embouchure du fleuve, et s'y maintenir malgré tous les efforts de l'Espagne. Le succès d'une telle entreprise était trop peu probable, et la haine contre la Grande-Bretagne était trop violente dans tout le territoire occidental, pour que les intrigues de cette puissance dussent être très-redoutables ; mais il n'en était pas de même à l'égard de l'Espagne.

L'inimitié que les indiens avaient témoignée pour les Etats-Unis exigeait que le gouvernement s'occupât immédiatement de ce point. Les nations qui habitaient le pays situé entre les grands lacs, le Mississipi et l'Ohio, étaient assez puissantes pour faire entrer en campagne cinq mille guerriers ; et celles qui étaient en guerre ouverte avec les Etats-Unis pouvaient en mettre sur pied quinze cents. Des traités avaient été conclus avec toutes les autres ; mais la passion des jeunes sauvages pour la guerre, et les représailles cruelles dont les blancs avaient usé sans faire aucune distinction, donnaient lieu de

craindre que la paix ne fût pas de longue durée.

Dans le sud , les Cricks qui pouvaient rassembler six mille combattans , étaient en guerre contre la Géorgie. Leur chef était d'origine européenne ; mais on l'avait irrité en confisquant quelques terres qui appartenaient à sa famille ; et plusieurs autres réfugiés dont on avait aussi saisi les biens dans cet état, travaillaient à aigrir les ressentimens. Le principal objet de la contestation était un espace de terre situé sur le bord de l'Oconie. La Géorgie le réclamait en vertu d'un contrat de vente ; et les Cricks prétendaient que cet acte était nul. Les Etats-Unis ne pouvaient, de ce côté , opposer aux indiens plus de six cents hommes de troupes réglées. Ainsi donc la politique était d'accord avec la justice et l'humanité, pour engager le président à tenter d'abord la voie de la négociation ; et le message qu'il adressa au congrès , à cette occasion , offrit la preuve de ses intentions pacifiques.

Les américains, qui possédaient plusieurs articles de commerce pour lesquels les meilleurs débouchés se trouvaient souvent sur les côtes de la Méditerranée, et qui cherchaient à les exporter dans leurs propres navires sur

lesquels ils ne pouvaient monter un seul canon , ne voyaient qu'avec chagrin les dispositions que les barbaresques montraient à leur égard. On avait, il est vrai, conclu un traité avec l'empereur de Maroc , et rien n'annonçait que ce prince eût l'intention de le violer. Mais on n'avait point acheté la paix , des régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, qui considèrent comme des ennemis tous ceux qui ne leur paient point de tribut. Les vaisseaux américains, sans défense , tentaient leur rapacité ; et ce qu'il y avait de plus cruel , les prisonniers que faisaient leurs corsaires étaient réduits en esclavage.

Les Etats-Unis étaient en paix avec toutes les puissances de l'Europe ; mais ils avaient à régler avec quelques-unes d'elles, des points d'une nature très - délicate. Nous avons déjà parlé des craintes que l'Espagne avait conçues relativement à l'agrandissement de ces états , et des dispositions de la maison de Bourbon à les empêcher d'étendre leurs limites. Une longue négociation entre le secrétaire d'état pour les affaires étrangères, et M. Gardoqui, ministre de S. M. C., avait été sans résultat ; et il y avait lieu de craindre que la cour de Madrid ne persistât à interdire aux citoyens des Etats - Unis , la navigation du

Mississipi. La violence avec laquelle s'exprimaient les mécontents du territoire occidental, fournissait à l'Espagne de nouveaux motifs de perpétuer le mal dont ils se plaignaient. On était aussi en contestation avec cette puissance au sujet des limites. Le traité de paix portait celles des Etats-Unis jusqu'au 31^e deg. de latitude septentrionale ; mais S. M. C. voulait pousser les siennes au nord de cette ligne, sur un espace indéfini. Elle réclamait tout ce qu'elle avait enlevé à la Grande-Bretagne, et cependant les points où s'étaient terminées ses conquêtes, n'étaient pas fixés avec précision.

L'idée que l'Angleterre était naturellement leur ennemie, prévalait dans les Etats-Unis. Un grand nombre d'américains se persuadant qu'il était impossible que les anglais eussent renoncé à leurs projets de conquête, ne pouvaient étouffer leur ressentiment, ni les considérer, ainsi que le recommandait la déclaration d'indépendance, « comme des ennemis pendant la guerre et des amis pendant la paix. » Tout concourait à entretenir cette fâcheuse disposition. L'éloignement que le cabinet de Londres avait montré pour un traité de commerce avec l'Amérique, n'était pas attribué uniquement au motif qu'il avait

avoué. On l'attribuait en grande partie à la jalousie avec laquelle la Grande-Bretagne était supposée voir l'accroissement du commerce des Etats-Unis. Les réglemens par lesquels chaque nation cherche à favoriser sa propre navigation, paraissaient, ainsi que le système des puissances européennes pour le monopole de leurs colonies, toujours plus rigoureux lorsque l'Angleterre les mettait à exécution. Tous les événemens fâcheux lui étaient imputés. On la rendait responsable de l'inutilité des efforts qu'on avait faits pour conclure un traité de commerce avec le Portugal. C'était, disait-on, par l'effet de ses machinations, que les corsaires de Barbarie se saisissaient des vaisseaux américains, et que les indiens faisaient des incursions dans les Etats-Unis. On témoignait hautement le dépit qui était produit par ces diverses causes. Il est probable que de semblables dispositions existaient en Angleterre; et il n'en devenait que plus difficile d'accorder les différends entre les deux nations.

L'accord le plus parfait subsistait avec la France; et la reconnaissance des services signalés qui avaient été rendus par Sa Majesté très-Chrétienne, n'avait éprouvé aucune altération. Cependant des causes qu'on ne pou-

vait faire cesser empêchaient que les relations entre les deux peuples ne fussent aussi multipliées qu'on avait espéré qu'elles le seraient. Il était de l'intérêt, et par conséquent de la politique de la France, de profiter de la mé-sintelligence des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, pour obtenir des réglemens propres à détourner des canaux où il avait coutume de passer, le commerce des américains. Mais ni son système prohibitif, ni ses ordonnances rigoureuses, n'excitaient autant d'indignation que ceux d'une nation avec laquelle les citoyens d'Amérique avaient eu plus de rapports; et l'on parut très-disposé à favoriser les négocians français, de manière à établir la rivalité entr'eux et les négocians anglais dans les ports des Etats-Unis '.

Il venait de s'opérer en France une révolution qui avait amené la limitation de l'autorité du monarque et l'établissement d'une

' Les relations des Etats-Unis avec les autres puissances de l'Europe, avaient trop peu d'importance pour qu'on en fasse une mention particulière. Ces puissances étaient assez favorablement disposées envers eux; et l'on montra généralement le désir de participer aux avantages qu'offrait au commerce l'établissement d'un empire indépendant, sur les côtes occidentales de la mer Atlantique.

assemblée nationale. En aucune partie du globe, cette révolution n'excita plus d'intérêt qu'en Amérique. On ne pouvait encore prévoir l'influence qu'elle aurait sur les destinées de l'univers; et il était encore permis au philanthrope de se réjouir de cet événement. L'opinion publique ne fut point divisée à ce sujet.

Le président des Etats-Unis fut à peine entré en exercice, que l'ambassadeur de France, le comte de Moustiers, lui demanda une conférence particulière. Sur l'observation que le département des affaires étrangères était le canal par lequel toutes les communications des ministres étrangers devaient passer, le comte répondit que l'entrevue qu'il sollicitait n'était que préparatoire. Ayant obtenu audience, il commença par protester de son estime pour les Etats-Unis, et dit que sa nation était aussi disposée très-favorablement à leur égard, mais que quelques particularités de sa réception semblaient annoncer de la froideur dans le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, qui pouvait avoir puisé en Europe des préjugés contre l'Espagne et même contre la France. Si la conjecture était vraie, continua l'ambassadeur, le chef de ce département ne devait pas être un intermédiaire convenable pour les communications

du ministre de France avec le président des Etats-Unis. Le comte de Moustiers parla des usages modernes des cours de l'Europe, usages qui, selon lui, permettaient aux ministres étrangers de communiquer directement avec le chef du pouvoir exécutif. « Il me présenta, » dit Washington dans son journal particulier, « une lettre qu'il appela confidentielle, et qui paraissait annoncer trop ouvertement l'intention et le desir que personne ne fût placé entre l'ambassadeur et le président, lorsqu'ils traiteraient des affaires des deux nations. » Washington répondit que les Etats-Unis étaient disposés à entretenir les relations d'amitié les plus intimes avec la France, et qu'il était persuadé que, quelques difficultés qui eussent pu s'élever, le secrétaire d'Etat n'avait eu aucune intention de manquer à la nation française ni à son représentant, et que, sans avoir cherché à connaître son opinion particulière, jamais il n'avait entendu cet officier s'exprimer soit directement, soit indirectement, d'une manière qui leur fût contraire. La raison et l'usage, continua le président, devaient régler la manière de traiter officiellement. S'il y avait des règles établies, il fallait s'y conformer. Si elles étaient encore à tracer, il espérait qu'on les rendrait faciles,

sans déroger toutefois à l'usage et à la dignité du ministère. L'entretien dura plus d'une heure ; mais le président ne changea point de détermination.

Lorsque le premier corps législatif formé en vertu de la constitution fédérale se rassembla, il y avait beaucoup de choses à faire ou à rectifier, pour imprimer un mouvement régulier au gouvernement. Il fallait créer un revenu public suffisant, organiser les divers départemens de l'autorité exécutive, former un ordre judiciaire, et enfin régler une foule d'objets importants. Les pouvoirs des représentans ayant été vérifiés, la chambre fut invitée à se former en comité pour examiner l'état général de l'Union. Un des membres, après un discours où il rappela brièvement les droits des créanciers du gouvernement, et l'impuissance où le congrès avait été de suivre les mouvemens de la reconnaissance et les conseils de la politique, proposa d'adopter le plan qui avait été recommandé par cette assemblée, et d'y joindre un droit de tonnage. Le plan dont nous venons de parler consistait à établir différens droits sur les articles d'importation. Après différens débats et l'adoption de plusieurs amendemens, les bills passèrent et furent portés au sénat, qui dé-

s'approuva une distinction qu'on y avait faite en faveur du tonnage et des liqueurs distillées des nations avec lesquelles les Etats-Unis avaient conclu des traités de commerce. L'une et l'autre chambre ayant insisté sur leur opinion, on eut recours à une conférence, après laquelle les représentans renoncèrent à regret à la distinction. Comme les délibérations du sénat étaient secrètes à cette époque, on ne peut déterminer les raisonnemens qui firent rejeter un principe important auquel toute la nation semblait fort attachée.

En organisant les divers départemens de la puissance exécutive, on examina la question de savoir comment ceux qui en seraient les chefs pourraient être déplacés. Dans un comité que tint la chambre des représentans pour examiner un bill « portant établissement « d'un département des affaires étrangères, » on voulut faire supprimer l'article qui autorisait le président à destituer le secrétaire d'Etat ou le chef de ce département¹. On objecta que par la constitution, le sénat concourant avec le chef du pouvoir exécutif à faire les nominations, devait y concourir aussi pour les destitutions. Le pouvoir que confé-

¹ Ce département a été nommé depuis, département d'Etat.

rait le bill paraissait, disait-on, très-dangereux pour la liberté. Il était monarchique ; il ne devait faire des ministres que de simples instrumens dans la main du président. On était ébloui par l'éclat des vertus de celui qui était le dépositaire de la puissance exécutive ; mais les auteurs de la constitution n'avaient pas eu en vue le citoyen qui devait être chargé de ce dépôt. La chambre des représentans devait suivre cet exemple , et considérer quels seraient les effets de cette faculté dans un ambitieux.

Les partisans du bill combattirent l'amendement par des argumens d'une grande force. Ils s'autorisèrent de plusieurs parties de la constitution , et particulièrement de celle qui investissait de la puissance exécutive le président. Ils prétendirent que rien ne caractérisait plus essentiellement cette puissance, que le droit de destitution. Ils dirent que les principes de politique les plus clairs voulaient qu'aucune branche de la puissance législative ne participât à ce droit. Ils traitèrent d'imaginaire la crainte qu'un président ne destituât des hommes recommandables par leur honnêteté et leurs talens. Ils n'appuyèrent point leurs raisonnemens en rappelant la confiance qu'on avait dans le premier magistrat de la

nation, ils les fondèrent sur la nature même de la place qu'il occupait. Ils soutinrent que les principes de l'homme qui aurait obtenu la pluralité des suffrages de tous les citoyens des Etats-Unis, auraient la probabilité en leur faveur, et que la haine publique qui serait le résultat infaillible de la conduite qu'on redoutait, empêcherait qu'on ne la tînt.

Après une discussion qui dura plusieurs jours, l'amendement fut rejeté par une pluralité de trente-quatre suffrages contre vingt. L'opinion que la chambre des représentans exprimait de la sorte, n'annonçait pas qu'elle eût parfaitement compris le sens de la constitution. Pour prévenir toute fausse interprétation du principe sur lequel on avait décidé la question, on proposa d'amender le second article du bill, de manière qu'il fût reconnu clairement que le droit de destitution ne résidait que dans la personne du président. Le membre qui fit cette proposition, déclara que si elle était adoptée, il demanderait qu'on effaçât les mots qui avaient été le sujet du débat. « En les laissant subsister, » dit-il, « le « président paraîtrait n'exercer qu'en vertu « d'une concession du corps législatif, cette « autorité que lui accorde réellement la cons- « titution. » Les deux amendemens furent

adoptés. Le bill étant devenu loi, a été considéré depuis comme une explication claire du sens de cette partie importante de la constitution américaine.

Le bill qui portait établissement d'un département de la trésorerie, contenait une clause en vertu de laquelle le secrétaire d'état devait présenter des plans pour l'amélioration et l'administration du revenu public, ainsi que pour le maintien du crédit. On proposa de la supprimer comme formant un empiétement sur les privilèges de la chambre, où tous les bills de cette nature devaient prendre naissance. On prétendit qu'elle y établirait une dangereuse influence, et qu'elle pourrait porter plusieurs membres à renoncer à leur opinion pour adopter celle du ministre. Le mal ne devait pas s'arrêter là, disait-on. Les agens du gouvernement seraient admis dans la chambre pour y expliquer et défendre les plans qu'ils auraient présentés, ce qui pourrait jeter les fondemens d'une aristocratie ou d'une odieuse monarchie; ce serait une confusion de la puissance législative et de la puissance exécutive. La constitution avait établi la manière dont elles devaient communiquer l'une avec l'autre. Il était du devoir du président de faire de tems en tems un rapport au congrès

sur l'état de l'Union , et de lui recommander de prendre en considération les mesures qu'il jugeait nécessaires. Si l'on devait présenter à cette assemblée des plans tout préparés , c'était à lui à le faire. Il était responsable envers le peuple , et il serait plus circonspect que qui que ce fût.

Ceux qui combattirent l'amendement prétendirent que , présenter les plans dont il s'agissait était le service le plus important que pût rendre l'officier qui serait placé à la tête du département des finances. On nia que les privilèges de la chambre dussent être violés par une telle mesure. Les plans du secrétaire d'état ne seraient point des bills , et n'en auraient point la forme. Ils offriraient des renseignemens précieux , qu'on ne pourrait se procurer d'une manière plus convenable. On n'admettait pas non plus que les propositions du ministre dussent avoir plus d'influence que ne le comporterait leur mérite réel. Il y aurait toujours dans la chambre assez de lumières pour découvrir , et d'indépendance pour exposer toute mesure oppressive ou fausse qu'on voudrait lui faire prendre. On dit que les expressions du bill étaient précisément celles que l'ancien congrès avait employées en deux occasions. La même faculté

avait été jointe à l'office de surintendant des finances, et jamais on n'avait entendu dire qu'il en eût résulté aucun inconvénient. Peut-être même aurait-il mieux valu qu'elle eût été exercée plus souvent.

L'amendement fut rejeté par la pluralité des suffrages ; mais on substitua le mot *préparer* au mot *présenter*.

Dans le nombre des questions importantes dont le congrès s'occupa durant sa première session, fut celle de savoir la manière dont on devait s'adresser au président et au vice-président des Etats-Unis. Des commissaires du sénat et de la chambre des représentans furent chargés d'en conférer ensemble, et furent d'avis « qu'il n'était pas convenable « d'ajouter aucune formule ni aucune qualification à ce que portait la constitution. » Ce rapport fut approuvé par la chambre des représentans ; et le sénat l'ayant improuvé, demanda la formation d'un autre comité, ce qui ne fut accordé qu'avec peine. Les nouveaux commissaires n'étant convenus de rien, la question demeura indécise¹ ; et le sénat, en

¹ Le sénat fit insérer dans son procès-verbal du 14 mai, les observations suivantes : « Le comité « nommé, le 9 du présent mois, pour déterminer quel « titre doit employer le sénat en s'adressant au président

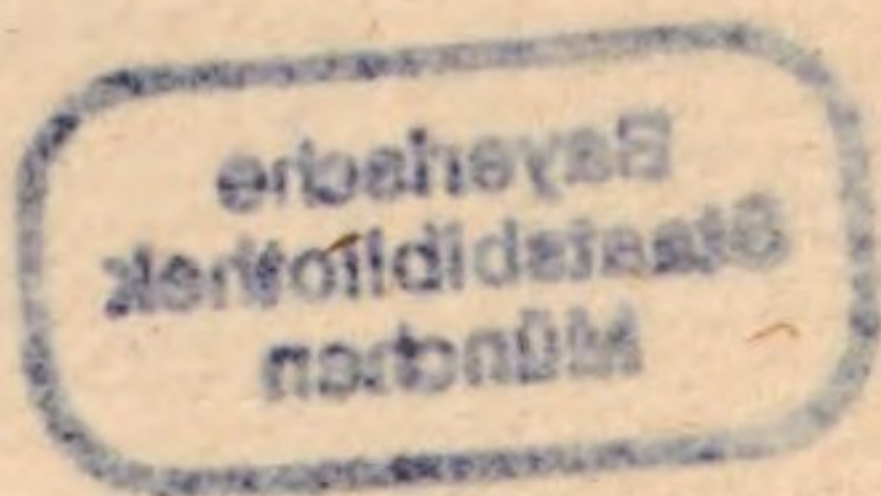
répondant au discours du président, ne lui donna, à l'exemple de l'autre chambre, que la qualification renfermée dans la constitution. Enfin, tandis que les représentans préparèrent des bills pour l'organisation des divers départemens de la puissance exécutive, les sénateurs s'occupèrent de la formation d'un ordre judiciaire national. Ce grand travail fut terminé dans la session. Douze articles formant des amendemens pour la constitution, furent aussi consentis par les deux tiers des membres de chacune des deux chambres du

« des Etats-Unis d'Amérique, a déclaré qu'il convenait
 « de dire SON ALTESSE le PRÉSIDENT des ETATS - UNIS
 « D'AMÉRIQUE, PROTECTEUR de leurs libertés. » Le rapport n'ayant point été adopté, on a pris la résolution suivante : « Par égard pour l'opinion, et à l'exemple
 « des nations civilisées qui, quelle que soit la forme de
 « leur gouvernement (qu'il soit monarchique ou républicain) ont coutume de joindre des qualifications
 « respectueuses au titre de leur PREMIER MAGISTRAT, et
 « pour ne pas exposer, par aucune singularité, dans les
 « communications avec les nations étrangères, la majesté du peuple des Etats-Unis, le sénat était d'avis
 « de joindre un autre titre à celui de PRÉSIDENT des
 « ETATS - UNIS ; mais voulant conserver l'uniformité
 « avec la chambre des représentans qui, dans son
 « adresse au président, ne lui a donné aucune autre
 « qualification, il a jugé devoir, quant à présent, se
 « conformer à la coutume suivie par cette chambre. »

congrès, et présentés à la sanction des assemblées législatives des différens états, où ils n'éprouvèrent d'opposition que celle que formèrent les chefs du parti anti-fédéral, qui cependant les avait demandés. Tout en les considérant comme bons et nécessaires, on prétendit qu'ils ne suffisaient pas pour garantir la liberté; et l'on ne craignit pas d'avouer que s'il étaient consacrés, ils pourraient calmer les craintes du peuple, et empêcher qu'on ne cherchât à opérer des changemens plus essentiels et qui assureraient mieux ses droits. Les fédéralistes qui jugeaient que ces changemens détruiraient la base même de la constitution, et qui d'ailleurs désiraient sincèrement une réunion d'opinions, soutinrent les amendemens qui avaient été recommandés. A la fin, ils furent ratifiés par les trois quarts des états, et ils concoururent probablement à diminuer la jalousie qu'on avait conçue contre la constitution fédérale.

Le gouvernement étant organisé complètement, s'occupa du soin important de nommer aux places qui avaient été créées. Le président, sans se laisser prévenir par la parenté ni par l'amitié, ne négligea rien pour trouver des hommes qui fussent en état de remplir leurs fonctions de la manière la plus honorable

et la plus avantageuse à la confédération. Le succès de ses efforts fut prouvé par les talens et la réputation de ceux dont il fit choix. M. Jefferson fut mis à la tête du département des affaires étrangères , qui fut ensuite appelé département d'Etat. Il s'était destiné au barreau , et fait de bonne heure un grand nom dans la science de la politique. Il avait été membre du second congrès , et fut nommé à une mission diplomatique qu'il refusa. Il fut alors élu gouverneur de la Virginie , place qu'il occupa l'espace de deux ans. Il représenta ensuite cet état dans les conseils de l'Union ; et en l'année 1784 , il fut remplacer le docteur Franklin près de la cour de Versailles. La manière dont il remplit cette ambassade accrut infiniment sa réputation. Ses notes sur la Virginie lui ont mérité de grands éloges , et sont considérées généralement comme des preuves de ses talens littéraires , et de la justesse de ses opinions politiques. L'Amérique le comptait depuis long - tems parmi ses citoyens les plus recommandables , et Washington le regardait comme un de ceux qui étaient le plus en état de servir utilement la nation. Il avait obtenu un congé de quelque tems , et ce fut pendant sa traversée pour se rendre dans les Etats-Unis , qu'il fut nommé



secrétaire d'état. A son arrivée dans la Virginie, il trouva une lettre du président qui lui laissait l'option entre cette place et celle d'ambassadeur près de la cour de Versailles. Il paraît qu'il aurait préféré la dernière, et qu'en acceptant l'autre, il céda plus aux desirs du premier magistrat qu'aux siens.

Relever le crédit et rendre le revenu public productif sans être onéreux aux peuples, étaient deux entreprises qu'on regardait, à juste titre, comme les plus difficiles dont fut chargé le nouveau gouvernement. C'était le département de la trésorerie qui devait diriger les opérations de ce genre ; et il fut confié au colonel Hamilton. Cet officier résidait à New-York, à l'époque de la révolution. Il la servit d'abord de sa plume, et bientôt après, de son épée. Parmi les premières troupes que leva l'état qu'il habitait, il y eut un corps d'artillerie, dans lequel il fut fait capitaine. Le théâtre de la guerre ayant été promptement transféré sur le bord de l'Hudson, les talens supérieurs d'Hamilton le firent distinguer par le commandant en chef, qui lui offrit une place dans son état-major. Il n'avait pas encore vingt et un ans accomplis à cette époque. Aussi brave qu'intelligent, il s'acquit l'estime et la confiance de son général

et des principaux officiers de l'armée. Après la capitulation d'York-Town, tout annonçant que la guerre allait cesser, Hamilton accepta une place dans le congrès des Etats-Unis. Il s'y fit remarquer parmi les hommes recommandables que les dangers de leur pays y avaient rassemblés. Il fut un des plus actifs de ceux qui provoquèrent les mesures dont la convention de Philadelphie fut la suite. Il fut aussi membre de cette assemblée, et contribua extrêmement à faire adopter la constitution par l'état de New-York. Il s'était fait une grande réputation d'habileté, tant dans le métier des armes que dans les affaires. Ses manières franches, la chaleur de ses sentimens et sa sincérité lui avaient acquis l'amitié d'un grand nombre d'hommes de mérite. A des talens transcendans, il joignait une patience et une industrie qui ne sont pas toujours l'apanage du génie, mais qui rendaient Hamilton propre à vaincre les difficultés que devait éprouver tout ministre mis à la tête des finances de la confédération.

Le département de la guerre avait déjà pour chef le général Knox, qui pendant toute la révolution, avait été à la tête de l'artillerie, et qui du grade de colonel était parvenu à celui de major-général. Il s'était fait un grand

nom dans ce poste important, et il avait été nommé secrétaire d'état de la guerre, lorsque le général Lincoln avait eu donné sa démission. A une intégrité reconnue, il joignait un jugement solide, et l'opinion publique se réunit à celle du premier magistrat pour prononcer qu'il était digne en tout, de la place qu'il remplissait. Le président vit avec une extrême satisfaction son devoir d'accord avec son inclination, lorsqu'il confirma le général Knox dans l'office que l'ancien gouvernement lui avait conféré.

L'office de procureur-général était exercé par M. Randolph, qui était renommé par ses connaissances en politique et en jurisprudence. Après avoir occupé quelque tems la même place dans la Virginie, il avait été élu gouverneur de cet état. Il avait été membre et de la convention de Philadelphie, et de celle qui fut formée dans la Virginie pour l'adoption ou le rejet de la constitution qu'avait présentée la première. Lorsque son tems d'exercice en qualité de gouverneur fut achevé, il entra dans l'assemblée législative de l'état, et il y eut une grande influence.

Tel fut le premier conseil du cabinet. Pour le former, le président des Etats-Unis eut égard, à-la-fois, à l'opinion publique et au

mérite ; et ceux qui le composèrent n'eurent pas moins de réputation que de talent.

Washington fut guidé par les mêmes principes dans le choix qu'il fit des hommes qui devaient occuper les hautes places de la judicature. Il mit à la tête du département de la justice qui lui paraissait de la plus grande importance, M. John Jay, qui avait constamment joui de l'estime publique depuis le commencement de la révolution. Il avait été revêtu des emplois les plus distingués, et s'était attiré l'approbation de ses concitoyens. Le congrès lui fut redevable de quelques-unes de ces adresses éloquentes qui firent tant d'honneur à cette assemblée ; et l'heureux succès des négociations difficiles qui furent conduites à Paris et à Madrid, vers la fin de la guerre, fut également dû, en grande partie, à sa sagacité et à sa pénétration. A son retour dans sa patrie, il fut nommé secrétaire d'état du département des affaires étrangères, où il donna de nouvelles preuves de son habileté. Un jugement solide qu'avait perfectionné la lecture, une grande connaissance des affaires, un courage et une intégrité rare, étaient les qualités par lesquelles M. Jay s'était le plus signalé. Quoique depuis quelques années, il eût cessé d'exercer la profession à laquelle il

avait été destiné , il n'avait pas perdu le fruit des études qu'il avait faites dans sa jeunesse ; et les sujets sur lesquels il s'était exercé, n'étaient pas étrangers à ceux qui devaient occuper les cours qu'il allait présider.

John Rutledge de la Caroline du sud, James Wilson de la Pensylvanie, William Cushing du Massachussetts, Robert Harrison du Maryland, et John Blair de la Virginie furent nommés juges. Quelques - uns d'entr'eux avaient exercé les plus grands emplois de la magistrature dans leurs états respectifs ; et tous avaient reçu des témoignages flatteurs de la confiance publique. Enfin le président pourvut, avec le même soin, aux offices inférieurs de la judicature.

Les divers états, suivant les systèmes qu'ils avaient adoptés, avaient déjà créé des emplois semblables à ceux qu'établissaient les lois que le congrès avait rendues relativement aux droits qui devaient fournir aux dépenses de la confédération. Quand Washington trouva ces emplois confiés à des hommes dignes de les exercer, il les en maintint en possession. Il s'était fait un devoir de ne considérer que le mérite ; et si deux candidats étaient égaux en ce point, il accordait la préférence à celui qui avait rendu le plus

de services au public. Une telle conduite ne pouvait manquer d'obtenir l'approbation des hommes sensés, et de donner de la force au gouvernement. Cependant la satisfaction que causèrent les choix du président, ne pouvait être universelle. Il y eut pour chaque office plusieurs candidats, qui avaient à-peu-près les mêmes droits. En conséquence, il était difficile qu'un grand nombre de ceux qui n'obtinrent point la préférence, reconnussent aucune sorte de supériorité dans les hommes qui l'emportèrent sur eux. La déclaration qui avait été faite qu'aucun sentiment d'amitié, qu'aucune considération particulière ne présideraient aux nominations, ne put prévenir le mécontentement des concurrens qui furent exclus; et, quoiqu'ils le renfermassent en eux-mêmes, on ne devait pas s'attendre qu'ils l'empêcheraient d'agir, lorsque l'occasion se présenterait.

Des mœurs pures étaient jointes à de grands talens, tant dans les hommes qui étaient membres des conseils législatifs que dans ceux qui étaient à la tête des divers départemens du pouvoir exécutif et de la judicature. La défense que fait la constitution de nommer aucun membre du corps législatif à un office créé pendant l'exercice de ses fonctions, pouvait être

considérée jusqu'à un certain point comme une exclusion pour les hommes qui s'étaient le plus éminemment distingués depuis le premier congrès. Mais il n'en fut pas ainsi. Les amis du gouvernement qui connaissaient toute l'importance des premières mesures qu'il serait dans le cas de prendre, se pressèrent autour de lui; et il se trouva dans les deux sections de la puissance législative, des hommes qui avaient les droits les plus réels à l'estime publique.

Par la nature de ses fonctions, le vice-président des Etats-Unis, qui est aussi président du sénat, quoiqu'il ne fasse point partie intégrante de la puissance législative, n'est pas moins censé y participer qu'à la puissance exécutive. Elu par tout le peuple en même tems que le président, il ne peut manquer d'être pris dans la classe des citoyens les plus distingués, et d'ajouter à la dignité du corps qu'il préside.

M. John Adams est un de ceux qui ont le plus signalé leur patriotisme, à l'époque de la révolution. Attaché au barreau, il avait nécessairement étudié la constitution de son pays. Il concourut puissamment à donner une juste direction à cet esprit public qui anima toute la Nouvelle Angleterre, et il fut membre du

congrès de 1774, où il acquit promptement une grande influence. Il fut un des premiers qui se déclarèrent pour l'indépendance. Ayant été mis au nombre des commissaires qui furent chargés de soutenir en Europe les intérêts de l'Amérique, au commencement de la guerre, il eut beaucoup de part aux mesures qui portèrent la Hollande à se réunir à la France, et il négocia le traité qui fut conclu entre les Etats-Unis et les Provinces-Unies. A plusieurs époques critiques, il eut le bonheur de faire des emprunts qui furent très-utiles à son pays. Il rendit aussi de grands services dans les négociations qui amenèrent la fin des hostilités; et, après l'échange des ratifications du traité de paix, il fut nommé plénipotentiaire pour négocier un traité de commerce avec la Grande-Bretagne. La situation politique des Etats-Unis ayant empêché le succès de cette mission, M. Adams sollicita son rappel, et revint dans sa patrie, peu de tems après qu'on y eut accepté la constitution. On l'a toujours considéré comme un homme d'état¹. Il est doué d'un jugement sain, et est très-versé

¹ M. John Adams est auteur d'une *Histoire des Républiques*, qui a été traduite en français sous le titre de *Défense des Constitutions Américaines*. On y trouve d'excellentes vues sur le gouvernement. (*Note du trad.*)

dans la politique et dans l'histoire. Peut-être n'y a-t-il aucun américain qui ait réfléchi sur les matières de gouvernement, aussi profondément qu'il l'a fait. L'opinion qu'il a de ses concitoyens est flatteuse pour eux. Enfin, il s'est acquis leur confiance par ses talens, par son intégrité et ses services.

Un gouvernement soutenu par des ministres et des officiers d'un mérite si rare, et dont le chef suprême était un homme qui avait donné constamment l'exemple du patriotisme le plus désintéressé, qui avait fait preuve d'une grande capacité, et pour qui la plupart des citoyens avaient un attachement qui allait jusqu'à l'enthousiasme, ne pouvait manquer de se concilier promptement l'affection des peuples. Cependant on ne devait pas s'attendre que tout préjugé contre la constitution eût cessé, que toutes les mesures fussent généralement approuvées, et qu'il ne se manifestât aucun mécontentement particulier. On fit circuler des rapports mensongers sur la pompe et le luxe de quelques-uns des grands officiers du gouvernement¹, sur la

¹ Les audiences que Washington donnait, sous le nom de levers, furent censurées très-vivement. Voici ce qu'il manda à ce sujet au docteur Stuart, son parent et son ami. « Avant la coutume que j'ai établie, et qui

tendance que certaines institutions auraient eue vers la monarchie, et sur les dispositions que l'on aurait montrées à augmenter les

« consiste à recevoir à des jours et à des heures fixes ,
 « tous ceux qui , par quelque motif que ce soit , veulent
 « s'adresser à moi , il m'était impossible de vaquer à
 « aucun travail. J'étais forcé de recevoir des visites de-
 « puis l'heure du déjeuner, et quelquefois auparavant,
 « jusqu'à celle du dîner. Comme je ne voulais pas sacri-
 « fier mes devoirs à la simple bienséance , je me suis vu
 « réduit à l'alternative ou de n'admettre personne , ou
 « de désigner une heure pour la réception de tout le
 « monde. Je savais que le premier parti déplairait à
 « beaucoup de gens , et je n'ignorais pas que l'autre
 « exciterait l'animadversion des hommes qui veulent
 « trouver des fautes par-tout. On ne peut plaire à
 « chacun. En conséquence , je me suis fait une règle
 « de conduite , qui m'a paru réunir tous les avantages,
 « et n'avoir rien de répréhensible en elle-même. Les
 « visites qu'on me fait sont volontaires. Tous les mardis,
 « je reçois, entre trois et quatre heures , ceux qui se
 « présentent. On va , on vient , on cause ; et enfin ,
 « chacun agit comme il lui plaît. Un portier indique la
 « salle d'assemblée ; et l'on se retire quand on veut , et
 « sans cérémonie. En entrant , on me fait un salut , que
 « je rends ; et , autant que je le puis , je cause avec tous
 « ceux qui me font visite. Quelle pompe trouve-t-on
 « dans cette coutume ? Je l'ignore. Est-ce de ne pas
 « s'asseoir ? Il y a deux raisons qui empêchent qu'on
 « ne s'asseye. D'abord ce n'est pas l'usage ; et en second
 « lieu , c'est que je n'ai pas , ce qui est plus décisif ,

prérogatives du pouvoir exécutif. On prit aussi beaucoup d'ombrage de ce que les séances du sénat étaient secrètes, et de ce qu'il avait

« une salle assez vaste pour contenir le tiers des chaises
 « qui seraient nécessaires. Si l'on suppose que c'est par
 « ostentation ou pour suivre l'étiquette des cours, éti-
 « quette qui, pour le dire en passant, provient plus
 « souvent de la convenance ou de la nécessité qu'on ne
 « le croit généralement, je puis affirmer que jamais
 « supposition ne fût plus fausse; car si je suivais mon
 « penchant, je passerais dans la retraite tout le tems
 « que ne réclament point les devoirs de ma place. Si
 « je ne le fais pas, c'est que je sens qu'il convient de
 « laisser à chacun un accès aussi libre que le comporte
 « le respect qui est dû au gouvernement, et qui, du
 « moins je le pense, ne peut s'acquérir ni se conserver
 « qu'en gardant un juste milieu entre une trop grande
 « familiarité et un appareil trop imposant.

« Les visites que mistriss Washington reçoit tous les
 « vendredis au soir, et auxquelles j'assiste toujours,
 « sont du même genre. Ces assemblées, et, chaque
 « semaine, un dîner que partagent autant de per-
 « sonnes que ma table peut en contenir, dîner qui a
 « pour objet principal de faire communiquer entr'eux
 « les membres des différens départemens de l'Etat, et
 « les citoyens de toutes les parties de l'Union, c'est là
 « tout ce que je puis me permettre, si même ce n'est
 « trop; car en moins d'un an, j'ai déjà eu deux
 « attaques sérieuses. La seconde a été plus forte que
 « la première. Il est plus que probable qu'une troisième
 « me réunira à mes pères. Quand sera-ce? je l'ignore. »

voulu ajouter de nouvelles qualifications au titre de président des Etats-Unis¹. On disait que c'étaient là de fortes preuves du peu d'intérêt que cette branche de la puissance législative prenait au maintien de la République. On se récriait aussi contre les appointemens des officiers publics ; et l'on se plaignait que des navires étrangers pussent entrer dans les ports des Etats-Unis aussi librement que ceux des américains. Mais les craintes pour la liberté , que le nouveau système de gouvernement avait inspirées à des hommes de bonne foi , s'affaiblissaient sensiblement ; la popularité de l'administration se communiquait en quelque sorte à la constitution ; et ce peu d'armes qui restaient entre les mains des mécontens ne pouvaient être meurtrières.

Vers la fin de la session , la chambre des représentans s'occupa d'une pétition que lui avaient présentée ceux des créanciers du

¹ Washington écrivant, dans le mois de juillet 1789, au même docteur Stuart, déclara que ce fut sans sa participation et avant son arrivée , que fut faite la question relative à la manière dont on adresserait la parole au président, et que ce fut contre son opinion qu'on la traita ensuite. « Je prévoyais , et je prédis
« l'issue qu'elle aurait , et le parti qu'en tireraient les
« ennemis du gouvernement , » dit-il. « Heureusement
« elle est décidée , et j'espère qu'on ne l'agitiera plus. »

gouvernement fédéral qui habitaient la Pensylvanie. En conséquence , il fut pris deux résolutions , par l'une desquelles la chambre déclara qu'elle considérait comme un objet de la plus grande importance pour l'honneur et la prospérité nationale, qu'on lui fournît les fonds nécessaires au maintien du crédit public. L'autre portait que le secrétaire d'état du département de la trésorerie , préparerait un plan à ce sujet , et qu'il le présenterait dans la prochaine session.

Le 29 septembre , le congrès s'ajourna au premier mardi du mois de janvier suivant. L'accord le plus parfait subsista entre l'assemblée législative et le pouvoir exécutif, durant cette importante session. Les moyens de communication furent arrangés de la manière la plus parfaite; et l'on fit tous les réglemens qu'exigeaient les points délicats pour lequel le sénat participe à la puissance exécutive. L'article de la constitution qui est conçu de la manière suivante : « Le président
« a le pouvoir, de l'avis et du consentement
« du sénat, de conclure des traités, pourvu
« que les deux tiers des sénateurs présens y
« participent , » fit naître plusieurs questions, qui furent de savoir si le concours du sénat était nécessaire avant la négociation, s'il se

bornait simplement à l'examen du traité, ou si le président était le maître de choisir l'une ou l'autre de ces deux formes. Comme Washington était persuadé que la justice et la politique exigeaient qu'avant de combattre les indiens méridionaux, on entrât en négociation avec eux, il nomma des commissaires pour examiner les plaintes réciproques et concilier les différends; et il en fut fait un rapport au sénat, qui examina toutes les questions qui pouvaient résulter de l'article constitutionnel que nous venons de citer.

Le président, qui désirait d'examiner la situation de la Nouvelle Angleterre, crut devoir, pour exécuter ce dessein, profiter des courts instans de repos que lui procurait l'ajournement du congrès. Ayant fait toutes les dispositions nécessaires, il se mit en route le 15 octobre¹. Il traversa le Connecticut et le

¹ Presque à l'instant de son départ de New-York, le président reçut une note officielle par laquelle le comte de Moustier, ambassadeur de France, lui annonça qu'il avait obtenu de sa cour, la permission de retourner en Europe. Il ajouta à cette communication, et par ordre de son souverain : « Que Sa Majesté avait appris
« avec plaisir le changement qui s'était opéré dans le
« gouvernement des Etats-Unis, et qu'il les félicitait
« du choix qu'ils avaient fait dans la personne de leur

Massachussetts , et s'avança jusqu'à Portsmouth dans le New-Hampshire. Il revint par un chemin différent , et fut de retour, le 13 novembre , à New-York. Il eut un plaisir extrême à revoir le théâtre de ses premières opérations militaires , comme commandant en chef des troupes américaines. Il examina les progrès de la société , le perfectionnement de l'agriculture , du commerce et des manufactures , et l'état et les dispositions des peuples. Une telle occupation ne pouvait manquer de plaire à un homme doué d'une grande perspicacité,

« président. » L'ambassadeur dit ensuite dans sa note , mais de son propre mouvement , que le gouvernement de l'Amérique avait été jusqu'alors dans un tel état de fluctuation , qu'on n'avait pu compter sur la stabilité de ses actes , et qu'en conséquence les nations étrangères avaient craint de contracter des traités ou des engagements d'aucune sorte avec les Etats-Unis. Il déclara que , selon toute apparence , il ne devait plus en être ainsi à l'avenir, puisqu'il y avait un chef à qui l'on pourrait s'adresser, et dont les agens dépendaient de lui.

Le desir que S. M. T. C. avait d'entretenir un parfait accord avec le nouveau gouvernement des Etats-Unis , parut par le choix qu'elle fit du ministre qui remplaça le comte de Moustier. Ce fut M. de Ternan , dont la nomination devait plaire infiniment en Amérique , et fut préalablement communiquée au président pour savoir si elle lui serait agréable.

et à tous égards, elle était digne du premier magistrat de la nation. Les autorités constituées, les corporations, les associations religieuses, les sociétés savantes, les négocians, la milice, et enfin les citoyens de toutes les classes, lui témoignèrent à l'envi les uns des autres, par des illuminations, des évolutions militaires, des marches triomphales, et différentes sortes de décorations formées par le génie et le goût, les sentimens qui régnaient au fond des cœurs, et qu'échauffait encore sa présence. Les adresses qu'on lui présenta, exprimèrent l'attachement qu'on avait pour le gouvernement, et l'approbation des mesures qu'il avait prises. La manière dont Washington répondit à ces discours, était bien propre à lui conserver l'affection dont on lui donnait tant de marques. « Je me réjouis avec vous, « mes concitoyens, » dit-il aux habitans de Boston, « de votre prospérité ; et le sentiment que j'éprouve a d'autant plus de vivacité, que vous méritez bien d'être heureux. « Votre amour pour la liberté, votre soumission aux lois, votre industrie, votre respect « pour les devoirs que prescrivent la religion « et la morale, sont les gages les plus réels « de la prospérité nationale et du bonheur « individuel. »

Les membres de la Société de Cincinnati présentèrent aussi à Washington une adresse à laquelle il fit la réponse suivante :

« Aucun autre témoignage d'affection ne
 « pourrait m'être plus cher que celui que vous
 « venez de me donner. C'est avec un ravisse-
 « ment inexprimable que je me retrouve au
 « milieu de mes fidèles compagnons, de ceux
 « avec qui j'ai éprouvé toutes les vicissitudes
 « de la fortune. Les douceurs de la paix ont
 « plus de prix quand on les partage avec ceux
 « dont la valeur et la vertu les ont procurées.
 « La patrie a reconnu toutes les obligations
 « qu'elle vous a. Vous les accroîtrez en vous
 « conduisant toujours par les principes qui
 « jusqu'à présent vous ont guidés comme
 « hommes, comme guerriers et comme ci-
 « toyens, et vous donnerez à la postérité un
 « exemple qui vous assurera sa reconnais-
 « sance et son admiration. Jouissez long-tems
 « de la satisfaction qu'on goûte à sentir qu'on
 « a fait son devoir. Quant à moi, je ne ces-
 « serai de me souvenir que nous sommes unis
 « par tous les liens de l'estime et de l'affec-
 « tion, et je serai constamment votre meilleur
 « et votre plus fidèle ami. »

Peu de tems après son retour à New-York, le président fut instruit du mauvais succès de

la négociation avec les Cricks. Les commissaires des Etats-Unis étaient entrés en conférence avec M. Gillivray¹, avec plusieurs autres chefs indiens, et environ deux cents guerriers à Rocklanding sur l'Oconie et les frontières de la Géorgie. On commençait à s'accorder, lorsque la conférence fut rompue brusquement. Il s'était élevé quelques difficultés au sujet des limites; mais l'intérêt personnel de M. Gillivray et ses relations avec l'Espagne furent les principaux obstacles à la conclusion de la paix.

Cet événement fâcheux fut plus que compensé par l'accession de la Caroline du nord à l'Union. Une seconde convention s'était rassemblée au mois de novembre, en vertu de l'autorisation du corps législatif de cet état, et la constitution fut acceptée par une forte pluralité de suffrages.

¹ C'est celui dont il a été parlé ci-devant, et qui était fils d'un colon de la Géorgie. (*Note du traducteur.*)

CHAPITRE IV.

Seconde session du premier congrès constitutionnel. — Discours du président des Etats-Unis. — Rapport du secrétaire d'état pour le département de la trésorerie. — Discussion sur ce rapport. — Bill relatif à la fixation du siège du gouvernement. — Ajournement du congrès. — Traité conclu avec les Cricks. — Relations des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne et l'Espagne. — Washington fait un voyage au Mont - Vernon. — Troisième session du congrès. — Discours du président. — Discussion sur l'excise et sur l'établissement d'une banque nationale. — Opinion du cabinet, relativement à la dernière de ces mesures. — Progrès des partis. — Guerre avec les indiens. — défaite d'Harmer. — Ajournement du congrès.

LE 8 janvier 1790, le président, accompagné des chefs des divers départemens, et suivi de tous ses officiers, se rendit au congrès, dont les deux sections s'étaient réunies dans la salle du sénat. Il prit la chaire du vice-président ; et, après avoir félicité l'assemblée de l'accession de l'important état de la Caroline du nord à la confédération, et de l'aspect favorable que présentaient les affaires des Etats-Unis, il invita les deux chambres à pourvoir à la sûreté générale par un système con-

venable d'organisation militaire, à favoriser l'établissement des manufactures, à indiquer les moyens d'entretenir les communications avec les puissances étrangères, à passer une loi pour la naturalisation, et à établir l'uniformité de la monnaie, des poids et des mesures des Etats-Unis, chose qui lui paraissait très-essentielle. « Je suis persuadé, » dit-il ensuite, « que vous penserez comme moi, que
« rien ne mérite plus d'attirer votre attention
« que l'encouragement de la littérature et des
« sciences. Les connaissances font par-tout la
« base la plus solide de la félicité publique.
« Elles sont nécessaires dans un pays organisé
« comme l'est le nôtre. Elles contribuent au
« maintien d'une constitution libre, en con-
« vainquant ceux qui sont chargés de l'admi-
« nistration des affaires publiques, qu'une
« confiance motivée de la part des peuples
« est ce qui assure le mieux l'exécution des
« mesures prises par le gouvernement, et en
« apprenant aux citoyens à connaître leurs
« droits et à les apprécier, à empêcher qu'on
« ne les en prive, à faire une distinction entre
« l'oppression et l'exercice nécessaire de l'au-
« torité légitime, entre les exactions et ce
« qu'exigent les besoins de la société, entre
« la liberté et la licence, et enfin à unir à une

« grande vigilance contre toute invasion un
 « respect inviolable pour les lois. C'est à
 « vous, Messieurs, à examiner si l'on parvien-
 « dra mieux à ce but désirable , soit en don-
 « nant des secours aux maisons d'instruction
 « qui sont déjà établies, soit en instituant une
 « université nationale, soit enfin en prenant
 « toute autre mesure que pourra vous sug-
 « gérer votre propre sagesse. »

Les réponses des deux chambres expri-
 mèrent l'accord qui subsistait entre la puis-
 sance législative et la puissance exécutive, et
 elles furent adoptées avec une unanimité qu'il
 est rare de trouver dans une grande assemblée.

Le 9 janvier, le secrétaire d'état du dépar-
 tement de la trésorerie, adressa à l'orateur de
 la chambre des représentans une lettre par
 laquelle il annonçait que, conformément à la
 résolution prise le 21 septembre, il avait
 tracé un plan pour la conservation du crédit
 public, et qu'il était prêt à le communiquer
 quand on l'ordonnerait. Après un débat peu
 long, mais dans lequel plusieurs membres
 demandèrent inutilement que le ministre vînt
 en personne donner tous les renseignemens
 nécessaires, il fut arrêté que le rapport serait
 reçu le mercredi suivant.

Profitant de la latitude que lui laissait la

résolution en vertu de laquelle il agissait, le secrétaire d'état soutint ses propositions par des argumens clairs et puissans. Il dit que le crédit public ne pouvait se maintenir que par la bonne foi, et l'exactitude à remplir les engagements qu'on avait pris. La nature de la dette contractée par les Etats-Unis la rendait encore plus sacrée. C'était le prix de la liberté ; et l'honneur des citoyens d'Amérique avait été engagé d'une manière qui donnait toujours plus de force à l'obligation. Le ministre conclut par proposer l'ouverture d'un emprunt égal au montant de la dette, tant des états particuliers que de l'Union, l'établissement d'une tontine, une augmentation de droits sur plusieurs marchandises d'importation, et l'imposition d'autres droits sur quelques articles de fabrication du pays.

Ce rapport qui a été l'objet d'éloges et de censures outrées, mérite d'autant plus d'attention, que les mesures dont il a été la base ont été celles par lesquelles on a commencé à s'écarter des principes qu'on avait jusqu'alors suivis en administrant les affaires de l'Union. Il fut pris en considération le 28 janvier, puis ajourné au 8 février suivant. La chambre prit d'abord, et à l'unanimité, une résolution relative à une affectation de fonds pour la dette

contractée à l'étranger. Une autre résolution qui consistait à assigner des fonds fixes pour le paiement des intérêts de la dette domestique, et pour l'extinction successive du principal, occasiona des débats très-animés qui durèrent plusieurs jours; et elle ne fut adoptée que par une pluralité très-faible. Peu de tems après cette décision, les délégués de la Caroline du nord arrivèrent et changèrent la force respective des partis. La question fut examinée de nouveau, par ordre d'une pluralité de deux voix, qui la fit décider négativement. Cependant on représenta la résolution sous une autre forme, qui fut de spécifier une somme particulière pour chaque état. D'après cette modification du principe, on pouvait avoir égard aux contributions que les états particuliers auraient payées pendant la guerre, et aux efforts qu'ils auraient faits depuis la paix, et on levait les objections qui provenaient de l'incertitude de la somme qu'on devait exiger. Mais ces changemens n'en produisirent aucun dans les opinions, et la demande de fonds contenue dans le bill qui fut envoyé au sénat, ne fut faite que pour les créanciers dont les reconnaissances portaient qu'elles étaient payables par l'Union. Toutefois une autre mesure qui était de nature à intéresser

toute la confédération, vint à l'appui de la proposition dont nous traitons ici.

Depuis le mois de juin 1783, époque à laquelle la mutinerie d'une partie des troupes de ligne de la Pensylvanie avait porté le congrès à quitter Philadelphie, la nécessité de choisir une résidence fixe où le gouvernement de l'Union pût exercer une autorité qui le mît à couvert de toute insulte, avait été reconnue généralement. A peine aucun sujet occupa-t-il, ou agita-t-il davantage les membres de l'assemblée législative nationale. Au mois de décembre 1784, on avait nommé des commissaires pour acheter un terrain convenable près des Chutes de la Delaware, et faire construire sur cet emplacement, les édifices nécessaires pour le congrès et les officiers du gouvernement. Pour exécuter cette résolution, il en fallait une autre qui ordonnât une affectation de fonds; mais les états méridionaux empêchèrent qu'on ne la prît. Cependant ce projet attira de bonne heure l'attention du congrès constitutionnel. Plusieurs points situés entre la rive occidentale de la Delaware et la rive orientale de la Potomac, furent recommandés fortement; mais la pluralité des suffrages ne put se réunir sur aucun. Les efforts que l'on fit pour changer la résidence

temporaire du congrès, n'eurent pas plus de succès. Quoique New-York fût évidemment trop à l'est, tant d'intérêts s'entrechoquaient, lorsqu'il s'agissait de la question en général, qu'on ne pouvait convenir d'aucune position plus centrale. A la fin, il fut arrêté par l'effet d'une transaction entre les parties intéressées, que le congrès s'ajournerait à Philadelphie, et qu'il y tiendrait ses séances l'espace de dix ans, pendant lesquels on élèverait sur un emplacement situé au bord de la Potomac, tous les bâtimens nécessaires pour que le corps législatif de l'Union pût y siéger, à l'expiration du terme fixé. Cet accord qui fut sanctionné dans les deux chambres par une pluralité de suffrages peu considérable, fut immédiatement suivi d'un amendement au bill relatif à l'extinction de la dette domestique, bill qui était soumis à l'approbation du sénat. Cet amendement était conforme au principe qui avait été proposé infructueusement dans la chambre des représentans. 21,500,000 dollars devaient être remboursés en proportions spécifiées, et l'on ne devait recevoir le titre d'aucun créancier qui ne justifierait pas qu'il l'avait obtenu pour les services rendus, ou les choses fournies pendant la dernière guerre. Lorsque la chambre vota sur cette

proposition , deux membres qui représentaient les districts situés sur la Potomac , et qui dans les discussions précédentes avaient combattu la mesure , l'approuvèrent , et la pluralité changea , quoiqu'elle se composât toujours du même nombre de suffrages.

Le secrétaire d'état avait aussi proposé, qu'à l'exception de certaines parties spécifiées , la dette ne pût être rachetable que du consentement des possesseurs. Ce devait être une compensation de certaines déductions qu'on espérait qu'ils feraient volontairement. Le projet de résolution, qui concernait ce principe , éprouva l'opposition la plus vive ; mais à la fin , il fut approuvé par les deux chambres. La loi qui fut passée à ce sujet allégea infiniment le poids des charges publiques , et fit grand plaisir aux créanciers. Le prix de la vente des terres de l'ouest , et deux millions que le président fut autorisé à emprunter à cinq pour cent , constituèrent un fonds d'amortissement. Ces mesures furent couronnées d'un grand et prompt succès. La valeur des effets publics s'éleva tout-à-coup, et pendant quelque tems même ils furent au - dessus du pair. Cette hausse inattendue enrichit considérablement quelques particuliers. Le succès de son plan fit au secrétaire d'état une répu-

tation qui affligea quelques personnes. L'amortissement de la dette, comme si elle n'avait pas été contractée pour soutenir une guerre qui avait donné aux Etats-Unis l'indépendance et la liberté, fut imputé par quelques mécontents, non à un sentiment de justice et à une politique à-la-fois généreuse et éclairée, mais au desir de donner au gouvernement une force artificielle, par la création d'effets dont la valeur dépendrait de sa volonté.

Le 12 août, le congrès, après une session où il passa plusieurs actes d'une grande importance, s'ajourna à Philadelphie, pour le premier lundi du mois de décembre suivant.

A l'époque où l'on se livrait aux discussions dont nous venons de rendre compte, la situation extérieure des Etats-Unis n'offrait pas un aspect très-satisfaisant. Les sentimens que montraient les indiens qui habitaient près des frontières du sud et de l'ouest, donnaient d'autant plus d'inquiétude qu'on craignait que leur mécontentement ne fût fomenté par les intrigues de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. On disait que le gouvernement du Canada fournissait aux tribus du nord-ouest, les moyens de continuer la guerre, et l'on imputait en partie, au gouverneur des deux

Florides , la rupture de la négociation avec les Cricks. L'intimité qui unissait les deux branches de la maison de Bourbon , faisait appréhender toujours plus que l'Espagne ne prît part à la guerre , que l'irritation des esprits pouvait entraîner ; et le gouvernement américain chercha tous les moyens possibles d'empêcher qu'on n'en vînt à des actes d'hostilité. Il remit à un agent qui se rendit dans le pays des Cricks , sous un prétexte supposé , une lettre où on représentait fortement à M. Gillivray , les maux qu'une guerre avec les Etats-Unis attirerait sur sa nation ; on lui reprochait aussi d'avoir rompu les conférences de Rocklanding , et on l'exhortait vivement à se rendre avec les autres chefs des Cricks , près du gouvernement fédéral , pour y conclure une paix durable. Le porteur de cette lettre fut muni de passe-ports et de saufs-conduits dont il devait user , selon que les occasions l'exigeraient ; et il lui fut recommandé de ne faire connaître les pouvoirs dont il était revêtu , que dans le cas où il serait assuré qu'on recevrait favorablement les propositions qu'il était autorisé à faire. On chargea de cette mission un officier intelligent et brave , le colonel Willet , qui avait fait la guerre de la révolution. Il s'en acquitta si bien que les chefs

des Cricks, ayant M. Gillivray à leur tête, vinrent à New-York; et les négociations qu'on y ouvrit sur-le-champ finirent par un traité de paix¹ qui fut signé le 7 août 1790².

Les ouvertures pacifiques faites aux indiens de la rivière d'Ouabash et aux Miamis n'eurent pas une si heureuse issue. Les frontières de l'ouest étaient toujours exposées à leurs dépré-

¹ Un agent espagnol vint à New-York, avec une forte somme d'argent, pour y faire, disait-il, des achats. On jugea qu'il était chargé de traverser la négociation. En conséquence, on le surveilla soigneusement, et on prit des mesures pour rendre inutiles tous ses efforts.

² Dans la formation du traité, on décida une question qui contenait un principe, lequel, dans la suite et dans un cas différent, excita une fermentation que n'oublieront point ceux qui, à cette époque, ont pris part aux opérations politiques. Tout le commerce des Cricks était entre les mains de M. Gillivray, qui recevait d'une compagnie de négocians anglais, et par les terres de la domination espagnole, les marchandises dont il avait besoin, exemptes de tout droit. Ce point nuisit considérablement aux progrès de la négociation. M. Gillivray ne voulait pas renoncer aux profits qu'il faisait; et l'on craignait que l'Espagne, mécontente de ses relations avec les Etats-Unis, ne mît des obstacles au commerce lucratif qu'ils voulaient faire avec les Cricks. De plus, il était de l'intérêt de ces états, de changer le canal par lequel les indiens recevaient leurs marchandises, et de les rendre ainsi plus dépendans du

dations, et il y avait lieu de craindre qu'il ne fallût toutes les forces de la confédération pour mettre les habitans du Kentockey, ainsi que ceux des comtés occidentaux et des états du centre, à l'abri des fureurs des sauvages. Une longue expérience avait prouvé au président que la politique, l'économie et l'humanité prescrivaient, aussitôt que les négo-

gouvernement américain. Mais pour accomplir cet objet, il fallait exempter des droits établis sur les articles d'importation, ceux qui seraient destinés aux Cricks, et c'était la convenance de cette exemption qu'il s'agissait de déterminer.

Le président, usant de cette circonspection qui a signalé sa carrière politique, prit de bonne heure ce point en considération, et demanda l'avis des membres de son conseil. Le secrétaire d'état jugea qu'on pouvait insérer dans le traité la stipulation que les marchandises destinées aux Cricks passeraient sans payer de droits, à travers le territoire des Etats - Unis. « Un traité conclu par le président, avec le concours des deux tiers des membres du sénat, était, » dit ce ministre, « une loi fondamentale, une loi d'un ordre supérieur, non-seulement en ce qu'elle révoquait les lois antérieures, mais en ce qu'elle ne pouvait être révoquée. » Il y a lieu de croire que tous les membres du cabinet furent de cet avis. Un article secret qui renfermait l'exemption dont il s'agit ici, fut soumis à l'approbation du sénat, qui la donna sans qu'on ait jamais dit que ce corps ait été divisé à ce sujet.

cialions étaient rompues, d'agir avec vigueur, et de porter la terreur et le ravage au cœur des établissemens des indiens. Le congrès, soit qu'il ne fut pas de cet avis, soit qu'il voulut complaire aux habitans des contrées occidentales, qui déclaraient hautement leur préférence pour des expéditions faites par la milice, n'entra pas dans les vues du chef du pouvoir exécutif; et le nombre des troupes¹ ne fut pas proportionné à la gravité des circonstances. Les malheurs des habitans des frontières se prolongèrent, et la haine qu'ils portaient à la constitution fut loin de s'affaiblir.

Les efforts qu'on avait faits pour accommoder les différens avec l'Espagne et la Grande-Bretagne avaient été entièrement infructueux. La question des limites entre les possessions espagnoles et américaines demeurait indécise, et le cabinet de Madrid ne voulait se relâcher

¹ Washington, après avoir donné sa sanction au bill qui avait pour objet de régler les forces militaires des Etats-Unis, inséra dans son journal particulier qu'il ne considérait point celles dont on autorisait l'établissement comme pouvant suffire au service dont elles devaient être chargées. Elles consistaient en un régiment d'infanterie et en un bataillon d'artillerie, qui se montaient, non compris les officiers brevetés, à 1,216 hommes.

en rien de ses prétentions sur le Mississipi. Toute sa conduite ne permettait pas de se flatter qu'il fût disposé favorablement envers les américains, ni qu'il vît sans jalousie l'accroissement de leur puissance.

L'inexécution des articles IV, V, VI et VII du traité de paix, fournissait aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne des sujets de récrimination, qu'il était d'autant plus difficile de faire disparaître, qu'il n'y avait aucune relation diplomatique entre les deux puissances. Le cabinet de Saint-James n'ayant point de ministre en Amérique, et M. Adams ayant quitté Londres sans avoir pu accomplir sa mission, le gouvernement américain trouvait peu convenable de renouveler des avances auxquelles on n'avait pas répondu. Cependant il y avait lieu de désirer d'entières explications, et de connaître parfaitement les intentions du gouvernement anglais. Les points à discuter étaient d'une nature délicate ; et cependant les choses ne pouvaient, sans les plus fâcheuses conséquences, rester dans la position où elles étaient. Il était aussi contraire à l'honneur qu'aux intérêts des Etats-Unis, que des troupes anglaises occupassent une partie de leur territoire ; et les relations de commerce entre ces états et la Grande-Bretagne

étaient si étendues , qu'elles exigeaient des réglemens qui fussent faits d'un commun accord et pussent être permanens. Ce sujet avait attiré de bonne heure l'attention du président qui, dès le mois d'octobre 1789, avait résolu de faire sonder le cabinet britannique, et d'en pénétrer les desseins. Il chargea de cette mission le gouverneur, M. Morris, qui allait passer en Europe pour des affaires particulières, et qui s'acquitta avec beaucoup d'habileté de sa négociation, sans pouvoir toutefois l'amener à une heureuse fin. Le résultat de ses conférences avec le duc de Leeds et M. Pitt, fut que le gouvernement anglais, considérant les postes situés sur la rive méridionale des grands lacs, comme essentiels au monopole qu'il faisait sur les pelleteries, ne rendrait ces places qu'à regret, et ne croyait pas qu'il fût de son intérêt de conclure un traité de commerce. Ces ministres exprimèrent le desir que la meilleure intelligence subsistât entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis; mais ils renouvelèrent les plaintes que le lord Carmarthen avait faites au sujet de l'inexécution du traité de paix. M. Morris ayant objecté que la constitution qui venait d'être acceptée, et que les cours de justice qu'elle établissait, équivalaient à une entière exécu-

tion de ce traité , de la part du gouvernement américain , on lui répondit que les pertes que les négocians anglais avaient essuyées , par l'effet des obstacles que les états particuliers avaient opposés à l'action libre de cette constitution, en faisaient juger l'observation littérale, impossible quant alors. Enfin, le duc de Leeds déclara dans une note officielle , que si les retards que le gouvernement des Etats-Unis apportait à remplir les engagements qu'il avait contractés , faisaient craindre qu'il ne les acquittât jamais , on retarderait l'exécution des articles à la charge de la Grande - Bretagne , jusqu'à ce qu'on eût fait droit aux réclamations des sujets de Sa Majesté. M. Morris ayant demandé d'autres explications à ce sujet , ne put en recevoir aucune ; et il parut que le gouvernement anglais voulait éviter soigneusement d'en donner.

Tandis qu'on suivait cette négociation , on apprit en Angleterre l'attaque exécutée contre l'établissement anglais formé à Noutka-Sound , et l'on y fit sur-le-champ des préparatifs pour venger cette injure. Le ton élevé que prit le gouvernement britannique , et la vigueur avec laquelle il arma pour soutenir ses prétentions , firent croire que bientôt les hostilités commenceraient avec l'Espagne , et même avec

la France. On jugea en Amérique, que l'instant était favorable pour insister sur la libre navigation du Mississipi, en faveur des citoyens des Etats-Unis. M. Carmichael, leur agent près de la cour de Madrid, eut ordre non-seulement de réclamer ce point avec vivacité, mais de demander la cession de la Nouvelle Orléans et des deux Florides. On prétendait que l'Espagne trouverait, dans l'amitié des Etats-Unis, et dans la tranquillité dont jouiraient celles de ses possessions qui étaient à l'ouest du Mississipi, un plein équivalent de cet abandon. Ces états, disait-on, n'auraient aucun motif pour traverser ce fleuve, et leur intérêt devait leur faire désirer que l'Espagne conservât la paisible jouissance des vastes domaines qu'elle possédait à l'ouest du Mississipi. M. Carmichael devait aussi chercher à attirer sur la situation physique des Etats-Unis, l'attention du gouvernement espagnol. La navigation du Mississipi était d'une nécessité absolue pour une moitié de leur territoire; et toute la sagesse ne pourrait empêcher qu'ils ne l'obtinsent un jour, soit en agissant séparément, soit en se joignant à la Grande-Bretagne. C'était à l'Espagne à considérer quelles seraient, pour tout son empire en Amérique, les conséquences d'une

guerre contre les Etats-Unis, ou de la conquête de la Louisiane par la Grande-Bretagne. L'opinion que cette colonie pourrait être envahie du côté du Canada, n'était pas suggérée simplement pour faciliter la négociation. Le gouvernement américain l'avait réellement ; et le chef du pouvoir exécutif avait déjà songé aux mesures qu'il conviendrait de prendre si l'Angleterre demandait le passage pour ses troupes, à travers la partie du territoire des Etats-Unis qui n'était point habitée, ou si elle voulait le faire exécuter sans en avoir obtenu l'agrément. Au nombre des circonstances qui donnaient de la force à la présomption qu'en cas de rupture, les armes de la Grande - Bretagne seraient tournées contre les possessions espagnoles du continent de l'Amérique septentrionale, était le séjour du lord Dorchester au Canada. Ce lord avait témoigné le desir de visiter New-York, lorsqu'il repasserait en Angleterre ; mais l'apparence d'une guerre contre l'Espagne l'avait déterminé à demeurer dans son gouvernement. Sous prétexte de transmettre ses remerciemens pour la promptitude avec laquelle on avait répondu au desir qu'il avait eu de traverser l'état de New-York, il avait dépêché le major Beckwith vers le gouvernement

américain , avec la mission de chercher à connaître , s'il était possible , quelles en étaient les dispositions à l'égard des deux nations anglaise et espagnole. Cet officier essaya de colorer les retards qu'éprouvait la négociation qui avait été ouverte à Londres. Ils avaient pu , dit-il , donner des soupçons ; mais sa seigneurie l'avait autorisé à déclarer qu'elle croyait que la Grande-Bretagne était disposée non seulement à établir des relations d'amitié , mais à contracter une alliance avec les Etats-Unis. Il représenta le sujet de la querelle entre l'Angleterre et l'Espagne , comme étant de nature à intéresser en faveur de la première , toutes les nations commerçantes , et il en tira la conséquence que si la guerre se déclarait , les américains trouveraient plus d'avantage à se joindre aux anglais qu'aux espagnols. Quant aux déprédations exercées sur la frontière de l'ouest , le lord Dorchester , loin de les autoriser , avait , continua M. Beckwith , cherché à faire naître des dispositions pacifiques dans l'esprit des indiens , et même il s'était efforcé de prévenir les derniers meurtres qui avaient été commis. Ceux qui s'en étaient rendus coupables , dit l'envoyé , étaient des brigands de la nation des Cricks et de celle des Cherokis , sur les résolutions

desquelles le gouverneur anglais n'avait aucune influence, et qui étaient dans les intérêts de l'Espagne.

Le président, à qui l'on communiqua les discours de l'envoyé du lord Dorchester, crut y démêler les motifs des lenteurs de la négociation dont il avait chargé M. Morris. Il jugea que le cabinet de Saint-James était disposé à laisser les choses dans l'état où elles étaient, jusqu'à ce qu'il connût les intentions du gouvernement américain, au sujet de la guerre, qu'on supposait être sur le point d'éclater, et que si les Etats-Unis voulaient faire cause commune avec la Grande-Bretagne, les différens qui subsistaient entre les deux puissances s'accommoderaient promptement, mais que s'ils s'y refusaient, ce serait le contraire. Considérant la chose sous ce point de vue, il recommanda de recevoir poliment les propositions que pourrait faire le major Beckwith, et de lui répondre, sans compromettre aucunement les Etats-Unis, qu'elles n'avaient point de caractère officiel. Dans l'idée qu'il serait non-seulement inutile, mais déshonorant de presser la conclusion d'un traité de commerce ou un envoi réciproque de ministres, et que jusqu'à ce qu'on pût tenir un langage ferme, il ne convenait pas de parler des postes.

de l'ouest, les pouvoirs de M. Morris furent révoqués. Mais vers le tems où cette détermination fut prise, la querelle survenue entre la Grande-Bretagne et l'Espagne fut arrangée. S. M. C. voyant que la France ne voulait pas s'engager dans une guerre, ne jugea pas à propos de lutter seule contre toutes les forces de l'empire britannique, et elle céda tous les points en contestation. Ce fut ainsi que cessèrent et la crainte des inconvéniens, et l'espoir des avantages qui pourraient résulter pour les Etats - Unis, d'une rupture entre deux puissances, dont les possessions sont limitrophes des leurs, et vis - à - vis desquelles ils étaient dans une position assez critique.

Le changement d'une vie active contre un travail sédentaire et assidu, avait extrêmement dérangé la santé de Washington ; et durant la dernière session du congrès, il avait, pour la seconde fois depuis sa présidence, été attaqué d'une maladie qui l'avait mis au bord du tombeau. La cessation momentanée de ses fonctions et plus d'exercice lui étant devenus nécessaires, il résolut de se retirer quelque tems sous les ombrages du Mont-Vernon. A son retour d'un voyage dans le Rhode - Island, qu'il n'avait pu visiter lorsqu'il avait parcouru la Nouvelle

Angleterre , parce que cet état n'avait pas encore accepté la constitution , il partit de New-York pour se rendre dans cette paisible retraite , et se livrer quelque tems à ces occupations champêtres , auxquelles ni les charmes de la gloire ni ceux de la puissance ne pouvaient ravir les agrémens qu'il leur trouvait. Après quelques instans de relâche , il fut à Philadelphie pour la troisième session du congrès constitutionnel , auquel il exprima dans son discours d'ouverture , le plaisir qu'il ressentait de l'état favorable où étaient les affaires de l'Union , et particulièrement de l'amélioration du revenu public. En parlant des relations extérieures ¹, il dit : « Les troubles
« de l'Europe , et particulièrement la position
« critique des grandes puissances maritimes
« doivent , en nous faisant mieux sentir les
« bienfaits de la paix dont nous jouissons , nous
« inviter à user de circonspection pour la con-
« server. » Comme l'effet , ou même les préparatifs d'une guerre entre les nations les plus commerçantes devaient réduire les moyens de transporter dans les ports qui leur servaient de principaux débouchés , les productions du sol

¹ Le président , dans un message plus particulier qu'il adressa au sénat , entra dans de plus grands détails sur les négociations de M. Morris.

des Etats-Unis, ou du moins augmenter le frêt, le président invita le congrès à prévenir ces inconvéniens, en accordant à la navigation des citoyens d'Amérique, des encouragemens qui en rendissent l'agriculture et le commerce moins dépendans de la marine des étrangers. Après avoir déclaré à la chambre des représentans que le produit des revenus qu'elle avait déjà constitués suffirait probablement pour les objets auxquels ils étaient affectés, et qu'il espérait que les autres fonds qu'elle accorderait, seraient proportionnés aux paiemens nécessaires pour dégager la foi publique, il dit : « Permettez-moi de me flatter que vous
 « considérerez comme une mesure politique,
 « non-seulement d'acquitter l'intérêt de la dette
 « consolidée, mais autant et aussi promptement
 « que l'accroissement des ressources du pays
 « en fournira les moyens, de rembourser le
 « principal. » Le président recommanda succinctement plusieurs objets relatifs à l'administration intérieure, et termina son discours de la manière suivante : « Je suis convaincu
 « que vos résolutions seront dictées par la
 « sagesse et par l'amour de la patrie. Soyez
 « persuadés que je vous seconderai avec zèle
 « en tout ce qui concernera mes fonctions.
 « Réunissons-nous pour rendre le gouver-

« nement établi , toujours plus propre à faire
 « le bonheur de nos concitoyens. Le succès
 « de nos efforts en sera la récompense. »

Les réponses des deux sections de la puissance législative prouvèrent que l'accord le plus parfait subsistait toujours entr'elles et le chef du pouvoir exécutif. Cependant, et pour la première fois, un de ses actes fut improuvé hautement dans une courte discussion qui eut lieu à l'ouverture de cette troisième session du congrès. Par le traité conclu avec les Cricks on avait abandonné entièrement, ou en grande partie, un vaste territoire que la Géorgie prétendait lui appartenir en vertu d'un contrat dont les indiens avaient contesté la validité. Cet abandon causa beaucoup de mécontentement dans l'état que nous venons de nommer ; et lorsque la partie de l'adresse où il s'agissait des affaires des indiens fut prise en considération dans la chambre des représentans, l'un de ceux-ci s'éleva avec chaleur contre le traité dont nous parlons ; mais comme il ne fit point de proposition positive, on laissa ce sujet de côté.

Le débat fut à peine terminé, que le secrétaire d'état pour le département de la trésorerie transmit plusieurs rapports où il avait suggéré les moyens qu'il croyait propres à

établir le crédit public. Il avait proposé précédemment que la confédération se rendît responsable des dettes contractées par les états particuliers, et que pour suffire aux paiemens qui exigeraient cette mesure, on augmentât les droits que payaient les vins et les liqueurs, le café et le thé, et qu'on établît une taxe sur les liqueurs distillées dans le pays. La proposition n'ayant été acceptée que vers la fin de la dernière session, la discussion relative au revenu qu'il conviendrait de créer à cet effet, ne commença que lorsque les représentans furent devenus impatiens de prononcer leur propre ajournement. Il y avait une grande diversité d'opinions. Le sujet ne pressant pas¹, il fut renvoyé à la prochaine session, et le secrétaire d'état fut chargé de proposer tout ce qu'il croirait nécessaire pour établir le crédit public. Conformément à cet ordre, il prépara plusieurs rapports dont le premier était relatif aux droits dont nous venons de parler. Ces sources de revenu devaient produire annuellement une somme de 877,500 dollars, qui excédait de peu celle qu'exigeait l'intérêt de la dette.

¹ L'intérêt de la dette n'était exigible qu'au 1.^{er} décembre 1792.

La proposition d'un nouvel impôt ne manque guère de rallier les ennemis du ministre qui l'a faite, ni ceux du gouvernement. Mais les droits dont le secrétaire d'état venait de recommander l'établissement, étaient de nature à faire naître un grand nombre d'objections. Le parti puissant qui s'attachait bien plus à l'intérêt local qu'à l'intérêt général, ne pouvait voir que d'un œil jaloux la création d'un revenu qui serait levé par le congrès, sur tout objet de fabrication intérieure. Il en concevait les plus vives alarmes pour la liberté, et il semblait qu'il n'aurait pas redouté plus fortement l'intervention d'une puissance étrangère. L'intérêt véritable ou supposé de beaucoup de particuliers, était également contraire aux mesures qui étaient proposées. Une grande partie des citoyens d'Amérique, et principalement ceux qui habitaient les vastes régions de l'ouest, ne consommant des denrées d'importation que pour une somme peu considérable, n'étaient atteints que faiblement par l'impôt sur les marchandises étrangères. Mais à leur égard, c'était le contraire pour les liqueurs distillées dans les Etats-Unis. En conséquence, le bill conforme aux principes contenus dans le rapport, fut combattu avec force par la pluralité des représentans des con-

trées méridionales et occidentales. Les droits proposés furent qualifiés d'excise, sorte de taxe qu'on prétendit si oppressive qu'elle était en horreur même en Angleterre, et qu'on déclara entièrement incompatible avec la liberté. On proposa de la remplacer par une augmentation de droits sur les articles d'importation, par un impôt direct, par une taxe sur les pensions, sur les salaires et sur les gens de loi, sur les feuilles périodiques, et par le timbre. Malgré cette opposition, le bill fut adopté par une pluralité de 35 contre 21 suffrages.

Le même secrétaire d'état avait toujours été partisan de la création d'une banque nationale. Il l'avait recommandée dans le premier plan qu'il avait présenté au congrès; et il fit un nouveau rapport à ce sujet. Un bill relatif à l'établissement d'une banque fut envoyé par le sénat à la chambre des représentans, où il n'essuya aucune opposition jusqu'à la troisième lecture; mais alors on l'attaqua vivement. On s'éleva contre l'utilité des banques en général, et contre le mérite particulier du projet soumis à la discussion. L'argument le plus fort qu'on employa, fut de prétendre que le congrès n'avait pas le droit de créer une banque nationale. On repré-

senta que le gouvernement des Etats - Unis était limité, qu'il ne devait exercer d'autre puissance que celle qui lui était déléguée par l'acte constitutionnel, et que cet acte ne lui donnait pas le pouvoir qu'on lui attribuait. Les partisans du bill démontrèrent l'utilité des banques par leurs effets dans les pays commerçans, et particulièrement dans les Etats-Unis. Quant à l'objection tirée de l'insuffisance de l'autorité du congrès, ils dirent qu'en déléguant un pouvoir, on déléguait aussi la faculté d'employer tous les moyens nécessaires pour l'exercer. Le bill, après une discussion très-longue, très-animée, et dans laquelle on montra beaucoup de talent de part et d'autre, fut approuvé par une pluralité de dix-neuf voix. La résolution qui s'ensuivit fut examinée avec beaucoup de zèle par le conseil exécutif, dont les membres furent divisés à ce sujet. Le secrétaire du département d'état et le procureur-général jugèrent que le congrès avait outre-passé ses pouvoirs ; et le secrétaire d'état de la trésorerie exprima avec la même clarté l'opinion contraire. Le président invita chaque ministre à lui donner par écrit son avis motivé ; et, après avoir mûrement examiné la question, il fut intimement persuadé que la constitution

des Etats-Unis autorisait la mesure, et il y donna sa sanction.

L'un des derniers actes du premier congrès constitutionnel fut relatif à une augmentation du nombre des troupes. Les efforts que le président avait faits pour rétablir, par la voie des négociations, la tranquillité sur les frontières du nord-ouest, ayant été infructueux, son devoir lui prescrivit d'user de tous les autres moyens qui étaient à sa disposition. Il savait que, pour terminer heureusement la guerre contre les indiens, il fallait agir offensivement et avec vigueur contre eux; et aussitôt qu'il lui fut démontré qu'il n'y avait point à espérer d'accommodement, il fit tout préparer pour une expédition contre les tribus qui habitaient au nord-ouest de l'Ohio. On devait les forcer, le plutôt qu'il serait possible, à engager une action générale, et dans tous les cas, détruire les établissemens qu'ils avaient formés sur les bords des rivières de Scioto et d'Ouabash. Il paraît que le soin de régler les moindres détails fut laissé au général. Le corps d'armée principal devait marcher contre les bourgades de Scioto; et, après les avoir rasées, effectuer sa jonction avec le major Hamtrunck, qui devait faire diversion sur la partie supérieure de la Ouabash, depuis

le fort Knox jusqu'à Vincennes. Enfin, il avait été arrêté que les troupes combinées détruiraient tous les villages situés sur les différentes rivières dont les eaux réunies forment celles que nous venons de nommer.

Le général Harmer, à qui les services qu'il avait rendus pendant la guerre de la révolution avaient acquis des droits à la confiance publique, fut mis à la tête des troupes de la confédération. C'était le gouvernement précédent qui lui avait confié cet emploi. Le 30 septembre 1790, il partit du fort Washington avec trois cent vingt hommes de troupes réglées; et lorsqu'il eut opéré sa jonction avec la milice de la Pensylvanie et celle du Kentockey qui s'étaient portées à environ vingt-cinq milles en avant, toute son armée fut de mille quatre cent cinquante-trois hommes. Vers la mi-octobre, le colonel Harden qui commandait la milice du Kentockey fut chargé d'aller reconnaître les ennemis avec un détachement de six cents hommes. Les indiens, à son approche, mirent le feu à leur bourgade principale, et se réfugièrent dans les forêts. Comme il importait infiniment de les forcer à livrer combat, ce même officier fut détaché de nouveau avec deux cent dix hommes, dont trente seulement étaient tirés des troupes

réglées. Il fut attaqué par un petit parti d'indiens à environ dix milles à l'ouest de Chilikothe où était Harmer. La milice de Pensylvanie qui composait la gauche d'Harden avait donné dans l'arrière-garde de l'ennemi ; et celle du Kentockey prit la fuite à l'apparition des indiens. Les trente hommes de troupes réglées se voyant abandonnés firent une résistance opiniâtre, sous le commandement du lieutenant Armstrong. Vingt-trois d'entr'eux restèrent sur le champ de bataille. Les sept autres parvinrent à s'échapper, et rejoignirent l'armée.

Malgré cet échec, les bourgades de Scioto furent réduites en cendres, ainsi que tous les magasins que les indiens y avaient faits pour l'hiver. Ce service étant effectué, et le manque de chevaux occasioné par la perte qu'on en avait faite, ayant forcé de renoncer à l'attaque des bourgades situées sur la Ouasbash, l'armée leva son camp pour retourner au fort Washington. Harmer voulant rétablir l'honneur de ses armes, s'arrêta à environ huit milles de Chilikothe ; et dans la nuit, il détacha Harden avec l'ordre de trouver l'ennemi et d'engager une action. Il avait mis sous le commandement de cet officier trois cents hommes de milice, et soixante hommes de

troupes réglées. Ces derniers étaient aux ordres du major Willis. Le détachement atteignit, dès le matin, le confluent des rivières de Saint-Joseph et de Sainte-Marie, où il se divisa en trois colonnes. La division de la gauche, que Harden commandait en personne, traversa le Saint-Joseph, et en longea la rive occidentale, tandis que la division du centre que conduisait le major Willis, suivit la rive orientale. La division de la droite, qui était sous le commandement du major M'Millan, s'avança le long d'une chaîne de collines. Après une marche peu longue, les trois colonnes rencontrèrent un gros d'indiens, et il s'ensuivit un combat très-vif. La milice répara le tort qu'elle avait fait à sa propre réputation, et le général en fit l'éloge dans son rapport. Cependant il y a lieu de croire, qu'ainsi que cela arrive fréquemment parmi les troupes levées de la sorte, il fut moins mérité par les efforts de tous, que par ceux d'une partie des hommes qui la composaient. Il est difficile d'expliquer aussi pourquoi les hauteurs dont nous venons de parler ne furent pas occupées dès le commencement de l'action. Après avoir feint quelque tems de vouloir combattre de front, les sauvages s'en emparèrent, et prirent en flanc la colonne du

centre, dont le commandant succomba un des premiers. Cependant le combat se soutint, et il y eut beaucoup de perte de part et d'autre. A la fin, la supériorité du nombre força les américains à céder le champ de bataille¹, sur lequel restèrent cinquante hommes, non compris le major Willis et le lieutenant For-tingham, officiers de beaucoup de mérite. Après cette action, le détachement rejoignit le corps principal, qui retourna ensuite au fort Washington.

Le tableau de la situation déplorable où les habitans des frontières se virent réduits après cette expédition, fut promptement transmis au gouvernement. Les représentans de tous ceux des comtés du Kentockey et de la Virginie, qui bordent l'Ohio, remirent au président une adresse par laquelle ils demandaient que la défense du pays fût confiée à la milice sans aucun mélange de troupes réglées, et qu'elle fût rassemblée sur-le-champ pour marcher contre l'ennemi qu'enorgueillissaient ses avan-

¹ Le général Harmer, dans sa lettre officielle, prétendit avoir remporté la victoire. Cependant sa conduite ayant été censurée par plusieurs personnes, il sollicita la formation d'une cour martiale qui, après un examen approfondi, le déchargea de tout blâme.

tages. Washington répondit d'une manière conciliante ; mais il connaissait trop la nature du service pour céder à la demande qu'on lui faisait. D'après les rapports qu'il adressa au corps législatif, on ajouta un régiment à l'état militaire. Le président fut en outre autorisé à lever un corps de deux mille hommes qui devait servir l'espace de six mois, et à nommer un major-général et un brigadier-général, qui conserveraient le commandement autant qu'il le jugerait nécessaire.

Le premier congrès, qui fut élu en vertu de la constitution des Etats-Unis, termina sa dernière session, le 3 mars 1791. Le parti appelé fédéral ayant eu l'avantage dans les élections précédentes, la pluralité des membres du corps législatif avaient soutenu un système qu'ils avaient établi, et du maintien duquel ils croyaient que l'honneur et la félicité de la nation dépendaient. Organiser un gouvernement, créer un revenu public et relever le crédit, telle était la tâche que la situation politique de leur pays leur avait imposée. Ils la remplirent, à force de persévérance et de vertu. L'accord le plus parfait ne régna pas toujours dans le congrès, il est vrai ; et les partis opposés s'accusèrent réciproquement d'avoir des vues contraires au

bien public. Mais cette imputation ne fut point faite au président. Tous reconnurent la pureté de ses intentions ; et son influence ne fut point altérée. Il y eut toutefois de la division dans son conseil. Il s'éleva des différens très-sérieux entre le secrétaire du département d'état et le chef du département des finances¹ ; mais ces deux ministres passaient pour être également attachés à Washington , qui ne fut point soupçonné de montrer trop de partialité pour l'un au préjudice de l'autre. Si le consentement qu'il donna au bill portant qu'il serait établi une banque nationale, causa du mécontentement à ceux qui étaient opposés à cette mesure, ils ne l'imputèrent à aucune prévention pour l'autre parti. Ce fut contre le ministre des finances et contre les membres des états septentrionaux, que s'éleva l'opposition qui se déclara dans le congrès. Il en fut de même au-dehors ; et la vive affection que la plupart des citoyens avaient pour le premier magistrat de l'Union, ne fut altérée en aucune sorte. L'état des affaires s'améliorait , et le gouvernement faisait insensiblement des progrès dans l'opinion publique. Mais les assemblées législatives particulières , et sur-tout

¹ MM. Jefferson et Hamilton.

celles des contrées méridionales, laissaient
percer la jalousie avec laquelle ces souve-
rainetés locales considéraient les pouvoirs
exercés par le corps législatif de toute la
confédération.

CHAPITRE V.

Le général Saint-Clair est nommé commandant en chef de l'armée. — Le président voyage dans les états méridionaux. — Réunion du congrès. — Discours du président. — Débats sur un bill relatif au nombre des membres du congrès. — Loi passée au sujet de la milice. — Défaite de Saint-Clair. — Opposition faite à l'augmentation de l'armée. — Rapport du secrétaire d'état pour la levée de nouveaux impôts. — Le congrès s'ajourne. — Censure de la conduite tenue par l'administration. — Mésintelligence entre le secrétaire du département d'état et celui de la trésorerie. — Opposition à l'établissement de l'excise. — Proclamation du président. — Insurrection et massacres à Saint-Domingue. — Le général Wayne est promu au commandement de l'armée. — Réunion du congrès. — Discours du président. — Rejet de résolutions prises contre le ministre des finances. — Ajournement du congrès. — Effets que les progrès de la révolution française produisent sur les partis , dans les Etats-Unis.

LE congrès ayant confié au chef du pouvoir exécutif de plus grands moyens pour protéger les frontières , le président s'occupa immédiatement de cet objet important. Il sanctionna le dernier jour de la session, l'acte que le corps législatif avait passé à ce sujet,

et le lendemain, il soumit à l'approbation du sénat, différentes nominations qu'il avait faites. Le commandement en chef des troupes qui devaient être employées à l'expédition qu'on projetait, fut remis au major-général Arthur Saint-Clair, gouverneur du territoire situé au nord-ouest de l'Ohio. Cet officier avait servi pendant la guerre de la révolution ; et sans avoir eu le bonheur de se faire distinguer très - particulièrement, il avait acquis de la réputation. Il est vrai que l'évacuation de Tyconderoga, en 1777, avait attiré beaucoup de blâme sur lui ; mais, après un examen approfondi, sa conduite avait été trouvée sans reproche. Doué d'un esprit solide qu'il avait cultivé, et étant d'une intégrité incorruptible, Saint - Clair avait, durant toute la guerre, conservé l'estime et l'amitié du commandant en chef. La persuasion qu'il était propre au commandement ne fut pas uniquement ce qui le lui fit confier. L'olive devait être tenue de la même main que l'épée. Saint-Clair avait été plénipotentiaire pour négocier avec les tribus qui habitaient entre les limites de son gouvernement. D'ailleurs, il devait connaître le pays dans lequel on voulait porter la guerre ; et comme il avait une grande influence parmi les habitans des

frontières, on jugeait qu'il dirigerait mieux que tout autre, les préparatifs de l'expédition. Enfin, le rang élevé qu'il avait tenu dans l'armée, permettait d'espérer qu'on pourrait lui composer un état-major d'officiers dont le haut grade aurait été le prix de leurs services, et garantirait leurs talens et leur expérience.

Le président, après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour le recrutement de l'armée, et formé pour l'expédition des affaires ordinaires un conseil de trois ministres, se disposa à entreprendre un voyage, que depuis long-tems il projetait de faire dans les états méridionaux¹. Il y reçut tous les témoignages d'affection qu'on lui avait prodigués dans les parties septentrionales et centrales de l'Union. Toutes les lettres qu'il écrivit lorsqu'il fut de retour à Philadelphie, exprimèrent le plaisir que lui causèrent les remarques qu'il fit dans ce voyage. Nous nous bornerons à citer celle qu'il adressa, le 28 juillet, au gouverneur, M. Morris :

¹ Washington parcourut pendant ce voyage, les bords de la Potomac, et conformément aux pouvoirs qui lui avaient été conférés à ce sujet, il choisit le terrain sur lequel on devait construire la ville destinée à être le siège du congrès, et la métropole des Etats-Unis.

« J'ai , en parcourant les états méridio-
 « naux, » dit-il, « éprouvé une grande satis-
 « faction à voir les heureux effets que le gou-
 « vernement général a produits dans cette
 « partie de l'Union. Les peuples sont sensi-
 « bles aux biens qu'il leur procure , et ces
 « biens sont la sûreté et une administration
 « impartiale de la justice. Le cultivateur, le
 « négociant et l'artisan voient que leurs in-
 « térêts sont pris en considération, et en
 « conséquence, ils accordent leur confiance
 « à leurs représentans , et aux hommes à qui
 « l'exécution des lois est confiée. L'industrie
 « a remplacé l'oisiveté, et l'économie la dis-
 « sipation. Deux ou trois bonnes récoltes suc-
 « cessives , et un débouché pour les produc-
 « tions du sol , ont causé une satisfaction
 « générale ; et quelquefois même on impute
 « au gouvernement ce qui n'est dû qu'à la
 « bonté divine.

« L'établissement du crédit public était un
 « point qu'il nous était très-important de ga-
 « gner. L'effet à cet égard a passé toutes nos
 « espérances. La rapidité avec laquelle les
 « souscriptions pour la banque des Etats-
 « Unis ont été enlevées, est une preuve de
 « confiance dans nos mesures, qui est sans
 « exemple jusqu'ici. Deux heures après l'ou-

« verture des registres , il ne restait plus d'ac-
 « tions ; et on en a demandé quatre mille de
 « plus qu'il n'y en a eu de créées. Ce fait
 « est d'autant plus satisfaisant, qu'outre qu'il
 « montre la confiance qu'on a dans le gouver-
 « nement , il fournit inopinément une preuve
 « de l'étendue des ressources de nos compa-
 « triotes. »

Le voyage du président contribua , sans doute , à produire ces heureuses dispositions qui lui procurèrent tant de satisfaction. Le jugement est lié aux sensations , plus intimement peut-être qu'on ne le pense communément ; et la présence du premier magistrat de l'Union, la présence d'un homme qui était l'objet du respect et de l'amour de tous les citoyens, ne pouvait manquer de les attacher, la plupart, au gouvernement dont il était le chef. Mais la réalité ne répondait pas entièrement aux apparences. Cette haine qui avait pris naissance avec la constitution, n'avait pas cessé. Seulement elle était moins vive ; mais le mécontentement qui savait assez se contenir pour ne pas éclater aux yeux de l'homme qui s'était concilié presque tous les cœurs, agissait sans relâche , quoiqu'en secret.

La difficulté de recruter les troupes dans un pays où le service n'est point forcé, et où le

salaire des ouvriers s'élève extrêmement au-dessus de la paye d'un soldat , retarda jusqu'à la fin de la campagne le complément des régimens ; mais on ne voulut pas que tout l'été s'écoulât sans qu'on fît quelque tentative contre les sauvages.

L'acte relatif à la défense des frontières , qui avait été passé dans la session précédente , avait donné au président le pouvoir illimité de convoquer la milice à cheval , qui devait se pourvoir de tout elle-même , et en conséquence recevoir une paye très-forte tout le tems qu'elle serait sous les armes. En vertu de ce pouvoir, on avait fait deux petites expéditions contre les bourgades situées sur la Ouabash ; et l'on en détruisit plusieurs. De vastes champs de blé furent ravagés ; on tua quelques guerriers indiens , et l'on emmena en captivité quelques vieillards , des femmes et des enfans. La première de ces expéditions eut lieu en mai , et fut dirigée par le général Scott. La seconde , à la tête de laquelle était le général Wilkinson , se fit en septembre. Les incursions de ce genre produisaient peu d'effet sur l'ensemble des opérations militaires. Les troupes , avant qu'elles eussent atteint le pays ennemi , avaient perdu tant de chevaux , et consommé une si grande

partie de leurs munitions, que la milice témoignait le plus vif desir de se retirer, et qu'il fallait le plus souvent y céder, avant que l'objet qu'on s'était proposé eût été rempli. Dans les deux occasions dont nous venons de parler, les généraux laissèrent en se retirant un mémoire qui était adressé aux chefs de la nation ennemie, et où étaient renouvelées les propositions qui leur avaient été faites si souvent.

On jugeait que c'étaient les facteurs qui vivaient parmi eux qui poussaient les indiens à commettre des actes d'hostilité contre les citoyens des Etats-Unis. La plupart de ces agens étaient d'anciens colons que la révolution avait contraints de s'expatrier, et qui étaient animés par cette haine que le bannissement et les confiscations ne manquent guère d'inspirer. On accusait aussi, quoique sans fondement peut-être, le gouvernement du Canada; mais cette accusation était appuyée sur un fait, de l'authenticité duquel on ne pouvait douter. Au commencement de la campagne précédente, les indiens en guerre contre les américains avaient reçu des postes anglais établis sur les bords des lacs, une grande quantité de munitions. Le président fit, à ce sujet, adresser, quoique sans caractère

officiel, au colonel Beckwith qui était toujours à Philadelphie en qualité d'agent du Canada, la représentation suivante : « Comme les Etats-
 « Unis n'ont, en soutenant la guerre où ils sont
 « engagés, d'autre intention que de procurer
 « la paix aux habitans de leurs frontières, ils
 « ont lieu d'être aussi affligés que surpris de
 « voir que les officiers et les sujets d'une
 « puissance voisine interviennent pour les
 « empêcher d'exécuter un dessein aussi juste,
 « et dont le succès est si désirable. » M. Beckwith répondit qu'on n'avait fait aux indiens que les présens d'usage. On lui répliqua que si un présent d'armes et de munitions pouvait être considéré comme sans conséquence en tems de paix, il ne devait pas en être de même en tems de guerre ; qu'il était contraire aux lois de la neutralité, de fournir des choses de cette nature à une puissance belligérante, et que si des particuliers faisaient de telles fournitures à leur propre compte, elles pouvaient être saisies comme marchandises de contrebande. L'agent du Canada parut ne pas croire que des particuliers eussent procuré des armes et des munitions de guerre aux indiens ; mais lorsqu'on l'eut assuré que le fait était vrai, il dit qu'il était persuadé que le lord Dorchester n'en était pas instruit, et qu'il s'empresserait

de lui en faire part, ainsi que des observations du gouvernement des Etats-Unis.

Le second congrès constitutionnel se forma le 29 octobre 1791, à Philadelphie. Le président exprima dans son discours d'ouverture, la vive satisfaction qu'il ressentait de la situation prospère des Etats-Unis. En parlant des mesures qu'on avait prises pour l'exécution des lois, et des résolutions passées et adoptées dans la précédente session, il dit que les plus importantes étaient relatives à la défense des frontières de l'ouest. « On a, » continua-t-il, « conclu des traités provisoires, et usé de tous les moyens propres à gagner l'affection des tribus indécises, et à conserver l'amitié des tribus attachées aux Etats-Unis. Les moyens qu'on avait pris pour rétablir la paix ayant été sans effet, on a eu recours à des opérations offensives, dont quelques-unes ont réussi complètement, et on continue les autres. On fait toujours des propositions d'accommodement aux tribus égarées, et il est à désirer que l'emploi de la force cesse, et qu'on établisse avec les indiens des relations intimes qui puissent faire leur bonheur, et les attacher aux intérêts des Etats-Unis. » Washington, en traçant la conduite qu'on devait tenir pour parvenir à ce but,

recommanda fortement la justice et la bienfaisance. « Il sera aussi honorable pour le « caractère national que conforme aux con- « seils d'une sage politique , » dit-il , « de « suivre , à l'égard de peuples plongés dans « l'ignorance , et dont le bonheur dépend des « Etats-Unis , un système analogue aux prin- « cipes de la religion et de la philanthropie. »

Le président annonça ensuite que la loi relative au revenu public avait été reçue , comme on devait s'attendre qu'elle le serait dans un pays qui renfermait un si grand nombre de citoyens éclairés et bien intentionnés , mais que la nouveauté de la taxe qu'établissait cette loi , et une fausse interprétation de quelques-unes de ses stipulations , avaient , en divers lieux , causé quelque mécontentement , qui toutefois cédait à des explications convenables.

Les deux chambres , dans leurs réponses , récapitulèrent brièvement les différens sujets traités dans le discours du président ; et , quoique les termes dans lesquels elles s'énoncèrent n'exprimassent point une affection aussi vive que celle que le congrès précédent avait en pareil cas marquée à Washington , elles renfermèrent beaucoup de témoignages de considération pour le chef du pouvoir

exécutif, et une confiance illimitée dans son patriotisme et dans son zèle pour le bien public.

Parmi les objets d'une grande importance qui attirèrent les premiers l'attention du congrès, se trouva un bill pour déterminer le nombre des représentans. La constitution disait simplement qu'il n'y aurait pas plus d'un membre pour trente mille personnes, et que chaque état en aurait au moins un. Indépendamment des considérations générales en faveur d'une représentation plus ou moins forte dans la branche populaire de la puissance législative, il y en avait une qui agissait extrêmement, quoique en secret, et qui donnait un intérêt particulier à la question. Quel que fût le nombre de personnes exigé, il devait toujours rester une fraction, de laquelle devait dépendre l'influence relative de chaque état.

Le bill dont nous parlons donnait un membre pour trente mille personnes. Dans les débats qui en suivirent la proposition, on s'occupa principalement des avantages ou des inconvéniens d'un nombre de représentans, plus ou moins grand. Les raisonnemens généraux que fit naître ce sujet, furent entremêlés d'allusions fortes et piquantes, relativement aux mesures prises par le congrès précé-

dent, et on laissa percer contre l'administration plus d'inimitié qu'on ne lui en avait montré jusqu'alors. Un membre ¹ parlant de la corruption qu'on suppose exister dans la chambre des communes d'Angleterre, dit que c'étaient des causes essentiellement différentes du nombre de ceux dont elle était composée, qui produisaient cet effet. « Parmi ces causes, » dit-il, « sont les fréquens engagements de fonds et « les immenses affectations laissées à la dis- « position du pouvoir exécutif. L'inégalité de « fortune altère les gouvernemens et les fait « passer de la démocratie à l'aristocratie, et « de celle-ci à la monarchie. De grandes ri- « chesses font naître le désir des distinctions « de rang et des titres. Les révolutions que « les propriétés ont essuyées dans ce pays, « y ont produit une grande inégalité de for- « tune. Le gouvernement y a contribué. La « banque des Etats-Unis est le plus puissant « agent qu'il puisse y avoir, pour corrompre « les membres de cette chambre. Quelques- « uns d'entr'eux sont directeurs de cet éta- « blissement ; et ce ne sera qu'en augmentant « le nombre des représentans, qu'on pourra « prévenir le mal. » Le bill passa, après une longue discussion, dans laquelle il fut inuti-

¹ M. Giles.

lement proposé d'ajouter au nombre de trente mille, celui de trois mille, de quatre mille et de cinq mille. Il fut amendé par le sénat, qui régla la proportion à trente-trois mille personnes pour un représentant; mais l'autre chambre ayant refusé d'adopter cet amendement, le bill ne devint point loi.

Ce qui avait déterminé le sénat, c'était le grand nombre de représentans qu'aurait donnés le bill, et l'inégalité des fractions qui n'auraient point été représentées, inégalité qui aurait pesé particulièrement sur les petits états. Un autre bill qui était le même pour le fond, mais qui différait dans le titre et dans la forme, fut proposé dans la chambre des représentans. Il y passa, après une discussion où l'on insista fortement sur l'injustice qui résultait de l'inégalité des fractions. Il fut amendé dans le sénat, non par une réduction, mais par une augmentation du nombre des représentans. Jugeant que la constitution autorisait une mesure par laquelle ce nombre serait déterminé d'après l'ensemble de la population des Etats-Unis, pour être ensuite réparti entre les différens états, le sénat prit trente mille pour le diviseur, et cent vingt pour le quotient. Il appliqua cette règle aux différens états, jusqu'à ce que chacun d'eux eût

autant de représentans qu'il devait en avoir ; puis il partagea l'excédant entre ceux qui avaient les fractions les plus fortes. Le résultat en était une distribution plus conforme à la population , et un accord plus parfait avec le sentiment qui prévalait tant au-dehors qu'au-dedans , qu'il fallait que la branche populaire de la puissance législative fût composée d'un aussi grand nombre de membres que le permettait la loi fondamentale du gouvernement. Cet amendement levait toutes les objections qui certainement étaient fondées , et il ne pouvait être attaqué facilement par ceux qui désiraient que l'assemblée représentative fût très-nombreuse ; mais l'interprétation qu'il donnait était nouvelle , et contrariait toutes les opinions reçues. Elle avait déjà été repoussée dans une des chambres ; et c'était la pluralité d'un seul suffrage , qui l'avait consacrée dans l'autre.

L'amendement fut fortement appuyé dans la chambre des représentans , qui cependant le rejeta , après une discussion très-animée. Des commissaires nommés ensuite par les deux chambres , se séparèrent sans avoir pu convenir de rien. A la fin , les représentans discutèrent de nouveau le bill qui , à la pluralité de deux suffrages , fut approuvé , tel que

le sénat l'avait amendé. Le président eut alors à examiner si l'acte passé par le corps législatif était conforme à la constitution. Son conseil fut partagé. Le secrétaire du département d'état et le procureur-général furent d'avis que le bill n'était pas constitutionnel. Le secrétaire du département de la guerre fut indécis. Le secrétaire du département de la trésorerie jugea que, vu la manière vague dont l'article de la constitution était exprimé, on ne pouvait rejeter absolument aucune des deux interprétations, et que par conséquent il était convenable d'adhérer à celle qui avait été donnée par le congrès.

Le président, après avoir pesé les argumens employés de part et d'autre, fut confirmé dans l'opinion que c'était la population de chaque état, et non la population totale des Etats-Unis, qui devait fournir le nombre d'après lequel on devait fixer celui des représentans. Il renvoya donc, avec les observations qu'il y joignit, le bill à la chambre qui l'avait proposé. Conformément aux règles que prescrit la constitution, on y recueillit les suffrages par oui et par non, et le projet fut rejeté. Un troisième bill qui donna aux différens états un représentant pour trente-trois mille personnes, fut ensuite proposé

et approuvé par les deux chambres. Quoiqu'on eût pris les mesures les plus judicieuses et les plus promptes pour lever les troupes, et les envoyer aux frontières, elles ne purent être rassemblées dans les environs du fort Washington qu'à la fin de septembre; et même alors elles ne furent pas au complet. Le retard avait été occasionné par l'époque avancée à laquelle le congrès avait autorisé une augmentation de forces, ainsi que par la lenteur du recrutement, par l'éloignement du lieu de l'action, par le peu d'eau qu'il y avait dans le lit de l'Ohio, et, dit-on, par l'impardonnable négligence du quartier-maître-général et de ceux qui lui étaient subordonnés. Les objets immédiats de l'expédition étaient d'anéantir les bourgades des Miamis, d'expulser de leur pays ces sauvages, et de le joindre à l'Ohio par une chaîne de postes qui les empêcheraient de revenir l'occuper tant que durerait la guerre.

Le 7 septembre 1791, les troupes réglées levèrent le camp qu'elles avaient assis dans les environs du fort Washington. Elles marchèrent directement vers le point de leur destination, et établirent, soit pour assurer leurs convois, soit pour leur servir de refuge en cas de revers, deux postes intermédiaires,

à un peu plus de quarante milles l'un de l'autre. Ce furent les forts Hamilton et Jefferson. Ce dernier ne fut achevé que le 24 octobre, époque à laquelle était arrivé un renfort d'environ trois cent soixante hommes de milice. Lorsqu'on eut mis garnison dans chacun des deux forts, l'armée se trouva composée d'un peu moins de deux mille hommes. Saint-Clair qui la commandait, continua sa marche, que rendit laborieuse et lente, la nécessité d'ouvrir un chemin. De petits partis d'indiens se montraient fréquemment; et il s'engagea de légères escarmouches. Lorsqu'on approcha du pays où l'on devait rencontrer l'ennemi, soixante hommes de milice désertèrent ensemble. Cette diminution de force n'était pas fort importante en elle-même; mais il y avait lieu de craindre que l'exemple ne fût suivi, s'il demeurerait impuni; et l'on prétendit que l'intention des hommes qui avaient déserté, était de piller les convois de vivres qui étaient à quelque distance en arrière. Pour prévenir un tel malheur, le général envoya le major Hamtranck à la poursuite des déserteurs, après lui avoir donné l'ordre de faire escorter les convois par une forte garde.

L'armée, qui alors n'était plus composée que d'environ quatorze cents hommes, continua sa

marche , et le 3 novembre , elle campa sur un plateau , à quinze milles au sud des bourgades des Miamis. L'aile droite , qui était commandée par le général Butler , forma la première ligne , que couvrit une petite crique d'environ trente-six pieds de largeur. L'aile gauche , qui était aux ordres du lieutenant-colonel Darke , forma la seconde ligne ; et entre celle-ci et la première , il y avait un intervalle de trente-cinq toises ¹. On supposait que la droite était mise suffisamment à couvert par la crique , dont la rive était escarpée , et par un petit corps de troupes. La gauche le fut par de la cavalerie et par des piquets. La milice passa la crique , et campa sur deux lignes , à un quart de mille en avant. A son approche , quelques indiens qui s'étaient montrés de l'autre côté , prirent la fuite.

Saint-Clair s'était proposé de mettre son bagage en sûreté derrière quelques retranchemens , et , lorsqu'il aurait été rejoint par Hamtranck , de marcher le plus promptement qu'il serait possible , contre les bourgades qu'il devait détruire. Mais il ne put mettre à exécution ni l'un ni l'autre de ces projets.

¹ Saint-Clair dit , dans ses dépêches officielles , que la nature du terrain n'avait pas permis de laisser un espace plus considérable entre les deux lignes.

Le 4 novembre, une demi-heure avant le lever du soleil, la milice fut attaquée à l'improviste. Ayant pris la fuite dans le plus grand désordre, elle rompit, pour rentrer dans le camp, la première ligne des troupes réglées, qui s'était formée au premier coup de feu. Les indiens la poursuivirent, et engagèrent avec l'aile droite, une action très-vive. Le feu des assaillans enveloppa la première ligne, et en quelques minutes, il atteignit l'arrière-garde des américains. La plus grande force en fut dirigée contre le centre de chaque aile, où l'artillerie était placée; et ceux qui la servaient succombèrent en grand nombre. Les indiens, se baissant pour faire feu, s'avancèrent d'abri en abri, jusqu'à la bouche des pièces de campagne. Ils combattirent avec la résolution d'hommes dont la guerre est le métier; et d'ailleurs, ils étaient excités par toutes les passions qui agissent le plus vivement dans l'esprit des sauvages.

On ne devait point attendre que des troupes de nouvelle levée montrassent toutes la même ardeur. Tandis que les unes firent leur devoir avec courage, la terreur remplit l'ame des autres. Les officiers, comme de coutume, furent victimes de la lâcheté de leurs soldats. Ils s'exposèrent au danger le

plus imminent , et il en périt un grand nombre dans les efforts qu'ils firent pour changer la face des choses.

Depuis plusieurs jours, Saint - Clair était malade; mais ni la faiblesse qui en résultait , ni le danger de sa position, ne l'empêchèrent de donner ses ordres d'une manière judicieuse , et avec sang-froid. Lorsqu'on eut reconnu que le feu des américains ne pouvait produire un grand effet contre des ennemis qui se cachaient , l'emploi de la bayonnette parut le seul moyen par lequel on pût espérer de remporter la victoire. Le lieutenant-colonel Darke fit à la tête du second régiment qui formait la gauche de l'aile gauche , une charge impétueuse qui causa quelque perte aux indiens , et les rejeta à près de deux cents toises. Il fut suivi par toute l'aile; mais le manque de bons tirailleurs le priva de l'avantage que devait lui procurer cet effort , et les sauvages renouvelèrent l'attaque aussitôt qu'il eut cessé la poursuite. A-peu-près au même instant , le général Butler fut blessé mortellement , la gauche de l'aile droite fut rompue , presque tous les artilleurs furent tués , les pièces furent enlevées , et l'ennemi pénétra dans le camp. Darke eut l'ordre de faire une nouvelle charge à la bayonnette ,

avec son propre régiment, et les bataillons que les majors Butler ¹ et Clarke commandaient. Il l'exécuta avec intrepidité, et un succès momentané. Les indiens furent chassés hors du camp, et on recouvra l'artillerie; mais tandis que les troupes américaines les plus braves pressaient l'ennemi sur un point, il faisait, d'un autre côté, un ravage affreux. Des corps particuliers exécutèrent différentes charges, toujours avec quelques succès; mais on ne put faire un effort général; et il périt dans ces tentatives un grand nombre d'officiers, perte dont les conséquences se firent sentir vivement. Des soldats, au lieu de conserver leurs rangs, prenaient la fuite par bandes, et étaient jetés à terre sans avoir fait la moindre résistance. Il ne restait plus qu'un seul moyen de sauver les débris de l'armée, et Saint-Clair le prit. A neuf heures et demie du matin, il ordonna encore à Darke de charger, avec le second régiment, un corps d'indiens qui était posté de manière à couper la retraite, puis de gagner le bois. Le major Clarke eut l'ordre de couvrir l'arrière-garde avec son bataillon. La fuite la plus désor-

¹ Cet officier venait d'avoir la jambe fracassée par une balle; et en cet état il monta à cheval, et conduisit son bataillon à la charge.

donnée continua ensuite. Les américains furent poursuivis l'espace de quatre milles ; mais l'amour du butin qui est la passion dominante des sauvages, rappela les vainqueurs dans le camp des vaincus, dont ils se partagèrent les dépouilles. Les troupes jetant leurs armes sur le chemin, continuèrent à fuir jusqu'au fort Jefferson, qui était à trente milles du champ de bataille. Elles y rencontrèrent le major Hamtranck avec le premier régiment, et il y fut tenu un conseil de guerre pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire. Comme le régiment d'Hamtranck était loin de réparer les pertes qu'on avait essuyées, il fut résolu de ne pas livrer un nouveau combat ; et l'armée laissant ses blessés au fort Jefferson, continua sa retraite jusqu'au fort Washington.

La perte des américains fut très-considérable, vu le petit nombre de ceux qui prirent part à ce combat désastreux. Trente-huit officiers brevetés restèrent sur le champ de bataille. Cinq cent quatre-ving-treize sous-officiers et soldats furent tués ou ne repa-rurent plus. Le nombre des blessés fut de deux cent quarante-trois. Le brave général Butler fut au nombre des morts ¹. Il avait fait

¹ Le major Fergusson périt aussi.

la guerre de la révolution, durant laquelle il s'était signalé plus d'une fois. Dans la liste de ceux qui eurent le même sort, on trouva les noms d'un grand nombre d'excellens officiers qui avaient également pris part à cette lutte qui se termina par l'indépendance de l'Amérique. Enfin, les lieutenans-colonels Darke et Gibson, le major Butler et l'adjutant-général Sergent furent blessés.

Saint-Clair s'étant trouvé entre deux feux, et d'ailleurs ayant été attaqué très-vivement, crut qu'il avait été accablé par le nombre ; mais les renseignemens qui ont été recueillis ensuite, ont fait reconnaître que la force totale des indiens n'allait que de mille à quinze cents guerriers. On ne put évaluer la perte des sauvages ; mais il est probable qu'elle fut bien moindre que celle des américains.

Rien ne fut plus inopiné que la nouvelle de ce revers. Comme on s'était flatté que la campagne serait heureuse, et qu'elle mettrait fin à la guerre, on ne put croire que le général qui avait essuyé une telle défaite, ne se la fût pas attirée par sa faute. On prétendit qu'étant dans le pays ennemi, et qu'ayant reconnu divers partis d'indiens, il aurait dû supposer qu'on profiterait de l'absence d'un

Le gouvernement la reçut dans le mois de décembre.

de ses régimens , pour l'attaquer lui-même , et qu'il aurait dû aussi empêcher l'ennemi d'approcher si près de son camp , et de le mettre entre deux feux. Enfin , on censura l'ordre de son campement , et l'on dit que ses lignes n'étaient pas à une assez grande distance les unes des autres.

Saint - Clair demanda instamment que sa conduite fût examinée par une cour martiale ; mais on ne put le lui accorder , parce qu'il n'y avait pas au service , des officiers qui eussent le grade nécessaire pour former , en une telle occasion , un tribunal de ce genre. Vers la fin de la session , la chambre des représentans chargea un comité de rechercher les causes qui avaient fait manquer l'expédition , et le rapport disculpa pleinement et explicitement le commandant en chef. Cette recherche eut plutôt pour objet , il est vrai , d'examiner la conduite des agens civils que celle des officiers des troupes , et elle ne fut point faite par des militaires. Ce qui justifia le plus Saint-Clair , ce fut qu'il conserva l'estime et la confiance du président.

La guerre avec les indiens devint très-inquiétante , après la défaite que nous venons de retracer ; et le président fit mettre promptement sous les yeux du congrès l'état des

forces nécessaires pour réparer cet échec. Il fut proposé dans la chambre des représentans , conformément à un rapport que le ministre de la guerre avait présenté , de lever, pour servir trois ans , à moins qu'on ne les licenciât plutôt, trois nouveaux régimens d'infanterie , et un escadron de cavalerie. Le nombre des troupes portées au complet , devait être d'environ cinq mille hommes. Le bill éprouva beaucoup d'opposition. On contesta la justice des motifs qui avaient fait entreprendre la guerre , et l'on prétendit qu'on pourrait obtenir la paix à moins de frais. On dit qu'une extension de territoire n'était pas à désirer, et que si l'on faisait rentrer dans les limites des Etats-Unis, ceux des citoyens qui s'étaient établis au-delà , les actes d'hostilité cesseraient sur-le-champ. Dans tous les cas , continua-t-on , c'était sacrifier le sang et les trésors de la nation , que de porter la guerre hors de la ligne des forts qui avaient été construits. On objecta que ce serait exposer l'honneur des américains et la confiance qu'on avait dans le gouvernement, que d'envoyer des armées se faire massacrer dans les forêts , tandis qu'on permettait aux anglais de conserver des postes sur le territoire des Etats - Unis. On imputa à cette dernière

cause toute disposition que pouvaient montrer les indiens pour continuer les hostilités , et l'on dit que c'était à la faire cesser , que le gouvernement devait appliquer tous ses soins.

Mais , ajoutait-on à tous ces argumens , en admettant que la guerre eût été juste dans son principe , et que l'honneur et l'intérêt de la nation exigeassent qu'on la soutînt , la conquête du pays des indiens ne devant point être tentée , une augmentation de troupes de ligne n'était aucunement nécessaire. L'expérience avait prouvé que des attaques faites à l'improviste par la milice des frontières et par des chasseurs , avaient des résultats plus avantageux que les opérations méthodiques des troupes réglées. Quand bien même on se proposerait de faire une invasion , les forces qui étaient à la disposition du président devaient suffire. Les troupes qu'il était autorisé à lever , devaient , à tous égards , valoir les troupes réglées. Elles avaient été aussi utiles dans la dernière campagne , et n'avaient pas été moins braves dans la dernière bataille. La dépense d'une armée de cinq mille cent soixante-huit hommes , telle que celle que le bill proposait de créer , méritait aussi une grande attention. Elle devait être de plus d'un million

deux cent cinquante mille dollars par an. Personne, excepté ceux qui étaient dans les secrets du cabinet, ne savait pourquoi la guerre durait ainsi depuis trois ans. Mais quels fonds pourraient être affectés au surcroît de dépenses qu'exigerait l'entretien des troupes qu'on voulait mettre sur pied ? L'excise était un impôt odieux et produisait peu. Les droits sur les importations étaient portés aussi haut que le permettait la prudence. Les augmenter ce serait en diminuer le produit, en ouvrant la porte à la contrebande.

On répondit à tous ces raisonnemens, que la justice de la guerre ne pouvait être mise en doute, par quiconque reconnaissait que le sentiment qu'on devait avoir de sa propre conservation, et l'empire de la nécessité, étaient des motifs suffisans pour faire prendre les armes. La guerre avait été entreprise, non par esprit de conquête, mais pour défendre les habitans des frontières, qui, s'ils n'étaient pas secourus, devaient succomber sous les efforts de leurs féroces ennemis. On représenta qu'il était prouvé par des documens authentiques que, depuis 1783 jusqu'à 1790, il n'y avait pas eu moins de quinze cents personnes, dont les unes habitaient le Kentockey et les autres s'y rendaient, massacrées ou

emmenées en captivité par les sauvages , et qu'il y avait lieu de croire que le nombre des citoyens de la Virginie et de la Pensylvanie , qui avaient éprouvé de pareils malheurs , était tout aussi considérable. On rappela l'esprit de conciliation qu'avait montré le gouvernement , et les efforts réitérés qu'il avait faits pour conclure la paix. On fit observer qu'en 1790 , les Miamis avaient d'abord refusé de traiter, qu'ils avaient ensuite demandé trente jours pour délibérer , qu'on les leur avait accordés , que le président avait positivement défendu aux habitans de commettre aucun acte d'hostilité pendant cet espace de tems , et que , quoiqu'on eût obéi , plus de cent vingt blancs avaient été mis à mort ou saisis par les sauvages , qui même avaient brûlé tout vifs plusieurs de leurs prisonniers, et avaient, après cette atrocité , refusé de répondre aux propositions qu'on leur avait faites.

Quelque desir qu'eussent de rétablir la paix avec les indiens , le gouvernement général et les gouvernemens particuliers des états exposés aux calamités de la guerre , il était impossible , disaient les partisans du bill , d'y songer dans la position où l'on se trouvait. Les sauvages avaient tué un grand nombre de blancs ; les blancs s'étaient vengés , et l'ani-

mosité était extrême des deux côtés. La paix ne pouvait être durable, tout le tems que les deux partis seraient voisins. Il fallait placer une forte barrière entr'eux. Quand même on rachèterait les terres que les indiens avaient déjà vendues, on ne se procurerait qu'une tranquillité qu'on ne pourrait conserver qu'en recourant sans cesse au même expédient. Il valait donc mieux faire un effort vigoureux, agir d'une manière conforme à la dignité nationale, et conserver par la guerre ce qu'on ne pouvait assurer par la paix. Il était trop tard pour examiner la justice des motifs qui avaient fait commettre les premiers actes d'hostilité. On ne pouvait rétrograder, sans exposer une foule de personnes à être égorgées. Le gouvernement ne pouvait, sans violer tous les principes de justice et d'humanité, abandonner les habitans des frontières à la rage de leurs féroces ennemis. Quoique l'excise fût en horreur, et que l'argent manquât, on ne devait point songer à des intérêts pécuniaires, lorsqu'il s'agissait du salut d'hommes qui étaient des frères et des amis. Il fallait lever des troupes pour les défendre, et la seule question à faire était de demander combien il en fallait? Les hommes instruits jugeaient que l'armée dont on avait besoin ne

devait pas être inférieure en nombre à celle que le bill proposait de lever. Quand on considérait combien le penchant naturel des indiens pour la guerre et le pillage, avait dû s'accroître par les succès qu'ils avaient eus dans les deux dernières campagnes, on ne pouvait dire positivement quel serait le nombre des ennemis qu'on aurait à combattre. Il fallait se préparer à tems, pour faire des efforts plus vigoureux que ceux qu'on avait faits jusqu'alors. Les objections qui résultaient d'un surcroît de dépenses, devaient s'évanouir lorsqu'on songeait aux suites qu'aurait une autre campagne, si elle était malheureuse. Il était plus sage de terminer promptement la guerre, que d'épuiser le trésor en renouvelant les hostilités tous les ans. Enfin, on rappela le passé pour démontrer la supériorité des troupes réglées sur la milice, même en agissant contre les sauvages.

Le bill passa ; mais le trésor public ne pouvait suffire aux dépenses que la guerre allait entraîner, et il fallait chercher à y pourvoir. Un comité auquel la question fut renvoyée, jugea qu'il convenait de demander l'opinion du chef du département des finances, ce qui donna lieu à une discussion très-vive. L'opposition ne fut pas heureuse. La réso-

lution proposée par le comité fut prise , à la pluralité de trente et un suffrages contre vingt-sept. Le secrétaire d'état proposa , dans son rapport qui fut examiné par toute la chambre formée en comité, certaines augmentations de droits sur les articles du commerce d'importation. Lorsque le bill dont le rapport était la base , fut sur le point d'être mis aux voix , on demanda que la durée en fût limitée , et la décision qui intervint indiqua les progrès qu'avait faits dans l'esprit des membres de la chambre , l'opinion relative aux systèmes de finance qui avaient établi le crédit des Etats-Unis. Trente et un membres furent pour l'affirmative, et trente pour la négative. Par les réglemens de la chambre, l'orateur avait le droit de voter d'abord comme membre; et si les avis étaient partagés également , il pouvait faire pencher la balance en se portant de l'un ou de l'autre côté. Comme celui qui siégeait alors était opposé à la limitation, celle-ci fut donc rejetée à la pluralité d'une seule voix.

Le 8 mai 1792 , le congrès , après une session très-importante , s'ajourna au premier lundi du mois de novembre suivant.

L'animosité qui s'était montrée plus d'une fois dans les débats, et la force de l'opposition

dans les questions où l'on avait examiné les points sur lesquels le gouvernement pouvait être attaqué , annonçaient assez le degré d'impression qu'avaient fait dans l'esprit des citoyens qui habitaient une partie considérable du territoire des Etats - Unis , les accusations portées contre les hommes qui administraient les affaires publiques. C'étaient les mesures que le secrétaire d'état du trésor public avait proposées , et que le corps législatif avait sanctionnées , qui excitaient le plus de mécontentement. M. Hamilton n'était connu dans les états méridionaux que par les hommes qui avaient fait la guerre , et par ceux qui avaient été membres du congrès ou attachés au pouvoir exécutif. Ses plans de finance ayant été généralement combattus par les représentans de ces états , on y prenait rarement son parti , et celui des représentans des états de l'est , qui les avaient fait approuver. D'ailleurs, tous les ennemis de la constitution accusaient ceux qui en étaient les appuis, d'avoir le dessein de fonder sur les ruines de la république, un gouvernement monarchique. Quelque insuffisans qu'ils fussent , on représentait comme exorbitans les appointemens des principaux officiers du gouvernement¹. Les levers du

¹ Les appointemens du secrétaire du département

président et les assemblées de mistriss Washington étaient destinés, disait-on, à accoutumer les américains à la pompe et aux usages des cours de l'Europe. On prétendait aussi que le vice-président avait une maison semblable à celle d'un souverain, et qu'il voulait soutenir par sa conduite, les maximes répandues dans ses écrits. Les opérations de la guerre contre les indiens étaient mal dirigées, et l'on tirait cette guerre en longueur, afin de dissiper les deniers publics, d'augmenter l'état militaire, et d'accroître les revenus de la confédération. On se proposait d'élever par de grandes dépenses, la dette nationale, et de se procurer les moyens de river les chaînes qu'on forgeait en secret. Toutes les prédictions qu'on avait faites au sujet des principes anti-républicains du gouvernement, se vérifiaient rapidement. Si la représentation plus considérable qui devait avoir lieu, après les élections suivantes, n'apportait pas un remède à ces maux, ils devaient, continuait-on, devenir insupportables; et, lorsqu'on songeait que la division des opinions était tracée par une ligne géographique, on pouvait

d'état, qui étaient les plus forts, ne se montaient qu'à 3,500 dollars (le dollar vaut 4 s. 6 d. sterling.)

craindre que l'Union ne vînt à se dissoudre ; pour former plusieurs confédérations.

Ces symptômes de discorde étaient devenus plus alarmans pendant la session qui venait de se terminer, et ils faisaient d'autant plus de peine au président, qui était persuadé que l'existence nationale et la liberté des Etats-Unis dépendaient du maintien du gouvernement, que nulle part ils ne s'étaient déclarés avec plus de force que dans son conseil. Il existait entre les secrétaires du département d'état et de la trésorerie, une opposition qui s'annonça de très-bonne heure, et que les circonstances accrurent au point qu'elle en fit deux ennemis jurés. Une différence totale d'opinion sur des points dont dépendait l'action du gouvernement, et qui peut-être provenait elle-même de celle de la position où ces deux ministres s'étaient trouvés, ainsi que de la trempe naturelle de leur esprit, passa pour avoir produit en grande partie cette haine si implacable. M. Hamilton avait servi son pays sur les champs de bataille ; et vers la fin de la guerre, il avait passé des camps dans le congrès, dont il était resté membre quelque tems après la conclusion de la paix. Etant au service, il avait vu les dangers auxquels la faiblesse du gouvernement avait

exposé l'indépendance des Etats-Unis. Membre du corps représentatif, il avait reconnu que la perte de la réputation de ces états, le sacrifice de leurs intérêts les plus chers, étaient dûs principalement à la même cause. Les inconvéniens que produisait la souveraineté absolue des états particuliers, lui donnaient des alarmes d'autant plus vives qu'il savait les citoyens peu disposés en faveur d'un gouvernement général. On prétend que, dans la convention, il se déclara pour un système, selon lequel le chef du pouvoir exécutif et le sénat auraient, quoique élus, conservé leurs places plus long-tems qu'on ne le proposait¹. Cependant il soutint ensuite la constitution qui lui parut combinée avec beaucoup d'art, et il contribua particulièrement à la faire adopter. Mais il conserva toujours et exprima hautement l'idée que ce qu'elle avait à redouter le plus était sa propre faiblesse, et que la prospérité et la liberté des Américains-Unis avaient plus à craindre les empiétements des états particuliers, les plus puissans, que ceux du gouvernement fédéral.

¹ Les ennemis de M. Hamilton ont publié qu'il désirait que le président et les membres du sénat conservassent leurs places, tant qu'ils ne mériteraient pas d'être destitués.

M. Jefferson s'était retiré du congrès, avant que l'avilissement du papier-monnaie eût mis ce corps entièrement dans la dépendance des gouvernemens locaux. Il était ensuite parvenu aux plus hautes dignités de l'état, dont il était citoyen. Vers la fin de la guerre, il fut réélu membre du congrès; mais ayant été bientôt chargé d'une mission près de la cour de Versailles, il fut témoin des commencemens de cette grande révolution qui a étonné et agité les deux hémisphères. Comme tous ses compatriotes, il s'intéressa vivement aux succès des prétendus réformateurs; et il est permis de supposer que par son séjour en France et ses liaisons avec les hommes qui méditaient les grands événemens qui arrivèrent dans la suite, son esprit aura été vivement frappé de quelques-uns des abus particuliers au gouvernement monarchique, qui étaient constamment sous ses yeux, et qu'il se sera persuadé que la liberté n'avait à redouter que les dépositaires du pouvoir exécutif. La faiblesse du gouvernement général, et les empiétemens des états divers ne lui donnèrent donc aucune inquiétude. Ses craintes eurent un tout autre objet, et il employa tous ses efforts pour gêner l'exercice du pouvoir réclamé par le gouvernement des Etats-Unis. Il était

loin de sentir aussi vivement que ceux qui n'avaient point quitté l'Amérique, la nécessité d'adopter la constitution, et même il témoigna le desir qu'elle fût rejetée par un nombre d'états suffisant pour qu'on pût y faire des changemens qu'il croyait essentiels. Il paraît que ses objections principales étaient le manque d'une déclaration des droits, et la rééligibilité du président. On dit cependant qu'il changea d'avis, lorsqu'il vit la conduite que tinrent le Massachussetts et d'autres états.

A ces causes de division entre MM. Jefferson et Hamilton, il s'en joignit une autre qui bientôt eut une grande influence sur toutes les opérations du gouvernement.

La guerre qui s'était terminée en 1783, avait laissé dans le sein des Américains-Unis, un vif attachement pour la France, et une haine extrême contre la Grande-Bretagne. Ces sentimens se montraient en tout, et principalement dans les propositions qu'on faisait au congrès, en faveur des nations qui avaient conclu des traités de commerce avec les Etats-Unis. Cependant la même unanimité n'existait pas au sujet des mesures qu'il convenait de prendre. Tandis que les uns soutenaient les distinctions qui pouvaient faire passer le commerce par de nouveaux canaux, les

autres prétendaient qu'il fallait tenir la balance égale, que c'était aux particuliers à combiner leurs opérations, et qu'il n'existait pas de motifs suffisans pour sacrifier l'intérêt public et l'intérêt privé, aux distinctions qu'on voulait faire, et qui, disait-on, équivaldraient à un impôt sur l'agriculture, sur la navigation et les manufactures des américains, qui serait levé au profit d'une nation étrangère.

Le secrétaire du département d'état soutenait avec chaleur la première de ces opinions, et le secrétaire du département de la trésorerie appuyait l'autre avec la même force. Cette opposition de sentiment, au sujet des réglemens de commerce, ne faisait que partie d'un système qui s'étendait à toutes les relations qui pouvaient exister entre les Etats-Unis d'un côté, et la France et la Grande-Bretagne, de l'autre.

Dans tous les états populaires, la presse est le moyen par lequel les opinions et même les passions d'un petit nombre d'hommes se communiquent le plus promptement à la multitude; et les deux partis dont nous parlons l'employèrent également. La gazette des Etats-Unis soutint les plans tracés par le ministre de la trésorerie, et on les combattit

dans les autres feuilles publiques. Parmi ces dernières, on comptait la gazette nationale qui était composée par un homme attaché au département d'état. De son aveu, le chef de ce département protégeait ce journal, dans la vue de faire connaître aux américains, par le canal de la gazette de Leyde, et non par celui des papiers anglais, ce qui se passait en Europe; mais bientôt il devint un atelier de calomnies contre les hommes qui avaient proposé et fait approuver le système d'amortissement et celui des banques, ainsi que le droit établi sur les liqueurs distillées dans le pays, droit qu'on qualifiait du nom odieux d'excise. Peut-être aussi attaqua-t-on avec la même vivacité, dans les feuilles du parti contraire, les motifs des chefs de l'opposition.

Cette division dans son conseil affligeait vivement Washington. Estimant également le caractère et les talens des deux antagonistes, il ne voulait prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, et il s'efforça d'opérer une réconciliation entr'eux. Le 23 août 1792, il adressa au secrétaire du département d'état une lettre où, après avoir retracé la situation critique des Etats-Unis, au sujet de leurs relations extérieures, il dit :

« Qu'il est affligeant de voir que tandis que

« nous sommes entourés d'ennemis déclarés
 « et d'amis insidieux , nous déchirions nous-
 « mêmes nos propres entrailles ! Voilà ce qui
 « m'affecte le plus douloureusement. Sans une
 « condescendance réciproque , ou sans un
 « moyen infailible pour prononcer sur la
 « justesse et la sincérité des opinions poli-
 « tiques , il sera difficile , sinon impossible , de
 « tenir les rênes du gouvernement. Le défaut
 « d'accord , en faisant mouvoir la machine , ne
 « pourra manquer de la briser ; et la pers-
 « pective la plus flatteuse qui se soit présentée
 « à l'homme , s'évanouira peut - être pour
 « jamais.

« Mon desir le plus ardent, l'espérance à la-
 « quelle je puis le moins renoncer, c'est qu'au
 « lieu de nourrir des soupçons, de porter des
 « accusations , on se fasse des concessions mu-
 « tuelles , et que de chaque côté on attende les
 « résultats de l'expérience. A ce moyen toutes
 « les difficultés s'applaniront , et nous mar-
 « cherons vers un ordre de choses plus heu-
 « reux. Dans le cas contraire, toutes les par-
 « ties se heurteront ; nos ennemis triomphe-
 « ront , et joignant toutes leurs forces à celles
 « des mécontents , ils renverseront l'édifice que
 « nous avons eu tant de peine à construire.

« Je ne fais ces observations , je ne donne

« ces avis à personne en particulier. Je les ai
 « transmis en termes généraux aux autres offi-
 « ciers du gouvernement. Les inconvéniens
 « qui sont les effets de la différence des opi-
 « nions , l'improbation que l'on a donnée à
 « presque toutes les mesures que nous avons
 « prises , et les attaques dirigées contre le
 « plus grand nombre de ceux qui ont part
 « à l'exercice de la puissance exécutive, me
 « font depuis long-tems une peine extrême,
 « et ils ne peuvent manquer d'avoir les
 « suites les plus fâcheuses au-dedans et au-
 « dehors. »

Répondant ensuite au même ministre qui
 lui avait envoyé des pièces propres à prouver
 que, quoiqu'il eût désiré qu'on apportât des
 changemens à la constitution, il en avait fa-
 vorisé l'adoption, Washington dit aussi :

« Les papiers que vous m'avez adressés,
 « étaient inutiles pour me convaincre de votre
 « attachement à la constitution des Etats-Unis,
 « et de votre desir de contribuer à la prospé-
 « rité publique ; mais je regrette , je regrette
 « vivement qu'il se soit élevé une différence
 « d'opinion entre vous et un autre principal
 « officier du gouvernement, et je désire ardem-
 « ment qu'elle cède à des concessions réci-
 « proques. Ce retour de la bonne intelligence

« produirait l'harmonie dans nos conseils pu-
 « blics ; mais si la discorde subsiste , nous ne
 « verrons que trouble , que confusion et cala-
 « mité. Et pourquoi ? parce que les hommes
 « ne pensent pas tous de la même manière ,
 « et qu'on veut prendre des moyens différens
 « pour arriver au même but. Quant à moi , je
 « le déclare hautement et avec franchise , je
 « crois que le bien public est l'objet vers le-
 « quel on tend des deux côtés , et que l'expé-
 « rience témoignera seule pour ou contre les
 « mesures qui font le sujet de la division.

« Quoi ! quelques - uns des meilleurs ci-
 « toyens des Etats-Unis , des hommes éclairés ,
 « des patriotes éprouvés , qui n'ont aucun
 « projet sinistre , qui n'ont à se reprocher au-
 « cune pensée , aucune action , sont divisés
 « d'opinion ; et ils auront assez d'obstination
 « pour ne rien céder l'un à l'autre !

« Je pouvais et j'allais en dire davantage
 « sur ce sujet intéressant ; mais je m'arrê-
 « terai , après avoir exprimé le desir que la
 « coupe qui est sur le bord de nos lèvres ,
 « n'en soit point retirée par l'effet d'une ma-
 « nière d'agir différente , quand je suis con-
 « vaincu que l'intention est la même. J'ai la
 « plus haute considération pour vous deux ,
 « et je désire ardemment de voir tracer une

« ligne que vous puissiez suivre l'un et l'autre. »

Tous les efforts du président furent inutiles. L'inimitié qui l'affligeait si vivement ne s'affaiblit point, et les conséquences en devinrent chaque jour plus fâcheuses. Une des plus immédiates fut d'encourager une coupable résistance à l'exécution de la loi qui avait établi un droit sur les liqueurs distillées dans les Etats-Unis. Des considérations locales rendaient cet impôt extrêmement odieux dans la partie de la Pensylvanie qui est située à l'ouest des monts Allegheny. D'ailleurs, les habitans de cette contrée s'étaient fortement déclarés contre la constitution et le gouvernement. Il se forma donc dans les comtés, des réunions qui prirent des résolutions violentes, et qui se portèrent à des voies de fait contre ceux qui étaient chargés du recouvrement d'un droit si abhorré. Au mois de septembre 1791, il se tint à Pittsburg une assemblée de députés des comtés en insurrection. On y convint de proscrire quiconque exécuterait la loi ou s'y conformerait, et les hommes qui avaient été signalés comme ennemis de leur pays. Par malheur, l'officier qui fut chargé d'informer contre les rebelles, fut si intimidé de l'esprit de révolte qu'il vit par-tout, qu'il

se retira sans avoir rempli sa mission, ce qui accrut l'audace des mécontents. Le gouvernement qui manquait des moyens nécessaires, et qui aurait eu de la répugnance à recourir à la force, toléra ces excès, jusqu'à ce que l'acte, ayant été exécuté dans les autres parties de l'Union, pût être mieux compris, et que le congrès se fût assemblé et l'eût modifié de manière, à faire cesser toute objection raisonnable. En conséquence, lorsque le corps législatif se fut réuni au mois d'octobre 1791, il prit ce sujet en considération, sur l'invitation du président; et au mois de mai 1792, il passa un acte par lequel l'ancien système fut rectifié avec soin. Ce fut vainement; une nouvelle assemblée qui se tint à Pittsburg, établit des comités qui devaient communiquer avec d'autres de même nature, qui pourraient être créés dans les diverses parties de l'Union. Elle déclara qu'on persisterait à prendre toutes les mesures légales qui pourraient empêcher l'exécution de la loi, et recommanda aux peuples de n'entretenir aucun rapport quelconque avec ceux qui voudraient l'assurer.

Le président fut vivement affligé de cet outrage fait au gouvernement des Etats-Unis; mais sa prudence et son respect pour les lois

le retenaient dans les bornes que le corps législatif avait mises. Il fit une proclamation par laquelle il exhorta les insurgens à ne plus s'opposer à l'exécution des lois, et requit l'intervention de l'autorité civile. Ce moyen fut également sans effet. La plupart des magistrats étaient complices des excès qu'on les requérait de punir. Le gouvernement, pour ne point recourir aux dernières extrémités, traça un plan de conduite d'après lequel des procédures devaient être dirigées contre les délinquans, dans les cas où l'on jugerait que force pourrait demeurer à la loi ; les liqueurs distillées dans les comtés où l'on refuserait d'acquitter les droits, devaient être saisies et confisquées dans le tems où on les conduirait au marché ; et il fut enjoint aux préposés à l'achat de celles qui étaient destinées aux troupes, de n'en acheter que des fabricans qui se seraient soumis. Il est probable que ces mesures auraient été efficaces, si l'on avait pu les exécuter entièrement. Une circonstance qui exigea qu'on eût recours une seconde fois au corps législatif, les fit échouer en partie. L'acte à l'exécution duquel on opposait tant de résistance, n'avait point été étendu au territoire situé au nord-ouest de l'Ohio, où était une grande partie de l'armée,

et les distillateurs, trompant la vigilance du gouvernement, introduisaient leurs liqueurs dans ce pays.

Cependant l'état des choses, quant aux relations extérieures, n'avait éprouvé aucun changement notable. L'envoi de M. de Ternan, en qualité d'ambassadeur de S. M. T. C. près des Etats - Unis, et celui du gouverneur, M. Morris, qu'on savait s'être rendu très-agréable au gouvernement français, annonçaient que la bonne intelligence subsistait entre ces états et la France; et bientôt le gouvernement américain fit paraître avec quel empressement il saisirait toute occasion qui pourrait s'offrir de montrer son attachement aux intérêts de la nation française.

Les fruits amers de cette philosophie mal-faisante qui, comptant pour rien les malheurs de l'espèce humaine, combine froidement des systèmes abstraits, et en suit l'exécution au travers de fleuves de sang, se recueillirent de bonne heure dans les îles françaises des Indes occidentales. Au lieu de procéder lentement et avec circonspection à la réforme des abus, les révolutionnaires de France concurent le projet aussi détestable qu'insensé de répandre leur doctrine de l'égalité parmi des hommes entre lesquels il se trouvait

des distinctions et des préjugés qui ne pouvaient cesser que dans le tombeau. Après des symptômes effrayans , la rage occasionée par cette théorie pernicieuse , éclata à Saint-Domingue , dans la nuit du 23 août 1791. Les nègres s'étant soulevés , massacrerent impitoyablement les blancs , sans distinction de sexe ni d'âge. Quelques femmes qu'on réservait à un sort plus cruel que la mort , furent épargnées ; et un petit nombre de colons eurent le bonheur de se réfugier dans les places fortes. Les insurgens s'étant rassemblés en foule , une guerre sanglante commença entr'eux et ceux des blancs qui habitaient les villes. Toute la partie française de l'île fut sur le point de passer , dès ce moment , sous la domination des noirs. Le ministre de S. M. T. C. , pour se procurer les moyens de conserver à son pays cette précieuse colonie , demanda au gouvernement des Etats-Unis , une somme d'argent qu'on déduirait de celle qui était due à son souverain. Cette demande fut accordée de manière à prouver le vif intérêt que l'administration prenait à tout ce qui pouvait concerner la France.

L'Espagne avait témoigné le desir d'accommoder , au moyen d'une négociation qu'on suivrait à Madrid , tous les différens qui sub-

sistaient entre les deux nations ; et en conséquence , on remit à MM. Carmichael et Short tous les pouvoirs nécessaires. Cependant les officiers espagnols persistaient dans ces mesures qui avaient pour objet de brouiller les indiens méridionaux avec les Etats-Unis. Leurs intrigues empêchèrent la ratification du traité que M. Gillivray avait conclu en 1790 , au nom des Cricks ; et la ligne de démarcation dont on était convenu , ne fut point tracée. On prétendit que la réclamation de territoire indéfinie , que faisait l'Espagne , s'opposait à cette mesure jusqu'à ce que la chose eût été décidée , et que les Cricks avaient violé leurs traités avec cette puissance , en se mettant sous la protection des Etats-Unis.

On avait à la fin ouvert une correspondance diplomatique avec la Grande-Bretagne. M. Hammond , ministre plénipotentiaire de cette puissance , était arrivé dans l'automne de 1791 , à Philadelphie ; et en conséquence , M. Thomas Pinckney , de la Caroline du sud , qui était extrêmement considéré , et méritait de l'être , fut chargé de représenter les Etats-Unis près de la cour de Londres. Peu de tems après l'arrivée de M. Hammond , l'inexécution du traité de paix devint le sujet d'une correspondance qui s'établit entre le secré-

taire d'état et lui, et dans laquelle les plaintes des deux nations furent exprimées de manière à prouver que ceux qui les faisaient en sentaient toute la justice, mais sans qu'il fût permis d'espérer qu'on les ferait cesser promptement. Les pouvoirs de l'ambassadeur anglais étaient loin d'être satisfaisans, relativement au commerce, sujet qui intéressait si essentiellement les Etats-Unis. M. Jefferson lui adressa sur ce point, des questions auxquelles il répondit qu'il était autorisé à entrer en négociation relativement aux rapports commerciaux qui pouvaient exister entre les deux pays, et à discuter les principes qui serviraient de base à un traité, mais qu'il ne l'était point à *conclure* aucun arrangement définitif. Dans le fait, il y avait lieu de croire que les obstacles qui s'opposaient à la conclusion d'un traité de commerce entre les deux puissances, ne pourraient être levés facilement. Ce changement du droit des nations, qui aurait permis que les propriétés d'un ennemi pussent être transportées librement sur des navires neutres, aurait extrêmement flatté les américains, dont c'était le projet favori, et qui désiraient vivement aussi de participer sans contrainte aux avantages que procurait le commerce des colonies anglaises.

Il n'était pas douteux que la Grande-Bretagne ne céderait pas promptement sur le dernier de ces points ; mais un grand nombre d'hommes éclairés qui avaient une grande influence , s'étaient persuadés que l'Angleterre pourrait être forcée , par des réglemens qui gêneraient sa navigation et son commerce avec les Etats-Unis , à renoncer au système suivi par toutes les puissances européennes qui ont des colonies en Amérique.

Une décision positive que donna le ministère britannique , prouva clairement quelle était son opinion sur les deux points dont nous venons de parler, quand même on ne l'aurait pas connue d'avance. Un comité du conseil privé fit , sur les relations avec les Etats-Unis , un rapport très-étendu , qui fut mis sous les yeux du roi. On l'imprima ensuite ; mais il n'en fut tiré qu'un petit nombre d'exemplaires destinés à être distribués aux membres du cabinet , que l'on convoqua promptement pour délibérer à ce sujet. Cependant on parvint à se procurer un de ces exemplaires , qu'on fit passer au ministre des affaires étrangères des Etats-Unis. Le rapport exprimait l'intention de former, avec le gouvernement américain , un traité de commerce sur les principes d'une égalité parfaite , autant

qu'il concernerait les états de Sa Majesté britannique en Europe ; mais en même tems , il annonçait la détermination d'adhérer fortement aux réglemens qui existaient pour les colonies. « Si , » disait-on , « le congrès propose d'étendre cette égalité au reste des colonies établies sur le continent de l'Amérique et aux Indes occidentales , il faudra lui répondre qu'une telle demande ne peut pas même être admise comme un objet de négociation. »

Quant au principe que le pavillon neutre couvre la cargaison , le rapport n'était pas moins explicite. Il déclarait « Que tout article qui permettrait aux Etats-Unis de seconder, au moyen du commerce maritime , les ennemis de la Grande-Bretagne , ne pourrait être admis , et que vu leur situation et d'autres circonstances , il serait plus dangereux de se désister de ce point en faveur de ces états que de toute autre puissance. » On disait aussi que l'introduction de plusieurs articles de grande valeur , provenant des Etats-Unis , et spécialement le tabac de Virginie , avait été extrêmement favorisée en Angleterre , mais qu'il n'y avait pas eu de réciprocité en Amérique. Les moyens de se venger des pertes que les américains avaient

fait essuyer au commerce des anglais, étaient indiqués ; mais on prétendait qu'il ne fallait pas se presser de les employer, parce que le gouvernement qui venait d'être créé dans les Etats-Unis avait montré plus de disposition que les états particuliers, à établir sur des principes généreux, une communication entre les deux pays. Divers motifs faisaient juger qu'il convenait de ne pas changer tout-à-coup l'état des choses, et qu'il fallait régler le commerce des deux nations, par un traité dont les stipulations seraient réciproquement avantageuses, et qui pourrait se conclure sans qu'on renonçât aux principes que le rapport considérait comme fondamentaux.

Cependant les indiens du nord-ouest continuaient les hostilités ; et en conséquence, les préparatifs pour mettre fin à la guerre par la force des armes, se pressaient vivement. Le major-général Wayne fut désigné pour remplacer le général Saint-Clair, qui s'était démis du commandement de l'armée. On faisait les plus grands efforts pour mettre les troupes au complet ; mais le service présentait si peu d'avantage, que les postes les plus élevés, après celui de commandant en chef, avaient été refusés par un grand nombre de ceux auxquels on les avait offerts, et

le recrutement se faisait avec tant de lenteur qu'on ne pouvait espérer que l'expédition décisive qui était projetée pût avoir lieu dans le cours de l'année. Cependant les clameurs contre la guerre, que plusieurs personnes persistaient à considérer comme volontaire de la part des Etats-Unis, ne cessaient point. On assurait que si le gouvernement avait des sentimens de justice et d'humanité à l'égard des sauvages, ils leur seraient connus, et que c'étaient les provocations des blancs et l'opinion qu'on voulait expulser les indiens de leur pays, qui entretenaient leur haine. Quelque fausses que fussent ces idées, elles étaient répandues trop généralement pour qu'on n'y fît pas attention. Le président crut devoir, sans ralentir ses préparatifs, tenter un nouvel effort, en faisant connaître aux indiens les dispositions pacifiques des Etats-Unis. Le mauvais succès de cette tentative fut moins à regretter que le sort de ceux qui l'exécutèrent. Le colonel Harden et le major Trueman, braves officiers et citoyens estimables, qui furent séparément porter des propositions de paix aux sauvages, furent l'un et l'autre massacrés par ces barbares.

Ni le petit nombre, ni le peu de discipline des troupes ne permettant pas de faire pour

l'instant une expédition dans le pays des indiens , l'armée fut mise en quartier d'hiver sur les bords de l'Ohio. En même tems on pressa le recrutement , et l'on fit toutes les dispositions nécessaires pour exécuter, au commencement de l'été suivant , le plan qui avait été tracé pour celui qui venait de finir.

Le congrès se réunit le 5 novembre 1792. Le président prononça , à l'ouverture de la session, un discours où il entra dans de grands détails sur la situation des affaires avec les indiens , et où il exprima la peine que lui causait la continuation de la guerre. Il recommanda à la bienfaisance du corps législatif, la famille de chacun des deux officiers qui avaient péri victimes de leur zèle pour le service public , en exécutant une mission qui jusqu'alors avait toujours été sacrée parmi les sauvages. Washington déclara que les indiens du sud avaient fait une agression que rien n'avait provoquée , et qu'il y avait lieu de craindre que le fléau de la guerre ne s'étendît aussi de ce côté. Il assura qu'on avait fait tous les efforts possibles pour la soutenir, si les propositions de paix étaient rejetées. Le recrutement, quoiqu'il ne fût pas encore achevé, avait alors fourni un grand nombre d'hommes

qu'on exerçait pour le service d'une nature particulière, auquel ils étaient destinés. Le président parla ensuite des obstacles qu'on avait opposés à la levée des droits sur les liqueurs. Il dit que ces obstacles s'applanissaient en beaucoup de lieux, mais qu'il en était d'autres où la résistance devenait toujours plus opiniâtre. Enfin, après avoir spécifié plusieurs objets qui devaient attirer l'attention du corps législatif, Washington s'adressant particulièrement à la chambre des représentans, lui dit : « Je crois que l'état des finances vous
 « permettra de prendre les mesures néces-
 « saires pour l'extinction progressive de la
 « dette publique, selon le droit qui en a été
 « réservé au gouvernement. Rien ne peut
 « être plus important, ni plus conforme aux
 « vœux de la nation. »

Les réponses des deux chambres renfermèrent, comme de coutume, divers témoignages d'estime et d'affection pour le président. Tout ce qu'il avait recommandé à l'attention du congrès, y fut rappelé, soit en termes généraux, soit de manière à annoncer un accord parfait entre la puissance législative et la puissance exécutive. On y blâma cet esprit de sédition qui avait éclaté en différentes parties de l'Union, et l'on y approuva les mesures

que le président avait prises, ainsi que la détermination qu'il avait exprimée d'assurer l'exécution des lois. Enfin, la seconde chambre déclara formellement qu'elle s'occuperait efficacement de l'extinction de la dette publique. Mais la suite des opérations ne remplit pas l'espoir que cette ouverture de la session avait fait concevoir.

La chambre des représentans s'étant formée en comité pour examiner les points renfermés dans le discours du président, il lui fut proposé de prendre des mesures pour la réduction de la dette rachetable, et de demander au secrétaire d'état de la trésorerie, un rapport à ce sujet. Cette proposition fut adoptée après des débats très-animés. En conséquence, le ministre transmit un projet pour un rachat annuel de la dette, dont le paiement était garanti par un contrat entre les Etats-Unis et leurs créanciers. Mais comme les dépenses qu'occasionait la guerre contre les indiens pouvaient rendre insuffisant le revenu public, le secrétaire d'état proposait de l'augmenter par une légère taxe sur les chevaux et les voitures d'agrément. L'examen de ce rapport fut différé sous divers prétextes ; et l'on demanda la réduction du nombre des troupes. Cette dernière proposition fut rejetée, le

4 janvier 1793, après une discussion très-vive ; et qui dura plusieurs jours. Les ennemis du système de finances qui avait été adopté, formaient la minorité dans le congrès ; et il est assez probable qu'ayant l'espoir de se trouver en pluralité au renouvellement du corps législatif, ils voulaient ajourner jusque-là toutes les opérations relatives au département de la trésorerie. Quoi qu'il en soit, ni la loi portant établissement d'un droit sur les liqueurs distillées dans les Etats-Unis, ne fut appliquée au territoire situé au nord-ouest de l'Ohio, ni le plan pour le rachat de la dette ne fut approuvé dans la session dont il s'agit ici. Ceux qui prétendaient que la confiance publique devait être le prix de leur attachement à la liberté, et spécialement du soin avec lequel ils empêchaient qu'on n'augmentât la dette nationale, s'opposèrent à l'adoption d'un plan tracé pour la réduire, que présentaient des hommes qu'ils accusaient constamment de songer à l'accroître pour en faire un moyen de corruption dans les mains du gouvernement. Cette contradiction aurait dû frapper tous les esprits ; mais lorsqu'une fois on est échauffé par les passions, on ne raisonne plus comme peuvent raisonner les personnes que rien n'égare.

Lorsqu'on eut rejeté la proposition de réduire le nombre des troupes , on en fit une autre , après laquelle toute mesure relative aux finances fut ajournée. Un acte du congrès passé le 4 août 1790 , avait autorisé le président à faire négocier un emprunt qui n'excéderait pas un million de dollars , et dont le produit serait employé à acquitter la dette contractée à l'étranger. Un autre acte du 12 du même mois , autorisa un nouvel emprunt qui ne devait pas s'élever à plus de deux millions de dollars , et qui devait servir à l'amortissement de la dette domestique. Le président délégua ce pouvoir au secrétaire d'état de la trésorerie , par une commission générale , où il s'en référa aux deux actes , mais où il ne fit point de distinction entre les deux emprunts. Cette commission fut accompagnée d'instructions qui prescrivaient la conduite qu'il fallait tenir , relativement à la dette étrangère. Le paiement des sommes qui seraient dues à la fin de l'année 1791 , était indiqué positivement. Quant au reste , le ministre devait se conduire de la manière que prescriraient les intérêts des Etats-Unis.

Deux emprunts furent négociés en 1790 , et on en fit plusieurs autres ensuite. Comme un grand nombre de considérations s'opposaient

à ce qu'on appliquât à un objet, exclusivement à un autre, toutes les sommes qui provinrent de ces emprunts, et qu'on ne voyait aucun motif pour compliquer, comme on l'aurait fait par une conduite opposée, les opérations de la trésorerie, chaque négociation fut faite en vertu des deux lois, et l'argent qu'on se procura de la sorte fut employé aux deux objets, selon les proportions qui furent indiquées par le président. Ses instructions ordonnaient de payer ce qui serait dû à l'étranger avant le 1.^{er} janvier 1792; mais, à cet égard, on ne devait point emprunter d'autres sommes, jusqu'à nouvel ordre, à moins qu'on ne pût le faire à des conditions qui rendraient avantageuse l'anticipation des paiemens. Le président et le secrétaire d'état jugeant que les pouvoirs de ce dernier l'autorisaient à faire entrer dans le trésor public, les sommes qui devaient composer une partie du fonds d'amortissement, aucune instruction écrite n'avait été donnée sur ce point particulier; mais le chef du pouvoir exécutif fut consulté sur toutes les opérations essentielles; et elles se firent avec son approbation, soit verbale lorsqu'il fut présent, soit par lettre lorsqu'il fut absent. Une grande latitude était laissée au secrétaire d'état, qui prenait soin de ne pas dé-

passer les limites qu'avaient fixées les lois.

A cette époque, la dette domestique était en baisse dans les Etats-Unis, et les capitaux de l'étranger y affluaient pour y en acheter des coupons. L'application immédiate du fonds d'amortissement à cet objet, devait par conséquent éteindre une grande partie de cette dette, et en élever en même tems la valeur, de manière à mettre en état les porteurs qui devaient vendre principalement aux étrangers, d'obtenir un plus haut prix. Les véritables intérêts des Etats-Unis, et sa propre réputation, portant ainsi le secrétaire d'état à donner au fonds d'amortissement toute l'activité dont il était susceptible, il fit entrer dans le trésor public, et de l'aveu du président, une partie des sommes qui provenaient de l'emprunt fait pour payer ce qui était dû à l'étranger.

Au mois de mai 1791, on fit passer à l'agent que les Etats-Unis avaient en Europe, des instructions en vertu desquelles il devait, à l'exception de ce qui aurait été spécialement réservé, payer à la France, en déduction des sommes qui étaient dues à cette puissance, tout l'argent qu'il pourrait se procurer par voie d'emprunt. Le ministre de la marine de France ayant annoncé qu'on se proposait de convertir

en munitions pour St.-Domingue , une grande partie des paiemens dont il s'agit, et qu'il fallait que cette conversion fût autorisée par un décret de l'assemblée nationale , l'exécution de l'ordre contenu dans les instructions fut différée. D'ailleurs, l'agent désirait qu'avant de faire des paiemens ultérieurs, on convînt d'une règle, par laquelle les sommes payées seraient liquidées. Les troubles de la France alongèrent beaucoup plus qu'on ne s'y était attendu, le délai; et le secrétaire d'état continua à faire venir les fonds destinés à l'amortissement de la dette. C'était là qu'en était l'affaire, lorsque les affreux malheurs, qui ont fini par bouleverser entièrement Saint-Domingue, portèrent le gouvernement américain, d'après les instances réitérées de l'ambassadeur français, à fournir des vivres à cette malheureuse colonie. Ce genre de paiement étant désiré par le créancier, et avantageux au débiteur, il fut résolu de le continuer tant que le gouvernement français le demanderait; et l'on perçut dans les Etats-Unis une partie des sommes qui devaient servir au paiement de la dette contractée à l'étranger.

Le secrétaire d'état n'avait pas cru devoir communiquer en détail, ces opérations au corps législatif; mais comme il en transpira

quelque chose, soit d'après des pièces qui accompagnaient un rapport fait à la chambre des représentans, au commencement de la session, soit de toute autre manière, un des membres proposa, le 23 janvier 1793, différentes résolutions, dont l'objet était de demander des renseignemens sur tout ce qui concernait les emprunts et l'emploi des fonds, ainsi que sur les agens¹ de toutes ces opérations. On prétendit, dans le discours qui précéda cette proposition, qu'il y avait des sommes considérables, de l'emploi desquelles il ne serait pas possible de rendre compte. Les résolutions furent approuvées sans discussion; et bientôt le secrétaire d'état transmit à la chambre un rapport en trois parties, qui contenait toutes les informations qu'il était possible de donner. Il renfermait aussi une justification très-bien faite, des mesures qui avaient été prises. On y disait que les négociations relatives aux emprunts avaient été faites en vertu d'instructions données de tems en tems par le président; mais on avait omis

¹ On prétend que cette partie de la demande fut faite dans l'espoir qu'elle fournirait matière à quelque reproche contre l'ambassadeur des Etats-Unis, qui n'était pas vu de bon œil par les républicains de France; mais cette attente fut entièrement trompée.

d'y déclarer que l'on n'avait pas demandé son approbation pour faire venir dans les Etats-Unis une partie des sommes empruntées en Europe. Le ministre avait aussi employé quelques expressions peu mesurées, qui pouvaient trouver leur excuse dans les sentimens qu'éprouve un homme qui, fort de sa conscience, est blessé de voir que ce n'est pas la justice qui préside aux recherches qu'on dirige contre lui.

Les résolutions, les observations qui les accompagnaient, et la première partie du rapport, parurent donner le signal d'une attaque, qui se fit par l'intermédiaire de la presse, contre le secrétaire d'état du département de la trésorerie. Le 27 février, peu de jours après la réception de la dernière partie du rapport de ce ministre, de nouveaux projets de résolutions furent présentés à la chambre des représentans. Il est vrai qu'on fut forcé de ne plus parler de déficit ; mais on accusa le secrétaire d'état d'avoir négligé d'instruire le congrès qu'il avait fait venir des sommes d'argent d'Europe en Amérique, d'avoir agi sans avoir reçu des instructions du président, de s'être en d'autres points écarté de celles qui lui avaient été données, d'avoir négocié à la banque, dans le tems où il y avait dans le trésor public des fonds

morts, un emprunt beaucoup plus considérable qu'il n'aurait dû l'être, et enfin, d'avoir manqué de respect à la chambre, en jugeant des motifs qu'elle avait eus de lui demander des renseignemens qu'il était de son devoir de lui communiquer. La discussion, où l'on fit paraître une extrême animosité contre le ministre de la trésorerie, commença le 28 février, et finit le lendemain à minuit moins un quart, par le rejet de tous les projets de résolution, en faveur desquels il ne vota jamais plus de seize membres.

Le 3 mars mit un terme à l'existence constitutionnelle du congrès. Les membres de ce corps se séparèrent dans une grande irritation d'esprit, et il n'était pas douteux qu'ils ne fissent tous leurs efforts pour communiquer à leurs commettans le mécontentement qui était renfermé dans leur sein. Nous avons retracé les plus apparentes des causes qui se combinèrent pour former dans les Etats Unis deux partis distincts, qui prirent bientôt le caractère, l'un de ministériel, et l'autre d'anti-ministériel. Cependant le dernier ne se déclara pas ouvertement contre le président. L'influence que Washington avait parmi ses concitoyens, était trop grande pour qu'on ne craignît pas de se mettre en opposition contre

lui ; et sa conduite publique ne permettait aucunement de le considérer comme un chef de parti. Il n'aurait pas été possible de lui attribuer les desseins ambitieux et contraires à la liberté, qu'on imputait à quelques ministres, et aux principaux d'entre les membres qui avaient appuyé le système de finances que le congrès avait approuvé.

Cependant il paraissait clairement que bientôt le cours des choses forcerait le président à prendre quelque part aux débats qui étaient sur le point de s'élever. Il était certain qu'on poursuivrait les accusations portées contre le secrétaire de la trésorerie, et que le premier magistrat y serait impliqué, s'il ne retirait pas son appui à ce ministre. Enfin, il était évident que l'enthousiasme de la démocratie, qui se répandait continuellement en invectives contre les audiences appelées levers, contre les prétendues livrées de la royauté, et contre les marques de respect qu'on donnait au président ¹, porterait bientôt à l'attaquer plus vivement.

¹ Le 22 février, jour de la naissance de Washington, on proposa un ajournement d'une demi-heure. Il était clair que c'était pour procurer aux délégués le tems d'aller faire au premier magistrat de la nation, les complimens d'usage. On combattit la proposition ; et

Les grands événemens qui se passaient en Europe , commençaient aussi à influencer sur les divisions qui sont inhérentes aux gouvernemens populaires. Cette révolution qui a causé l'admiration , l'étonnement et la terreur du monde civilisé , avait excité l'intérêt le plus vif dans les Etats - Unis. Il n'y eut d'abord qu'un sentiment ; et l'on y fut persuadé que le sort de la France allait s'améliorer, et que les bienfaits de la liberté allaient s'étendre et assurer le bonheur de l'espèce humaine. Lorsque les travaux de la première assemblée nationale se furent terminés par une constitution écrite , l'unanimité cessa en Amérique. Le petit nombre de ceux qui avaient réfléchi profondément sur les matières de gouvernement fut décidée , par oui et par non , à la pluralité de quarante et un suffrages contre dix-huit. Ce même jour fut célébré par différentes réunions d'amis , dans lesquelles on porta des tostes qui prouvèrent la haute estime qu'on avait pour les services signalés qu'avait rendus le citoyen illustre qui était l'objet de la fête. Ces témoignages de considération donnèrent de l'ombrage à quelques - uns de ceux qui voyaient dans toute marque de respect une tendance vers la monarchie ; et les coupables furent accusés , dans la gazette nationale , d'élever une idole qui pourrait devenir dangereuse pour la liberté , et d'attribuer à un seul homme ce qui était dû à tous.

ment, et qui s'ils n'étaient pas plus intelligens n'étaient pas du moins si passionnés que le reste de leurs compatriotes, jugèrent que cet acte contenait en lui-même des principes qui en produiraient bientôt l'anéantissement. Ils redoutèrent l'influence des tribunes sur le corps législatif, celle des rassemblemens populaires sur le pouvoir exécutif, et enfin tous les excès qui furent commis pendant la courte durée de cette faible autorité qu'on avait laissée au monarque. Ils ne reconnurent ni les signes d'une constitution forte, ni ceux d'une véritable liberté. Persuadés que l'état des choses en France ne pouvait être durable, ils tremblaient sur l'avenir.

Il semble qu'il y ait dans l'exemple d'une nation éclairée et puissante, qui marche vers la démocratie, quelque chose de contagieux pour l'esprit humain. On voit en un pareil cas, s'évanouir toutes les objections qu'on peut faire contre des innovations dangereuses; et les opinions établies le plus solidement cèdent au poids d'une autorité si accablante. On dirait que c'est la raison qui brise des entraves que l'artifice lui a mises, et qu'elle va défendre la liberté et la dignité naturelle de l'homme. La première constitution française excita donc de vifs applau-

dissemens en Amérique. L'établissement d'un corps législatif, composé d'une seule chambre, fut défendu comme adapté à la situation particulière de la France; et même il se trouva un grand nombre d'hommes qui soutinrent le principe en thèse générale. Quelques écrivains anonymes qui défendirent la théorie d'un gouvernement sagement balancé, furent traités d'avocats de la royauté et de l'aristocratie. Mettre en question la durée du nouvel ordre de choses établi en France, c'était se déclarer partisan d'une monarchie illimitée, ou montrer du moins un aveugle préjugé en faveur des institutions britanniques. Enfin, la nécessité d'un sénat s'affaiblit tous les jours dans l'esprit des américains. Cependant l'opposition de sentiment n'était pas encore assez marquée pour produire un grand effet sur les deux partis qui s'étaient formés en Amérique. Mais quand la monarchie fut renversée totalement, et que l'établissement de la république fut décrété¹, il

¹ Le ministre plénipotentiaire de France notifia, dans le mois de février 1793, cet événement au gouvernement américain, par l'intermédiaire du secrétaire du département d'état. Voici un extrait de la réponse qui lui fut faite à ce sujet.

« Le président a reçu avec beaucoup de satisfaction,

sembla qu'une commotion électrique avait été communiquée à tous les citoyens des Etats-Unis; et ces deux événemens eurent une influence sensible sur toutes les classes de la société. La guerre dans laquelle plusieurs potentats de l'Europe étaient engagés contre la France, fut, quoique cette dernière puissance l'eût presque toujours déclarée la première, considérée comme une combinaison destinée à faire disparaître de dessus la surface de la terre, tout gouvernement libre. On supposa que l'existence de la constitution

« la marque d'égards que vient de donner le conseil
 « exécutif, et il a été flatté de l'empressement que ce
 « conseil a mis à nous faire connaître, avant que les
 « nouvelles institutions de la France soient définitive-
 « ment formées, la résolution prise par la convention
 « nationale. Soyez assuré, Monsieur, que le gouver-
 « nement et les citoyens des Etats-Unis voient avec le
 « plus grand plaisir, tout progrès de votre nation vers
 « le bonheur, objet qui est intimement joint à sa liberté,
 « et ils considèrent l'uniformité de principes et d'efforts
 « des deux pays, comme un lien qui doit bientôt réunir
 « plus étroitement leurs intérêts et leurs affections.

« Nous désirons que ces dispositions mutuelles puis-
 « sent se fortifier par une félicité qui soit commune
 « aux deux nations, et par des réglemens de commerce
 « établi sur des principes aussi conformes au droit
 « naturel et à la liberté, que le sont ceux de nos
 « gouvernemens. »

américaine dépendait de l'issue de cette lutte ; et la coalition, ou la ligue formée contre la France , passa pour l'être aussi contre les Etats-Unis.

Des vœux sincères pour le succès des armes françaises , ou plutôt pour que la guerre se terminât sans que la France éprouvât aucune réduction de territoire ou de puissance , et pour que le peuple français fût libre de choisir la forme de gouvernement qui lui conviendrait , furent faits , peut-être généralement , dans tous les Etats-Unis ; mais la même uniformité de sentiment ne s'y fit point remarquer relativement au résultat que devaient avoir les troubles qui agitaient ce peuple. Quelques politiques regardèrent comme un problème , que le tems seul pourrait résoudre , la possibilité de gouverner , d'après un système républicain , une nation extrêmement nombreuse et guerrière , dont toutes les institutions , toutes les habitudes et les mœurs étaient appropriées à la monarchie , et qui était entourée de voisins armés. Les circonstances qui avaient accompagné l'abolition de la royauté , les massacres qui l'avaient précédée , les scènes terribles et les convulsions qui avaient lieu dans toutes les parties de la France , leur semblaient former un état critique , sur lequel on

ne pouvait établir aucun calcul ; et l'idée qu'une république devait être instituée et maintenue par la force , leur paraissait un paradoxe. D'après l'état de choses que nous venons de retracer, on craignit que si l'ancienne monarchie se relevait , il ne s'établît un despotisme militaire en France. Cependant un grand nombre d'hommes considérant le doute en pareil cas , comme injurieux au peuple français , ceux qui le conçurent furent réputés ennemis de la liberté. Un soupçon que l'état indécis des affaires en France avait contribué à suspendre le paiement des sommes qui étaient dues à cette puissance , avait accru les sentimens de haine avec lesquels les résolutions relatives à cet objet avaient été proposées ; et l'on verra bientôt que la révolution française a eu , sur la force respective des partis , et sur les opérations politiques des Etats-Unis , une influence très-marquée.

CHAPITRE VI.

Washington est , à l'unanimité des suffrages , réélu président des Etats-Unis. — Guerre entre la Grande-Bretagne et la France. — Questions que le président soumet à son conseil au sujet de cet événement. — Proclamation de neutralité. — Arrivée de M. Genet en qualité de ministre de la république française près des Etats - Unis. — Conduite irrégulière de divers navires français. — Opinion des membres du conseil à ce sujet. — Etat des partis. — Formation de sociétés démocratiques. — M. Genet manque au gouvernement américain. — Réglemens faits par le pouvoir exécutif , au sujet des navires des puissances belligérantes , qui entreraient dans les ports des Etats - Unis. — Le président demande le rappel de M. Genet. — Ordre donné par le cabinet britannique, le 23 juin 1793. — Décret de la convention nationale, relatif au commerce des neutres.

LE tems pour lequel le président et le vice-président des Etats-Unis avaient été élus , devant expirer au mois de mars 1793, le choix de ceux qui devaient occuper ensuite ces places éminentes , attira de bonne heure l'attention publique. Quant à la place de président , il n'y eut qu'une opinion. Tous les partis désirèrent , par différens motifs , que

Washington continuât à servir sa patrie , en qualité de premier magistrat. Cédant aux représentations qu'on lui faisait de toutes parts, il consentit à retirer une déclaration qu'il s'était proposé de publier, pour faire connaître qu'il avait formé le dessein de renoncer aux affaires publiques.

Quant à la place de vice-président, les sentimens étaient partagés sur celui qui devait la remplir. L'homme d'état qui l'occupait encore , avait donné beaucoup d'ombrage par quelques traités, où il avait soutenu la proposition que la balance dans le gouvernement est nécessaire pour le maintien de la liberté. Ses ennemis prétendirent avoir découvert dans ces écrits , que l'auteur y montrait des sentimens favorables à une distinction d'ordres dans la société ; et , quoiqu'il eût vanté la constitution des Etats-Unis , on s'imagina que la balance dont il parlait ne pourrait être maintenue que par une noblesse héréditaire. Il passait aussi pour approuver le système de finances qui avait été adopté, et l'on croyait qu'il était du petit nombre de ceux qui doutaient que le gouvernement républicain pût long-tems subsister en France. Ainsi donc, le parti de l'opposition oubliant les vertus de M. Adams et les services signalés qu'il avait

rendus , lui chercha un compétiteur. Le choix serait certainement tombé sur M. Jefferson, si la constitution ne lui avait pas opposé un obstacle qui le privait du suffrage de l'état de Virginie. La loi portait qu'un des deux candidats que présenterait chaque corps électoral , ne serait pas du même état que celui-ci. Washington et M. Jefferson étaient habitans de la Virginie, et il fallut opposer à M. Adams un autre concurrent. On le trouva dans M. Clinton, gouverneur de l'état de New-York , dans lequel il était né.

M. Clinton avait exercé cet emploi durant toute la guerre de la révolution, et il y avait, dans les circonstances même les plus difficiles, montré un courage et une activité qui lui donnaient des droits à la bienveillance de son pays, et qui lui assurèrent l'estime du commandant en chef. Ayant ensuite adopté la maxime de la suprématie des états particuliers, il avait extrêmement contribué au rejet des résolutions par lesquelles le congrès avait demandé qu'on lui conférât le pouvoir de lever un impôt sur les marchandises d'importation ; et il s'était fait remarquer par l'opposition qu'il avait montrée , lorsque la constitution avait été présentée à la sanction des Etats - Unis. Quant aux mesures prises par le nouveau

gouvernement fédéral, M. Clinton passait pour être parfaitement d'accord avec la minorité ; et il n'était pas douteux qu'elle ne lui prêtât tout son appui.

Les deux partis se croyant en état de lutter l'un contre l'autre , firent les plus grands efforts. Lorsqu'on eut ouvert les bulletins dans le sénat , on reconnut que les suffrages unanimes de ses concitoyens avaient de nouveau élevé Washington à la dignité de président des Etats-Unis, et que M. Adams avait obtenu le nombre de voix nécessaire pour la vice-présidence.

Les tentatives que le pouvoir exécutif faisait continuellement pour terminer la guerre par un traité de paix avec les sauvages , réussirent à l'égard de ceux de la Ouabash ; et par l'intervention des six nations, les Miamis promirent d'assister à une conférence qui devait se tenir dans le cours du printems suivant. Cependant il était probable que la négociation n'aurait pas une heureuse issue. On prétendait que les indiens que nous venons de nommer, voulaient avoir l'Ohio pour limites , et qu'ils exigeaient qu'un commissaire britannique intervînt dans le traité. Toutefois , dans l'espoir que les sentimens pacifiques des Etats - Unis pourraient en faire naître de semblables dans

le cœur de ces sauvages, les opérations offensives furent suspendues; mais en même tems on pressa le recrutement, et l'on prit le plus grand soin d'exercer les troupes. Quant aux indiens, ils ne s'abstinrent pas entièrement de commettre des actes d'hostilité; et le mécontentement des habitans des contrées occidentales s'accrut extrêmement par la défense qu'on leur fit d'entrer dans le pays ennemi. Dans la Géorgie, où le traité conclu avec les Cricks continuait à donner beaucoup d'humour, on exprima hautement le desir de prendre les armes contre les indiens méridionaux; et les obstacles qu'y opposa le gouvernement, ajoutèrent un degré de force à la malveillance qu'on lui avait montrée constamment dans cet état, depuis la seconde session du premier congrès constitutionnel.

Cependant quelle qu'en fût l'importance, la guerre contre les indiens n'était plus qu'un objet secondaire. L'état critique et violent où se trouvait la France commençait à influencer si fortement sur les Etats-Unis, que toute la prudence et la fermeté du gouvernement devenaient nécessaires pour résister à l'orage qui s'approchait. La journée du 10 août 1792 fut suivie d'une telle anarchie et de scènes si épouvantables et si sanglantes, la nation fran-

çaise paraissait tellement divisée d'opinion, et le parti républicain était menacé au-dehors par une ligue si formidable, qu'on pouvait douter si le monarque perdrait le trône pour jamais, ou s'il ne recouvrerait pas un degré de puissance infiniment supérieur à celui qu'il avait reçu de la constitution qui venait de s'anéantir. Dans le dernier cas, la partialité qu'on aurait pu montrer pour ceux qui auraient exercé l'autorité pendant l'inter règne, n'aurait pas manqué d'exciter une vive indignation. Le ministre américain qui était à Paris, se trouvant sans instructions pour un état de choses que son gouvernement n'avait pu prévoir, s'efforça de tenir une conduite qui ne compromît point les Etats-Unis. Le conseil exécutif de France, mécontent de la froideur que nécessitait un pareil système, en écrivit à son ministre à Philadelphie. De son côté, M. Morris, informa son gouvernement de tout ce qui se passait, et lui demanda des instructions positives.

L'administration américaine ne doutait nullement qu'il ne convînt de reconnaître le gouvernement qui serait établi en France, quelque forme ou quelque dénomination qu'il prît. Elle manda à M. Morris que les Etats-Unis ayant déclaré, dans leur propre cause, que

chaque nation a le droit de former son gouvernement à son gré, et de remettre l'autorité à ceux qui ont sa confiance, ne pouvaient se dispenser d'appliquer ce principe à tout autre peuple. Quant au paiement de cette partie de la dette qui devait être acquittée en Europe, on manda au ministre américain que ce paiement pouvait être suspendu jusqu'à ce que la convention nationale eût délégué une ou plusieurs personnes pour signer les quittances. Quant aux sommes destinées à procurer des munitions aux habitans de St.-Domingue, elles devaient être payées sur-le-champ. Ces instructions furent accompagnées de l'assurance que le gouvernement des Etats-Unis saisirait toute occasion qui s'offrirait de prouver au peuple français le desir qu'il avait de lui être utile, et de la déclaration que tout semblait devoir lier de plus en plus les deux nations. Il fut aussi recommandé à M. Morris de ne négliger aucun moyen de concilier aux Etats-Unis l'affection de la France, et de régler le mieux qu'il serait possible, le commerce qui devait se faire entre les deux pays ¹.

¹ A cette dépêche furent jointes deux lettres adressées, l'une au ministre américain qui résidait à Londres, et l'autre à celui qui était à Paris. Elles avaient pour objet de leur faire connaître l'intérêt que le président et

Les sentimens du président étaient en harmonie avec ceux qui étaient exprimés dans les instructions dont on vient de donner l'analyse. Son attachement pour la nation française, était d'autant plus vif qu'il se combinait avec celui qu'il avait pour sa propre nation ; et les vœux qu'il faisait pour la prospérité de la France étaient aussi ardens que le permettaient les intérêts du pays au gouvernement duquel il présidait. Professant avec sincérité les principes de la véritable liberté, et approuvant hautement la forme du gouvernement républicain, il espérait que les efforts que faisait pour l'établir, cette grande puissance, qui était l'alliée des Etats-Unis, seraient couronnés du succès. Cependant il n'était pas assez passionné pour faire dépendre de cet événement le sort de son pays, et il ne pouvait oublier entièrement que les secours qui avaient

le peuple des Etats-Unis prenaient au sort du marquis de la Fayette, qui était déclaré traître par la France, et emprisonné par l'Autriche. Ces ministres devaient saisir toutes les occasions qui se présenteraient de solliciter, non officiellement, sa délivrance ; et si une réclamation officielle était nécessaire, d'épier le moment où ils pourraient la faire avec le plus d'espoir de réussir. Ces deux lettres furent écrites du propre mouvement du président.

donné réellement une patrie à tous les Américains - Unis , avaient été fournis par cette maison , dont la ruine faisait la joie d'une grande partie de ses concitoyens. Il persista donc dans la résolution qu'il avait prise de maintenir, autant qu'il se pourrait, et quelque générale que fût la guerre en Europe, la neutralité des Etats - Unis ; et son zèle pour la révolution ne fut pas de nature à étouffer dans son sein , les sentimens de l'amitié et de l'humanité.

La nouvelle de la déclaration de guerre faite par la France à la Grande-Bretagne et à la Hollande , parvint dans les Etats-Unis , au commencement du mois d'avril 1793. Elle rendit toute son activité à cette flamme que dix années de paix n'avaient pu éteindre entièrement. Les préjugés contre le gouvernement anglais , qui avaient pris de si profondes racines durant la guerre de l'indépendance , se ranimèrent ; et aux yeux d'un grand nombre d'américains, ce fut en quelque sorte un crime de demeurer indifférent sur le succès d'une lutte entre l'Angleterre et la république française. Cependant le desir de prendre part aux hostilités n'était pas général. On voulait bien montrer une extrême partialité, mais non s'exposer aux graves inconvéniens qui

pouvaient en être les résultats. Les Etats-Unis étaient donc dans une situation où toute la prévoyance et toute la sagesse du gouvernement étaient nécessaires pour les empêcher de se précipiter dans un abyme de maux.

Lorsque la nouvelle de la rupture entre la France et la Grande-Bretagne arriva en Amérique, Washington était au Mont-Vernon, où l'avait appelé une affaire importante et pressée. Cet événement fut à peine connu, que le desir d'armer en course se fit remarquer dans plusieurs ports. Le président écrivit aussitôt aux chefs des ministères ¹, pour leur recom-

¹ Extrait d'une lettre adressée au secrétaire du département d'état, par le président, le 12 avril 1793.

« La guerre ayant éclaté entre la France et la Grande-
« Bretagne, le gouvernement des Etats-Unis doit em-
« ployer tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour
« faire observer une stricte neutralité, et empêcher que
« les citoyens de ces états ne les compromettent vis-à-vis
« de l'une ou de l'autre de ces puissances. Je vous invite
« à prendre ce sujet en considération, afin qu'on puisse
« adopter sans délai les mesures les plus propres à nous
« faire parvenir à ce but si désirable; car on m'a rap-
« porté qu'on armait déjà en course dans nos ports.
« Avisez aussi à ce que des événemens qu'il ne nous est
« pas possible de prévoir ni d'arrêter, n'aient pas de
« fâcheuses conséquences pour nous. Vous me ferez part
« de vos réflexions à mon arrivée à Philadelphie. Je pars

mander de porter immédiatement leur attention vers ce point, et il se hâta de retourner à Philadelphie pour y discuter les mesures qu'on serait dans le cas de prendre. Il fut de retour dans cette ville, le 18 avril ; et le lendemain, il adressa aux ministres une lettre circulaire qui contenait différentes questions, dont la solution devait former une règle de conduite pour les Etats-Unis¹.

« demain pour m'y rendre. » Washington adressa le même jour, une lettre semblable au secrétaire d'état de la trésorerie.

1 Voici la copie de cette lettre.

Philadelphie, le 18 avril 1793.

« MONSIEUR,

« La situation des affaires en Europe, et sur-tout
« celle où la France et la Grande-Bretagne sont à l'égard
« l'une de l'autre, placent les Etats-Unis dans une po-
« sition embarrassante, et exigent que nous examinions
« attentivement quelle est la conduite que nous devons
« tenir, tant que la guerre durera entre ces deux puis-
« sances. En conséquence, je vous adresse diverses
« questions sur lesquelles vous voudrez bien me donner
« votre avis, à la conférence que je tiendrai chez moi,
« demain à neuf heures. »

I.^{re} question. Fera-t-on une proclamation pour empêcher les citoyens des Etats-Unis de prendre une part active à la guerre entre la France et la Grande-Bretagne ?

Ces questions , quoiqu'elles n'eussent été adressées qu'aux membres du conseil , parvinrent , ainsi que plusieurs des réponses qu'on y fit , aux principaux chefs du parti de l'opposition ; et on les considéra comme des preuves que l'administration n'était pas amie

Cette proclamation renfermera-t-elle une déclaration de neutralité ? Que contiendra-t-elle ?

II.^e *question*. Recevra-t-on un ministre de la république française ?

III.^e *quest*. Si l'on en reçoit un , sera-ce avec ou sans restriction ? Si c'est avec restriction , quelle sera-t-elle ?

IV.^e *quest*. La bonne foi oblige-t-elle les Etats-Unis à considérer leurs traités avec la France , comme applicables à la situation actuelle des parties ? Peuvent-ils y renoncer ou en suspendre l'exécution jusqu'à ce que le gouvernement de France soit *établi* ?

V.^e *quest*. S'ils ont le droit de prendre l'un ou l'autre de ces partis , est-il expédient qu'ils en usent ? Et lequel , en ce cas , doivent-ils choisir ?

VI.^e *quest*. S'ils ont l'option , sera-ce une violation de la neutralité , de considérer les traites comme étant actuellement obligatoires ?

VII.^e *quest*. Si les traités sont considérés comme étant actuellement obligatoires , la garantie stipulée par le traité d'alliance ne sera-t-elle applicable qu'au cas d'une guerre défensive , ou le sera-t-elle à toute guerre , soit offensive , soit défensive ?

VIII.^e *quest*. La guerre dans laquelle la France est engagée doit-elle être considérée comme offensive de la

de la république française. Il est certain que le premier magistrat n'avait aucun doute sur plusieurs des points qu'il avait soumis à l'examen des membres du cabinet. La lettre qu'il avait fait écrire à M. Morris , prouvait qu'il avait résolu de recevoir un ministre de la république française ; et par conséquent aucun ministre d'un futur régent ne devait être

part de cette puissance ? ou a-t-elle un caractère équivoque ou mixte ?

IX.^e *question*. Si cette guerre a un caractère équivoque ou mixte , la garantie est-elle applicable ?

X.^e *quest*. Quel est l'effet d'une garantie telle que celle qui est stipulée dans le traité d'alliance entre les Etats-Unis et la France ?

XI.^e *quest*. Aucun article des deux traités peut-il empêcher que des vaisseaux de guerre , autres que des corsaires , et appartenans aux puissances en guerre avec la France , n'entrent dans les ports des Etats-Unis , pour servir de convoi à des vaisseaux marchands ? ou ces états ne sont-ils obligés de se conduire envers les vaisseaux de guerre des puissances ennemies de la France , que de la même manière qu'envers les siens ?

XII.^e *quest*. Si le futur régent de France envoie un ministre , le recevra-t-on ?

XIII.^e *quest*. La situation actuelle de l'Europe rend-elle nécessaire ou simplement convenable de convoquer les deux chambres du congrès ? Si la convocation doit avoir lieu , quels en seront les objets particuliers ?

admis, à moins que celui-ci ne tînt ses pouvoirs du peuple français.

Il fut arrêté unanimement dans l'assemblée que les chefs des divers départemens et le procureur-général tinrent chez le président, de faire une proclamation pour défendre aux citoyens des Etats-Unis de prendre part aux hostilités, et les avertir de ne point porter à aucune des puissances belligérantes des articles de commerce, réputés de contrebande par les usages modernes des nations. Ce fut avec la même unanimité qu'on fut d'avis de recevoir un ambassadeur de la république française; mais les opinions furent partagées sur la question de savoir si ce serait avec ou sans restriction qu'on le recevrait. Le secrétaire du département d'état et le procureur-général jugèrent qu'il n'y avait point de raisons pour s'écarter des usages établis. Ils pensaient que la révolution française n'avait point changé les rapports qui subsistaient précédemment entre les deux nations. Les obligations imposées par les traités préexistans étaient, disaient-ils, toujours les mêmes, et il n'y avait rien dans le changement du gouvernement, ni dans le caractère de la guerre, qui pût faire perdre à la France le droit qu'elle avait d'exiger que les Etats-Unis remplissent avec fidélité

les engagements qu'ils avaient pris si formellement.

Les secrétaires des départemens de la trésorerie et de la guerre furent de l'avis contraire. Quoiqu'en admettant dans toute son étendue le principe qu'une nation est maîtresse de changer à son gré toutes ses institutions politiques, ils nièrent qu'elle eût le droit d'envelopper *absolument et sans restriction*, d'autres peuples dans les conséquences des changemens qu'il lui plaît de faire. Ils soutinrent que lorsqu'il s'est opéré dans la position intérieure de l'une des deux parties contractantes, des changemens qui dénaturent l'état des choses au point qu'il est impossible de ne pas reconnaître que la continuité de l'alliance la rendrait extrêmement dangereuse pour l'autre partie, celle-ci peut se soustraire aux obligations qui résultent des traités. Les événemens arrivés récemment en France, leur parurent prouver que la révolution de ce pays n'était point parvenue au point où elle se trouvait alors, par l'effet d'un mouvement volontaire et régulier de la part du peuple français. Ils doutaient qu'on pût considérer ceux qui possédaient alors l'autorité en France, comme l'ayant obtenue du consentement libre de la nation, et que le

système qui existait pût être permanent. Ils prétendirent que le caractère et le cours de la révolution française, et que les forces immenses qui étaient soulevées contre la nouvelle république, donnaient lieu de craindre que, quelle que fût l'issue de la guerre, la continuité de l'alliance formée avec la France ne devînt, par l'effet du nouvel état des choses, dangereuse pour la sûreté des Etats-Unis. Ils ne pensaient pas que les traités dussent être annulés, ni suspendus indéfiniment; mais ils croyaient que les Etats-Unis devaient se réserver le droit d'examiner si l'exécution n'en devait pas être suspendue provisoirement ou pour un tems défini.

Les questions relatives à l'application de la clause de garantie, occasionèrent aussi quelque diversité d'opinion. Le secrétaire du département d'état et le procureur-général furent d'avis qu'il n'était pas nécessaire de donner une décision sur ce point. Mais les ministres de la trésorerie et de la guerre prétendirent que le traité d'alliance était évidemment défensif, et que la clause de garantie ne pouvait s'appliquer à une guerre, qui ayant été commencée par la France, devait être considérée comme offensive de sa part.

On fut unanimement d'avis qu'il ne

convenait pas de convoquer le congrès.

Le conseil se trouvant ainsi partagé sur des points très-importans, le président en invita les membres à lui donner par écrit leur opinion motivée. Les mémoires qui lui furent remis à cette occasion, firent honneur aux talens de ceux qui les composèrent; mais ils offrirent, relativement à la révolution française, une opposition de sentiment qui menaçait d'influer sur toutes les mesures qui seraient prises au sujet de cet événement, et d'accroître la division qui s'était déjà déclarée dans le cabinet.

Il paraît que Washington fut entièrement de l'avis du secrétaire du département d'état et du procureur-général, quant à la réception d'un ministre de la république française, sans aucune restriction, et quant à la continuité des obligations qu'imposaient les traités.

La situation des Etats-Unis exigeant qu'il se fît une proclamation de neutralité, le procureur-général fut chargé d'en composer une qui fût conforme aux principes qu'on avait adoptés. Cet acte fut mis, le 22 avril 1793, sous les yeux des membres du conseil, qui l'approuvèrent, et le firent publier, lorsqu'il fut revêtu de la signature du président. Ce fut la première mesure qui résulta de ce système

auquel le gouvernement américain demeura ensuite attaché fermement, et auquel on doit attribuer en grande partie la prospérité dont jouit la nation. La proclamation de neutralité fut très-remarquable aussi, sous un autre rapport. Comme elle n'était point d'accord avec les opinions et les préjugés d'une grande partie des Américains-Unis, et qu'elle n'avait point été annoncée par aucun acte du corps législatif, elle offrit la première occasion qu'on crut devoir saisir pour attaquer directement un homme, que l'amour de ses concitoyens avait jusqu'alors couvert d'un bouclier impénétrable, pour attaquer enfin le président lui-même. Ce fut seulement en opposant les passions aux passions, et les sentimens qu'on avait pour la France, à ceux qu'on éprouvait en faveur du premier magistrat de l'Union, que les ennemis de l'administration purent espérer d'obtenir la victoire.

Cependant ceux que mécontenta la déclaration de neutralité, usèrent momentanément de circonspection. Les écrivains qui travaillaient sous la dictée du parti de l'opposition, lancèrent, de tems à autre, des traits contre le pouvoir exécutif. Ils prétendirent que tous les gouvernemens, y compris même celui des Etats-Unis, étaient naturellement ennemis de

la liberté. Ils attribuèrent à cette disposition, la ligue des puissances européennes contre le peuple français, et l'indifférence avec laquelle le gouvernement américain la voyait. Ils ne négligèrent rien pour exciter le ressentiment public contre la Grande - Bretagne, et pour faire prévaloir l'opinion que la confédération des princes de l'Europe n'était pas moins dirigée contre les Etats - Unis, que contre la puissance qui en soutenait l'effort; et ils déclarèrent que les hommes qui pensaient différemment, étaient autant les ennemis de l'Amérique que ceux de la France. Ces remarques, quoiqu'elles fussent assez piquantes, firent bientôt place à des sorties d'une violence extrême.

Aussitôt que les mouvemens convulsifs qui suivirent la déposition de Louis XVI, eurent commencé à se modérer, le gouvernement français tourna son attention vers les Etats-Unis. En conséquence, il prit la résolution de rappeler le ministre qui avait été nommé par le roi, et de le remplacer par quelqu'un qui entrât avec plus d'enthousiasme dans les vues de la république française. Un homme qui joignait à beaucoup de talent, un caractère ardent, et qui, sous la monarchie, avait passé de la place de premier commis à celle de

chargé d'affaires en Russie, le citoyen Genet, fut choisi dans ce dessein, par le conseil exécutif et la convention nationale. Les lettres qu'il remit au premier magistrat, et ses instructions qu'il communiqua en quelques occasions, étaient extrêmement flatteuses pour les Américains-Unis, et contenaient des témoignages de considération pour leur gouvernement. Mais M. Genet avait aussi des instructions particulières, que le cours des événemens le porta à publier. Elles indiquaient que si les dépositaires du pouvoir exécutif ne se montraient pas disposés à se conformer aux vues de la France, on prendrait à l'égard du peuple des Etats-Unis, les moyens qui avaient si bien réussi en Europe, et qu'on obtiendrait ainsi, ce que les autorités constituées auraient refusé.

M. Genet débarqua, le 8 avril 1793, à Charleston, dans la Caroline du sud. Le port de cette ville étant très - voisin des Indes occidentales, le rendait propre à être un lieu de refuge pour les navires armés en course. L'ambassadeur de la république française fut accueilli avec enthousiasme par le gouverneur et les citoyens de l'état que nous venons de nommer. Il demeura plusieurs jours à Charleston, occupé à recevoir des témoignages

extraordinaires de zèle , et à faire armer des vaisseaux qui devaient agir contre le commerce de nations avec lesquelles les Etats-Unis étaient en paix. Les prises devaient être amenées dans le port de Charleston ; et M. Genet , qui n'était pas encore reconnu en qualité d'ambassadeur par le gouvernement américain , avait cependant autorisé les consuls de France à tenir des cours d'amirauté.

De Charleston , M. Genet se rendit par terre à Philadelphie ; et on lui prodigua dans toutes les villes qui se trouvèrent sur son passage , les marques d'intérêt et de satisfaction , à un point dont il n'y avait peut-être point d'exemple dans la réception d'un ministre étranger. Il arriva , le 16 mai , dans la ville qui était le siège du gouvernement. On n'avait rien négligé pour rendre son entrée pompeuse et triomphante ; et les papiers de l'opposition ne manquèrent pas de dire qu'il fut reçu au bac de Gray , « par
« la foule des citoyens accourus de tous les
« points de la ville , pour saluer l'ambassadeur
« républicain d'une nation alliée. » Le lendemain de son arrivée , M. Genet fut complimenté par les sociétés particulières et les habitans de Philadelphie , qui furent en corps lui témoigner leur reconnaissance des secours désintéressés que le peuple français avait

fournis aux Américains - Unis , ainsi que la joie extrême qu'ils éprouvaient des succès qui avaient couronné les armes de ce peuple ; et ils déclarèrent à cet envoyé qu'ils étaient intimement convaincus que de l'existence de la république française dépendait celle des Etats-Unis. Les réponses que leur fit l'ambassadeur furent calculées de manière à confirmer l'idée que les deux nations devaient être unies par les nœuds de la fraternité , et que leurs intérêts étaient entièrement les mêmes.

Etant ainsi accrédité par les citoyens de Philadelphie, M. Genet fut présenté le 18 au président des Etats-Unis , qui le reçut d'une manière cordiale et franche , et lui témoigna le vif intérêt qu'il prenait à la nation française ¹. Dans l'entretien qui suivit les premiers complimens , l'envoyé donna les assurances les plus positives que , vu l'éloignement du théâtre des opérations militaires , et d'autres circonstances , la France ne désirait pas d'engager les Etats - Unis à prendre part à la guerre , et que ce serait avec plaisir qu'elle les verrait travailler en paix à assurer leur propre félicité. On crut d'autant plus à cette

¹ M. Genet porta ensuite des plaintes de ce que le président ne lui avait pas parlé de la révolution française.

déclaration, que la neutralité devait permettre aux Américains - Unis de rendre à la république française d'aussi grands services que s'ils combattaient pour elle.

Le ministre de la Grande - Bretagne ne négligea pas de se plaindre de la conduite que M. Genet avait tenue à Charleston. Aux griefs qui résultèrent de cette conduite, se joignirent bientôt des actes d'hostilité commis entre les limites du territoire des Etats-Unis. Le *Grange*, vaisseau anglais qui descendait la Delaware, fut pris en-dedans des caps, par la frégate française l'*Embuscade*. Ce vaisseau étant, ainsi que d'autres prises illégales, sous la main du gouvernement américain, M. Hammond en demanda la restitution.

Il était impossible qu'il y eût quelque diversité d'opinion au sujet des procédés de M. Genet, et des plaintes du ministre de la Grande - Bretagne. En conséquence, il fut reconnu, à l'unanimité, dans le conseil, que la juridiction dont une nation indépendante jouit dans les limites de son territoire, est de nature à y exclure l'exercice de toute autorité par une puissance étrangère, que les actes dont on se plaignait n'étant autorisés par aucun traité, étaient des usurpations de souveraineté nationale, et une violation des

droits de la neutralité , et que le gouvernement devait empêcher qu'ils ne se commissent de nouveau. Il fut également arrêté qu'on traduirait devant les tribunaux , les citoyens des Etats-Unis qui avaient eu part au délit.

La question de la restitution du *Grange* offrit matière à plus de doute. Le secrétaire du département d'état et le procureur-général prétendirent que si les commissions délivrées par M. Genet étaient nulles , les tribunaux feraient restituer les prises , et que par conséquent le gouvernement ne devait pas s'occuper de cet objet ; mais que si elles étaient bonnes pour avoir été faites en pleine mer, d'après une autorisation donnée par une puissance en état de guerre avec la Grande-Bretagne , les lois des nations transféraient la propriété à celui qui avait fait la capture. La propriété appartenant à ce dernier, on ne pouvait donc la lui enlever que de vive force , c'est-à-dire , par droit de représailles pour le délit commis dans le port de Charleston ; contre les Etats - Unis. Les représailles exigeaient préalablement une demande et un refus de faire satisfaction. On les considérait généralement comme des actes d'hostilité , et elles manquaient rarement d'occasionner la guerre entre deux nations qui pouvaient la

soutenir. En supposant toutes les formalités remplies, et le cas assez grave pour nécessiter des représailles, c'était au congrès à en ordonner. Les Etats-Unis étaient juges de l'offense qu'on leur avait faite, et une nation étrangère ne devait rien exiger à cet égard, une fois qu'ils se tiendraient pour satisfaits. Désapprouver l'acte qui avait été commis, prendre des mesures pour empêcher qu'il ne se renouvelât, poursuivre les citoyens impliqués dans l'affaire, c'en était assez pour disculper les états près de la Grande-Bretagne, et pour enlever à cette puissance tout motif de demander d'autres réparations. Le secrétaire du département d'état et le procureur-général furent donc d'avis que les bâtimens pris en pleine mer, par des navires armés en course et auxquels des lettres de marque auraient été délivrées dans les ports des Etats-Unis, ne devaient point être restitués.

Les secrétaires du département de la trésorerie et de la guerre furent de l'avis contraire. Ils soutinrent qu'un état neutre, qui consent à servir d'instrument contre une puissance belligérante, prend par là même part à la guerre. La conséquence de l'aveu qu'il était contraire à la conduite que devaient tenir les Etats-Unis, de souffrir que

des corsaires fussent armés dans ses ports , semblait être , dirent-ils , que ces états , puisqu'il était en leur pouvoir de le faire , devaient remédier au mal qu'un tiers avait éprouvé. Quoique les prises et les lettres de marque en vertu desquelles les premières avaient été faites , fussent valides relativement aux puissances belligérantes , elles ne l'étaient pas relativement aux Etats-Unis , qui avaient le droit de demander que les vaisseaux enlevés fussent rendus. Les lettres de marque étant nulles à l'égard de ces états , on ne pouvait renvoyer les parties devant les tribunaux. C'était une affaire qui devait être décidée d'après les maximes d'état , et non d'après les lois ordinaires. Le cas dont il s'agissait résultait d'une violation de la souveraineté nationale , au préjudice d'un tiers , et le gouvernement devait exiger une réparation , dans le double dessein de soutenir ses propres droits , et de rendre justice à la partie lésée. Les deux ministres que nous avons désignés ci-dessus , opinèrent pour que la restitution fût faite.

Le président ne voulant agir qu'avec réflexion , prit du tems pour se décider sur la question qui avait partagé son conseil. Quant aux points sur lesquels on était d'accord , le secrétaire du département d'état fut invité à

les communiquer aux ministres de France ¹ et d'Angleterre, et des lettres circulaires furent adressées aux gouvernemens des différens états, afin de requérir leur coopération, et l'emploi de la force même, s'il le fallait, pour maintenir les règles de conduite qui avaient été établies.

M. Genet fut très-mécontent de la résolution prise par le gouvernement américain. Il jugea qu'elle était contraire au droit naturel, et subversive des traités qui liaient les deux nations. Par égard pour lui, la lettre où il avait renfermé ses observations, fut, quoiqu'elle renfermât quelques expressions peu mesurées, prise en considération par le conseil exécutif, qui ne vit aucun motif de changer de détermination. On déclara donc à cet ambassadeur, que dans l'opinion du président, les Etats-Unis se devaient à eux-mêmes et aux nations avec lesquelles ils étaient en paix, de demander comme une réparation de la violation de leur souveraineté, que les vaisseaux armés illégalement sortissent de leurs ports. M. Genet ne

¹ Les lettres par lesquelles cette communication fut faite, portaient la date du 15 mai; et celle qui fut adressée au ministre français, fut remise par l'intermédiaire de M. de Ternan, à M. Genet, qui n'arriva à Philadelphie que le jour suivant.

parut pas disposé à s'en tenir à cette décision. Il affecta de considérer la conduite de l'administration américaine, comme en excédant les pouvoirs, tant que les Etats-Unis assemblés en congrès n'auraient pas déclaré qu'ils renonçaient aux engagements solennels qu'ils avaient pris. Ne connaissant pas la fermeté de caractère dont étaient doués les dépositaires du pouvoir exécutif, il crut que l'estime et l'attachement qu'on avait pour la nation qu'il représentait, lui faciliteraient les moyens de leur enlever l'autorité, ou de les soumettre à ses volontés. Deux citoyens des Etats-Unis que M. Genet avait engagés à conduire des vaisseaux armés en course, ayant été arrêtés par le magistrat, conformément aux ordres donnés par le gouvernement, l'ambassadeur français écrivit la lettre suivante, pour demander qu'ils fussent remis en liberté.

« J'apprends en cet instant que deux officiers au service de la république française, les citoyens Gedeon Henfield et John Singletary, ont été arrêtés à bord du corsaire de la république française, le *Citoyen Genet*, et conduits en prison. Le crime qu'on leur impute, crime que mon esprit ne peut concevoir, et que ma plume se refuse presque à retracer, est de servir la France, et de

« défendre avec ses enfans la cause glorieuse
« de la liberté.

« Ne connaissant aucune loi positive, au-
« cun traité qui prive de ce privilège les
« américains, ni qui autorise les officiers de
« police à enlever arbitrairement de dessus
« leurs vaisseaux, les marins au service de la
« France, je réclame votre intervention,
« Monsieur, ainsi que celle du président des
« Etats-Unis, pour qu'on relâche sur-le-
« champ ces deux officiers, qui par les sen-
« timens qui les animent, et par leur engage-
« ment qui est antérieur à tout acte contraire,
« ont acquis les droits de citoyens français,
« s'ils ont perdu ceux de citoyens des Etats-
« Unis¹. »

Ce ton choquant ne pouvait manquer de produire une forte impression dans l'esprit d'un homme qui connaissait toute l'étendue de ses obligations, comme premier magistrat de la nation. La fermeté avec laquelle on rejeta les demandes extravagantes de M. Genet, fut accompagnée de l'expression du mécontentement que son langage et sa conduite devaient inspirer également ; mais en même

¹ Cette lettre est traduite de l'anglais comme le reste de l'ouvrage ; mais nous ignorons en quelle langue M. Genet l'a écrite. (*Note du traducteur.*)

tems , on lui témoigna la plus grande considération pour le peuple français , et le desir qu'on avait d'en servir les intérêts , autant que le permettrait la position des Etats-Unis.

Si M. Genet ne voulut point souscrire à des règles de conduite qui avaient été tracées avec sagesse , et qui furent suivies avec fermeté , ce fut probablement parce qu'il crut que les sentimens du peuple étaient entièrement opposés aux mesures prises par le gouvernement. Les témoignages de dévouement à la France avaient offert un caractère d'enthousiasme si marqué , l'expression de la haine que l'on portait aux puissances en guerre contre la république française avait été si vive , le premier magistrat était alors si peu à l'abri des injures que faisait proférer toute mesure qui contrariait les vues de M. Genet , qu'un homme qui aurait eu un caractère moins emporté que ne l'était celui de l'ambassadeur français , aurait pu se flatter de triompher entièrement de l'opposition qu'il éprouvait. Des fêtes civiques et d'autres réunions publiques , où les enseignes de la France furent déployées à côté de celles des Etats-Unis , où le bonnet rouge , symbole de la liberté française , couvrit successivement toutes les têtes , où l'on porta des tostes par lesquels

on exprima le desir d'identifier le peuple américain avec le peuple français, et où, sous le spécieux prétexte de s'attacher aux principes et non aux hommes, on fit des allusions très-claires à l'influence qu'avait le président, parurent indiquer à M. Genet des dispositions très-conformes à ses vues, et très-différentes de celles qui étaient nécessaires pour le maintien d'une véritable neutralité. On chercha à les communiquer au public par la voie de la presse, et on les représenta comme renfermées au fond des cœurs de la pluralité des citoyens. La proclamation de neutralité fut traitée d'édit royal. On prétendit que le pouvoir exécutif n'avait pas le droit de la faire, qu'elle montrait une grande tendance vers l'autorité monarchique, et le desir que le gouvernement avait conçu, de rompre ses rapports avec la France, et de dissoudre les nœuds par lesquels l'amitié unissait les deux républiques. La déclaration qu'il était du devoir des Etats-Unis de tenir une conduite amicale et impartiale envers les puissances belligérantes, donna beaucoup d'ombrage. On rappela les scènes qui s'étaient passées durant la guerre de l'indépendance; on peignit avec les couleurs les plus vives l'objet et les effets des actes d'hostilité commis

alors par les anglais , ainsi que les secours importants donnés par la France. On insista sur la conduite que la Grande - Bretagne avait tenue depuis la paix , comme offrant un témoignage positif de son inimitié pour les Etats-Unis , et on en donna aussi comme une preuve assurée , son refus de restituer les postes de l'ouest , refus auquel on attribua la guerre avec les indiens. On mit en contraste avec cette haine implacable , les dispositions amicales de la république française ; et l'on demanda avec indignation si l'intérêt des Etats-Unis exigeait qu'ils tinssent une conduite entièrement impartiale entre la France et la Grande-Bretagne ? Si l'on devait oublier les services rendus par l'une et les outrages commis par l'autre ? Si l'on devait traiter également une puissance amie et une puissance ennemie ? Si les américains n'avaient ni reconnaissance des bienfaits , ni ressentiment des injures. On opposa la prétendue liberté des français , à l'esclavage imaginaire des anglais. On demanda encore si le peuple des Etats-Unis aimait également les principes républicains et les principes monarchiques , la liberté et le despotisme ? On s'écria qu'il y avait entre les monarchies et les républiques , une haine naturelle et implacable ,

que la ligue formée contre la France avait pour objet d'anéantir la liberté dans toutes les parties du monde , et que les destinées de l'Amérique étaient irrévocablement unies à celles de la république française.

Le parti redoutable et entreprenant dont nous venons de rapporter les discours , soutint hautement les principes au sujet desquels M. Genet luttait contre le pouvoir exécutif , qu'on accusa de nourrir le desir de se joindre aux despotes qui formaient une croisade contre la liberté , et de fournir à la république française de tels sujets de mécontentement , qu'il fallait toute sa longanimité pour qu'elle ne déclarât point la guerre aux États - Unis. Enfin on invita M. Genet à maintenir les justes droits de son pays , et on l'assura qu'il trouverait un solide appui dans les affections du peuple américain.

Des sociétés qui , de leur propre mouvement , s'étaient constituées gardiennes de la liberté , donnèrent beaucoup de vogue à ces principes et à ces opinions. En quelques occasions , on s'est mépris tellement au sujet de l'attention que les citoyens doivent avoir de surveiller la conduite des membres du gouvernement , attention qui , étant accompagnée d'un patriotisme éclairé , peut être si

utile , que des associations dont c'était - là l'objet , se sont formées temporairement , dans les Etats-Unis. Les ennemis de la constitution employèrent cette arme contre elle , quelque tems après qu'elle eut été sanctionnée , et ceux qui se déclarèrent le plus fortement contre l'administration , se réunirent dans la société républicaine allemande. La révolution française avait développé toute la force des institutions de ce genre ; et elles avaient donné des preuves convaincantes de leur puissance pour détruire. L'accroissement d'influence que leur procuraient la faculté d'entretenir une correspondance régulière entr'elles , et par conséquent la facilité d'agir de concert , avait été déjà démontré ; et peu de tems après l'arrivée de M. Genet à Philadelphie , il s'y établit une société démocratique , qui prit pour modèle le club des Jacobins de Paris. La sollicitude pour le maintien de la liberté , dont l'existence était menacée par une confédération injuste et puissante , sollicitude qu'excitaient aussi l'orgueil de la richesse et l'arrogance du pouvoir , que , disait-on , on déployait dans les Etats-Unis , furent les motifs donnés à cette association , qui chargea un comité de correspondre avec les autres sociétés qui pourraient s'établir sur les mêmes prin-

cipes , dans tout le territoire de l'Union.

Une occasion pressante exigeant sa présence au Mont-Vernon , Washington quitta Philadelphie , le 24 juin (1793). Les chefs des départemens surveillèrent dans son absence , l'exécution des réglemens qu'on avait faits, ce qui n'empêcha pas M. Genet de témoigner le peu de considération qu'il avait pour les dépositaires de l'autorité exécutive.

Un vaisseau marchand qui portait le nom de *Little Sarah* , avait été pris par une frégate française , et amené dans le port de Philadelphie , où il fut ensuite équipé complètement pour aller en course. Armé de vingt pièces de canon , et ayant un équipage de cent vingt hommes , plusieurs desquels étaient américains , il était sur le point de mettre à la mer , sous le nom du *Petit-Démocrate* , lorsque le secrétaire du département de la trésorerie en donna avis aux secrétaires des départemens d'état et de la guerre ; et le gouverneur , M. Mifflin , fut invité à s'assurer du fait. Le gardien du port fut chargé de faire toutes les enquêtes nécessaires , et le 6 juillet au soir , il annonça que le corsaire devait appareiller le lendemain. Le gouverneur fit venir sur-le-champ le secrétaire M. Dallas , pour qu'il allât trouver

M. Genet , afin de l'engager à retenir le vaisseau dans le port , jusqu'à l'arrivée de Washington , qui revenait du Mont-Vernon , et à le dispenser ainsi d'avoir recours à la force. M. Dallas communiqua , dans les termes les plus mesurés , ce message au ministre français , qui se récria fortement , et prétendit avoir éprouvé de quelques officiers du gouvernement fédéral , un traitement qui contrastait infiniment avec les témoignages d'attachement que le peuple américain lui avait donnés pour la nation qu'il représentait. Il attribua leur conduite à leur haine contre la cause que soutenait la France , et contre la liberté. Il dit qu'ils avaient trompé le président ; mais , continua-t-il avec véhémence , le président n'est pas le souverain de ce pays. Le congrès étant investi du droit de faire la paix ou la guerre , continua M. Genet , c'était à lui seul à décider les questions qui résultaient des traités. En conséquence , le président aurait dû , avant de faire la proclamation de neutralité , ou d'interdire par ses instructions la jouissance des droits que la France réclamait en vertu des stipulations positives du traité de commerce , assembler le corps législatif national. Le ministre français prétendit de plus que le pouvoir exécutif

donnait aux traités une interprétation qui n'était ni juste, ni obligatoire ; et il déclara qu'il n'entrerait dans aucun arrangement qui pourrait être considéré comme un abandon des droits de ses commettans. Il menaça de publier sa correspondance avec les officiers du gouvernement, et d'y joindre l'exposé de sa propre conduite. Il dit que, quoique les sujets de plainte qu'on lui avait donnés, l'autorisassent à partir sur-le-champ, la considération qu'il avait pour le peuple américain le portait, malgré les dégoûts et les insultes qu'on lui faisait éprouver tous les jours, à demeurer jusqu'à l'ouverture du congrès ; mais que si ce corps approuvait les mesures prises par le président, il se retirerait et laisserait les deux nations vider la dispute entr'elles. Lorsque M. Dallas lui eut rappelé l'objet particulier de sa mission, M. Genet refusa péremptoirement de suspendre le départ du corsaire, et dit que ce navire appartenant à la république française il en ferait respecter le pavillon, et qu'il repousserait la force par la force, si l'on allait jusqu'à l'employer.

M. Mifflin, après avoir entendu le rapport de M. Dallas, fit commander cent vingt hommes de milice pour s'emparer du *Petit-Démocrate*, et il communiqua l'affaire avec

toutes ses circonstances aux officiers du gouvernement fédéral. Le jour suivant, M. Jefferson fut trouver M. Genet, pour tirer de lui la promesse que le corsaire ne sortirait point du port que le président ne fût arrivé. Le ministre français ne fut pas moins emporté avec lui, qu'il ne l'avait été avec M. Dallas. Il répéta tout ce qu'il avait dit à ce dernier, et employa des expressions aussi violentes. Il refusa d'accéder à la demande qui lui était faite, et déclara de nouveau que si l'on voulait saisir le vaisseau, on repousserait la force par la force. Cependant il dit que le *Petit-Démocrate* n'était pas prêt à mettre à la voile sur-le-champ, et qu'il ne voulait alors que changer de position, et redescendre un peu plus la rivière. M. Jefferson en faisant part de cet entretien à M. Mifflin, l'assura qu'il était convaincu que le navire ne mettrait point à la mer, jusqu'à ce que le président eût prononcé sur cette affaire. En conséquence, le gouverneur renvoya la milice, et pria les chefs des départemens de lui indiquer la conduite qu'il devait tenir.

M. Jefferson et M. Mifflin déclarèrent l'un et l'autre, que M. Dallas avait dit dans son rapport, que M. Genet avait menacé « d'en
« appeler du président au peuple. » Voyant

le gouvernement bravé, insulté même, au centre de l'empire américain, les secrétaires de la trésorerie et de la guerre furent d'avis qu'il fallait dresser, sous la protection d'un détachement de milice, une batterie sur Mud-Island, et donner l'ordre d'employer la force pour arrêter le vaisseau, s'il voulait partir avant la décision du président. Le secrétaire du département d'état ne fut point de cet avis, et on ne le suivit point; mais le *Petit-Démocrate* descendit jusqu'à Chester, d'où il fit voile, avant que le gouvernement eût pu interposer son autorité.

Le 11 juillet, le président fut de retour à Philadelphie; et sur-le-champ il convoqua les ministres pour le lendemain à neuf heures du matin. Le secrétaire du département d'état lui mit sous les yeux toutes les pièces relatives au *Petit-Démocrate*. Lorsque Washington les eut lues, il envoya un messenger chercher le secrétaire, M. Dallas; mais celui-ci étant indisposé, s'était retiré à sa maison de campagne. Le président lui écrivit aussitôt une lettre, dont voici l'extrait:

« Que faut-il faire au sujet de la *Little Sarah* qui est maintenant à Chester? Serait-il vrai que le ministre de la république française aurait impunément bravé le gou-

« vernement , et menacé le pouvoir exécutif
 « d'en appeler au peuple ? Que penserait l'uni-
 « vers , si le gouvernement des Etats - Unis
 « endurait une pareille insulte ? »

« Cette question est importante , et il faut
 « se décider promptement. Comme vous avez
 « eu le tems d'examiner toutes les circons-
 « tances , (quant à moi les particularités de
 « cet événement m'ont comme assailli tout-
 « à-coup) je désire de connaître , avant de-
 « main matin , votre opinion à cet égard ; car
 « le vaisseau pourrait partir. »

Le secrétaire déclara , en répondant à cette lettre , que M. Genet l'avait assuré ce jour¹ , que le vaisseau ne partirait pas , tant que le président n'aurait pas prononcé dans cette affaire. En conséquence on suspendit l'exécution des mesures qu'on avait prises. Il fut résolu le lendemain , de consulter la cour de justice suprême sur une série de questions relatives au différent qui existait entre le pouvoir exécutif et le ministre de France ; quant aux traités conclus entre les deux pays. Il fut arrêté en même-tems de retenir dans le port , tout vaisseau² qu'y aurait armé quel-

¹ L'original ne porte que ces mots : *On that day*, ce jour-là , sans aucune date. (*Note du traducteur.*)

² Chaque bâtiment fut désigné particulièrement , et

qu'une des puissances belligérantes. On s'empressa de communiquer à M. Genet, cette détermination, au mépris de laquelle le *Petit-Démocrate* mit à la mer pour faire des courses. Dans cet effort, ainsi que dans tout autre que fit le pouvoir exécutif pour assurer de bonne foi la neutralité des Etats-Unis, ce parti puissant, qui se donnait à lui-même le nom de *peuple*, ne vit que de la haine contre la France et contre la liberté, qu'une honteuse soumission aux volontés de la Grande-Bretagne, et que le désir d'engager l'Amérique dans une guerre, dont l'objet était d'anéantir tous les principes républicains¹.

la défense fut étendue jusqu'à la *Jane*, vaisseau marchand anglais, que M. Genet prétendit être un corsaire. Le gouverneur fut requis de se rendre à bord de ce navire, et s'il reconnaissait qu'il augmentât son armement, et se disposât à partir, de l'arrêter. La *Jane* avait remplacé quatre vieux affûts de canon, par de neufs, et percé deux nouveaux sabords. Le consul britannique demanda vainement qu'on laissât subsister ces changemens, et l'ordre fut donné de remettre le tout dans l'état où il était auparavant. M. Mifflin avait pris des mesures pour arrêter ce vaisseau à Mud-Island, s'il avait voulu mettre à la voile sans avoir obéi.

¹ Les officiers du second régiment de la milice de Philadelphie, se réunirent le 14 juillet, pour célébrer l'anniversaire du renversement de la Bastille. Ils portèrent

En conformité de la résolution prise d'empêcher les citoyens de concourir aux expéditions préparées dans les ports des Etats-Unis, par quelqu'une des puissances belligérantes, Gédéon Henfield avait été traduit devant un tribunal. Le procureur-général, sur l'avis de qui l'on avait intenté ce procès, avait pensé que l'accusé s'était rendu coupable de violation des traités qui, par la constitution, sont lois suprêmes de l'état, et que d'ailleurs il devait être considéré comme ayant trouble la paix publique. On prit un grand intérêt à quatre-vingt-cinq tostes, dont quelques-uns prouvèrent l'animosité qu'excitaient les mesures prises par l'administration. Nous citerons les principaux de ces tostes.

1.° Puissent les deux républiques-sœurs, de France et d'Angleterre, être inséparablement unies comme la chaleur et la lumière ; et puisse l'homme qui cherche à les diviser, être considéré comme l'Arnold de son pays !

2.° Puissent l'honneur et la probité être les principes sur lesquels seront réglés les rapports entre les deux nations, et que des commentaires machiavéliques n'expliquent point le texte des traités !

3.° Le traité d'alliance avec la France ! Que ceux qui tenteraient de violer ou d'en éluder les stipulations, soient considérés comme traîtres, et que leur nom soit voué à l'infamie.

4.° Les citoyens soldats ! Qu'avant de combattre ils

cette affaire ; et le jugement qui intervint en faveur d'Henfield, fut un sujet de triomphe pour ses nombreux amis, qui le célébrèrent en donnant des marques d'une joie folle. Le pouvoir exécutif se vit frustrer ainsi de l'accroissement de force qu'il aurait obtenue de l'opinion, que l'on pouvait punir ceux qui transgresseraient les réglemens faits pour le maintien de la neutralité ; et d'ailleurs, il encourut le reproche d'avoir pris une mesure que la loi ne justifiait pas.

Dans cet état des choses, une question qui résultait de l'état de guerre où se trouvaient la France et la Grande-Bretagne, et qui reconnaissent et approuvent la cause qui leur a mis les armes à la main ! Que les remords déchirent le cœur du perfide qui songerait à s'opposer aux français, armés pour la défense des droits de l'homme !

5.° La garde nationale parisienne ! Puissent les jeunes américains suivre son exemple, et égaler son amour pour la patrie !

6.° Les républiques de France et d'Amérique ! Que la cause de la liberté soit le lien qui unisse les deux nations.

7.° Puissent les français, supérieurs en vertu aux grecs et aux romains, être le fluide électrique de la liberté, qui animera toute la terre !

8.° Union et confiance réciproque des patriotes français ! Erreur et confusion dans les conseils de leurs ennemis !

vait influencer sur la situation des Etats-Unis ,
 attira toute l'attention du président. On doit
 se rappeler que durant la guerre de l'indé-
 pendance , les cours du nord de l'Europe
 avaient conclu un traité , qui est devenu fa-
 meux sous le nom de *neutralité armée* , et
 qui fut notifié aux puissances belligérantes.
 Celles-ci se montrèrent toutes , à l'exception
 de l'Angleterre , disposées à reconnaître les
 principes qu'il renfermait , et l'un desquels
 était que le pavillon neutre garantît la car-
 gaison. Quelque favorable que fût à la navi-
 gation des puissances maritimes d'un ordre
 inférieur un tel système , les Etats-Unis crai-
 gnant que ce ne fût un nouveau sujet de divi-
 sion , ne voulurent pas insister sur ce point ,
 après la cessation des hostilités ; et ce fut dans
 cet esprit que l'on rédigea les instructions des
 ministres qui furent envoyés en Europe. Ce-
 pendant le principe dont nous venons de
 parler fut inséré dans le traité de commerce
 conclu entre les Etats-Unis et la France ; mais
 il n'en fut pas question , lorsqu'ils traitèrent
 avec la Grande - Bretagne. Ainsi donc , pour
 la France , le pavillon neutre couvrait la car-
 gaison ; et quant à l'Angleterre , la loi des
 nations était la règle d'après laquelle elle
 prononçait sur les droits respectifs des puis-

sances belligérantes et des neutres. En conséquence , les anglais confisquaient les propriétés françaises qu'ils trouvaient à bord des navires américains , et leurs cours d'amirauté les condamnaient comme étant de bonne prise. Le pouvoir exécutif des Etats - Unis ayant acquiescé à cette interprétation du droit des gens , M. Genet lui fit , à ce sujet , des représentations , dans les termes qu'il avait coutume d'employer ; et le 9 juillet , pendant qu'on discutait l'affaire du *Petit-Démocrate* , il écrivit au secrétaire d'état une lettre par laquelle il demanda une réponse positive et prompte sur la question de savoir quelles étaient les mesures que le président avait prises ou qu'il prendrait , pour faire respecter le pavillon américain ? L'ambassadeur disait ensuite , « Que sans s'inquiéter des principes philoso-
 « phiques proclamés par le président des
 « Etats-Unis , les anglais continueraient à s'em-
 « parer de la personne des citoyens français
 « et des propriétés françaises qu'ils trouve-
 « raient sur des bâtimens américains , et que
 « les embarras de la France ne lui permettant
 « pas alors d'user de représailles sur tous les
 « points , l'intérêt des deux nations exigeait
 « qu'on prît bientôt d'autres mesures. »
 M. Genet n'ayant pas reçu de réponse à cette

lettre , s'adressa de nouveau , sur le même
 sujet , au secrétaire d'état , vers la fin du mois
 de juillet. Il lui dit : « Vos droits politiques
 « sont comptés pour rien. Vainement les prin-
 « cipes de la neutralité établissent-ils que le
 « pavillon ami couvre tout ce que porte le
 « bâtiment ; en vain le président des Etats-Unis
 « s'est-il , en proclamant cette maxime , efforcé
 « d'en assurer l'observation ; en vain le desir
 « de conserver la paix fait-il sacrifier les in-
 « térêts de la France à ceux du moment ; en
 « vain la soif des richesses l'emporte-t-elle sur
 « l'honneur dans la balance politique de l'A-
 « mérique ; tous ces ménagemens , toute cette
 « condescendance , toute cette humiliation
 « n'aboutissent à rien. Nos ennemis s'en rient ;
 « et les français trop confians sont punis pour
 « avoir cru que la nation américaine avait un
 « pavillon , qu'elle respectait ses propres lois ,
 « et qu'elle avait la conviction de sa force et
 « le sentiment de sa dignité. Il ne m'est pas
 « possible , Monsieur , de vous exprimer toute
 « ma sensibilité d'une conduite scandaleuse
 « qui tend à réduire votre commerce , à op-
 « primer le nôtre , et à dégrader les répu-
 « bliques. C'est aux américains à témoigner la
 « généreuse indignation que doit exciter en
 « eux cet outrage , et je me borne à vous prier

« une seconde fois , de me faire connaître les
 « mesures que vous avez prises pour obtenir
 « la restitution des objets qui ont été enlevés
 « à mes compatriotes , quoiqu'ils fussent placés
 « sous la sauve-garde de votre pavillon. C'est
 « de notre gouvernement qu'ils ont appris que
 « les américains étaient nos alliés , que les amé-
 « ricains formaient un peuple souverain , et
 « savaient se faire respecter. C'est sous la
 « sanction même de la nation française qu'ils
 « ont confié leur personne et leurs propriétés
 « au pavillon américain , et c'est à elle qu'ils
 « ont recours pour le maintien de leurs droits.
 « Mais si nos concitoyens ont été induits en
 « erreur ; si vous n'êtes pas en état de main-
 « tenir la souveraineté de votre nation , par-
 « lez. Nous la lui avons garantie , lorsque nous
 « étions esclaves ; et devenus libres , nous
 « pourrons la rendre formidable ¹. » La veille
 du jour dont cette lettre portait la date , le
 secrétaire d'état avait répondu à celle du
 9 juillet ; et sans faire mention du ton indé-

« Si le style de M. Genet était répréhensible sous le
 rapport de la décence qui doit régner dans les commu-
 nications diplomatiques , il paraît que le fond de ses
 réclamations était juste. Il résultait de la conduite du
 gouvernement des Etats-Unis , une partialité au moins
 apparente , en faveur des anglais. (*Note du traducteur.*)

cent dont M. Genet avait demandé la décision du pouvoir exécutif, il exprima et soutint l'opinion que par la loi générale des nations, les propriétés d'un ennemi trouvées sur les vaisseaux d'un ami, étaient de bonne prise. En conséquence, on passa sous silence la nouvelle insulte que l'ambassadeur français avait faite au gouvernement des Etats-Unis¹.

Tant qu'il fut possible d'espérer que la patience et la modération du pouvoir exécutif, et que les témoignages d'amitié qu'il ne cessait de donner à la république française pourraient engager le ministre qui la représentait, à respecter les droits des Etats-Unis, et à s'abstenir de porter atteinte à leur souveraineté, le vif desir de faire subsister la bonne intelligence entre les deux nations, avait empêché le président de prendre, à l'égard de M. Genet, les mesures qu'autorisait sa conduite. On avait vu cet envoyé usurper quelques-unes des prérogatives de la souveraineté, et persister à vouloir les exercer après les obstacles que lui avait opposés le gouvernement. En soutenant ces prétentions si incompatibles avec l'indépen-

¹ Cette lettre est en anglais dans l'original, et nous l'avons traduite. Ainsi donc, nous ne pouvons assurer qu'elle soit conçue absolument dans les termes dont s'est servi M. Genet.

dance nationale, ce ministre avait pris le ton d'un supérieur envers son inférieur. Il avait osé prétendre à diriger l'administration, et à décider à qui la constitution avait remis certains pouvoirs de la plus haute importance pour la nation. Celui qui causait tout ce désordre, s'était jeté dans les bras du peuple qui les lui avait tendus; et excité par cette bienveillance, il s'était flatté de renverser le gouvernement, ou de le soumettre à ses volontés. Mais à la fin, il fut démontré que plus de longanimité ne ferait qu'attirer de nouveaux outrages, et qu'il fallait que le président demandât le renvoi du ministre français, ou qu'il consentît à n'être plus qu'un instrument servile entre ses mains.

Jamais Washington ne déterminait rien avec précipitation; mais sa résolution, une fois qu'il l'avait prise, était inébranlable. Il paraît qu'avant que la dernière lettre de M. Genet lui eût été communiquée, il avait senti la nécessité de prendre un parti décisif; et le 25 juillet, il requit le secrétaire d'état de lui mettre sous les yeux, toutes les notes et les dépêches qu'il aurait reçues de l'ambassadeur français. Il est probable que le pouvoir exécutif fut instruit vers le même tems de la difficulté que les membres de la cour de justice suprême

faisaient d'exprimer leur sentiment sur les questions qui leur avaient été adressées. Composant un tribunal institué pour la décision des affaires qui leur étaient soumises dans les formes voulues par la loi, il paraît qu'ils eurent quelque répugnance à entrer dans le vaste champ de la politique. Comme le cas devenait très-urgent, on s'occupa promptement de la formation d'un règlement pour les navires des puissances belligérantes, qui seraient mouillés dans les ports des Etats-Unis. On le discuta dans plusieurs séances; et le 3 août, il reçut l'approbation de tous les membres du conseil ¹. Ce règlement prouva que le

¹ Voici ce règlement.

Art. I.^{er} Aucune des puissances belligérantes n'a le droit de faire armer ni de faire équiper dans les ports des Etats-Unis, des vaisseaux destinés soit à l'attaque, soit à la défense.

II. L'équipement de vaisseaux marchands, exécuté dans les ports des Etats-Unis, par quelque une des puissances belligérantes, est permis, si ces vaisseaux ne sont destinés qu'au commerce.

III. Tout équipement d'une nature douteuse, c'est-à-dire, qui se fait également pour des vaisseaux de guerre et des vaisseaux marchands, exécuté sur des vaisseaux de guerre au service immédiat de quelque une des puissances belligérantes, est permis, à moins que le bâtiment ne soit dans le cas prévu par le XVII.^e ar-

pouvoir exécutif voulait tenir avec fidélité ; les engagements contractés par la nation , et remplir de bonne foi tous les devoirs d'une neutralité à laquelle rien ne pouvait la forcer de renoncer.

La question relative à des prises amenées dans les ports des Etats - Unis par des corsaires qu'on y aurait équipés , ayant été examinée , tous les membres du conseil opinèrent à la restitution. Comme on jugea que la neutralité exigeait qu'on donnât un effet

ticle de notre traité d'amitié et de commerce avec la France , article qui est relatif aux vaisseaux qui pourraient entrer dans les ports des Etats - Unis avec des prises faites sur des navires français.

IV. Tout équipement de vaisseaux propres soit au commerce , soit à la guerre , avec ou sans lettres de marque , qui est douteux de sa nature , peut être fait dans les ports des Etats-Unis , par quelqu'une des puissances en guerre avec la France , excepté dans le cas prévu par le XVII.^e article de notre traité de commerce et d'amitié avec cette dernière puissance.

V. L'équipement de tout vaisseau français , qui est douteux de sa nature , comme étant applicable au commerce ou à la guerre , est permis dans les ports des Etats-Unis.

VI. Tout équipement de corsaire appartenant à une puissance en guerre avec la France , fait dans les ports des Etats-Unis , est illégal.

rétroactif à cette décision, on déclara que le président était d'avis qu'on devait restituer les prises faites illégalement, depuis le 5 juin 1793, ou en donner l'équivalent. Il fut aussi décidé que des corsaires qui auraient été armés de la sorte, ne seraient plus admis dans les ports des Etats-Unis. Ces résolutions furent transmises sur-le-champ aux ministres des puissances belligérantes, et le règlement qui avait été adopté, fut adressé aux gouverneurs de toutes les parties de l'Union, pour qu'ils le fissent suivre.

VII. Tout équipement de vaisseau de guerre, fait dans les ports des Etats-Unis, par une des puissances belligérantes, est illégal, excepté cependant si le bâtiment a échoué ou fait naufrage, ainsi que le porte le XVIII.^e article de notre traité avec la France, le XVI.^e de notre traité avec les Pays-Bas, le IX.^e de notre traité avec la Prusse, et s'il est du genre de ceux dont il s'agit dans le XIX.^e article de notre traité avec la France, dans le XVII.^e de notre traité avec les Pays-Bas, et le XVIII.^e de notre traité avec la Prusse.

VIII. Les vaisseaux des puissances belligérantes, non armés, ou armés avant leur entrée dans les ports des Etats-Unis, qui n'ont transgressé aucun des articles précédens, peuvent y engager ou enrôler leurs propres sujets ou citoyens, qui ne sont point habitans de ces états; mais les corsaires des puissances en guerre avec la France, et les vaisseaux qui ont fait des prises sur des vaisseaux français, ne peuvent jouir de cette faculté.

Toute la correspondance et l'exposé de la conduite du ministre de la république française ayant été mis sous les yeux des membres du conseil, il fut arrêté, à l'unanimité, qu'on chargerait M. Morris de communiquer ces pièces aux dépositaires du pouvoir exécutif en France, et de leur demander le rappel de M. Genet. Un mémoire très-habilement fait, qui fit partie de cet envoi, était terminé par la déclaration, qu'après l'indépendance et un gouvernement libre, il n'y avait rien que l'Amérique désirât plus sincèrement que de conserver à jamais l'amitié de la France.

Il est difficile de se faire une juste idée des transports qui agitèrent M. Genet, lorsqu'il fut instruit de la démarche que le gouvernement américain avait faite. L'ambassadeur français était alors à New-York¹. Il adressa au secrétaire du département d'état une lettre, où il reprocha de nouveau au président d'avoir outrepassé les pouvoirs qui lui étaient délégués par la constitution ; une lettre où il dit que le peuple américain, que le peuple français et tout peuple libre devaient accuser devant le congrès, le premier magistrat ; une lettre où il ne se contenta pas de s'emporter contre

¹ Au mois de septembre 1793.

ces hommes qu'on lui avait dépeints si souvent comme des aristocrates, des partisans de la monarchie, des partisans de l'Angleterre, et par conséquent, des ennemis des principes que tout bon français avait embrassés avec un enthousiasme religieux, mais où il attaqua aussi le ministre même auquel il écrivait, quoiqu'il l'eût considéré comme son ami particulier, et que cet officier l'eût initié, disait-il, « aux mystères qui enflammaient sa
« haine contre tous ceux qui aspiraient au
« pouvoir absolu. »

M. Genet reçut à New-York les mêmes témoignages d'attachement pour sa nation, et de considération pour sa personne, que dans les états plus méridionaux. Il s'efforça aussi d'y animer les mécontents, et d'y persuader que l'existence de la liberté dépendait des efforts que faisait la France. Répondant aux républicains de cette ville qui lui avaient présenté une adresse où ils avaient déclaré que la proclamation de neutralité n'avait de rapport qu'aux actes d'hostilité reconnus, et non aux sentimens du cœur, et qu'ils sacrifieraient avec plaisir à la république française leurs intérêts les plus chers, M. Genet s'exprima de la manière suivante :

« Je ne puis interpréter que comme vous

« l'avez fait , la déclaration de votre gouver-
 « nement. Il doit savoir que la stricte exécu-
 « tion des traités est la politique la plus avan-
 « tageuse et la plus sûre ; il doit savoir que
 « la bonne-foi peut seule inspirer du respect
 « pour une nation , qu'une conduite pusilla-
 « nime provoque les outrages , et qu'elle
 « attire sur un pays les dangers qu'elle tente
 « de détourner.

« Il est , à la vérité , fort à craindre que
 « vous ne soyez enveloppés dans la conspi-
 « ration générale de la tyrannie contre la
 « liberté. Les tyrans n'oublieront jamais que
 « vous avez été les premiers à proclamer les
 « droits de l'homme ; mais vous les forcerez
 « à vous respecter , en suivant avec fermeté
 « l'unique sentier que vous tracent l'honneur
 « et la dignité nationale.

« La cause de la France est celle du monde
 « entier, et aucune nation n'est plus intéressée
 « à ses succès que la vôtre. Quel que soit son
 « sort, vous le partagerez tôt ou tard. Mais la
 « cause de la liberté est grande et doit l'em-
 « porter.

« Si la France courbée sous un joug des-
 « potique a pu soutenir vos droits avec suc-
 « cès , ils n'ont plus de dangers à courir, puis-
 « qu'elle est libre , et qu'elle peut employer

« pour votre défense , le bras puissant qui
 « brave les efforts combinés de toute la
 « terre. »

Tandis qu'on faisait avec succès les plus grands efforts pour propager les idées propres à subvertir le système adopté par le pouvoir exécutif, M. Jay, président de la cour de justice suprême des Etats-Unis, et M. King, qui représentait l'état de New-York dans le sénat de l'Union, arrivèrent de Philadelphie à New-York. Il y avaient été précédés par le bruit que le ministre de la République française voulait en appeler du président au peuple. Ces deux officiers avaient des liaisons si intimes avec plusieurs membres de l'administration, qu'il était très-probable qu'ils seraient instruits du fait. On leur demanda si le rapport était vrai. Comme ils le tenaient de deux hommes¹ aux discours desquels on pouvait ajouter foi, ils répondirent affirmativement. On nia la chose; et MM. Jay et King furent sommés, dans les journaux, de dire s'ils avaient ou s'ils n'avaient pas fait une telle déclaration. Ils certifièrent qu'ils l'avaient faite, et se servirent de la voie de l'impression pour en instruire le public.

¹ C'étaient les secrétaires d'état de la trésorerie et de la guerre.

Cette communication fit une grande impression dans les esprits. Le dernier partage de la Pologne qu'il était facile d'attribuer à l'influence que l'étranger avait eue dans ce pays , fit concevoir de vives craintes et rechercher ce qui pouvait enhardir le ministre d'une puissance étrangère à proférer une telle menace.

Le parti appelé fédéral avait soutenu toutes les mesures de l'administration. Il avait beaucoup d'affection pour la France et avait conçu l'espoir que la révolution arrivée dans ce pays opérerait le bonheur de l'espèce humaine. Cependant la ligne de démarcation au sujet de la conduite que les Etats-Unis devaient tenir pendant la guerre , était distinctement tracée entre ce parti et celui qui lui était opposé. Les fédéralistes étaient d'avis que ces états devaient garder la neutralité, autant que le permettraient les traités , et ils jugeaient que ceux-ci avaient été parfaitement interprétés par le pouvoir exécutif. Leur attachement pour le premier magistrat , le sentiment de la honte et du danger qu'il y aurait à laisser le ministre d'une puissance étrangère soulever le peuple pour dominer le gouvernement, les portèrent à recourir à la voie de la presse pour empêcher l'esprit pu-

blic de s'égarer ; et lorsqu'ils apprirent la menace qui avait été faite , leur patriotisme et l'honneur national les firent exprimer vivement leur indignation. Dans toutes les parties de l'Union , les citoyens se rassemblèrent , et les partis essayèrent leur force. Les débats furent animés ; mais l'opinion publique parut se déclarer en faveur de la neutralité et de la proclamation qui en recommandait l'exacte observation. Il fut évident que les américains avaient toujours la plus vive affection pour leur premier magistrat , et que si les traits dirigés contre quelques-uns des hommes qui avaient part à sa confiance étaient parvenus jusqu'à eux , il n'en était pas ainsi des traits qu'on avait décochés contre lui. Cependant on doit reconnaître que les indiscretions de M. Genet , que les insultes faites directement au président , et que l'attachement que plusieurs citoyens , qui n'approuvaient pas les mesures prises par l'administration , conservaient pour ce patriote vertueux , contribuèrent essentiellement à faire prévaloir le sentiment qui fut exprimé en cette occasion.

Plusieurs des résolutions où l'on approuva le plus la conduite du pouvoir exécutif , et où l'on se déclara avec le plus de force contre

toute influence étrangère , montrèrent une partialité décidée pour la France. Mais dans les résolutions que prit le parti de l'opposition , la considération des services qu'avait rendus le président , et l'intention de soutenir le pouvoir exécutif dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles , parurent n'avoir été insérées qu'à regret , parmi les témoignages de haine contre tous ceux qui s'efforçaient , disait-on , de dissoudre l'union de l'Amérique et de la France.

Peut-être ne prévit-on pas l'effet que produisit la déclaration de MM. Jay et King , et M. Genet chercha à le détourner par une dénégation. Paraissant ne pas s'apercevoir de cette contradiction , il adressa , le 13 août 1793 , au premier magistrat , une lettre qui étant destinée à être rendue publique , formait elle-même l'acte dont il avait menacé. Il y joignit à toutes les accusations qu'il portait contre le pouvoir exécutif , la demande de la déclaration explicite , qu'il ne lui avait jamais exprimé l'intention d'en appeler au peuple. Le 16 , le secrétaire d'état , après lui avoir annoncé que sa lettre avait été remise au président , lui dit :

« Je suis invité à vous faire observer que
« ce n'est pas l'usage que les ministres étran-

« gers qui résident ici , entretiennent une
 « correspondance directe avec lui. Le secré-
 « taire d'état est l'organe par lequel leurs
 « communications doivent passer.

« Le président ne croit pas qu'il soit de
 « son devoir , ni dans les convenances , qu'il
 « porte témoignage contre une déclaration
 « qui , soit qu'elle soit faite à lui-même ou à
 « d'autres , est peut-être une chose indiffé-
 « rente. En conséquence il juge à-propos de
 « ne pas intervenir dans cette affaire. »

Les partisans de l'ambassadeur français prouvèrent en cette conjoncture combien , dans les troubles civils , les passions l'emportent sur la raison. On aurait pu attendre que , se bornant à faire craindre le ressentiment de la nation française , ou à révoquer en doute la menace attribuée à M. Genet , aucun américain ne tenterait de la justifier , et qu'il y aurait peu d'hommes qui accuseraient ceux par lesquels elle avait été rendue publique. Ce fut le contraire. Le blâme ne tomba point sur celui qui avait employé des expressions impropres , mais sur les hommes qui les avaient communiquées au public. On les déclara complices d'une faction puissante qui voulait séparer l'Amérique de la France pour l'unir à l'Angleterre , et introduire la

constitution britannique dans les Etats-Unis. On exprima hautement des sentimens d'une nature encore plus extraordinaire. On prétendit que dans un état républicain, le peuple seul étant la base du gouvernement, et tous les pouvoirs dérivant de lui, il avait le droit de les retirer à son gré. Seul auteur de la loi, il en devait être le suprême interprète. On inférait de ce raisonnement, que la doctrine que la souveraineté de la nation réside dans les autorités constituées, était incompatible avec les principes de la liberté, et que si M. Genet différait d'opinion avec le président, au sujet de l'interprétation des traités, il pouvait en appeler au véritable souverain, auquel le premier magistrat devait compte de sa conduite.

Cependant on publia bientôt que M. Dallas, en présence de qui la menace d'en appeler au peuple passait pour avoir été faite, ne convenait pas qu'elle l'eût été en termes précis. Alors M. Genet affirma dans les termes les plus forts ¹ que le contenu de la déclaration était faux, et il demanda que MM. Jay et King fussent traduits devant un tribunal, pour avoir publié un libelle contre la nation française.

¹ L'original porte *coursert*, les plus grossiers.

(Note du traducteur.)

et contre lui-même. Le procureur-général persuadé que la dénégation ne soutiendrait pas cette épreuve, et ne se croyant pas obligé d'agir d'office contre son opinion, n'acquiesça point à la demande ; mais ce magistrat accompagna son refus d'une déclaration portant que tout jurisconsulte qui conseilleraient d'intenter un procès à ce sujet, pourrait indiquer une forme de procéder qui n'exigeât point son intervention.

Le ministre français, qui se plaignait vivement qu'on lui avait fait injure en l'accusant d'avoir tenu un discours que rien n'aurait pu justifier, saisit toutes les occasions qui s'offrirent d'exécuter la menace qu'il prétendit lui avoir été imputée fausement. Ses lettres qu'il rendit publiques, accusaient le pouvoir exécutif devant le tribunal du peuple, au sujet de ces décisions, desquelles il avait, disait-on, interjeté appel. Comme si l'offense consistait, non dans l'acte même, mais dans l'intention de la faire, cet indice de ses desseins ne rendit pas ses défenseurs moins zélés pour sa cause, ni moins véhéments dans les reproches qu'ils adressèrent aux membres de l'administration, ainsi qu'à MM. Jay et King¹.

¹ Le lecteur reconnaîtra sans doute, ainsi que nous,

Cependant les officiers du gouvernement pouvaient à peine assurer l'exécution du règlement fait pour maintenir la neutralité des Etats-Unis. M. Genet persistait à refuser de le reconnaître, et l'on tentait tous les jours de nouveaux efforts pour le violer. Un corsaire français avait amené, dans le port de Boston, un goëlette anglaise, et le propriétaire de celle-ci attaquait la prise devant les tribunaux. Le maréchal prit ce bâtiment sous sa garde ; mais M. Duplain, consul français, le lui fit enlever par une troupe d'hommes armés qui se détachèrent d'une frégate mouillée dans le port. Quoique le gouvernement eût décidé que les consuls établis dans les Etats-Unis, ne jugeraient point de la validité des prises, M. Duplain déclara qu'il prononcerait sur celle de la goëlette. Il était impossible que le président laissât braver à ce point son autorité. En conséquence, lorsqu'on eut pris les informations les plus exactes, il fut interdit à M. Duplain d'exercer les

qu'il est loin d'être prouvé que M. Genet ait fait la menace qu'on lui a attribuée. On pourrait même soupçonner qu'on aura tiré de ses discours, une conséquence forcée ; mais en même tems, nous sommes persuadés que ce soupçon, s'il est fondé, ne doit point tomber sur Washington. (*Note du traducteur.*)

fonctions consulaires. Cette défense si nécessaire ne put échapper à la censure. Ceux qui s'étaient proclamés les défenseurs de la liberté, prétendirent que c'était une violation de l'acte constitutionnel , et une nouvelle injure faite à la nation française.

M. Genet ne borna pas à des entreprises maritimes ses efforts pour tourner contre les ennemis de son pays , les armes des américains. A son débarquement , il prépara deux expéditions dont l'une devait être dirigée de la Georgie contre les Florides , et l'autre , du territoire de l'Ouest contre la Louisiane. On apprit que les principaux officiers étaient nommés ; et le caractère des habitans des contrées occidentales faisait craindre qu'on ne pût opposer d'assez grands obstacles à l'exécution de ce plan. Cependant on répondit aux représentations que les commissaires espagnols firent à ce sujet , que le gouvernement interposerait efficacement son autorité , pour prévenir toute attaque faite par le territoire des Etats-Unis contre les possessions de l'Espagne ; et le gouverneur du Kentockey fut requis de prendre des mesures pour empêcher qu'on ne disposât illégalement des forces de cet état.

Ce ne furent pas seulement les tentatives

du ministre de la république française , qui exposèrent les Etats-Unis à violer la neutralité ; le parti qui , sous divers prétextes , demandait des mesures dont la conséquence inévitable eût été la guerre , était secondé par la conduite que tenaient les autres puissances belligérantes, c'est-à-dire , la Grande-Bretagne et l'Espagne.

Nous avons fait connaître le mécontentement que causait aux américains la vigilance avec laquelle les états maritimes de l'Europe veillaient sur la conservation du monopole de leurs colonies. Le ressentiment des citoyens des Etats-Unis était dirigé spécialement contre la Grande-Bretagne. Cette puissance n'avait point balancé par des changemens qu'on désirait qu'elle fît dans le système de son commerce colonial, les inconvéniens que la guerre fait souffrir nécessairement au commerce des états neutres.

Cependant la France avait promulgué des réglemens qui offraient un contraste parfait avec ce système rigide. Soit qu'elle fût guidée par la politique du moment, soit qu'elle jugeât que dans une lutte contre les nations maritimes de l'Europe les plus puissantes , son commerce devait se faire sur d'autres navires que les siens, elle ouvrit les ports

de ses colonies à tous les pavillons neutres , et offrit aux Etats - Unis de conclure avec eux un nouveau traité de commerce , en vertu duquel toute distinction entre les américains et les français serait abolie. Les premiers, persuadés que c'était le génie de la liberté qui avait suggéré cette proposition , crurent aussi que le nouveau système commercial et le nouveau système politique seraient durables , comme si dans les gouvernemens républicains , l'esprit d'avarice perdait son influence , comme si les passions devaient y céder le timon des affaires à la raison et à la philosophie.

L'avidité avec laquelle les négocians des états neutres s'efforçaient de profiter de la riche moisson que leur présentaient les réglemens et les besoins de la France , offrait aux ennemis de cette puissance , un appât non moins grand. Il se fit une infinité de prises , dont plusieurs ne furent point autorisées par les lois de la guerre ; et le mécontentement qu'éprouvèrent ceux qui virent frustrer leur espoir de recueillir les fruits d'un commerce lucratif , se communiqua à un grand nombre de cultivateurs dans les Etats-Unis.

Les grands efforts que la république française faisait pour repousser ses ennemis , en-

levaient beaucoup de bras à l'agriculture ; et jointes aux troubles civils, les mesures prises par son gouvernement avaient découragé les agriculteurs, qui n'étaient plus assurés d'être indemnisés de leurs travaux. Ces causes , et peut-être des saisons défavorables , produisirent une disette qui menaça de finir par la famine. Un tel état des choses inspira au gouvernement britannique le dessein d'augmenter la détresse en interceptant tout approvisionnement fait par mer ¹. Il crut trouver dans la nature de la guerre qu'il soutenait alors, et dans les expressions générales dont se sont servi quelques auteurs modernes très-estimés qui ont écrit sur le droit des gens, la justification de cette mesure violente ; mais

¹ Des instructions publiées le 8 juin 1793, autorisèrent les vaisseaux anglais à arrêter tout vaisseau chargé, entièrement ou en partie, de blé, de farine et d'autres comestibles, destinés pour un port de France, ou occupé par les troupes françaises, et à l'envoyer dans le port le plus convenable, afin que le chargement en fût acheté pour le compte du gouvernement, qui devait aussi payer le frêt. Cependant il fut arrêté en même tems, qu'en donnant une caution approuvée par la cour de l'amirauté, les propriétaires des vaisseaux pourraient porter leurs cargaisons de comestibles dans les ports de tout pays en paix avec la Grande-Bretagne.

les états neutres la considérèrent comme un envahissement de leurs droits ; et le gouvernement américain en fit porter de vives plaintes. Cet effort pour faire servir au succès d'un plan inexécutable , qui était d'affamer une grande nation agricole , un principe qui n'est applicable qu'aux places bloquées , fut combattu avec une grande force de raisonnement par l'administration , et aigrit le ressentiment qui animait la plupart des citoyens des Etats-Unis ¹.

Depuis long-tems le gouvernement anglais

L'empressement avec lequel le gouvernement américain fit des réclamations près du gouvernement britannique , au sujet de l'ordre donné le 8 juin , et l'extrême irritation que cet ordre produisit dans les esprits , en Amérique , firent un contraste parfait avec le silence que le pouvoir exécutif garda sur un décret , qu'il était encore moins facile de justifier , et qu'avait rendu la convention nationale. Ce fut une preuve convaincante du différent point de vue sous lequel une administration que cependant la phrénésie du jour accusait de partialité pour l'Angleterre , considérait les mesures prises par les deux nations française et anglaise.

Le décret dont nous venons de parler était relatif au commerce des états neutres , et il fut rendu le 9 mai 1793. Le premier article était ainsi conçu :

« Les vaisseaux de guerre et les corsaires peuvent
« amener dans les ports de la république , tous les

est dans l'usage d'avoir recours à la presse pour former les équipages de ses vaisseaux ; et elle se fait également sur terre et à bord des navires. Les profits du commerce permettant aux négocians des états neutres de payer une forte solde, leur service, à l'époque dont nous parlons, tentait un grand nombre de marins anglais. Les officiers de la marine royale s'inquiétant peu du pavillon que portait le vaisseau qu'ils examinaient, enlevaient les matelots qui leur convenaient, et souvent ils en laissaient à peine assez pour conduire le bâtiment dans le port. Les américains étaient

« vaisseaux neutres chargés , entièrement ou en partie,
 « de comestibles appartenans aux puissances neutres ,
 « et destinés pour les ports de l'ennemi , ou chargés
 « de marchandises appartenantes à l'ennemi. »

Le 23 mai , la convention déclara , en conséquence des représentations qui furent faites par M. Morris ,
 « Que les vaisseaux des Etats-Unis n'étaient pas com-
 « pris dans les dispositions du décret du 9 mai. » Le 28 du même mois , le décret du 23 fut rapporté ; mais il fut rétabli le 1.^{er} du mois de juillet suivant. Cependant il fut encore révoqué le 27 juillet ; et de la sorte , le décret du 9 mai eut son effet contre les vaisseaux des Etats-Unis.

Ce règlement altéra si peu l'amitié que les Américains avaient pour la France , qu'à peine furent-ils instruits qu'il existait.

particulièrement exposés aux abus qui résultaient d'un pareil usage. Quoique la différence qui existe entr'eux et les anglais soit généralement assez marquée, une origine commune et un même langage pouvaient occasioner aussi quelques méprises. Ainsi donc, ils étaient souvent saisis et contraints de servir contre la république française. Le cabinet britannique n'aurait pu, sans attenter à la souveraineté des Etats-Unis, justifier une pareille mesure. Il témoigna l'intention de donner leur congé à ceux qui prouveraient qu'ils étaient citoyens de ces états; mais il fallait beaucoup de tems pour se procurer les preuves nécessaires; et d'ailleurs, les officiers anglais qui avaient outre-passé leurs pouvoirs ne furent point blâmés par leur gouvernement. Il était aussi une classe de citoyens au sujet desquels il existait une différence d'opinion entre les deux nations. Cette classe se composait de sujets anglais qui s'étaient établis dans les Etats-Unis. De tems immémorial, on prétend en Angleterre, ainsi qu'en beaucoup d'autres pays, qu'un sujet ne peut se soustraire lui-même aux obligations qu'il contracte en naissant. En conséquence, on y soutint avec force, le droit de soumettre à la presse ceux qui se trouvaient dans ce cas.

La guerre contre les indiens ajoutait encore au mécontentement qu'occasionaient toutes les causes que nous venons de retracer. Des commissaires américains, délégués pour traiter avec les Miamis, étaient arrivés au printemps (1793) à Niagara, où le général Simcoe, gouverneur du haut Canada, leur avait fait un accueil poli, et en apparence amical. Le général Wayne faisait alors toutes les dispositions nécessaires pour ouvrir la campagne avec vigueur, si l'issue de la négociation n'était pas heureuse. Les chefs des Miamis qui observaient ses mouvemens, exigèrent qu'il les cessât, avant qu'ils s'abouchassent avec les agens des Etats-Unis. Ils n'arrivèrent donc qu'au mois de juillet à Niagara ; et ils demandèrent que l'Ohio formât la séparation entre les terres de leurs nations et celles des blancs. Il était impossible d'accepter une pareille proposition. Par le traité conclu au fort Harmer, on avait acheté des indiens un vaste territoire situé au nord-ouest de cette rivière. On en avait affecté une partie à la récompense des services militaires rendus pendant la guerre de la révolution, et une autre partie avait été vendue à divers citoyens. Les instructions données aux commissaires leur enjoignaient d'insister pour le maintien de la ligne de

démarcation tracée par le traité dont nous venons de faire mention , et ils étaient autorisés à promettre une juste compensation , si la somme , moyennant laquelle on avait fait l'acquisition , était jugée trop disproportionnée , ou si l'on reconnaissait que quelque autre tribu eût des droits sur le territoire qui avait été vendu. Mais toutes leurs propositions furent rejetées, et les sauvages s'obstinèrent à demander que l'Ohio servît de limites à leur pays.

On croyait assez généralement dans les Etats-Unis , et les récits des indiens entretenaient cette opinion , que le gouvernement du Canada les excitait à persister dans leurs prétentions. On était persuadé que son influence sur les tribus sauvages subsisterait tout le tems que les ports situés au sud des lacs seraient occupés par les anglais ; et les inconvéniens qui résultaient de cette occupation , devenaient tous les jours plus graves. Malheureusement on n'avait pas fait cesser le prétexte sous lequel on les retenait ces ports. Les cours de justice des Etats-Unis n'avaient point encore déclaré qu'il était permis de poursuivre le paiement des dettes contractées avant la guerre. On attendait, à cet égard, une décision de la cour de justice suprême ; et

comme le pouvoir exécutif avait pour maxime qu'il fallait mettre évidemment son ennemi dans son tort, il jugea ne devoir pas employer la force, quand même les troupes de l'Union pourraient suffire à cette entreprise, tant que les Etats-Unis n'auraient pas complètement exécuté le traité. En même tems on pressa vivement, à ce sujet, le ministre britannique. Cette conduite prudente fut loin de satisfaire le peuple américain. Comptant pour rien les infractions qu'il se permettait, et exagérant celles que faisait le gouvernement anglais, il se serait plaint vivement d'une telle conduite en tout tems. Il n'y a donc rien d'étonnant, qu'agité comme il l'était alors par les causes que nous avons indiquées, il l'ait considérée comme une preuve d'inimitié de la part de l'Angleterre, ni qu'elle l'ait porté de plus en plus à blâmer le système de neutralité, suivi par l'administration.

Quoique le public s'occupât moins de cette puissance, l'Espagne continuait à donner beaucoup d'inquiétude au gouvernement des Etats-Unis. La négociation entamée à Madrid ne faisait aucun progrès. En conséquence, la question des limites demeurait indécise; et la navigation du Mississipi était toujours interdite aux américains. Les Cricks et les Che-

rokis menaçaient de porter la guerre dans les états méridionaux, et l'on croyait, non sans de bonnes raisons, qu'ils y étaient excités par le gouvernement espagnol. De tous ces sujets de brouillerie, celui qui était relatif au Mississipi était le plus sérieux. Les habitans du territoire occidental étaient persuadés que la navigation de ce fleuve, en procurant un débouché aux productions de leur sol fertile, serait pour eux une source de richesses intarissable. Les ennemis de l'administration s'étaient efforcés d'inculquer l'idée qu'il existait une opposition d'intérêt entre les habitans de l'est et ceux de l'ouest, et que le pouvoir exécutif n'agissait pas avec vigueur, ni avec bonne foi, dans les tentatives qu'il faisait pour obtenir la libre navigation du Mississipi. Cette opinion fut avouée hautement, et d'une manière très-offensante pour le gouvernement, dans une assemblée que tint la société démocratique de Lexington, ville du Kentockey. On y chargea un comité d'entretenir une correspondance avec tous les habitans du territoire occidental, pour en obtenir le concours, et de préparer une remontrance au président du congrès des Etats-Unis. « Cette pièce, disait-on, « devait être écrite avec force et avec décence et d'un style convenable, à des

« hommes libres, qui s'adressent aux servi-
 « teurs du peuple. » Les rédacteurs de l'a-
 dresse vantèrent beaucoup l'esprit de modé-
 ration qui, malgré la négligence du gouver-
 nement et l'indifférence de ceux qui résidaient
 sur les bords de la mer Atlantique, avait em-
 pêché les habitans des contrées occidentales
 de faire aucune tentative pour s'assurer eux-
 mêmes la jouissance d'un droit naturel et ina-
 liénable. Sans s'inquiéter de la détermination
 de l'Espagne, ni de la faiblesse des moyens
 dont le pouvoir exécutif pouvait user pour
 faire changer de résolution à cette puissance,
 on demanda au gouvernement la libre jouis-
 sance de la navigation du Mississipi, comme
 s'il ne fallait qu'un acte de sa volonté pour
 la procurer. On ne craignit pas même que
 l'expression de sentimens si peu modérés ne
 perpétuât le mal, en faisant espérer qu'il amè-
 nerait le démembrement de l'Union.

La crainte qu'il n'y eût bientôt rupture
 entre les deux puissances, s'accrut par les
 rapports que reçut le gouvernement améri-
 cain. Ses ministres près des cours étrangères
 l'informèrent que le cabinet de Madrid avait
 fait à celui de Londres des propositions qui
 concernaient les États-Unis. On ne savait pas
 précisément en quoi elles consistaient; mais

on était persuadé qu'elles étaient très - con-
traires aux intérêts de ces états.

C'était dans une conjoncture aussi peu fa-
vorable aux vues pacifiques du premier magis-
trat de la nation , que devait se former le
congrès.

CHAPITRE VII.

Formation du congrès. — Discours du président. — Message sur les relations extérieures des Etats-Unis. — Rapport du secrétaire du département d'état, au sujet du commerce. — Ce ministre donne sa démission. — Il est remplacé par M. Randolph. — Discussion au sujet du rapport fait par le secrétaire du département d'état. — Discussion sur la création d'une marine. — Embargo mis dans les ports des Etats-Unis. — Envoi de M. Jay en Angleterre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. — Enquête sur la conduite du secrétaire d'état de la trésorerie, terminée honorablement pour ce ministre. — Etablissement de nouvelles taxes. — Le congrès s'ajourne.

UNE fièvre maligne qu'on croyait contagieuse, affligea durant une partie de l'été, et l'automne de 1793, la ville de Philadelphie, et dispersa les officiers du gouvernement. Dans la crainte que ce fléau n'empêchât le corps législatif national de se rassembler, le président soumit à l'examen de son conseil, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de transférer ailleurs le siège du congrès. L'opinion qui prévalut, fut que la constitution n'autorisait point cette mesure, que bientôt la cessation de la maladie ne rendit plus nécessaire. L'esprit de parti et

l'attente que le pouvoir exécutif ferait des communications importantes, qui serviraient de base aux principales opérations du corps législatif, occasionèrent un tel empressement, que bien que la crainte de la contagion ne fut pas entièrement dissipée, tous les membres des deux chambres y furent présens le premier jour de la session ; et un comité qu'elles formèrent conjointement fut chargé d'aller annoncer au président qu'elles étaient prêtes à recevoir ce qu'il avait à leur communiquer.

Le 4 décembre à midi, Washington se rendit au sénat, où il trouva les représentans ; et il y prononça un discours aussi mesuré que touchant et noble. « Depuis l'époque où j'ai
« été appelé, pour la seconde fois, à la prési-
« dence des Etats-Unis, il ne s'est présenté
« aucune occasion, » dit-il, « où j'aie pu faire
« connaître à tous mes concitoyens la vive
« et respectueuse reconnaissance dont m'a
« pénétré ce nouveau témoignage de leur
« confiance et de leur approbation. Persuadé
« que les motifs de ma conduite seraient ap-
« précieux, et que le peuple des Etats-Unis, et
« les autorités qui en dérivent, seconderaient
« des travaux qui n'ont point l'intérêt per-
« sonnel pour objet, j'ai obéi à la voix qui
« m'a ordonné de reprendre l'exercice du

« pouvoir exécutif; et je supplie celui de la
 « volonté de qui dépend le sort des nations,
 « de couronner du succès nos mutuels efforts
 « pour assurer la félicité publique.

« Lorsque la guerre a éclaté entre les na-
 « tions avec lesquelles nous avons les rela-
 « tions les plus étendues, il était à craindre
 « que celles-ci ne fussent interrompues, et
 « que les soupçons que si souvent conçoivent
 « les puissances belligérantes, ne fissent dou-
 « ter de nos dispositions à maintenir la paix.
 « En conséquence, j'ai cru de mon devoir
 « d'avertir nos concitoyens des suites que
 « pourraient avoir le commerce de contre-
 « bande, et des actes d'hostilité de leur part,
 « et j'ai jugé qu'une déclaration de neutralité
 « nous procurerait plus facilement les avan-
 « tages que nous avons le droit d'attendre.
 « C'est d'après ces considérations qu'a été
 « faite la proclamation qui sera mise sous vos
 « yeux.

« Dans une conjoncture si délicate, j'ai pris
 « la résolution d'adopter des règles générales
 « qui soient conformes aux intérêts des Etats-
 « Unis, et qui puissent leur garantir les pri-
 « vilèges que leur accordent les traités. L'acte
 « qui en a résulté vous sera communiqué
 « également.

« Je ne puis me dispenser, en vous invitant
 « à prendre des mesures pour l'accomplisse-
 « de *nos devoirs* envers le reste du monde,
 « de vous représenter de nouveau combien il
 « est nécessaire que nous soyons en état de
 « nous défendre, et d'exiger que les autres
 « nations remplissent, à leur tour, *leurs de-*
 « *voirs* envers nous. Il ne faut pas se per-
 « suader que, contre le cours ordinaire des
 « choses humaines, les Etats-Unis seront à
 « jamais dispensés de prendre les armes. Ils
 « doivent tenir parmi les nations un rang
 « qu'ils perdraient peut-être irrévocablement,
 « si l'on pouvait les soupçonner de faiblesse.
 « Si nous voulons éviter l'insulte, soyons en
 « état de la repousser; si nous désirons de
 « conserver la paix, et par-là même de tra-
 « vailler le plus efficacement à notre bonheur,
 « qu'il soit connu que nous sommes toujours
 « prêts à soutenir la guerre. »

Ces observations furent suivies de la re-
 commandation d'augmenter les magasins mili-
 taires, et de perfectionner l'organisation de la
 milice.

Après avoir annoncé au corps législatif
 qu'il lui ferait communiquer l'état des rela-
 tions extérieures et indiquer le point où en
 étaient les choses avec les indiens, Washington

s'adressa particulièrement aux représentans ,
auxquels il donna quelques renseignemens
dont ils avaient besoin , puis il dit :

« Rien n'est plus urgent que l'extinction de
« la dette publique. A cet égard , tout délai
« préjudicierait infiniment à notre réputation.

« Le trésor public a suffi jusqu'ici à toutes
« les dépenses ; mais on ne doit pas s'attendre
« qu'il pourra supporter toutes les charges
« dont il est grevé. En conséquence , quelques
« nouveaux secours seront nécessaires. Vous
« les assurerez sans doute de la manière qui
« sera la moins onéreuse aux contribuables ;
« mais nos concitoyens doivent sentir qu'une
« légère augmentation d'impôt empêchera
« qu'ils n'aient à supporter de grands fardeaux
« à l'avenir. »

Le discours du président fut terminé par
l'exhortation suivante :

« Les divers objets dont je viens de vous
« entretenir, ouvrent un vaste champ à vos
« délibérations, et il en est quelques-uns qui
« touchent de très-près aux intérêts les plus
« chers de la patrie. Permettez-moi de vous
« rappeler la grandeur et l'importance de la
« tâche qui vous est imposée. Pour la rem-
« plir, il faut écarter les préjugés, et mainte-
« nir l'harmonie , autant que peut le permettre

« la liberté des opinions. Mais le corps législatif
 « des Etats-Unis n'encourra jamais, je l'espère ,
 « le reproche de manquer de modération ni
 « de sincérité , et il peut compter entièrement
 « sur ma coopération pour assurer la félicité
 « publique. »

Le lendemain du jour où fut prononcé ce discours , un message concernant les relations des Etats-Unis avec les puissances étrangères , fut envoyé aux deux chambres. La partie principale en était ainsi conçue :

« Les corps représentatif et exécutif de
 « France ont généralement exprimé beaucoup
 « d'attachement pour notre pays ; ils ont ex-
 « trêmement favorisé notre navigation et notre
 « commerce , et fait des ouvertures pour ren-
 « dre stable cet avantage. Cependant un décret
 « de l'assemblée nationale , qui ordonne que
 « l'on conduira dans les ports de France les
 « vaisseaux chargés de vivres , et déclare de
 « bonne prise les propriétés d'un ennemi em-
 « barquées sous un pavillon ami , quoiqu'il ait
 « été révoqué relativement aux Etats-Unis ,
 « a été étendu depuis à leurs bâtimens, malgré
 « la teneur de notre traité de commerce. Notre
 « ministre en France recevra promptement
 « l'ordre de faire des représentations à ce sujet ,
 « et l'on vous en communiquera le résultat.

« C'est avec un déplaisir extrême que je me
 « vois forcé de vous déclarer que le ministre
 « qui malheureusement est chargé de repré-
 « senter ici la France , paraît ne pas partager
 « les dispositions amicales de la nation qui
 « l'a député vers nous. Ses actes tendaient à
 « attirer les malheurs de la guerre sur notre
 « patrie , à semer la division parmi nous , et
 « à nous plonger dans l'anarchie. Lorsque ses
 « entreprises ou celles de ses agens ont eu
 « pour objet de nous forcer à prendre part
 « aux hostilités , ou qu'elles ont été des insultes
 « faites aux lois , elles ont été arrêtées par le
 « cours ordinaire de la justice et par l'exer-
 « cice des pouvoirs qui me sont confiés. Lors-
 « que le danger n'a pas été imminent , je les
 « ai tolérées par égard pour la nation que
 « représente cet envoyé, par la connaissance
 « que j'ai de l'amitié qu'elle nous porte , par
 « la conviction qu'elle ne permettrait pas que
 « nous eussions de plus longs rapports avec
 « un ministre qui a si peu respecté les nœuds
 « qui unissent les deux peuples , et je puis le
 « dire , par l'assurance que j'ai que nos conci-
 « toyens sont animés de l'amour de l'ordre et
 « de la paix. J'ai respecté les traités , et je les
 « ai exécutés selon ce que j'ai cru être leur
 « véritable sens. J'ai donné à la France tous

« les témoignages d'amitié que sa position
 « pouvait lui faire attendre de nous , et qui
 « étaient compatibles avec ce que nous de-
 « vons aux autres puissances. Je suis allé plus
 « loin. Persuadé que les Etats-Unis devaient
 « faire restituer plusieurs vaisseaux , j'ai , au
 « lieu d'employer la force , trouvé plus con-
 « venable de satisfaire les réclamans , par la
 « déclaration que si la restitution ne se faisait
 « pas , nous les indemniserions. »

Le président annonça ensuite qu'on avait fait , au sujet des pertes que le commerce des Etats-Unis avait essuyées , et des vexations qu'il avait éprouvées , des plaintes dont le résultat serait , aussitôt qu'on le connaîtrait , communiqué au corps législatif. L'ordre donné le 8 juin par le gouvernement britannique , et les mesures que le pouvoir exécutif des Etats-Unis avait prises en conséquence , furent rappelés brièvement. Il fut aussi fait mention de l'inexécution du traité de paix. Le message était terminé par la déclaration , que l'intérêt public exigeant que l'état des négociations avec l'Espagne ne fût communiqué au corps législatif que confidentiellement , ce serait le sujet d'un rapport séparé.

La copie de la correspondance qui s'était établie entre le secrétaire du département

d'état et le ministre de la république française , relativement aux points sur lesquels les deux gouvernemens étaient divisés d'opinion , et plusieurs documens nécessaires pour l'intelligence des faits , furent ainsi qu'une lettre dans laquelle M. Jefferson avait justifié avec autant de force que de clarté, la conduite des Etats-Unis , joints au message que nous venons de rapporter. Enfin l'exposé des discussions qui avaient eu lieu au sujet de l'inexécution de plusieurs articles du traité de paix , et la correspondance qu'avaient occasionnée les mesures violentes que le gouvernement britannique avait prises , furent mis également sous les yeux du corps législatif.

Dans un gouvernement populaire , l'assemblée des représentans du peuple peut être considérée comme un miroir qui réfléchit les passions et les opinions de leurs commettans. La force des partis avait été éprouvée dans les élections précédentes ; et l'opposition avait tellement acquis de force en joignant sa cause à celle de la France , qu'il y avait lieu de soupçonner qu'elle avait la pluralité des suffrages dans une des branches de la puissance législative. Le premier acte de la chambre des représentans fortifia ce soupçon. L'orateur

fut choisi dans le parti des anti-fédéralistes, par une pluralité de dix voix.

Cependant la réponse qui fut faite au président, ne porta aucune empreinte de cet esprit de faction, dans lequel étaient composées les productions qu'on publiait journellement. Elle renferma les mêmes témoignages d'affection et d'estime qu'on lui avait donnés en d'autres tems; et comme elle fut approuvée par les deux partis, on peut en inférer que du moins les chefs révéraient toujours le premier magistrat, et que le mécontentement qu'excitaient ses mesures, ne faisait point encore retomber de blâme sur lui. Les représentans le félicitèrent donc de l'unanimité des suffrages qui l'avaient appelé de nouveau à la dignité éminente de président des Etats - Unis, et ils déclarèrent qu'ils étaient persuadés que le patriotisme seul la lui avait fait accepter. Il est vrai qu'ils n'approuvèrent qu'avec une sorte de réserve, la proclamation de neutralité; mais la manière dont ils rappelèrent les divers sujets que le président avait traités dans son discours, prouva qu'ils avaient le desir sincère d'agir de concert avec le pouvoir exécutif.

La réponse du sénat fut aussi très-affectueuse. Elle exprima vivement la satisfaction,

que la réélection de Washington faisait éprouver à ce corps. Elle portait qu'il voyait dans l'unanimité qui avait une seconde fois signalé ce grand acte national, non-seulement un tribut de reconnaissance, payé aux vertus et aux talens, mais une nouvelle preuve du discernement et de la constance de sentiment, qui avaient jusqu'alors caractérisé les citoyens des Etats-Unis. En parlant de la proclamation, il déclara que c'était « une mesure sage et prise à propos, qu'elle annonçait une constante sollicitude pour la prospérité de la nation, et qu'elle était propre à l'opérer. »

Le message relatif à l'Espagne fut promptement transmis au corps législatif. Les négociations qui avaient été ouvertes avec cette puissance au sujet des limites de la navigation et du commerce, avaient éprouvé beaucoup de retards et d'obstacles, par l'effet des changemens que la révolution française avait opérés en Europe. Cependant le voisinage des colonies espagnoles avait donné lieu à d'autres contestations, l'une desquelles était très-importante. Comme on avait tout sujet de croire que c'étaient des agens de l'Espagne qui avaient excité les indiens méridionaux à commettre des actes d'hostilité contre les

Etats-Unis , le président ordonna à ses commissaires de faire des représentations à cet égard. De son côté , le gouvernement espagnol fit de pareils reproches , qu'accompagnaient des prétentions étranges. Sa M. C. se déclarait protectrice des indiens , et soutenait qu'en cette qualité elle avait le droit d'être médiatrice entre eux et les Etats-Unis , et qu'elle devait intervenir dans la fixation de leurs limites. A une époque où les sauvages faisaient sur le territoire de ces états , des incursions que l'on croyait conseillées par l'Espagne , les représentans de cette puissance dirent , après avoir usé de récrimination , « Que le maintien de la paix , de
« l'harmonie , et de l'amitié entre les deux
« nations , serait problématique , tant que les
« Etats-Unis ne prendraient pas des mesures
« plus convenables et plus vigoureuses que
« celles qu'ils prenaient depuis long-tems. » Cette déclaration ne laissant plus de doute sur la disposition d'en venir à une rupture , le président fit sur-le-champ passer à ses commissaires à Madrid , l'ordre de demander des explications qui pussent faire connaître d'une manière précise , les intentions de la cour d'Espagne. On les attendait encore , disait le message ; mais les commissaires que

cette cour avait envoyés à Philadelphie, ayant reconnu le mauvais effet que leur dernière note avait produit, s'étaient efforcés de le détruire par des protestations d'une nature plus conciliante.

Malgré l'enthousiasme avec lequel on les soutenait au-dehors, les prétentions exprimées par le ministre de la république française ne trouvèrent dans l'une ni dans l'autre chambre du congrès, aucun partisan déclaré. Il n'y a pas lieu de douter que la conduite modérée du pouvoir exécutif n'en ait été la cause. Mais quand on songe qu'on blâmait toujours aussi vivement les mesures qu'il avait prises, on peut supposer que d'autres considérations se joignirent à la conviction que devait opérer la correspondance qui avait été mise sous les yeux du corps législatif. Tous les hommes qui réfléchissaient, devaient être choqués de la conduite et du langage de M. Genet. Le président avait si hautement approuvé le système qu'on avait formé et suivi, qu'il aurait fallu s'exposer à soutenir tout le poids de sa considération personnelle pour attaquer ce plan. D'ailleurs il aurait été difficile de soustraire à la censure celui que le parti de l'opposition considérait comme son chef; car le secrétaire du département

d'état avait présenté les argumens de l'administration, avec une force qui ne permettait pas de douter qu'il ne les approuvât. Si le corps législatif s'était déclaré en faveur des prétentions du ministre de la république française, il aurait probablement attiré sur sa nation le fléau d'une guerre, des événemens de laquelle il aurait été entièrement responsable. Enfin le parti à qui M. Genet avait dû sa nomination, avait perdu toute son influence, et le rappel de cet envoyé devait suivre la chute de ses patrons. On croyait généralement que sa conduite avait été blâmée par son gouvernement, et qu'il serait remplacé par un homme connu en Amérique. Enfin on ignorait quel serait le système de la république française à l'égard des Etats-Unis, et c'eût été donner quelque chose au hasard, que de ne pas attendre quel en serait le développement.

Quant à la Grande-Bretagne, elle ajouta bientôt d'autres causes de mécontentement à celles qu'elle avait déjà données. Par sa médiation, il avait été conclu, entre le Portugal et la régence d'Alger, une trêve d'un an, qui en faisant rappeler par la première de ces deux puissances, une petite escadre qu'elle avait tenue à l'entrée du détroit de

Gibraltar , avait ouvert aux barbaresques ce passage pour se rendre dans la mer Atlantique. La suite immédiate de cette mesure fut la prise de plusieurs vaisseaux marchands qui appartenaient à des américains , et l'on prétendit dans les Etats-Unis que c'était-là l'objet de l'intervention de l'Angleterre , qui toutefois expliqua sa conduite par le desir d'être utile à une puissance alliée , et de la mettre en état de servir plus efficacement la cause commune.

Mais peut-être ne se trompait-on pas entièrement en Amérique , lorsqu'on y croyait les vues du cabinet britannique contraires aux Etats - Unis. On ne devait pas même attendre qu'il en fût autrement. Les sentimens exprimés hautement par un grand nombre de citoyens , donnaient beaucoup de vraisemblance à l'opinion que , malgré les efforts de l'administration , ces états se trouvaient sur le point de joindre leurs armes à celles de la France. Dans un gouvernement constitué comme l'est celui des Etats-Unis , le premier magistrat ne peut , quelle que soit sa fermeté , opposer long-tems une digue au torrent de l'opinion populaire , et celle qui prévalait alors semblait mener directement à la guerre. Si l'on se forme , d'après sa cor-

respon dance avec le pouvoir exécutif du pays où il avait été envoyé , une idée du caractère personnel du ministre de la Grande-Bretagne près des Etats-Unis , on peut supposer que les rapports qu'il faisait à son gouvernement n'étaient pas de nature à diminuer l'impression que devaient produire les preuves convaincantes fournies par les américains eux-mêmes. Il est donc très-probable que , quelles que pussent être les vues permanentes de l'Angleterre , relativement au commerce des Etats-Unis , les mesures que le cabinet britannique prit vers ce tems avaient pour objet une guerre entre les deux nations.

Au commencement de la session , le secrétaire du département d'état présenta au corps législatif un rapport sur la situation du commerce des Etats - Unis avec les nations étrangères , par lequel il évalua à 19,587,055 dollars , les exportations que ces états faisaient en productions de leur sol et de leur industrie , et il estima à 19,823,060 dollars leurs importations. Près de la moitié des exportations passaient dans la Grande - Bretagne et dans ses possessions, desquelles étaient tirés les quatre cinquièmes des importations. Le port de tous les bâtimens réunis , que les améri-

cains employaient à leur commerce , était de 277,519 tonneaux , dont à peine le sixième servait pour celui qu'ils faisaient avec les possessions britanniques. Dans toute l'Europe , la plupart des productions des Etats-Unis étaient soumises à des droits très-forts , et quelques-unes même étaient prohibées. En Angleterre , leur commerce était en général aussi favorisé que celui des autres pays , et à quelques égards ¹ il l'était plus.

C'était sur-tout au sujet de la navigation que les réglemens du gouvernement britannique étaient préjudiciables. Par le fameux acte passé sous le règne de Charles II , il est permis à tout étranger d'introduire dans les ports d'Angleterre , des productions du sol ou des manufactures du pays auquel le bâtiment appartient , mais ce privilège n'existe point relativement aux colonies. Par un acte postérieur à la reconnaissance des Etats-Unis , comme puissance indépendante , la couronne a été autorisée à appliquer ce principe à leurs vaisseaux ; et cette extension a été continuée d'année en année par des proclamations. Le titre précaire en vertu duquel

¹ Les articles les plus favorisés étaient la potasse , le fer en barre , toutes sortes de bois , le goudron et la poix.

s'exerçait ce droit , produisait , entre les navires américains et les autres bâtimens étrangers , une différence fâcheuse.

C'était aussi une singularité dans le commerce qui se faisait entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne , qu'une grande partie des articles portés du premier de ces pays dans l'autre , en étaient réexportés , et que par conséquent ils étaient sujets à des droits de dépôt intermédiaire , et supportaient de nouveaux frais de voyage , ce qui était contraire à la raison et à l'intérêt national.

Le secrétaire d'état , après avoir attiré sur les entraves mises à la navigation et au commerce des Etats-Unis , l'attention du corps législatif , examinait quels étaient les moyens de les leur ôter. Quant au commerce , il y avait deux moyens. C'était ou de faire des accommodemens à l'amiable , ou de publier des réglemens semblables à ceux dont les Etats-Unis avaient à se plaindre. Le ministre donnait la préférence au premier moyen.

« Au lieu de gêner le commerce par des
 « réglemens , des prohibitions et des droits ,
 « il serait à desirer , » dit-il , « qu'il fût libre
 « dans toutes les parties du monde. Mais si ,
 « contre les vœux de l'Amérique , toutes les
 « nations persévèrent à suivre un système

« prohibitif, il sera nécessaire que les amé-
 « ricains protègent leur commerce par de
 « pareilles mesures. »

La navigation des Etats-Unis méritait en-
 core plus de considération. Après avoir dé-
 montré combien c'était un objet important
 pour l'industrie nationale, le secrétaire d'état
 disait : « C'est comme une ressource en cas
 « de défense, que notre marine doit attirer
 « sur-le-champ notre attention. La position
 « des Etats-Unis ne leur laisse rien à désirer
 « sur le continent ; mais leurs côtes maritimes
 « sont loin d'être à l'abri de toute insulte ; et
 « c'est vers la mer que se dirige leur com-
 « merce. Pour qu'ils puissent le protéger et
 « se défendre eux-mêmes, il faut qu'ils aient
 « un grand nombre de marins et des établis-
 « semens propres à la construction et à l'ar-
 « mement des vaisseaux.

« Si l'Océan, qui est la propriété commune
 « de tous, était ouvert à l'industrie de tous,
 « de sorte que la navigation fût entièrement
 « libre, les Etats-Unis ne donneraient cer-
 « tainement pas l'exemple de s'attribuer ex-
 « clusivement ce qui appartient à tous. Mais
 « s'il est quelques nations qui veulent y avoir
 « plus de part que les autres, et sur-tout s'il
 « en est une qui s'empare des ressources de

« ces états pour accroître sa propre force
 « il faut qu'ils prennent des mesures de dé-
 « fense , sans quoi les productions de leur
 « industrie et de leur sol seront à la merci
 « de la nation qui les aura ainsi dépouillés ;
 « et leur politique lui sera subordonnée ainsi
 « que leur commerce. »

Le rapport de M. Jefferson était terminé de la manière suivante :

« La France a , de son propre mouvement ,
 « proposé d'ouvrir des négociations pour ré-
 « gler sur les principes de l'égalité les rela-
 « tions de commerce entre les deux pays ;
 « mais ses divisions intestines l'ont empê-
 « chée d'effectuer cette proposition , quoi-
 « qu'elle nous ait fait réitérer l'assurance
 « qu'elle était toujours dans les mêmes sen-
 « timens.

« Le gouvernement actuel des Etats-Unis
 « a fait à la Grande-Bretagne , ainsi que le
 « prouve le message du mois de février 1791 ;
 « des propositions d'accommodement ; mais
 « cette puissance ne s'est pas encore montrée
 « disposée à y répondre.

« Nous n'avons aucun sujet de juger que des
 « propositions d'accommodement à l'amiable
 « puissent être rejetées par les autres nations
 « avec lesquelles nous avons de grandes rela-

« tions de commerce. Cependant ce sera au
 « congrès à déterminer dans sa sagesse , si
 « dans la présomption qu'elles concourront
 « à faire ce qu'indiqueront la justice et la
 « modération , il ne surseoira pas à des régle-
 « mens partiels. »

Une lettre qui accompagnait ce rapport , annonçait qu'il avait été destiné à être mis sous les yeux du congrès précédent, et que depuis l'époque où il avait été tracé, il était survenu quelques changemens dans le commerce extérieur des Etats-Unis. La France avait proposé de conclure un traité sur des principes *libéraux* , et elle avait modéré quelques restrictions dont il avait été question. L'Espagne avait déclaré la Nouvelle Orléans, Pensacole et Saint-Augustin, ports francs pour les vaisseaux des nations amies qui avaient des traités de commerce avec cette puissance, et elle avait exclu de ses possessions le riz des États-Unis. La guerre avait fait ouvrir à cette production, une entrée libre dans les îles des Indes occidentales; mais elle avait fait éprouver des inconvéniens graves aux vaisseaux des Américains-Unis.

Le 30 décembre, le ministre transmet dans un rapport supplémentaire, la copie d'un décret de la convention nationale de France ,

qui exemptait de tout droit les vaisseaux américains qui introduiraient dans les îles françaises des Indes occidentales, des comestibles et d'autres articles de commerce. Il s'y trouvait jointe aussi, une copie d'un décret rendu par le roi d'Espagne, décret dont il avait été parlé dans le premier rapport. Enfin, il y était question d'un acte du parlement britannique, dont l'effet devait être de convertir en loi permanente, la proclamation qui réglait les communications directes des îles anglaises des Indes occidentales avec les Etats-Unis. Il avait été passé avant le premier rapport ; mais il avait échappé à l'attention du ministre.

Ce fut là le dernier acte officiel du secrétaire du département d'état, qui, au commencement de l'été précédent, avait notifié au président qu'il se proposait de se retirer au mois de septembre ; et ce n'avait pas été sans peine qu'il avait consenti à remettre à la fin de l'année l'exécution de ce dessein. Il donna sa démission, le dernier jour du mois de décembre 1793.

M. Jefferson possédait au plus haut degré la confiance de ses concitoyens, à l'époque où il quitta le ministère. Son opposition au système de finances qui avait été proposé par

le secrétaire d'état du département de la trésorerie, et approuvé par les dépositaires de la puissance législative et par le chef du pouvoir exécutif, son attachement extrême au parti révolutionnaire de France, les dispositions dans lesquelles on le savait à l'égard de la Grande-Bretagne, et la popularité de ses opinions relativement à la constitution des Etats-Unis, lui avaient assuré le dévouement de ce parti extrêmement nombreux qui pensait de même. Cela lui avait aliéné les esprits du parti contraire. Cependant la publication de sa correspondance avec M. Genet avait dissipé en partie les préjugés qu'on avait conçus contre lui. Il y avait défendu avec beaucoup d'habileté, les opinions des fédéralistes, au sujet des différens qui s'étaient élevés entre les deux républiques. En conséquence, la haine de ses ennemis se ralentit temporairement; mais l'attachement de ses amis ne diminua point. Cette disposition des esprits n'aurait pu subsister long-tems, s'il était resté en place; et il lui aurait été impossible, sans renoncer aux principes qu'il avait professés hautement, de conserver l'influence qu'il avait sur ceux qui avaient soutenu et qui probablement devaient soutenir toutes les prétentions de la république française. Il fut

remplacé par M. Edmond Randolph ; et en conséquence , l'office de procureur-général étant devenu vacant , fut conféré à M. William Bradford , qui jouissait d'une grande considération dans l'état de Pensylvanie.

Le 4 janvier 1794, la chambre des représentans se forma en comité général , pour délibérer sur le rapport relatif au commerce des Etats-Unis. On lui soumit une suite de projets de résolution ¹, qui embrassaient pres-

¹ Avant que les projets eussent été présentés, les partis avaient essayé leur force dans une séance où les représentans étaient en plus grand nombre que dans celle où ils avaient élu l'orateur.

Le congrès précédent avait réglé que , lorsqu'il s'établirait une discussion au sujet de communications qui auraient été faites en secret par le président , les étrangers se retireraient. En conséquence , lorsqu'on s'occupa du message relatif à la trêve qui avait été conclue entre le Portugal et la régence d'Alger , on ferma les portes. La discussion ayant continué le lendemain , on prétendit qu'il n'était point nécessaire d'interdire les galeries au public. On demanda la lecture du règlement ; mais il fut proposé de l'examiner de nouveau. Ceux qui soutinrent cette proposition , prétendirent que dans un gouvernement républicain , le secret blesse la majesté du peuple souverain , que le gouvernement est dans les mains du peuple , et que le peuple a le droit d'être instruit de ses affaires. Ce droit ne doit pas être violé inconsidérément ; car le

que toutes les parties de ce rapport. Ils consistaient dans la proposition d'établir des droits additionnels sur les produits des manufactures et sur le tonnage des vaisseaux appartenans aux nations qui n'avaient point de traité de commerce avec les Etats-Unis. Ils réduisaient les droits qu'on levait sur les navires des nations qui étaient dans le cas contraire , et ils opposaient des restrictions à celles qui gênaient la navigation des américains. Ils furent débattus long-tems et avec beaucoup de force secret , dirent-ils , tend à diminuer la confiance du peuple dans son gouvernement.

On répondit à ces raisonnemens , qu'on ne devait pas prétendre qu'un gouvernement ne pouvait point tenir plusieurs choses secrètes , parce qu'il était républicain. Le président des Etats-Unis devait diriger les opérations qui demandaient du secret. Il était de son devoir de les communiquer à la chambre des représentans ; et la sûreté de l'état, l'action du gouvernement, et le succès de ses mesures , pouvaient dépendre du secret. Le peuple avait le droit d'être bien gouverné. Il avait des intérêts aussi bien que des droits , et il était du devoir du corps législatif de prendre toutes les mesures nécessaires pour servir les premiers. Discuter en public des opérations qui devaient demeurer secrètes , c'était s'exposer à sacrifier l'intérêt général, et priver le gouvernement des avis qu'il pourrait recevoir de l'étranger.

Le règlement fut amendé, et il fut laissé à la sagesse

et de talent des deux côtés. Le 3 février, la première résolution fut décidée affirmativement, par une pluralité de cinq voix. Les autres projets furent ajournés au premier lundi du mois de mars.

Le 2 janvier, la chambre des représentans avait pris une résolution portant qu'il serait pourvu à l'établissement de forces navales, destinées à protéger contre les corsaires algériens, le commerce des Etats-Unis. Ces forces devaient consister en six frégates, dont quatre de 44 et deux de 36 canons. La résolution était fondée sur une déclaration par laquelle le président annonçait que les négociations ouvertes dans le

de la chambre de décider si, lorsqu'elle aurait reçu un message confidentiel, elle le discuterait en public ou en secret.

Parmi les résolutions préparées dans le comité général, il y en avait une en vertu de laquelle on devait créer un comité qui serait chargé de présenter l'état des forces maritimes nécessaires pour défendre contre les corsaires d'Alger, le commerce des Etats-Unis, ainsi que l'aperçu de la dépense qu'elles entraîneraient. On proposa d'amender la résolution, en y ajoutant : « Les voies et les moyens pour subvenir aux frais. » Cette proposition fit revivre l'ancienne question de demander un rapport au secrétaire de la trésorerie. L'amendement fut adopté par une pluralité de 46 suffrages contre 44.

dessein de conclure la paix avec le dey d'Alger ne promettaient pas d'avoir une heureuse issue, et sur l'avis certain que dans le peu de tems qu'ils avaient été en croisière dans la mer Atlantique, les algériens avaient pris onze vaisseaux marchands des Etats-Unis, et réduit en esclavage plus de cent américains, et qu'ils se disposaient à renouveler ces actes d'hostilité.

On combattit fortement la proposition que nous venons de rapporter. La mesure était insuffisante, dit-on, si elle n'avait pour objet que de protéger le commerce; et l'on prétendit qu'il serait moins coûteux de se procurer la paix à prix d'argent. Des nations qui avaient une marine infiniment supérieure à celle dont on proposait l'établissement, trouvaient convenable d'acheter l'amitié de la régence d'Alger. En agissant ainsi, on ne dépensait rien que lorsqu'on était parvenu au but auquel on avait voulu atteindre. Il y avait encore un autre moyen qui était préférable à celui qu'indiquait le projet de résolution. C'était d'acheter la protection d'une puissance étrangère.

La mesure proposée fut aussi considérée comme le commencement d'une marine permanente. Sous ce point de vue, disait-on, elle offrait une des questions les plus importantes

qui pussent être soumises à l'examen de la chambre. En la consacrant, on serait obligé de renoncer à éteindre la dette publique. L'histoire n'offrait pas l'exemple d'une seule nation qui eût continué à augmenter sa marine, et qui n'eût pas en même tems accru sa dette. On attribua aux dépenses qu'entraînait la marine, l'oppression sous laquelle le peuple anglais gémissait, les dangers qui menaçaient la Grande-Bretagne, et la chute de la monarchie en France. Le roi, la noblesse, le clergé, l'armée, et par-dessus tout la marine, continuait-on, diminuent le nombre de ceux qui travaillent, et augmentent le nombre de ceux qui ne font rien. Les Etats-Unis étaient allés assez loin à cet égard. Outre une liste civile, ils avaient constitué une dette fixe; ils avaient levé une armée à grands frais; et on leur proposait encore de former une marine. Le système qui consiste à gouverner en contractant des dettes, était celui de la tyrannie la plus raffinée. Il semblait que ce fût une invention pour remplacer les anciennes tenures féodales. Les deux moyens étaient tyranniques; mais l'objet était différent. L'un agissait sur la personne, et l'autre agit sur la propriété. Le seigneur féodal, satisfait lorsque le tenancier s'était reconnu son

esclave ; lui laissait pour sa subsistance le produit de ses travaux. Tant d'indulgence n'est pas compatible avec l'autre système , qui consiste à trouver des sujets de dépense , et à tirer des peuples , de la manière la moins sensible , le plus d'argent qu'il est possible. Rien ne peut mieux le seconder qu'une marine , et si l'on en établit une , la liberté des américains ne sera bientôt plus rien. Une autre objection était que jusqu'à ce que les Etats-Unis pussent soutenir avec les grandes puissances maritimes , la concurrence sur l'Océan , leur marine ne serait pour elles qu'un gage de leur conduite. Elle devait accroître leur dépendance plutôt que de la diminuer.

On répondit à toutes ces objections , que comme il était généralement reconnu que le commerce des Etats-Unis avait besoin d'être protégé contre les corsaires d'Alger , il s'agissait seulement de savoir si le moyen indiqué par le bill était le meilleur ? Pour décider cette question , il convenait d'examiner les deux moyens par lesquels on proposait de le remplacer. Quant au premier qui était d'acheter la paix , on dit que les pièces qui avaient été communiquées ¹ à la chambre

¹ Le dey avait refusé le passeport que lui avait fait

prouvaient que ce moyen était impraticable , tant que la négociation ne serait pas aidée par un déploiement de forces. On ne devait pas espérer, tant que les vaisseaux des Etats-Unis offriraient une proie facile à l'avidité des pirates , que ceux-ci vendissent la paix au prix que le gouvernement voulait l'acheter. Si le pouvoir exécutif avait éprouvé les plus grandes difficultés , dans un tems où les algériens n'avaient enlevé qu'un ou deux vaisseaux américains , et qu'une escadre portugaise les empêchait de sortir de la Méditerranée , il devait encore moins se flatter de réussir , à une époque où ces corsaires s'étaient emparés d'un nombre de navires plus considérable , où ils pouvaient en prendre toujours plus , et où ils étaient les maîtres de parcourir toute la mer Atlantique , et de se montrer même sur les côtes des Etats-Unis.

L'autre moyen était d'acheter la protection de puissances étrangères. On insista fortement sur le déshonneur qui en résulterait pour la nation. D'ailleurs, les puissances sur lesquelles on pourrait jeter les yeux, seraient en paix ou en guerre avec Alger. Dans la première hypothèse, on ne devait pas espérer demander le colonel Humphreys , qui devait se rendre en qualité de négociateur à Alger.

qu'elles voulussent accepter les sommes qu'on pourrait leur offrir. Dans la seconde, elles devaient avoir assez de motifs pour arrêter les déprédations de leurs ennemis. Une pareille protection serait précaire, parce qu'il dépendrait toujours de la nation qui l'aurait accordée, de traiter avec Alger, et de laisser à la merci des pirates, les vaisseaux des Etats-Unis. Avec une marine qui leur appartînt en propre, ces états pourraient, continuait-on, agir de concert avec toute puissance qui serait en guerre contre Alger; mais ce serait courir trop de hasards, que de dépendre entièrement d'une nation étrangère.

Quant à l'objection que l'armement serait insuffisant, on répondit qu'on l'avait calculé sur le nombre des corsaires algériens, nombre que des recherches exactes avaient fait connaître. On s'était extrêmement récrié sur la dépense qu'occasionneraient des frégates; le prix de l'assurance des vaisseaux, et celui de la rançon des marins, devaient en faire une qui ne serait pas moindre.

« Mais, » dit un des opinans, « l'esclavage
« de nos concitoyens et la honte qui en rejailit
« sur nous, doivent-ils n'être comptés pour
« rien? Qui pourrait, après avoir lu le récit
« touchant des souffrances qu'endurent ceux

« de nos compatriotes qui sont réduits en
 « captivité, se contenter de froids calculs et
 « de syllogismes ? Ce récit doit nous exciter à
 « faire les plus grands efforts, non-seulement
 « pour délivrer les américains qui gémissent
 « dans les fers, mais pour empêcher que dé-
 « sormais aucun de nos concitoyens n'éprouve
 « un sort semblable. »

C'était, disait-on encore, une chose éton-
 nante qu'une résolution qui ordonnait un
 armement de six frégates pour la durée de
 la guerre contre les algériens, fût craindre
 l'établissement d'une marine permanente, et
 une forte augmentation de la dette publique.
 Mais quand même l'acte dont il s'agissait ne
 contiendrait pas une clause qui autorisait le
 président à faire cesser cette mesure, si la
 paix se concluait avec la régence d'Alger,
 l'objection serait sans force. La nature avait
 rendu le territoire des Etats-Unis propre à
 l'établissement d'une marine. Il abondait en
 toutes sortes de ressources pour les entre-
 prises maritimes, et à cet égard, ses habitans
 trouvaient chez eux ce que les autres nations
 étaient forcées de chercher hors de leur propre
 pays. Le tems où peut-être il faudrait former
 un vaste établissement de ce genre, n'était
 pas éloigné, quoiqu'il ne fût pas encore

arrivé. La population des Etats-Unis s'accroissait rapidement ; plusieurs citoyens possédaient des richesses considérables , et la nation avait beaucoup de ressources. Il n'était donc pas permis de supposer que l'armement d'une petite escadre , destinée à protéger le commerce de ces états , serait un fardeau trop pesant pour eux. Comment , continuait-on , les mêmes hommes qui ont considéré l'extension de la navigation comme une mesure défensive , comme une chose si importante qu'ils désiraient vivement à cette occasion qu'on entrât en guerre sur - le - champ contre la Grande - Bretagne , pourront - ils , dans une conjoncture bien plus critique , persister dans leur opposition ?

La résolution ne fut d'abord approuvée que par une pluralité de deux voix ; mais lorsqu'on la relut , elle obtint l'approbation de plusieurs membres qui avaient coutume de voter avec les anti-fédéralistes ; et lorsqu'on la mit pour la dernière fois aux voix , elle en eut neuf de plus qu'auparavant. L'autre branche de la puissance législative l'approuva sans peine , et le président s'empressa de la confirmer.

Cependant la fermentation qui existait lorsque l'on commença les discussions dont nous venons de rendre compte , s'accrut lorsqu'on

eut reçu l'avis que les vaisseaux anglais s'étaient emparé de plus de navires américains, qu'ils n'eussent encore fait. Un document authentique qui parvint en Amérique au commencement du mois de mars 1794, prouva que cette conduite était autorisée. De nouvelles instructions qui avaient été données sous la date du 6 novembre 1793, et qui avaient été transmises aux vaisseaux de guerre et aux corsaires de la Grande-Bretagne, leur enjoignaient d'arrêter et de retenir tous les bâtimens qui seraient chargés de productions des colonies françaises, ou qui porteraient des vivres et d'autres munitions à celles-ci, et de faire adjuger les prises par une des cours de l'amirauté britannique.

Ces instructions firent une forte impression dans l'esprit des hommes les plus modérés et les plus sages des Etats-Unis. Ils crurent qu'elles devaient occasioner une rupture entre les deux nations, et que la prudence ordonnait de se préparer à cet événement. Le 12 mars 1794, on proposa plusieurs résolutions qui avaient pour objet de lever des troupes, et d'autoriser le président à mettre un embargo. L'armement devait consister en quinze mille hommes qui seraient mis sur pied, lorsque la guerre aurait éclaté contre

quelqu'une des puissances de l'Europe, et non auparavant. Cependant ils devaient être réunis tous les ans pour s'exercer, durant un espace de tems qui ne pourrait être de plus de vingt-quatre jours, et pendant lequel ils toucheraient une solde. On offrit quelques autres avantages aux officiers non brevetés et à ceux qui voudraient s'enrôler en qualité de simples soldats.

Deux jours après que ces propositions eurent été mises sur le bureau, on demanda que la chambre s'occupât de celle qui était relative à l'embargo. Cependant elle ne fut débattue que le 21 ; et une pluralité de deux voix la fit rejeter. La question ayant été examinée de nouveau, après un intervalle de quelques jours, on prit une résolution qui prohibait, durant trente jours, tout commerce entre les Etats-Unis et un port ou une ville étrangère, et qui autorisait le président à ordonner tout ce qui serait nécessaire pour assurer l'exécution de la loi. Elle fut accompagnée de propositions relatives à des mesures provisoires de défense, qui devaient être très-vigoureuses, et dont l'adoption éprouva peu de contradiction. Un bill qui fut sanctionné, porta qu'on fortifierait plusieurs ports qu'on désigna. Un comité proposa l'organisation de quatre-vingt mille hommes de milice d'élite ; et cette

mesure fut approuvée. Le même rapport pourvoyait aussi à ce qu'il fût formé un corps d'artillerie et de génie , qui ne serait pas de plus de huit cents hommes , y compris les officiers , et qui serait distribué dans les postes qui étaient ou qui seraient établis pour la sûreté des côtes maritimes. Enfin , on devait lever une armée provisoire de vingt-cinq mille hommes , et remplir les magasins d'armes et de munitions.

Dans le tems que le congrès prenait toutes ces mesures , on reçut un nouveau document qui parut annoncer que , de son côté , la Grande-Bretagne se préparait à soutenir la guerre contre les Etats-Unis. C'était la réponse que le lord Dorchester avait faite , le 10 février , à un discours que lui avaient adressé les indiens de sept bourgades du bas Canada , qui s'étaient assemblés à Québec , en qualité de délégués de toutes les nations qui avaient assisté à un grand conseil , tenu près de la rivière de Miami , en 1793. Le lord avait déclaré dans cette réponse , que vu la conduite des Américains-Unis , il était probable que la guerre éclaterait entr'eux et la Grande-Bretagne , dans le cours de l'année , et que c'était à l'épée à tracer une nouvelle ligne de démarcation entre les deux nations. Quoique la

pièce¹ dont nous parlons ne fût pas authentique, on ajouta généralement une foi implicite à ce qu'elle contenait, et l'on se persuada toujours plus que la guerre était inévitable.

Le 27 mars 1794, il fut proposé dans la chambre des représentans, de mettre sous le séquestre toutes les créances qui appartenaient à des sujets de la Grande-Bretagne, de faire verser dans le trésor public les sommes qui en proviendraient, et d'indemniser par ce moyen, ceux des citoyens des Etats-Unis à qui les déprédations commises par les anglais, au mépris du droit des gens, auraient fait essuyer des pertes. La discussion que fit naître cette proposition, fut telle qu'on devait l'attendre de l'irritation générale des esprits. On invectiva contre la Grande-Bretagne avec une violence extrême. Quelques membres dirent, en appuyant la mesure proposée, que la proclamation de neutralité n'avait pas donné la

¹ Une copie de ce discours fut transmise au président par le gouverneur, M. Clinton, qui lui fournit en même tems d'autres preuves, d'après lesquelles on ne pouvait guère douter de la vérité du fait. Washington, en lui accusant la réception de cette pièce, pria cet officier de faire prendre, sur la population, sur les forces et sur les dispositions des habitans du Canada, des renseignemens qui pourraient être utiles, si la guerre venait à éclater.

paix, et qu'elle n'avait été considérée que comme un indice de faiblesse. En résistant au penchant qui entraînait le peuple vers la France, on n'avait fait, continuèrent-ils, qu'entretenir l'orgueil, ou plutôt l'arrogance britannique. La soumission avait attiré de nouvelles agressions; les appels faits à la justice avaient été pris pour des signes de crainte; et les Etats-Unis, qu'on avait dépouillés de leur propriété, et dont on avait enlevé les citoyens, se voyaient sur le point d'entrer en guerre, pour n'avoir pas défendu leurs droits plus promptement.

Cependant, le 4 avril, avant qu'on eut pris aucune détermination sur la proposition du séquestre, et sur celle qui avait été faite aussi d'interrompre toute communication avec la Grande-Bretagne, le président mit sous les yeux du congrès une lettre qu'il venait de recevoir, et par laquelle M. Pinckney, ministre des Etats-Unis près de la cour de Londres, annonçait que de nouvelles instructions, datées du 8 janvier, avaient été données aux commandans des vaisseaux de guerre anglais. Au lieu de faire prononcer la confiscation des vaisseaux neutres qui commerceraient avec les îles françaises, on ne devait plus se saisir que de ceux dont les cargaisons seraient

composées de productions de ces îles , et en auraient appareillé pour se rendre en Europe. La lettre de M. Pinckney rapportait aussi la substance d'une conversation qu'il avait eue avec le lord Grenville sur ce sujet. Après avoir assuré que c'étaient les dispositions amicales dans lesquelles le gouvernement anglais était à l'égard des Etats-Unis, qui avaient fait changer ou révoquer l'ordre du 6 novembre, sa seigneurie expliqua les motifs qui l'avaient fait donner originairement, et il l'interpréta dans un sens moins étendu que ne l'avaient interprété les cours de vice-amirauté. Il dit qu'il ne devait être que temporaire, et qu'il avait été destiné à produire un double effet. On s'était proposé d'empêcher la flotte de Saint-Domingue d'aborder aux Etats-Unis, et l'on avait voulu faciliter à l'armement que commandaient sir John Jervis et sir Charles Grey, une attaque contre les îles françaises des Indes occidentales.

La lettre dont nous venons de rendre compte produisit une grande impression dans l'esprit de ceux des membres du corps législatif qui tenaient au parti fédéraliste. Ils jugèrent que les différens survenus entre les deux nations pouvaient s'accommoder à l'amiable. En conséquence, ils s'opposèrent for-

tement à ce qu'on prît des mesures qui seraient propres à aigrir les esprits, ou que l'on pourrait considérer comme une sorte de violation de la neutralité; mais ils prêtèrent tout leur appui à celles qui eurent pour objet de mettre la nation en état de défense, et de préparer la guerre, si les négociations échouaient.

Le parti contraire, dont le plan était tracé depuis long-tems, ne parut pas changer de sentiment. Cependant, quoiqu'il montrât beaucoup d'opiniâtreté, il ne pressa pas l'adoption des mesures qu'il avait proposées. Elles furent discutées avec chaleur, il est vrai; la pluralité sembla les approuver; mais on laissa les questions indécises, comme si quelque circonstance étrangère devait en déterminer la solution. On fit toutefois les plus grands efforts pour redoubler l'agitation des esprits, et envenimer les ressentimens contre la Grande-Bretagne. On attaqua avec furie, par la voie de la presse, la minorité des représentans. On la dénonça comme une faction anglaise, qui voulait donner des fers aux Américains-Unis. La pluralité même fut attaquée, et on lui reprocha de manquer d'énergie dans la crise où l'on se trouvait. On reconnut bien que c'était dans les meilleures intentions que le

président avait fait la proclamation de neutralité ; mais on prétendit que l'événement avait prouvé que c'était une mesure contraire à la politique. L'expérience devait faire abandonner une règle de conduite qui avait nourri l'orgueil et provoqué les insultes d'un ennemi implacable , et dépourvu de tout principe d'honnêteté. D'ailleurs, continuait-on, la patience avec laquelle on souffrait les agressions de la Grande-Bretagne , fournissait de justes sujets de plainte à la France.

Plusieurs personnes sensées, qui jugeaient qu'il était contraire à l'intérêt national de renoncer à la neutralité, croyaient cependant que la guerre ne pouvait manquer d'éclater. Outre les calamités et les inconvénients qui devaient résulter d'une rupture avec une nation qui était maîtresse de l'Océan, avec une nation dont le pays offrait le débouché le plus avantageux pour les productions des Etats-Unis, et qui leur fournissait des articles de première nécessité, il était des considérations du moment, qui avaient un grand poids. On ne craignait pas seulement que l'espèce d'idolâtrie que le plus grand nombre des citoyens avaient montrée pour la république française, ne jetât si complètement dans les bras de cette puissance les Etats-

Unis, qu'ensuite ils ne fussent plus les maîtres de leur propre conduite. Cet esprit qui avait triomphé en France, et inondé ce pays du sang même des hommes qui avaient favorisé la révolution, pouvait passer la mer Atlantique, et désoler les habitations jusqu'alors paisibles et sûres des américains. Tout prouvait que cette crainte n'était point imaginaire. La multitude, méprisant la sagesse, prenait pour la liberté un despotisme furieux, qui foulait aux pieds tout principe d'humanité. Ceux qui osaient désapprouver de sanglantes exécutions, passaient pour des agens des despotes, et pour des hommes qui calomniaient la république française, afin de diminuer l'affection que les américains avaient conçue pour elle. Déjà s'étaient formées dans tous les Etats-Unis, des sociétés qui correspondaient les unes avec les autres, qui s'étaient arrogé le droit de contrôler les pouvoirs constitués, et qui tentaient de relâcher les rênes du gouvernement. Déjà la montagne et le tribunal révolutionnaire étaient préconisés¹; déjà l'on proclamait les principes qui avaient été en France les précurseurs de ce despotisme sanguinaire et farouche, qui étendait sa verge de fer sur ce beau pays, et menaçait

¹ Dans des tostes.

d'y anéantir tout ce qui était vertueux et sage. On ne jugeait pas que les efforts que la plupart des chefs de l'opposition pourraient faire pour prévenir un pareil résultat, fussent une garantie suffisante. Lorsque la force est parvenue à usurper la place de la sagesse, ceux qui ont causé le mal ne conservent pas toujours assez d'autorité pour le réparer.

Ces alarmes, qu'elles fussent bien ou mal fondées, augmentaient en ceux qui les éprouvaient le desir de conserver la paix; mais elles n'étaient point nécessaires pour déterminer Washington sur ce sujet important. Ferme dans la résolution qu'il avait prise de maintenir la neutralité des Etats-Unis, tant que les agressions d'une puissance étrangère ne la rendraient pas incompatible avec l'honneur, et jugeant par les dernières dépêches qu'il avait reçues d'Angleterre, que les choses n'en étaient pas encore au point d'une rupture, il crut devoir faire un effort qui pût aplanir toutes les difficultés, ou prouver une malveillance réelle de la part de la Grande-Bretagne. Il exécuta ce dessein par une nomination dont il fit part au sénat, le 16 avril 1794, dans les termes suivans :

« Les dépêches de notre ministre près de
« la cour de Londres, que je vous ai commu-

« niquées pendant cette session , présentent
 « un tableau de la situation de nos affaires
 « avec la Grande-Bretagne , qui mérite toute
 « notre attention. Mais comme , avant de re-
 « courir à cette dernière ressource des na-
 « tions , qui en est presque toujours le fléau ,
 « et qui ne peut qu'être funeste à la pros-
 « périté des Etats - Unis , il faut ne rien né-
 « gliger pour conserver la paix , j'ai jugé à
 « propos de nommer, et je nomme

« JOHN JAY , *envoyé extraordinaire des*
 « *Etats-Unis vers Sa Majesté britannique.*

« Ma confiance en notre ministre pléni-
 « potentiaire près de la cour de Londres ,
 « est toujours entière. Mais la mission qui
 « est l'objet de cette nomination répond à la
 « gravité des circonstances ; et elle prouvera
 « à l'univers que nous désirons de faire cesser
 « par un accommodement à l'amiable , tous nos
 « différens , et que ce serait à regret que nous
 « aurions recours aux armes. Notre nouvel
 « envoyé arrivera en Angleterre avec une
 « entière connaissance de la disposition d'es-
 « prit où sont nos concitoyens , et il saura
 « soutenir nos droits avec fermeté , et cultiver
 « la paix de bonne foi. »

Rien ne pouvait être , pour ceux qui dési-
 raient une rupture avec l'Angleterre , et des

liaisons plus intimes avec la France, plus imprévu, ni plus fâcheux que la mesure décisive que venait de prendre le président. Il n'était pas douteux qu'elle n'influât sur les opérations du congrès, et il était probable qu'elle agiterait vivement les esprits. Faisant voir que le dépositaire du pouvoir exécutif jugeait que c'était par des négociations et non par des actes législatifs qu'il convenait de régler les différens qui subsistaient entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, elle jetait une grande responsabilité sur le congrès, s'il persistait à suivre un système qui n'était propre qu'à prévenir un accommodement à l'amiable. En prouvant que le président ne croyait pas la guerre inévitable, elle ranimait dans un grand nombre de citoyens, le desir de continuer à jouir des bienfaits de la paix.

L'acte que nous venons de faire connaître, est peut-être, de toute l'administration de Washington, celui qu'on a censuré le plus vivement; mais le véritable patriote, s'inquiétant peu de la popularité, ne voit que l'utilité des mesures qu'il prend, et ne s'écarte pas de la ligne que lui trace son devoir, parce qu'elle est difficile à suivre. Le sénat approuva, par une pluralité de dix suffrages, la nomination que le président lui avait soumise. L'op-

position, non-seulement combattit la mesure même, mais elle s'éleva contre le choix fait de M. Jay, parce qu'étant secrétaire d'état des affaires étrangères, il avait, dans un rapport adressé au congrès, indiqué des infractions faites au traité de paix par les Etats-Unis, et parce qu'il était membre de la cour de justice suprême. Dans la chambre des représentans, la nomination que venait de faire le président, fournit un argument contre le système qu'on y suivait. La proposition qu'on y fit, le 18 avril, d'examiner dans un comité général le projet de résolution qui avait pour objet de suspendre tout rapport de commerce avec la Grande-Bretagne, fut combattue, principalement par le motif qu'un ministre devant se rendre près de la cour de Londres, de la part des Etats-Unis, il ne fallait pas fermer la voie à une négociation. On représenta aussi que le bill proposé fixait les conditions auxquelles seules on pourrait traiter, ce qui était un envahissement des droits du pouvoir exécutif, et un manque d'égard pour lui. On prétendit de plus, que le projet, privant des avantages du commerce des Etats-Unis une des puissances belligérantes, en y laissant participer l'autre, était incompatible avec la neutralité, qu'il devait entraîner la guerre, et qu'en consé-

quence il fallait que d'autres mesures en précédassent l'adoption.

On répondit à ces objections, que la mesure proposée était parfaitement dans les attributions du corps législatif, puisque c'était à lui de prononcer sur tout ce qui était relatif au commerce, et que si dans ce qui s'était fait, il y avait eu quelque manque d'égard, ç'avait été de la part du pouvoir exécutif, vu que le projet de résolution avait été présenté à la chambre, plusieurs jours avant que le président eût communiqué la nomination d'un envoyé extraordinaire ; que les Etats - Unis ayant, en qualité de puissance indépendante, le droit de régler leur commerce, la résolution n'entraînerait point la guerre, et que ce serait plutôt le meilleur moyen d'amener la négociation à une heureuse fin. La proposition faite d'entendre le rapport, fut adoptée par cinquante-sept suffrages contre quarante-deux. Une pluralité très-forte approuva aussi le projet de résolution ; mais il fut rejeté dans le sénat par la voix prépondérante du vice-président.

Nous avons déjà dit que les membres de l'administration jugeaient que les relations qui subsistaient en vertu des traités, et même uniquement par l'effet de l'état de paix, imposaient aux Etats-Unis des obligations que le

pouvoir exécutif devait faire remplir. Cette opinion fut censurée vivement. On prétendit que les traités avaient été interprétés fausement ; que dans tous les cas , ils ne devaient l'être que par la puissance législative , et que jusqu'à ce que celle-ci se fût interposée , et eût infligé des peines pour la violation de la neutralité , le droit qu'avait tout particulier de faire ce qui n'était pas défendu par la loi , devait suffire pour le mettre à couvert des poursuites qu'un pouvoir exécutif tyrannique voudrait diriger contre lui , afin de le punir de n'avoir pas obéi à des ordres illégaux. Enfin , on nia que le président eût le droit de convoquer la milice , pour arrêter les corsaires qui avaient violé les réglemens qu'il avait établis. Comme on avait tenté vainement de faire punir par les tribunaux les citoyens des Etats-Unis qui s'étaient engagés en des expéditions contre des nations étrangères , et qu'un grand jury avait refusé de décerner un acte d'accusation contre M. Duplain , qui avait enlevé , à la tête d'une troupe d'hommes armés , un navire commis à la garde d'un officier de justice , il était à désirer , quelle que fût , relativement à ses pouvoirs constitutionnels , l'opinion du président , que pour lever toute difficulté le corps législatif sanc-

tionnât le règlement formé pour le maintien de la neutralité. La convenance d'une telle mesure fut suggérée par Washington , au commencement de la session , et l'on proposa dans le sénat, un bill « additionnel à l'acte « passé pour la punition de certains crimes « commis contre les Etats-Unis. » Le projet de résolution interdisait, sur le territoire de ces états , l'exercice des droits de souveraineté que M. Genet avait réclamés , et prononçait l'amende et l'emprisonnement contre quiconque serait convaincu d'avoir commis un des délits désignés dans l'acte. De plus , le président était autorisé à requérir la milice , lorsqu'il le jugerait nécessaire , et l'on proscrivait toute condamnation et toute vente de prises faites sur les citoyens ou les sujets des puissances avec lesquelles les Etats - Unis étaient en paix.

Quelque nécessaire que fût ce bill , le parti de l'opposition fit, dans le sénat , les derniers efforts pour qu'on le rejetât. On voulut en supprimer les clauses les plus essentielles ; mais toutes les propositions qui furent faites pour y parvenir, furent rejetées par la voix prépondérante du vice-président , et l'acte passa¹.

¹ Avant que la question fût mise aux voix , on reçut

Le bill essuya aussi une opposition très-forte dans la chambre des représentans. Les articles qui prohibaient la vente des prises, et qui portaient qu'il était contraire aux devoirs d'un citoyen des Etats-Unis de s'engager dans les limites de leur territoire, à servir contre une nation avec laquelle ils étaient en paix, furent supprimés; mais on rétablit le second.

Plusieurs autres questions qui furent traitées dans le cours de la session, fournirent au parti des anti-fédéralistes, autant d'occasions de déployer leur zèle et leur force. La proposition de faire des changemens à la constitution fut renouvelée, et les deux chambres prirent une résolution par laquelle elles proposèrent que les différens états fussent soustraits aux poursuites des particuliers. On demanda aussi que les officiers et les actionnaires de la banque ne pussent être membres du corps législatif, et la proposition relative aux premiers, ne fut rejetée que par une pluralité d'une seule voix. Il en fut de même d'un bill dont l'objet était de vendre les actions

une pétition par laquelle on dénonçait M. Gallatin, de l'état de Pensylvanie, comme n'étant pas citoyen depuis le tems voulu par la constitution pour occuper une place dans le sénat, ce qui divisa ce corps, sans quoi le bill, selon toute apparence, aurait été rejeté.

qui appartenaient aux Etats-Unis. Le colonel Monroe proposa , après la nomination d'un envoyé vers la cour de Londres, de suspendre l'exécution du quatrième article du traité de paix ; mais sa proposition ne fut point appuyée par son parti. On fit , dans les deux chambres, diverses enquêtes, dans l'espoir de trouver quelque motif de blâmer la conduite du secrétaire d'état pour le département de la trésorerie ¹. Enfin, le sénat requit le président de lui communiquer la correspondance qui s'était établie à Paris , entre le ministre des Etats-Unis et les représentans de la république française, ainsi que les dépêches que cet ambassadeur avait adressées au chef du département d'état ².

¹ Il paraît que le sénat ne donna point de suite aux résolutions qu'il prit à ce sujet. Celles qui furent proposées dans la chambre des représentans n'y éprouvèrent aucune opposition. Le ministre lui-même en désirait l'exécution ; et le résultat de l'enquête fut d'autant plus honorable pour lui , qu'elle fut faite avec soin , et par des hommes qui n'étaient pas de ses amis.

² La correspondance particulière que M. Morris entretenait avec le président , contenait le tableau fidèle et exécuté de main de maître , des scènes qui se succédaient avec une étonnante rapidité à Paris. Cet envoyé ne prenait point le despotisme pour la liberté ,

Les revenus ordinaires ne pouvant suffire aux dépenses que causaient les préparatifs de guerre que la prudence ordonnait de faire, ni à la mise en réserve d'une somme d'un million pour acheter la paix de la régence d'Alger, et briser les fers des américains qu'elle tenait captifs, il fallut faire de nouvelles demandes.

La nécessité d'établir des taxes additionnelles, était trop évidente pour qu'il fût possible de la contester ; mais les sujets de cette parce qu'il était sanguinaire, ni parce qu'il était exercé par ceux qui s'arrogeaient le nom de peuple. Les ennemis de M. Morris s'étaient persuadés qu'ils trouveraient dans ses lettres, des traits qui pourraient être considérés comme injurieux pour les hommes qui régissaient la France, et que par conséquent, ils offriraient de nouveaux prétextes d'accuser l'administration d'avoir des sentimens contraires à cette puissance.

Comme la résolution dont nous parlons pouvait entraîner de graves inconvéniens, elle fut examinée par le conseil, d'après l'avis de qui Washington adressa au sénat un message, où il dit qu'il faisait faire, pour la lui transmettre, une copie de la correspondance qui lui était demandée, en exceptant toutefois quelques pièces ou passages, que des considérations d'intérêt public ne permettaient pas de communiquer. Le président faisait observer aussi que la nature de cette communication exigeait qu'elle fût considérée comme *confidentielle*.

nature offrent en tout tems matière à de grandes discussions. Un comité de voies et de moyens proposa une augmentation de droits sur divers articles du commerce intérieur et extérieur , et l'établissement d'une taxe directe. Cette dernière mesure , en faveur de laquelle il ne vota que treize membres , ne fut pas même défendue par le comité ; mais l'augmentation de droits sur les marchandises importées , n'éprouva aucune opposition. Les propositions relatives aux autres droits furent faites séparément , pour que le rejet de l'une n'entraînât point celui des autres. Une résolution par laquelle on proposait un droit de timbre , fut rejetée. Les autres résolutions¹ passèrent non sans avoir occasionné des débats très-animés.

Le congrès se sépara , le 9 juin 1794 , après s'être ajourné au premier lundi du mois

¹ Les impôts ou les droits qui furent établis en vertu de ces résolutions , consistèrent dans l'établissement de licences pour le débit des vins et des liqueurs fortes , en droits sur les ventes à l'enchère , et en taxes sur les voitures d'agrément , sur le tabac et sur les sucres raffinés dans les Etats-Unis.

La taxe sur les voitures fut attaquée comme inconstitutionnelle. On en refusa le paiement dans la Virginie , jusqu'à ce que la cour de justice suprême eût décidé la question.

de novembre suivant. Sa session avait été extrêmement orageuse ; et tout le tems qu'elle avait duré, le public n'avait pas été moins agité que le corps législatif. Tous ceux qui tenaient au parti de l'opposition, prétendirent que les partisans de l'administration composaient une faction aristocratique , qui était soumise à la Grande-Bretagne , et qui voulant établir la monarchie , était par conséquent ennemie de la France ; une faction qui cherchait toutes les occasions d'accroître les dépenses et les dettes , de multiplier les charges supportées par le public , et de créer des armées et une marine , afin de pouvoir gouverner et enchaîner le peuple ; une faction qui composait une sorte de noblesse , dont les actions de la banque formaient les titres , et qui craignait tellement toute mesure qui pouvait influer sur les fonds , qu'elle était insensible aux affronts que l'honneur et l'intérêt de la nation ordonnaient également de repousser.

Les fédéralistes disaient à leur tour, que le parti de l'opposition voulait sacrifier sur l'autel de la révolution française les plus chers intérêts de la patrie ; que pour rabaisser le gouvernement , il refusait les moyens de soutenir la guerre , qu'il provoquait sans

cesse ; qu'aveuglé par sa passion pour la France , il confondait les crimes avec les actions les plus méritoires, et abolissait toute distinction entre le vice et la vertu ; que les principes qu'il professait et qu'il s'efforçait de communiquer au peuple , étaient incompatibles avec l'existence de tout gouvernement ; qu'il prêchait l'anarchie , et que par conséquent il n'était point ami de la véritable liberté.

CHAPITRE VIII.

M. Genet est rappelé , et est remplacé par M. Fauchet.
— Rappel de M. Morris , qui a pour successeur M. Monroe.—Représentations faites par le Kentockey.
—Résolutions violentes que prennent les habitans de cet état. —Le général Wayne défait les indiens sur la Miami. —Le gouvernement étouffe une révolte dans les comtés occidentaux de la Pensylvanie. — Session du congrès. — Discours du président. — Sociétés démocratiques. — Discussion du colonel Hamilton.
— M. Wolcott est nommé secrétaire d'état de la trésorerie.—Démission du général Knox , que le colonel Pickering remplace en qualité de secrétaire d'état du département de la guerre. — Le président ratifie conditionnellement un traité entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. — Ce traité est vu de mauvais œil par le parti populaire.—M. Randolph donne sa démission , et a pour successeur le colonel Pickering.
— Le colonel M'Henry est nommé secrétaire d'état pour le département de la guerre. — Accusation portée contre le président , réfutée. — Traité conclu avec les indiens qui habitent au nord-ouest de l'Ohio.—Traité avec Alger.—Traité avec l'Espagne.
— Autre session du congrès. — Discours du président. — M. Fauchet est remplacé par M. Adet. — La chambre des représentans requiert le président de lui communiquer les dépêches relatives au traité conclu avec la Grande-Bretagne. — Washington refuse de faire cette communication. — Discussions sur le pouvoir de conclure les traités , — et sur le bill qui affecte des fonds pour l'exécution du traité

avec la Grande - Bretagne. — Le congrès s'ajourne.
— Le président des Etats-Unis sollicite la liberté de
M. de la Fayette.

IL faut, pour présenter l'ensemble des actes législatifs qui divisaient les citoyens des Etats-Unis, que nous retracions quelques opérations dont nous n'avons pas encore parlé, ou sur lesquelles nous n'avons fait que glisser légèrement.

Mû par un esprit de conciliation, le président avait résolu d'endurer les insultes et les provocations de M. Genet, jusqu'à ce qu'il sût si l'appel qu'il avait fait à l'amitié de la république française avait eu un plein succès. Sa détermination fut ébranlée au commencement de janvier 1794, par de nouvelles preuves que ce ministre persistait à tenir une conduite que ne pouvait tolérer une nation qui n'avait pas renoncé au droit de se gouverner elle-même. M. Genet avait médité et préparé deux expéditions qui devaient être dirigées, par le territoire des Etats - Unis, contre les Florides et contre la Louisiane¹, et il avait même donné

¹ Il est aussi question dans les pièces qui ont été mises sous les yeux du président, d'une invasion des domaines de la Grande-Bretagne dans l'Amérique septentrionale ; mais c'est d'une manière peu précise.

à des citoyens de ces états, des commissions pour recruter en secret. La solde, les rations, le partage du butin, celui des terres qui seraient conquises, la part qui en reviendrait à la république française, tout avait été réglé. Les troupes destinées à agir contre les Florides, devaient être levées dans les trois états méridionaux. Leur rendez-vous était dans la Géorgie; et elles devaient se réunir à un corps d'indiens, et agir de concert avec une flotte française, s'il en arrivait une sur la côte. On pressait l'exécution de ce projet, lorsque le corps législatif de la Caroline méridionale en eut connaissance, et fit arrêter quelques-uns des agens principaux. D'autres renseignemens moins authentiques, mais dont les détails avaient beaucoup de vraisemblance, firent connaître que l'expédition qui devait descendre l'Ohio pour attaquer la Louisiane, était aussi sur le point d'avoir lieu.

De tels avis semblaient rendre plus de longanimité incompatible avec la dignité, et peut-être avec la sûreté des Etats-Unis. La question d'interdire M. Genet de ses fonctions diplomatiques, et de le dépouiller des prérogatives attachées au caractère dont il était revêtu, fut examinée par les membres du conseil. Déjà même on préparait un message où

l'on devait communiquer toute l'affaire au congrès, et lui déclarer que le pouvoir exécutif prendrait la mesure dont nous venons de parler, si dans un certain nombre de jours, aucune des deux chambres ne lui faisait savoir qu'elle ne l'approuvait point, lorsque le gouvernement reçut une lettre par laquelle M. Morris annonçait officiellement le rappel du ministre qui causait tout le trouble.

M. Fauchet¹, successeur de M. Genet, arriva au mois de février 1794, et assura de la manière la plus positive, que son gouvernement improuvait entièrement la conduite de son prédécesseur. Il déclara qu'il éviterait lui-même de blesser ceux vers lesquels il avait été envoyé, et il exprima le desir de seconder les dispositions amicales de la nation pour la république française. Durant quelque tems, les actions de M. Fauchet furent parfaitement d'accord avec ses discours.

Peu de tems après que le nouvel ambassadeur français fut arrivé dans les Etats-Unis, le comité de salut public demanda que M. Morris fut rappelé. Washington satisfît sur-le-champ à cette demande. M. Monroe, qui représentait

¹ Quoique M. Fauchet fût nominativement seul ministre plénipotentiaire, sa commission lui donnait deux adjoints; mais ceux-ci n'avaient que rang de consuls.

l'état de Virginie dans le sénat de l'Union, et qui, outre qu'il avait embrassé avec ardeur la cause de la république française, était vu de bon œil par le parti de l'opposition, fut nommé pour remplacer M. Morris.

Le mécontentement qui fermentait depuis long-tems dans les parties occidentales des Etats-Unis, était devenu très-inquiétant. Les habitans du Kentockey avaient adressé au président des représentations qui avaient été communiquées au conseil exécutif et aux deux chambres du corps législatif. Employant le langage d'un souverain envers des ministres qui l'ont mal servi, ils demandaient la libre navigation du Mississipi, comme la jouissance d'un droit naturel dont ils auraient été dépouillés injustement, et ils accusaient le gouvernement d'être guidé par un esprit de localité, qui l'avait empêché de faire des efforts réels pour leur procurer un bien qui était si essentiel à leur prospérité. Après s'être plaints amèrement de ce que les détails de la négociation n'avaient point été communiqués à ceux qu'elle intéressait le plus spécialement, et avoir menacé clairement de se séparer de la confédération, ils déclaraient que rien ne pourrait compenser la non-jouissance de ce droit inhérent à leur territoire,

qu'ils le posséderaient , que l'auteur de la nature leur avait donné les moyens de s'en emparer, et qu'ils commettraient un crime envers eux-mêmes et leur postérité , s'ils souffraient qu'on le sacrifiât à d'autres considérations.

Ceux qui représentaient dans le sénat l'état de Kentockey , ayant provoqué une résolution , un comité auquel la proposition fut renvoyée , fit un rapport où il dit : « Que dans la
« négociation que l'on suivait à Madrid , le
« droit des Etats-Unis à la navigation du Mississipi avait été prouvé clairement ; qu'on
« en poursuivait la jouissance avec toute la
« force et toute la constance que demandait
« un objet si important ; que vu la situation
« des choses , l'intervention du congrès serait
« déplacée ; mais que pour contenter ceux des
« citoyens des Etats-Unis qui étaient le plus
« intéressés au succès de cette affaire , le
« comité proposait la résolution suivante :

« Le président des Etats-Unis est invité à
« communiquer au conseil exécutif du Kentockey¹ , autant qu'il croira pouvoir le faire ,
« l'état de la négociation entre les Etats-

¹ Deux mois avant la date de cette résolution , le secrétaire du département d'état avait , par ordre du président , assuré positivement le gouverneur du Kentockey , qu'on s'occupait de cet objet.

« Unis et l'Espagne, au sujet du Mississipi. »

La chambre des représentans prit aussi une résolution par laquelle elle déclara que, d'après les documens que le président lui avait communiqués, elle était convaincue que le pouvoir exécutif réclamait de la manière la plus convenable, la jouissance du droit que les Etats-Unis avaient à la navigation de ce fleuve.

Si les habitans des contrées occidentales ne s'étaient proposé que d'obtenir un avantage important, et non d'embarrasser l'administration, les résolutions prises par les corps où ils étaient représentés, auraient calmé leur effervescence. Il était évident que l'insinuation qu'ils ne demeureraient attachés aux états situés sur la mer Atlantique, qu'autant qu'ils obtiendraient l'objet de leurs vœux, devait porter l'Espagne à ne point le leur accorder. Mais les hommes ont presque toujours soin de couvrir de prétextes spécieux les véritables motifs de leurs actions.

Un grand nombre de propriétaires des différentes parties du Kentockey se réunirent à Lexington, lorsqu'ils eurent reçu les résolutions dont nous venons de parler; et ils en prirent de très-violentes, que voici.

« Le gouvernement général dont le devoir

« était de nous mettre en possession de ce
 « droit (la navigation du Mississipi) n'a, soit
 « de dessein prémédité, soit par une fausse
 « politique, pris aucune mesure effective pour
 « parvenir à cet objet.

« Celles qu'il a prises nous ont été cachées,
 « et sont enveloppées d'un voile mystérieux.

« La liberté civile est outragée quand les
 « serviteurs du peuple se permettent de dire
 « à leur maître, qu'on ne doit point lui faire
 « de communications importantes. »

Ces résolutions furent suivies de recommandations qui avaient pour but de faire tenir des assemblées dans les comtés, d'y créer des comités de correspondance, et de former même, quand cela serait nécessaire, une convention pour délibérer sur les moyens par lesquels les habitans du Kentockey pourraient s'assurer la jouissance de leurs justes droits.

Pour apprécier convenablement ces résolutions, il suffira de jeter un coup-d'œil sur les préparatifs militaires qui se faisaient dans le Kentockey. Au mois d'octobre 1793, les commissaires espagnols assurèrent que quatre français, fondés de pouvoir du ministre de la république française, étaient partis de Philadelphie, pour aller préparer, dans l'état que

nous venons de nommer, une expédition contre la Nouvelle Orléans. M. Jefferson, aussitôt qu'il eut reçu cet avis, en fit part au gouverneur du Kentockey, avec invitation d'user, pour prévenir l'exécution de ce dessein, de tous les moyens que la loi mettait à sa disposition. Le secrétaire du département de la guerre fit passer en même tems à cet officier, une réquisition du président, qui portait que si la persuasion ne réussissait pas, il faudrait employer la force pour prévenir l'expédition. Enfin le général Wayne eut l'ordre de tenir à la disposition du gouverneur, un corps de troupes qui agirait dans le cas où la milice pourrait ou ne voudrait pas soumettre les rebelles.

On avait déjà informé le gouverneur qu'un citoyen du Kentockey était pourvu d'une commission qui le nommait commandant en chef de l'expédition, que les quatre français dont il était question dans la lettre de M. Jefferson, étaient arrivés, et qu'ils ne faisaient pas mystère de ce qui les avait amenés. Ils avaient déclaré que pour commencer leurs opérations, ils n'attendaient que de l'argent qu'ils devaient recevoir promptement. Le gouverneur, après avoir rapporté ces faits dans une lettre qu'il adressa au gouvernement, disait :

« Je doute beaucoup, même s'ils exécutent
 « leur projet (pourvu qu'ils se conduisent
 « avec prudence) que les lois autorisent à les
 « retenir de force, ou à les punir, du moins
 « avant qu'ils aient accompli leur dessein. Il
 « est permis aux citoyens de cet état de s'en
 « éloigner. Ils peuvent emporter avec eux des
 « armes et toutes sortes de munitions. En
 « conséquence, si l'acte est légitime en soi, il
 « n'y a que l'intention qui puisse le rendre
 « illégal. Mais je ne connais point de loi qui
 « punisse la seule intention, ni aucun indice
 « qui puisse faire connaître si elle est mau-
 « vaise.

« Je n'exercerai jamais aucun pouvoir, tant
 « qu'il ne me paraîtra pas clairement défini,
 « et je le ferai moins encore contre mes amis
 « et mes frères, en faveur d'un homme que je
 « considère comme un ennemi et un tyran. Je
 « serai toujours tout aussi peu disposé à punir
 « ou à gêner mes compatriotes pour une in-
 « tentation supposée, et pour dissiper les craintes
 « du ministre d'un prince qui nous prive d'un
 « droit inappréciable, et qui excite en secret,
 « contre nous, nos plus cruels ennemis. »

A la réception de cette lettre extraordi-
 naire, le pouvoir exécutif chargea le général
 Wayne de mettre dans le fort Massac, qui

était situé sur l'Ohio, une garnison à laquelle on donnerait l'ordre d'arrêter tout corps d'hommes armés qui descendrait cette rivière. La précaution était nécessaire. Les préparatifs de l'expédition furent poussés quelque tems avec beaucoup d'activité, et il y a lieu de croire qu'on n'y renonça que lorsque l'Espagne eut cessé d'être en guerre avec la France¹.

Quoique le corps législatif de la Caroline du sud eût opposé quelques obstacles à l'exécution du projet formé pour l'envahissement des Florides, on ne l'avait point abandonné. Une corvette française débarqua sur une des îles situées près de la côte de Sainte-Marie, vis-à-vis de la ligne qui sépare la Géorgie de la Floride orientale, un petit corps de troupes qui s'annoncèrent comme faisant partie d'un plus considérable, qui devait arriver promptement. Plusieurs américains qui s'étaient engagés au service de la république française, se réunirent alors dans la Géorgie, pour y

¹ Des lettres interceptées, qui furent mises sous les yeux du président, firent connaître que le projet de cette expédition avait été communiqué à quelques membres de la convention nationale, qui l'avaient approuvé. Il était dit dans ces lettres, que M. Genet commanderait en chef toutes les troupes qui seraient levées dans les États-Unis.

agir de concert avec les français contre les Florides.

A cette nouvelle, le gouverneur de la Géorgie fut requis de prendre toutes les mesures propres à empêcher l'expédition. On l'assura que, s'il était forcé de mettre sur pied la milice, les frais qu'entraînerait cette mesure seraient supportés par le trésor de l'Union, et il fut autorisé à requérir, s'il le jugeait nécessaire, les troupes de la confédération qui se trouvaient dans l'état qu'il gouvernait. Il paraît que l'interposition du gouvernement et la disproportion des forces destinées à l'expédition, la firent échouer. Celui qui en dirigeait les préparatifs conduisit ses gens dans le pays des indiens, où il tenta de former un établissement.

On doit se rappeler que les efforts qu'on avait faits pour traiter avec les indiens, avaient suspendu les opérations du général Wayne, jusqu'à une époque où le tems d'agir s'était à-peu-près écoulé. Lorsque la négociation fut rompue, les sauvages qui s'attendaient qu'on attaquerait leurs bourgades, rassemblèrent toutes leurs forces comme pour livrer bataille. Les troupes de la confédération composaient une légion d'un peu plus de trois mille hommes, qui étaient dispersés

sur une ligne très-étendue; et la milice à cheval que devait fournir le Kentockey n'était pas encore levée. A la demande des indiens, la formation des magasins avait été interrompue, à la tête de la ligne, durant la négociation; et d'ailleurs, les moyens de transport étaient faibles. En conséquence, Wayne, après avoir concentré ses forces, se borna à s'avancer jusqu'à six milles au-delà du fort Jefferson, dans un pays sauvage, où il résolut, afin d'être en état d'ouvrir la campagne suivante avec avantage, de passer l'hiver dans un camp auquel il donna le nom de Greenville. En se postant ainsi à peu de distance des établissemens principaux des indiens, il prévenait les excursions de leurs guerriers, et mettait à couvert les frontières des Etats-Unis. Lorsqu'il eut fortifié son camp, il s'empara de la position dans laquelle les Américains-Unis avaient été défaits en 1791; et il y éleva un fort, qu'il nomma Recovery¹.

Le président croyait, non sans raison, que pour justifier la détention des postes situés sur le bord méridional des grands lacs, et parvenir à faire tracer une nouvelle ligne de démarcation par laquelle ceux-ci seraient entièrement compris dans le haut Canada, le

¹ Fort Recouvré.

cabinet de Londres voulait se prévaloir de l'inexécution du traité de paix, relativement au paiement des dettes. L'arrivée d'une armée dans les environs de Détroit, et la formation d'une chaîne de postes depuis l'Ohio jusqu'aux lacs, devaient contrarier ce projet. Au commencement du printemps, un détachement de la garnison de la ville que nous venons de nommer, s'empara de nouveau d'un poste situé à environ cinquante milles au sud de cette place, sur la Miami, rivière qui a son embouchure à l'extrémité la plus occidentale du lac Erié¹. Ce mouvement, le discours du lord Dorchester, et d'autres faits qui fortifiaient le soupçon que les indiens étaient pour le moins soutenus par les anglais, fournirent la matière d'une correspondance entre le secrétaire du département d'état et M. Hammond, correspondance où l'on rendit récrimination pour récrimination, où l'on montra beaucoup d'irritation d'esprit de part et d'autre, et où les accusations eurent réciproquement plus de force que la défense, mais qui

¹ Il y a trois rivières de ce nom. La première, ou la plus septentrionale, est la Miami proprement dite. C'est celle dont il est question dans le texte. Les deux autres sont la grande et la petite Miami. Celles-ci tombent dans l'Ohio. (*Note du traducteur.*)

n'eut aucune influence sur les opérations de l'armée.

Les retards inséparables du transport des vivres dans un pays inhabité, mais fréquenté par un ennemi actif, qui faisait parfaitement la petite guerre, furent cause que la campagne ne s'ouvrit que vers le milieu de l'été de 1794. Cependant, il y eut auparavant quelques escarmouches très-vives, où, dit-on, quelques blancs furent vus parmi les indiens. Le 8 août, le général Wayne arriva, sans qu'on lui eût opposé aucun obstacle, au confluent de l'Au-Glaize avec la Miami. C'était là que se trouvaient les établissemens les plus vastes et les plus riches des indiens occidentaux. Il s'y arrêta quelques jours pour y élever des ouvrages, et mettre ses magasins à couvert¹.

L'embouchure de l'Au-Glaize est à environ trente milles du poste que les anglais occupaient sur la Miami. Toutes les forces de l'ennemi qui, selon les rapports qui furent faits au général Wayne, formaient un peu moins de deux mille hommes, étaient concentrées dans les environs de ce poste. La légion au service de la confédération n'était pas fort inférieure

¹ On avait aussi fortifié un poste situé sur la rivière de Sainte-Marie, à la distance de vingt-quatre milles au nord du fort Recovery.

en nombre aux indiens ; et un renfort de onze cents hommes de milice à cheval , fourni par le Kentockey, et commandé par le général Scott, donnait à Wayne une supériorité décidée. Tout devait le faire compter sur la victoire. Mais se conformant à la politique que les Etats-Unis avaient toujours suivie , il résolut de faire un nouvel effort pour obtenir la paix sans effusion de sang. Il dépêcha vers les tribus qui s'étaient rassemblées sur le front de sa ligne , des messagers qui les invitèrent à lui envoyer des députés pour entrer en négociation sur-le-champ. Il les fit exhorter à ne plus se laisser abuser par les conseils des *mauvais blancs* qui habitaient près des *Rapides* ; il les fit presser d'accepter , comme l'unique moyen de recouvrer leurs possessions et de se soustraire , eux et leurs familles , aux horreurs de la famine , la proposition qui leur était faite.

L'armée américaine se mit en marche le 15 août. Elle suivit avec beaucoup de circonspection la rive droite de la Miami , aux Rapides de laquelle elle arriva le 18. Elle s'y arrêta un jour , tant pour élever des retranchemens entre lesquels fut placé le bagage , que pour reconnaître la situation de l'ennemi. Le 20 , à huit heures du matin , elle se remit

en mouvement , divisée en colonnes. Le flanc droit de la légion était couvert par la Miami. Une brigade de volontaires à cheval , que commandait le général Todd , s'avançait à gauche ; et l'autre brigade , qui était aux ordres du général Barbee , était en arrière. Un bataillon d'élite qui avait le major Price pour commandant , marchait assez en avant pour avertir à tems les troupes de former leurs lignes , en cas d'attaque ¹. Après avoir reçu , d'un ennemi caché , un feu très-vif , ce bataillon fut obligé de se replier.

Les indiens avaient parfaitement choisi leur position. Ils s'étaient placés dans un bois épais , derrière lequel était la ligne des ouvrages des anglais , et qui se prolongeait l'espace de plusieurs milles , à l'ouest de la Miami. Un abatis composé d'arbres qui paraissaient avoir été déracinés par un ouragan , rendait leur position presque inaccessible à la cavalerie. Leur ligne s'étendait vers le couchant , et formait , à la distance de deux milles , un angle droit avec la rivière que nous venons de nommer.

¹ Comme on avait répondu d'une manière évasive , aux propositions de paix que Wayne avait faites , ce général ne savait si les indiens étaient déterminés à traiter ou à combattre.

A la première décharge, la légion se rangea sur deux lignes. Celle de front eut ordre de débusquer l'ennemi à la pointe de la bayonnette, de ne faire feu que lorsqu'elle l'aurait atteint, et de serrer de si près les fuyards qu'ils ne pussent plus charger de nouveau leurs armes. Le général ayant bientôt reconnu la force de l'ennemi, et s'étant aperçu qu'il tâchait de tourner la gauche de l'armée américaine, commanda à la seconde ligne de soutenir la première. La cavalerie de la légion qui avait pour chef le capitaine Campbell, devait, afin de charger sur la gauche, pénétrer entre les indiens et la rivière, par le point où le bois était le moins épais et le moins embarrassé. Enfin il fut recommandé au général Scott, qui conduisait les volontaires à cheval, de faire un grand circuit pour tourner le flanc droit de l'ennemi.

Ces ordres furent exécutés promptement, et avec vigueur. La première ligne de l'infanterie fit une charge si impétueuse, l'ennemi fut mis dans une telle déroute, et la poursuite fut si vive, qu'il n'y eut qu'une petite partie de la seconde ligne et du corps des volontaires à cheval, qui purent prendre part à l'action. Les indiens furent poursuivis durant une heure, sur un espace de plus de deux milles,

et à travers un bois épais. Les américains ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent à la portée du canon du fort des anglais.

Wayne passa trois jours sur le bord de la Miami, près du champ de bataille ; et durant ce tems, les maisons et les moissons qui se trouvaient au-dessus et au-dessous du fort, furent réduites en cendres. Dans cet incendie général, furent compris les magasins d'un anglais qui faisait le commerce des pelleteries, ceux du colonel M'Kee, qui avait constamment excité les sauvages à continuer la guerre. Pendant ces opérations, il s'établit entre le général Wayne et le major Campbell, commandant du fort, une correspondance d'où il semble résulter que si ce dernier ne fut point attaqué, ce fut parce qu'il laissa prudemment faire le dégât autour de lui.

Le 28 août, l'armée retourna vers l'Au-Glaize à petites journées, et détruisant sur son passage les bourgades et les moissons des indiens.

La perte des américains dans le combat livré sur la Miami, le 20 août, fut de cent sept hommes tués ou blessés, y compris les officiers. Le capitaine Campbell qui commandait la milice à cheval fut trouvé parmi les morts. Wayne donna, à juste titre, de grands éloges à la bravoure que fit paraître son armée.

Les indiens continuant toujours les hostilités, on ravagea tout leur pays, et l'on éleva des forts au centre de leurs établissemens, pour les empêcher d'y revenir.

Sans la victoire que remporta le général Wayne, les Etats-Unis auraient eu à soutenir la guerre contre toutes les tribus indiennes qui vivaient au nord-ouest de l'Ohio. Les six nations avaient montré des dispositions peu pacifiques; et l'interposition du président qui avait empêché l'état de Pensylvanie de faire un établissement à Presqu'île, parut n'avoir d'autre effet que de suspendre les hostilités. Mais la bataille du 20 août, dissipa sur-le-champ ces nuages qui s'étaient amassés vers l'ouest. Il y a lieu de croire qu'elle eut aussi beaucoup d'influence dans le sud. Les habitans de la Géorgie et les indiens paraissaient également disposés à entrer en guerre les uns contre les autres. La faible autorité du gouvernement avait de la peine à prévenir les agressions des premiers, et la terreur de ses armes agissait peu sur les derniers. Dans cet état des choses, une victoire ne pouvait manquer de produire un grand effet.

Dans un des chapitres précédens, nous avons parlé des mesures que le pouvoir exécutif avait prises pour vaincre l'opposition qu'on mettait

dans les comtés de la Pensylvanie ; situés à l'ouest des monts Allegueny, à l'exécution de la loi qui établissait des droits sur les liqueurs distillées dans les Etats-Unis. L'opinion que les efforts de l'administration triompheraient à la fin, commençait à prévaloir par l'effet d'un acte législatif, dont la teneur avait été suggérée par le secrétaire d'état du département de la trésorerie. Les mécontents jugèrent donc que bientôt la soumission serait entière, si par une opposition fortement combinée, ils ne parvenaient pas à priver le gouvernement des moyens qu'il employait pour assurer l'exécution de la loi.

Des actes d'accusation avaient été dressés dans une cour des Etats-Unis contre quelques-uns des hommes qui avaient commis le plus d'excès, et l'on avait dirigé des poursuites contre un grand nombre de distillateurs qui refusaient d'acquitter les droits. Le maréchal, voulant suivre lui-même les affaires, se rendit en personne dans le pays qui était le théâtre du désordre ; et le 15 juillet 1794, il fut attaqué sur la voie publique, par une troupe de gens armés, qui firent feu sur lui, mais qui ne le blessèrent point. Le lendemain matin, à la pointe du jour, on assaillit la maison de l'inspecteur, celle du général Nevil, qui se

défendit avec courage , et contraignit les assaillans à faire retraite. Cet officier qui n'ignorait pas que l'attaque avait été préméditée, et qui par conséquent craignait qu'on ne la renouvelât , demanda protection aux magistrats et aux officiers de la milice du comté. On lui répondit qu'il était impossible de lui accorder sa demande , vu que presque tous les habitans étaient du nombre des révoltés. Le lendemain un rassemblement d'environ cinq cents hommes , fut recommencer l'attaque contre la maison de l'inspecteur , qui n'ayant trouvé aucun appui dans l'autorité civile , s'était adressé au commandant du fort Pitt. Cet officier lui avait envoyé un détachement de onze hommes auxquels se joignit le major Kirkpatrick. La résistance à des forces aussi supérieures que l'étaient celles des insurgens , étant impossible , il y eut un pourparler. Les assaillans demandèrent que l'inspecteur¹ et tous ses papiers leur fussent livrés , et que ceux qui défendaient la maison en sortissent , et déposassent les armes. Ces propositions ayant été refusées , l'attaque commença. Les mutins ayant mis le feu à quelques édifices adjacens , et les flammes menaçant de se com-

¹ L'inspecteur était sorti en secret de sa maison. Quant à ses papiers , ils furent livrés aux insurgens.

muniquer au corps de logis principal, le major Kirkpatrick se rendit, ainsi que ceux qu'il commandait.

Le maréchal et le colonel Pressley Nevil qui allaient au secours de l'inspecteur, furent arrêtés et détenus jusqu'au lendemain matin. Les jours du premier furent menacés plusieurs fois, et il est probable qu'il ne dut la vie qu'à l'intervention de quelques-uns des chefs qui étaient ou plus prudents ou plus humains que ceux qu'ils conduisaient. Il ne recouvra sa liberté qu'après avoir juré, sous la garantie du colonel Nevil, qu'il ne ferait plus de poursuites judiciaires à l'ouest des monts Allegueny. Cet officier et l'inspecteur s'étant retirés à Pittsburg, les insurgens y députèrent deux des leurs, l'un desquels était un juge-de-paix, pour demander que le maréchal leur remît toutes les pièces des procédures qu'il avait faites, et que l'autre résignât son office. Ces demandes ne furent point accordées ; mais Pittsburg n'étant pas un lieu de sûreté, les deux officiers que nous venons de désigner en sortirent en secret ; et, après avoir descendu l'Ohio, et fait un grand circuit, ils arrivèrent à la ville qui était le siège du gouvernement.

Les auteurs de tous ces attentats désirant

de connaître les ennemis qu'ils pouvaient avoir dans le pays , firent enlever la malle de Pittsburg à Philadelphie , et ouvrirent toutes les lettres qu'elle contenait. Dans quelques-unes on désapprouvait hautement les mesures violentes qu'ils avaient prises, et en d'autres , on laissait percer des sentimens qui leur étaient peu favorables. Ils envoyèrent sur-le-champ des députés à Pittsburg, où résidaient ceux qui avaient écrit ces lettres, et ils demandèrent qu'ils en fussent bannis. Il fallut se soumettre. Les habitans de Pittsburg promirent de plus, de se trouver le lendemain à une assemblée générale qui devait se tenir à Braddock's-Field ¹, pour aviser aux mesures qu'il conviendrait de prendre contre l'excise, et contre ceux qui favorisaient la levée de cet impôt. Il fut aussi résolu d'élire des délégués à une convention qui devait se former au Parkinson's-Ferry ², le 14 août.

La révolte était alors parvenue à un point qui ne permettait plus de temporiser. L'acte du congrès, qui était relatif à la convocation de la milice , « pour faire exécuter les lois de « l'Union, étouffer les révoltes, et repousser « les invasions, » ordonnait pour mesure préalable, qu'un officier public certifiât que l'op-

¹ Champ de Braddock.

² Bac de Parkinson.

position qu'on mettait à l'exécution des lois , était trop forte pour être vaincue par le cours ordinaire de la justice , ou par l'autorité confiée aux maréchaux. Le même acte portait de plus que , si la milice de l'état où l'on formait cette opposition , était insuffisante ou refusait de marcher , le président pouvait requérir la milice des autres états.

L'exposé des faits fut , de l'avis unanime des membres du conseil , mis sous les yeux d'un officier de justice , qui donna le certificat en vertu duquel le premier magistrat pouvait appeler la milice au secours de l'autorité civile. L'affaire fut alors examinée de nouveau , et le gouverneur de la Pensylvanie fut consulté. Tous les membres du conseil exprimèrent le desir qu'on évitât les voies de rigueur, si la persuasion pouvait assurer l'obéissance aux lois. En conséquence, ils conseillèrent d'envoyer des commissaires du gouvernement de l'Union et de l'état de Pensylvanie vers les rebelles , pour les prévenir du danger qui les menaçait , et leur offrir, à condition qu'ils se soumettraient entièrement, le pardon des excès qu'ils avaient commis. Mais les opinions furent partagés au sujet des mesures qu'il serait nécessaire de prendre, si ce moyen ne réussissait pas. Le secrétaire du département d'état ju-

geait qu'aucune sorte de coercition ne devait concourir avec l'envoi des commissaires. Il était effrayé du nombre des insurgens, et de la difficulté qu'on éprouverait à mettre la milice sur pied. Celle de la Pensylvanie ne devant pas suffire, il serait indispensable de requérir la milice des états voisins. Il était à craindre que celle-ci ne refusât de marcher, et que dans le cas contraire, son obéissance ne fût aussi fatale que l'aurait été sa désobéissance. L'introduction de corps de milice fournis par d'autres états, pouvait redoubler le mécontentement qui fermentait dans la Pensylvanie. On ne pouvait sans effroi prévoir les conséquences de la révolte, si l'emploi de la force était sans effet. Vu l'extrême irritation des esprits, on devait appréhender qu'elle ne dégénérait en une guerre civile, qui s'étendrait bientôt sur tout le territoire de la confédération, et l'inonderait du sang de ses citoyens.

Les secrétaires d'état de la trésorerie et de la guerre, et le procureur-général furent d'avis que le président était tenu par les devoirs de sa place, d'employer, pour comprimer un soulèvement criminel et non provoqué, les forces que le corps législatif avait mises à sa disposition. La patience du gouvernement,

dirent-ils , n'avait fait qu'accroître l'insolence des mutins ; et plus de longanimité ne servirait qu'à les enhardir , et qu'à multiplier les dangers.

Cependant tous les membres du conseil ; quelle que fût la différence de leurs opinions sur les autres points de la discussion , pensèrent que la politique et l'humanité exigeaient que les forces qu'on emploierait fussent si imposantes , que les mutins eux-mêmes pussent juger que toute résistance de leur part serait inutile. Les comtés soulevés contenaient seize mille hommes en état de porter les armes. On calcula qu'ils pourraient en mettre sept mille en campagne , et que si on leur en opposait douze mille , ils ne songeraient pas même à se défendre.

Il était impossible que le président pût hésiter sur le choix qu'il avait à faire. L'honneur et la raison ne permettaient pas qu'il laissât insulter par des rebelles , le gouvernement dont les rênes lui étaient confiées , ni qu'il souffrît qu'on s'élevât contre la volonté nationale légalement exprimée par les autorités constituées. Il résolut donc de faire la proclamation qui devait précéder l'emploi de la force.

Cet acte qui porte la date du 7 août 1794 , contient une récapitulation des mesures que

le gouvernement avait prises, et l'exposé de la conduite que les rebelles avaient tenue. Le président annonça ensuite qu'il allait convoquer la milice, et somma tous les insurgens de rentrer paisiblement dans leurs foyers, avant le 1.^{er} septembre. Le même jour, les gouverneurs du New-Jersey, de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie, furent requis de mettre sur pied leurs contingens de milice, en nombre suffisant pour former une armée de douze mille hommes¹, qui serait organisée sur-le-champ, et qu'on tiendrait prête à marcher au premier signal.

Tandis qu'on s'occupait de ces préparatifs, on fit une dernière tentative pour n'être pas obligé de recourir à l'emploi de la force. Le gouvernement chargea le procureur-général, qui était citoyen de la Pensylvanie, M. Ross, sénateur qui représentait cet état, et avait beaucoup de popularité dans les comtés occidentaux, et M. Yates, juge de la cour suprême, d'aller faire aux rebelles l'offre d'une amnistie. Comme on avait jugé convenable que le pouvoir exécutif de la Pensylvanie agît de concert avec celui des Etats-Unis, le gouverneur, M. Mifflin, fit aussi une proclamation, et nomma

¹ La réquisition fut ensuite portée à quinze mille hommes.

des commissaires qui se réunirent à ceux du gouvernement général.

Cependant les insurgens n'omettaient rien de ce qui pouvait accroître le soulèvement. Ils s'efforcèrent d'entraîner dans leur parti les comtés de la Virginie dont ils étaient voisins, et ils se portèrent jusqu'à Morgan-Town, où résidait un inspecteur qui prit la fuite, et qui ne conserva son habitation qu'en affichant à la porte, qu'il avait résigné son office. Ils firent aussi de pareilles excursions dans les comtés situés à l'est des monts Allegueny, où un grand nombre de mécontents étaient disposés à les seconder.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, il se forma au Parkinson's-Ferry, le 14 août, une convention qui créa un comité de sûreté de soixante membres. Ceux-ci choisirent quinze d'entr'eux pour conférer avec les commissaires du gouvernement général et de l'état de Pensylvanie. Le comité de conférence n'était autorisé qu'à recevoir et qu'à rapporter les propositions qui seraient faites.

Des hommes qui avaient de la fortune et qui n'étaient pas entièrement dépourvus de lumières, avaient, dans la persuasion qu'ils seraient toujours les maîtres d'en tempérer l'ardeur, contribué à souffler le feu de la

révolte. Mais bientôt l'incendie franchit les limites qu'ils avaient fixées , et il ne leur fut plus possible de le contenir.

Les membres du comité de conférence furent d'avis qu'il convenait d'accepter les propositions du gouvernement , et ils employèrent tous leurs efforts pour les faire adopter par le comité de sûreté , où fut agitée vivement la question de savoir si , en se réservant la faculté d'user de tous les moyens constitutionnels pour faire révoquer la loi , on ne s'y soumettrait pas paisiblement. Le parti le moins violent l'emporta d'un petit nombre de suffrages ; mais le comité ne se jugeant pas autorisé à prononcer définitivement sur un point si important , en référa au peuple. Le résultat de ce renvoi fut de prouver que , quoiqu'il y eût beaucoup de citoyens disposés à la soumission , le plus grand nombre étaient toujours déterminés à s'opposer au libre exercice de l'autorité civile.

Par l'effet de différentes causes , au nombre desquelles était une grande répugnance pour le service qui faisait convoquer la milice , il parut d'abord qu'on aurait beaucoup de peine à mettre sur pied le contingent de la Pensylvanie ; mais l'assemblée législative de cet état , que le gouverneur avait convoquée pour

le 1.^{er} septembre, témoigna la plus grande horreur de la résistance qu'on opposait aux lois et au gouvernement général; et les citoyens des autres états montrèrent un zèle et un accord qui passèrent infiniment les espérances les plus vives des amis de l'administration. On fit, il est vrai, quelques tentatives pour prévenir l'effet de la réquisition du président. On déclara que les citoyens ne devaient pas être, entre les mains du ministre des finances, des instrumens pour verser le sang des citoyens. On prétendit qu'avant d'allumer les flambeaux de la guerre civile, il aurait fallu assembler les représentans du peuple; et l'on osa soutenir l'opinion extravagante, que le président n'aurait dû requérir la milice des autres états, qu'après avoir éprouvé que celle de la Pensylvanie était insuffisante. Mais la voix de la nation qui déclara qu'il fallait soutenir le gouvernement et les lois, imposa silence à tous les malveillans. Les officiers publics montrèrent une activité sans exemple, et les rapports qu'on reçut de toutes parts annoncèrent qu'on satisferait ponctuellement aux réquisitions du pouvoir exécutif. Enfin, par les efforts du gouverneur, dont le zèle suppléa au défaut des lois, la Pensylvanie même parvint à fournir son contingent.

Le 25 septembre , le président fit une nouvelle proclamation , où il s'éleva avec force contre cet esprit opiniâtre et pervers qui avait rejeté les propositions si modérées que le gouvernement avait faites. Il annonça la détermination inébranlable de remplir le devoir que lui imposait impérieusement la constitution , celui « de prendre soin que les lois » fussent exécutées littéralement , » et par conséquent de réduire les rebelles à l'obéissance.

Les troupes du New-Jersey et de la Pensylvanie eurent pour point de réunion , Bedford , et celles du Maryland et de la Virginie , Cumberland sur la Potomac ¹. Le commandement général avait été confié au gouverneur de la Virginie , M. Lee , sous qui les gouverneurs de la Pensylvanie et du New - Jersey commandèrent la milice de leurs états respectifs.

Le président visita en personne les différentes divisions de l'armée. Jugeant qu'elle

¹ L'esprit de révolte faisait les plus grands progrès , et il serait difficile de dire où il se serait arrêté , sans le puissant effort que fit le gouvernement. Même dans le tems que la milice se rassemblait , cet esprit se déclara dans plusieurs comtés de la Pensylvanie , et il perça dans une partie du Maryland.

devait surmonter tous les obstacles, il y laissa le secrétaire d'état du département de la trésorerie et retourna à Philadelphie, où la prochaine ouverture du congrès rendait sa présence absolument nécessaire.

L'armée s'avança en deux divisions, dans le pays des insurgens. Ainsi qu'on l'avait prévu, la force dont elle était, prévint l'effusion du sang. Les mécontents n'osèrent prendre les armes. Plusieurs d'entre les chefs qui avaient refusé de donner la promesse qu'ils se soumettraient aux lois, furent arrêtés ; et l'on fit le procès à quelques-uns. M. Bradford qui, dans les derniers momens de l'insurrection avait provoqué hautement la résistance, se sauva sur les terres de la domination espagnole.

Mais, quoiqu'on n'eût fait aucune résistance, les esprits n'étaient point calmés. Tout annonçait que la terreur imprimée par les grandes forces qu'on avait opposées aux insurgens, avait seule comprimé le soulèvement, et que si cette cause cessait d'agir, il se renouvellerait promptement. On jugea donc à propos de mettre en quartier d'hiver, dans le cœur du pays, un détachement dont le commandement fut confié au major-général Morgan.

Ainsi, sans verser une seule goutte de sang¹, le pouvoir exécutif parvint par son activité et sa prudence, à étouffer une révolte qui menaçait d'ébranler, jusqu'en ses fondemens, le gouvernement des Etats-Unis. L'indécence extrême avec laquelle on avait censuré les actes de l'administration, la violence que le parti de l'opposition avait mise dans l'expression de son mécontentement, et les dénonciations faites par les sociétés démocratiques qui prenaient le nom de peuple, et que plusieurs hommes considéraient comme si elles le composaient réellement, telles furent, selon les amis de l'administration, les causes de la coupable tentative qui fut faite dans les parties occidentales de la Pensylvanie, pour s'opposer, par la force des armes, à la volonté de la nation.

Dans cette conjoncture, le président communiqua à quelques-uns de ses amis les plus intimes, ce qu'il pensait au sujet des sociétés populaires.

« *Le véritable peuple*, rassemblé momentanément pour exprimer son opinion sur des points de politique, ne doit pas être confondu, » dit-il, « avec ces sociétés per-

¹ Deux habitans qui furent convaincus du crime de haute trahison, obtinrent leur grace.

« manentes, qui se constituent elles-mêmes,
 « et qui usurpent le droit de censurer les
 « actes des magistrats, et de diriger l'opinion
 « publique. Elles sont incompatibles avec tout
 « gouvernement, et il faut ou qu'elles tombent
 « dans un discrédit universel, ou qu'elles ren-
 « versent l'ordre de choses établi ¹. » Ecrivant
 au ministre des Etats-Unis près de la cour de
 Londres, à M. Jay, pour lui faire connaître ce
 qui se passait en Amérique, Washington s'ex-
 primait ainsi :

« Vous n'ignorez pas que ces associations
 « qui se sont formées elles-mêmes, et se
 « sont répandues sur toute la surface du pays,
 « ont travaillé constamment à semer la dé-
 « fiance, à exciter la jalousie et le mécon-
 « tentement, afin d'opérer une révolution dans
 « le gouvernement. Il n'est pas douteux, pour

¹ Ce ne fut point l'indignité avec laquelle ces sociétés
 traitaient son administration, qui firent concevoir au
 président une opinion défavorable d'elles. Cette opinion
 n'avait point été précipitée, et elle s'était formée au
 sein de la retraite. Dès l'année 1786, écrivant à un
 neveu chéri, qui était l'objet particulier de ses soins,
 et qui avec toute l'ardeur de la jeunesse, s'était em-
 pressé d'entrer dans une société politique, Washington
 présenta avec force ses objections contre les institutions
 de ce genre, et prévint les abus qu'elles pouvaient
 entraîner.

« tout homme qui a examiné leur conduite ,
 « qu'elles n'aient fomenté les troubles de
 « l'ouest ; mais heureusement , elles ont préci-
 « pité une crise pour laquelle elles n'étaient
 « point préparées ; et par-là , elles ont dévoilé
 « des desseins qui , je l'espère , accéléreront
 « leur chute. Le peuple a prouvé toute l'hor-
 « reur que ces projets lui ont inspirée , et tout
 « son attachement à la constitution et aux lois ;
 « et je crois que si la réquisition de la milice
 « avait été cinq fois plus forte , il y aurait
 « satisfait entièrement pour défendre son gou-
 « vernement.

« Les sentimens qu'on a fait paraître aussi-
 « tôt que le but où tendaient les mutins a
 « été suffisamment connu , et qu'on a été in-
 « formé des moyens de conciliation que le
 « gouvernement avait essayés , ne doivent pas
 « être passés sous silence. Des officiers géné-
 « raux se sont placés à la tête de simples
 « compagnies ; des officiers d'état-major n'ayant
 « point trouvé d'emploi selon leur grade , se
 « sont confondus dans les rangs des simples
 « soldats , et ont obéi aux ordres de ceux
 « qu'ils auraient dû commander ; un grand
 « nombre de riches propriétaires ont donné
 « l'exemple , en faisant toutes les marches , le
 « havre-sac sur le dos , et en couchant sur la

« paille dans les tentes des soldats , durant les
 « nuits froides que nous avons eues. Bien plus ,
 « une infinité de jeunes quakers des familles
 « les plus distinguées et les plus riches , ont ,
 « malgré les représentations de leurs anciens ,
 « pris les armes , et marché avec nos troupes.

« Les insurgens ont été atterrés de cette
 « unanimité de sentiment , à laquelle ils ne
 « s'attendaient point. Tandis que l'orage gron-
 « dait au loin , ils exagéraient leurs forces , et
 « se vantaient de former des magasins avec
 « les armes qu'ils enlèveraient à la milice. Leur
 « langage est bien changé à cet égard ; mais
 « leurs principes sont toujours les mêmes. » »

Quoique la session du congrès dût s'ouvrir le 3 novembre , ce fut seulement le 18 de ce mois que les membres du sénat se trouvèrent en nombre suffisant pour délibérer. Le 19, le président fut rendre aux deux chambres réunies , le compte que la situation des affaires exigeait qu'il leur rendît. Il retraça en détail , dans son discours , les progrès de l'opposition qu'on avait mise à l'exécution des lois , les moyens par lesquels on s'était efforcé de faire cesser le mécontentement , et les mesures qu'on avait prises pour soumettre les rebelles. Après avoir donné des éloges au zèle que les citoyens de toutes les classes

avaient montré, et à l'empressement avec lequel ils avaient prouvé de nouveau qu'ils ne séparaient point, de ceux de la liberté, les principes qui formaient la base du gouvernement, il saisit l'occasion d'insister sur un point qui lui avait toujours paru d'une extrême importance.

« Une bonne organisation de la milice, » dit-il, « fera le plus grand honneur au corps législatif, et sera pour lui un titre à la reconnaissance publique. Je me flatte de l'espérer que la présente session ne s'écoulera pas sans qu'on ait donné toute la force nécessaire au pouvoir d'organiser, d'armer et de discipliner la milice. » Lorsqu'il eut retracé la situation des affaires avec les indiens, le président appela l'attention de la chambre des représentans, sur un sujet non moins intéressant que l'organisation de la force publique.

« Le tems qui s'est écoulé depuis que nous nous sommes occupés des finances, a fait connaître nos ressources et la possibilité de tracer un plan définitif pour l'extinction de la dette de l'Union. Rien ne pourra mieux que cette mesure, assurer le bien-être de nos commettans. Plaçons le crédit sur des bases inébranlables, et empêchons ainsi

« qu'une accumulation progressive de la dette
« ne mette en péril notre gouvernement. »

Washington annonça qu'il communiquerait au corps législatif dans un autre tems, quelques particularités concernant les relations des Etats-Unis avec les nations étrangères.

« Cependant, » continua-t-il, « il ne peut
« y avoir aucun inconvénient à déclarer que
« j'ai pris soin d'entretenir la paix avec toutes
« les puissances, d'observer strictement les
« traités, d'empêcher qu'on ne s'écartât de
« la ligne de la neutralité, d'expliquer ce qui
« était mal compris, de rectifier ce qui pou-
« vait blesser quelque nation que ce fût, et,
« après avoir ainsi acquis le droit de demander
« justice, de nous mettre en état d'exiger
« qu'on nous la rendît. »

Le comité chargé de préparer la réponse que le sénat devait faire au discours du président, en présenta un projet qui contenait le passage suivant :

« L'inquiétude que nous a causée la cou-
« pable résistance que les comtés occidentaux
« de la Pensylvanie ont opposée à l'exécution
« des lois, s'est accrue par la conduite qu'ont
« tenue certaines sociétés qui se sont consti-
« tuées elles-mêmes. Nous craignons que cette
« conduite ne soit l'effet d'une erreur poli-

« tique, qu'elle n'ait eu pour objet de ren-
 « verser le gouvernement, et qu'en leur don-
 « nant l'espoir d'être soutenus, elle n'ait
 « excité nos concitoyens à se soulever. » On
 donnait aussi l'approbation la plus entière
 aux mesures que le président avait prises pour
 étouffer la révolte. Le projet de réponse dans
 lequel on avait récapitulé toutes les parties
 du discours du président, finissait ainsi :

« La modération, la justice et la fermeté,
 « qu'en cette conjoncture si critique pour les
 « Etats-Unis, vous avez montrées dans les
 « relations avec les puissances étrangères, ne
 « peuvent manquer de servir éminemment les
 « intérêts de la patrie, et sont pour vous les
 « titres les plus sûrs à la reconnaissance pu-
 « blique. »

Ce passage n'éprouva point de contradic-
 tion. Il n'en fut pas ainsi de celui qui con-
 cernait les sociétés démocratiques; mais les
 événemens que nous avons retracés, avaient
 extrêmement renforcé dans le sénat, le parti
 qui soutenait l'administration, et le projet
 proposé par le comité ne subit aucun chan-
 gement.

Le même esprit ne se fit point remarquer
 dans la chambre des représentans. Le parti
 de l'opposition y conservait toute sa prépon-

dérangé ; et ceux qui en étaient les chefs , montraient journellement moins d'égard pour le premier magistrat. Ils ne pouvaient oublier que son intervention avait dérangé un projet qu'ils avaient à cœur , et le ressentiment que leur donnait la mission de M. Jay , subsistait dans toute sa force. L'adresse qui fut présentée par le comité auquel le discours du président avait été renvoyé , ne faisait mention ni des sociétés populaires , ni de la victoire remportée sur les indiens , ni des relations extérieures. On proposa d'y insérer un passage par lequel la chambre exprimerait la satisfaction que lui avaient fait éprouver les succès de l'armée commandée par le général Wayne. On déclara que le comité n'avait pas voulu rappeler minutieusement toutes les parties du discours , mais que puisqu'on désirait qu'on s'étendît davantage sur quelques points , il ne serait pas hors de propos de dire quelque chose au sujet des relations extérieures. Il fut donc proposé d'amender l'amendement , par cette phrase : « Désirant de
« conserver la paix avec toutes les nations ,
« nous ne pouvons manquer d'approuver hautement *une* politique qui ne contribue pas
« moins à nous assurer la continuité de ce
« bien , que la jouissance de nos droits natu-

« rels. » On demanda alors que *votre* fût substitué à *une*, afin que la réponse fut plus précise. Il s'ensuivit une discussion très-vive ; et les amis de l'administration jugeant qu'il valait mieux garder le silence sur cette partie du discours que de répondre de la manière dont la chambre paraissait disposée à le faire, pria le membre qui avait présenté le sous-amendement, de le retirer.

On proposa ensuite d'insérer cette phrase dans la réponse : « La chambre ne doute nullement que de certaines sociétés qui se sont constituées elles-mêmes, et que les combinaisons d'hommes qui s'inquiètent peu des conséquences, et qui ne craignent point de blesser la vérité, n'aient, en semant les soupçons, en excitant la jalousie, et en portant des accusations contre le gouvernement, concouru à faire commettre cet odieux attentat contre l'autorité des lois, cette violation de tous les principes d'ordre social. » Le parti de l'opposition combattit, avec toutes ses forces, cette proposition. La discussion fut éloquente et vive. Elle se termina dans le comité général, par distraire les mots « ces sociétés qui se sont constituées elles-mêmes. » Quarante-sept voix furent contre, et quarante-cinq seulement pour la conservation de

cette partie de la phrase ; mais lorsque la question fut posée de nouveau dans la chambre, l'orateur qui n'était point de l'avis dont avait été celui du comité général, fit pencher de l'autre côté la balance, et l'on conserva les mots que nous avons cités.

Cet avantage fut bientôt perdu. Une proposition qui avait pour objet de restreindre la censure aux sociétés et aux réunions formées dans les quatre comtés occidentaux de la Pensylvanie, et dans les comtés adjacens, fut approuvée par la voix prépondérante de l'orateur. En conséquence, ceux qui soutenaient l'amendement l'abandonnèrent, et l'adresse fut votée, sans qu'on y eût exprimé aucun sentiment sur ce qui avait formé le sujet de ce débat.

La victoire qui fut remportée de la sorte sur les amis de l'administration, rendit toute leur activité aux sociétés démocratiques ; mais ce ne fut que pour un instant. La part que l'opinion publique, et le président, jugèrent qu'elles avaient eue à un soulèvement qui était généralement en horreur, leur fit un tort extrême ; et elles languissaient des suites de cette blessure, lorsqu'elles furent frappées d'un coup mortel, qui leur fut porté du côté où elles l'attendaient le moins.

Poussés au désespoir par le despotisme des sanguinaires jacobins et du tyran féroce qui s'était mis à la tête de ces factieux , et voyant que le nombre prodigieux des victimes immolées aux capricieuses fureurs de ce monstre , ne faisait qu'accroître la soif du sang qui le dévorait , les membres de la convention nationale sentirent enfin que le meilleur moyen de se soustraire au danger qui les menaçait , était de le braver ; et étant parvenus à faire monter Robespierre sur l'échafaud , ils mirent un terme au règne de la terreur. Après avoir été porté à un excès qui donne l'air de la fable à l'histoire , le pouvoir des clubs finit avec l'homme qui était leur appui ; et ces sociétés tombèrent dans le mépris, sort qu'elles avaient si bien mérité. Les moyens par lesquels elles avaient obtenu l'influence leur furent enlevés , et bientôt le lieu de leurs séances fut fermé. Comme si leur existence tenait au même fil , la destruction des sociétés populaires de France fut le signal de celle des sociétés démocratiques des Etats-Unis ; et les efforts que firent ces dernières , n'aboutirent qu'à prouver combien elles regrettaient le pouvoir qu'elles avaient usurpé.

Malgré la différence d'opinion , qui subsistait à quelques égards entre le pouvoir exécutif

et une branche de la puissance législative, les différens objets que le premier magistrat avait recommandés dans son discours, attirèrent sur-le-champ l'attention des deux chambres. On passa une loi qui autorisa le président à poster dans les quatre comtés occidentaux de la Pensylvanie, un détachement de milice. On accorda des fonds pour payer, dans le cas où les hommes qui se seraient portés à ces voies de fait, seraient insolvables, des indemnités aux citoyens dont les propriétés auraient été détruites par les insurgens, et l'on affecta une somme de plus de 1,100,000 dollars pour les dépenses qu'avait occasionées le soulèvement. On rendit la levée de la milice moins difficile qu'elle ne l'était, et le président fut autorisé à la faire agir sans avoir obtenu le certificat d'un officier de justice.

Le secrétaire d'état du département de la trésorerie ayant suggéré tout le système des taxes que le congrès avait établies, on l'en considérait, à juste titre, comme l'auteur. L'esprit de persévérance dont ce ministre était doué, faisait juger qu'aucune clameur ne l'empêcherait de recommander les mesures qu'il croirait utiles. Une maxime qu'il professa constamment, fut que de l'établissement du crédit public dépendait la prospérité des

Etats-Unis ; et il paraît que l'un des premiers objets de son ambition était de le consolider. Il y avait appliqué toute son attention ; et tandis que l'on discutait un rapport qu'un comité avait fait sur un projet de résolution, portant qu'il convenait d'affecter de nouveaux fonds à l'amortissement de la dette nationale, le secrétaire d'état adressa à la chambre des représentans , par l'intermédiaire de l'orateur, une lettre où il annonça qu'il avait tracé , sur la base du revenu public, un plan pour le maintien du crédit , plan qu'il était prêt à communiquer. Son rapport offrit le résultat des recherches aussi utiles que pénibles , qu'il avait faites sur un sujet qui n'était pas moins compliqué qu'intéressant.

Ce fut là le dernier acte officiel du colonel Hamilton. La modicité des appointemens attachés aux places des divers départemens de la puissance exécutive , empêchait que ceux qui n'avaient qu'une fortune bornée , et dont les talens suffisaient pour leur assurer une indépendance honorable, ne les occupassent long-tems. Tandis qu'on l'accusait d'amasser , par des moyens illicites , des richesses prodigieuses , Hamilton dépensait au service public , une partie des sommes qu'il avait acquises précédemment ; et en conséquence , il

se vit contraint de se retirer. Les accusations portées contre lui durant la dernière session du second congrès, le firent différer, jusqu'à ce qu'on eût pu examiner sa gestion, l'accomplissement de ce dessein ; mais en même tems, il déclara au président qu'il lui donnerait sa démission lorsque la session qui devait commencer en décembre 1793, serait terminée. Les événemens qui se multiplièrent vers cette époque faisant craindre que la guerre ne s'allumât bientôt, il ajourna de nouveau son projet, au commencement de l'année suivante. Comme, immédiatement après son retour des comtés occidentaux de la Pensylvanie, c'est-à-dire, le 1.^{er} décembre 1794, toute crainte d'une guerre intestine et d'une guerre extérieure s'était dissipée, il annonça au président qu'il se retirerait le dernier jour du mois de janvier 1795.

Il est rarement arrivé qu'un ministre ait inspiré plus vivement l'amitié et la haine, que ne l'a fait le colonel Hamilton ¹. Ses talens étaient trop supérieurs pour qu'on pût

¹ Nous avons déjà dit que le colonel Hamilton avait été tué, il y a environ deux ans, par le colonel Burr, qui est actuellement accusé d'avoir voulu démembrer le Kentockey du territoire de l'Union.

les contester; et son honneur et sa probité n'étaient point, malgré la calomnie qui les attaquait plus d'une fois, révoqués en doute, par ceux de ses ennemis qui le connaissaient bien. Ses principes politiques et ses projets ont fait naître les opinions les plus opposées. Tandis que l'un des partis croyait réellement qu'Hamilton se proposait de conserver, dans toute sa pureté, la constitution des Etats-Unis, l'autre lui imputait, peut-être aussi sincèrement, l'intention de la détruire; tandis que ses amis étaient persuadés qu'il considérait du même œil, c'est-à-dire, en homme d'état, toutes les nations étrangères, ses ennemis ne voulaient voir dans sa conduite, que haine pour la France et qu'attachement pour la Grande-Bretagne. Ce fut un malheur pour lui, d'être constitué en dignité dans un tems d'orages, dans un tems où l'exercice du jugement n'était pas libre. Les préjugés contre une dette nationale étaient dans toute leur force, lorsqu'il fut mis à la tête d'un département où il devait lutter contre eux, et tracer un plan qui rétablît le crédit des Etats-Unis, en satisfaisant leurs créanciers. A l'époque où la contestation entre les partisans d'un gouvernement général, et ceux des gouvernemens particuliers, était le plus échauffée, les devoirs de sa place

lui fournirent de fréquentes occasions de montrer toute sa prédilection pour le premier de ces deux systèmes. Lorsque cette fureur qui désolait la France, se fut aussi emparée des esprits en Amérique, il eût peut-être mieux valu pour le repos, et même pour la réputation d'Hamilton, qu'il fût atteint de cette contagion. Enfin, il jugea la révolution française sans passion, et il eut le courage de prédire qu'elle ne se terminerait point comme on prétendait alors qu'elle le ferait.

De telles opinions dans un pareil tems, ne pouvaient manquer d'attirer beaucoup de reproches à un homme dont la franchise les lui faisait professer hautement. Les soupçons qu'elles occasionaient, tiraient une nouvelle force de la connaissance qu'on avait de ses principes politiques. La constitution lui paraissait manquer de vigueur; et il voyait dans les empiétemens des états particuliers, de grands dangers pour la liberté des américains. Cependant il déclara qu'il se soumettait entièrement à la décision portée par le plus grand nombre de ces concitoyens, et qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir, pour que leur tentative fût couronnée du succès. Aucune partie de sa conduite n'a jamais pu inspirer des doutes sur la sincérité de cette

déclaration. Enfin, le président qui connaissait parfaitement le mérite d'Hamilton, lui conserva toujours une très-grande part dans son estime; et même il avait jeté les yeux sur lui, lorsqu'il avait cherché quelqu'un à qui il pût confier la mission d'aller négocier avec le gouvernement britannique¹.

Le comité dont nous avons parlé avant cette digression, fit la proposition qu'on établît de nouveaux droits, et qu'on rendît permanens ceux qui existaient déjà. Telle fut la force de l'opposition, que bien que le bill eût été présenté au commencement de la session, il ne passa qu'à la fin de février (1795) dans la chambre des représentans. Ainsi fut établi un système qui, si l'on n'en dérange point les combinaisons, et qui si l'on n'augmente pas trop la masse de la dette, acquittera complètement et en peu d'années les Etats-Unis. L'acte a constitué un fonds qui se compose de l'excédant du revenu public, de dividendes de la banque, et du produit des ventes des terres de l'ouest. Les sommes qui proviennent des paiemens sont versées dans la caisse de l'amortissement; et le gouvernement a solennellement engagé sa foi, qu'elles ne

¹ Le parti de l'opposition craignait extrêmement ce choix. Hamilton lui-même recommanda M. Jay.

seront point appliquées à d'autres usages.

On tenta, dans le cours de la session, de faire réduire l'état militaire. Quoique les indiens eussent fait des avances qui permettaient d'espérer une prompte pacification, il n'avait point été conclu de traité; et, quoique l'on sût que les négociations avec la Grande-Bretagne prenaient une heureuse tournure, rien n'autorisait à croire fermement qu'elles dussent amener la fin de tous les différens. En conséquence, il y aurait eu de l'imprudence à diminuer alors les forces des Etats-Unis.

Le tems pour lequel les représentans avaient été élus, étant expiré le 3 mars 1795, la session du congrès fut terminée. Quoique le parti qui était opposé au système de l'administration l'eût fréquemment emporté d'un petit nombre de suffrages, dans une des deux branches de la puissance législative, plusieurs causes avaient concouru à donner beaucoup de poids aux recommandations que le pouvoir exécutif avait faites. On peut mettre au nombre de ces causes, la victoire qu'avait remportée le général Wayne, et le succès des mesures qui avaient été prises pour étouffer la révolte des comtés occidentaux de la Pensylvanie. On négligea cependant plusieurs points que le président avait recommandés.

Nous citerons à ce sujet un bill qui prit naissance dans le sénat , et dont l'objet était de maintenir la paix avec les indiens , en les mettant à l'abri des incursions et des déprédations des blancs. C'était un objet dont le président s'était fortement occupé depuis le commencement de son administration ; et à peine avait-il laissé écouler une session sans en avoir entretenu le congrès. Il en avait parlé dans le discours qu'il avait prononcé au commencement de celle dont nous retraçons les opérations. Ce fut aussi le sujet d'un message qu'il adressa au corps législatif , et qui accompagna un rapport fait par le secrétaire d'état du département de la guerre.

« L'expérience nous démontre , » avait dit le ministre , « qu'il est préférable de vivre en
« paix que d'être en guerre avec les indiens.
« Les Etats-Unis n'ont rien à gagner par une
« guerre de cette sorte ; et elle leur fait perdre
« des hommes et de l'argent , et compromet
« leur réputation. Comme nous sommes plus
« éclairés et plus puissans que les nations in-
« diennes , il est de notre honneur de les traiter
« avec bonté , et même avec générosité. »

Le secrétaire d'état avait proposé , outre l'établissement des relations de commerce qui étaient indispensables pour conserver la

paix avec les indiens , la formation d'une chaîne de postes sur leur propre territoire , mais avec leur consentement , et une déclaration portant que tous ceux qui franchiraient les limites pour passer sur les terres des sauvages , seraient jugés conformément à la loi martiale. Ces propositions avaient fait la base d'un bill qui avait passé dans le sénat , mais qui avait été rejeté par une faible pluralité dans la chambre des représentans.

Le rapport du secrétaire d'état pour le département de la guerre , ne précéda que de peu de jours la démission de cet officier qui , le 28 décembre 1794 , adressa au président une lettre où il lui annonça officiellement qu'il se retirerait le 31. Cette lettre , dont l'objet avait été long-tems auparavant communiqué verbalement à Washington , était terminée par les paragraphes suivans :

« C'est avec un extrême regret , qu'après
 « avoir servi mon pays près de vingt ans , et
 « le plus souvent sous vos yeux , je me vois
 « forcé de quitter un poste si honorable. Mais
 « les devoirs que m'impose une nombreuse
 « famille , ne me permettent pas de négliger
 « ses intérêts plus long-tems.

« En quelque position que je me trouve , je
 « me rappellerai avec toute la reconnaissance

« d'un cœur sensible , les témoignages de
 « confiance que vous m'avez donnés , et les
 « bontés dont vous m'avez comblé. »

Le président, en répondant au secrétaire d'état qu'il acceptait sa démission, lui dit aussi :

« Je ne puis vous voir cesser vos fonctions,
 « sans vous donner l'assurance que je suis in-
 « timement convaincu que vous avez bien
 « mérité de votre pays. Que cette déclaration
 « ajoute, s'il se peut, à la satisfaction que vous
 « devez éprouver à sentir que vous avez fait
 « votre devoir.

« La connaissance que j'ai de vos services
 « m'autorise à vous tenir ce langage, et jus-
 « tifie l'amitié que je vous ai toujours portée,
 « et que je vous porterai toujours. »

Le colonel Pickering qui avait rempli plusieurs emplois importans durant la guerre de la révolution, et que le gouvernement avait déjà honoré de sa confiance, fut désigné pour remplacer le général Knox, en qualité de secrétaire d'état de la guerre¹.

Le traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et signé le 19 novembre

¹ Le colonel Pickering était auparavant à la tête de la direction générale des postes.

1794, par le lord Grenville et M. Jay, fut reçu le 7 mars suivant, au bureau du département d'état, en Amérique.

M. Jay était arrivé à Londres, le 15 juin 1794. Depuis cette époque jusqu'à celle de la conclusion du traité, il s'était occupé sans relâche de la mission pénible dont il avait été chargé. Joignant la fermeté à la décence, et témoignant une juste déférence pour le gouvernement britannique, sans oublier toutefois ce qu'il devait à celui qu'il représentait, ce ministre écarta toutes les petites difficultés qui fréquemment font échouer des négociations d'une grande importance, et facilita ainsi l'adoption des mesures que le véritable intérêt des deux nations suggérait de prendre. Il eut à discuter plusieurs questions très-compliquées. Il y en eut même quelques-unes sur lesquelles il fut impossible de s'entendre. A la fin, il fut conclu un traité, que M. Jay considéra comme le meilleur qu'on pût obtenir alors, et qui, selon l'avis de ce ministre, devait être accepté par les Etats-Unis¹.

Le 8 juin, cet acte fut soumis à l'examen

¹ M. Jay écrivant en particulier au président, à l'époque de la signature du traité, lui disait : « Il était impossible d'en faire davantage. » — « Je ne dois point vous cacher que la confiance qu'on avait dans

du sénat. Un fait qu'on prétend avoir été inconnu à M. Jay, donna lieu à une objection très - forte contre une partie du douzième article, qui réglait le commerce avec les îles anglaises des Indes occidentales. L'intention des parties contractantes avait été d'établir une communication directe entre les Etats-Unis et ces îles; mais le gouvernement britannique n'avait pas voulu que les productions des dernières pussent être transportées en Europe dans les vaisseaux des premiers; et il avait fallu renoncer à importer dans les îles que nous venons de désigner, des articles de commerce de même nature ¹ que ceux qu'elles fournissaient le plus. En conséquence le sénat ne donna qu'une approbation condi-

« votre caractère, a été très-visible et très-utile, dans
« tout le cours de la négociation.

« Je suis dans l'erreur, si la plus grande partie des
« membres du cabinet et de la nation ne sont pas favo-
« rablement disposés pour nous. »

¹ Au nombre de ces articles était le coton. Précédemment les Etats-Unis en produisaient à peine assez pour leur consommation intérieure; mais depuis quelques années, les cotonniers avaient été cultivés avec tant de succès dans les états méridionaux, que le coton y formait une des branches de commerce les plus productives.

tionnelle au traité¹. La résolution prise par ce corps offrait des difficultés qui demandaient à être examinées attentivement. Lorsqu'elles le furent, on apprit par une voie qui, bien qu'elle ne fût pas officielle méritait quelque croyance, qu'on avait renouvelé l'ordre du 8 juin 1793, qui ordonnait de saisir toutes les cargaisons de vivres destinées pour les ports de France. Le président qui craignit que cet ordre ne fût considéré comme une interprétation de l'article du traité, qui semblait impliquer l'idée que des comestibles, quoiqu'ils ne fussent pas généralement de contrebande, pouvaient être considérés comme tels, interprétation à laquelle il avait résolu de résister, crut devoir examiner de nouveau cet acte. Il fit aussi dresser un mémoire contre l'ordre dont nous venons de parler; et tandis qu'on s'en occupait, il se rendit au Mont-Vernon, où ses affaires l'appelaient.

Quoique durant le cours de la négociation on en eût communiqué quelques parties au public, on se plaignit vivement qu'elle eût été ensevelie dans un profond secret. Ce mystère et les délibérations du sénat à ce sujet, délibérations qui eurent lieu à huis-clos, passèrent

¹ La pluralité ne se composa que du nombre de suffrages voulu par la constitution.

pour des preuves du mépris que ceux qui tenaient les rênes du gouvernement avaient pour le peuple , et de leur penchant pour les formes monarchiques. Les têtes couronnées qui trament des desseins destructifs des droits de l'homme et de la félicité des nations, pouvaient, disait-on, couvrir d'un voile impénétrable leurs opérations; mais les républiques ne devaient pas avoir de secrets. Les magistrats n'étant que les serviteurs du peuple sous cette forme de gouvernement, devaient agir à découvert. L'absurdité de cette doctrine ne surpassait pas l'extravagance qui régnait alors.

Plus l'époque où l'on devait prononcer sur le traité s'approcha, plus la fermentation augmenta. Le pouvoir exécutif fut attaqué ouvertement, et la mission de M. Jay fortement blâmée. On prétendit qu'un traité d'amitié et de commerce avec la Grande - Bretagne, quels que fussent les principes sur lesquels on l'avait conclu, était un déshonneur pour les Etats-Unis, et une injure faite à la France. Il n'y avait, continuait-on, aucune différence entre un pareil acte et un traité d'alliance. Le conclure, c'était trahir les intérêts de ces anciens alliés, qui assuraient par leurs éclatantes victoires, l'indépendance qu'ils avaient donnée à l'Amérique; c'était sacrifier les français à

leurs ennemis naturels, aux ennemis de la liberté du genre humain.

Quoique l'usage et que les égards qu'on devait à une nation étrangère exigeassent, non moins qu'une résolution positive, que le secret ne fût pas violé par les membres du sénat, l'un d'entr'eux fit publier par la voie de l'impression, le 29 juin 1795, un extrait du traité, extrait qui toutefois était peu exact. Aussitôt les citoyens des villes les plus peuplées se rassemblèrent pour délibérer sur un acte dont l'examen exigeait toute l'habileté d'un homme d'état, jointe à beaucoup de connaissances positives ¹. La première réunion eut lieu à Boston; et cet exemple fut promptement suivi par New-York, Philadelphie ², Baltimore et Charleston, etc., etc.

¹ L'auteur ne prétend exprimer aucune opinion sur le traité en lui-même, ni sur le degré de force des objections qu'il a occasionnées. Ses remarques ne s'appliquent qu'à l'esprit qui a dicté les résolutions et les adresses dans lesquelles on a condamné toutes les stipulations, et même la plupart des expressions de cet acte, que de plus on a censuré vivement, parce qu'il n'a point fait des concessions qu'on aurait désiré qu'il fît. Le mot *amitié* est celui qui a le plus excité l'indignation.

² L'adresse des citoyens de Philadelphie était conçue en termes respectueux; mais la conduite de ceux qui

Dans ces assemblées, on rédigea des adresses qu'on livra à l'impression, en même tems qu'on les envoya au président. Le 18 juillet, Washington, allant au Mont-Vernon, reçut à Baltimore une copie des résolutions que les citoyens de Boston avaient prises. La réponse qu'il y fit, annonça qu'il se proposait de soutenir avec courage tous les efforts que l'on ferait pour gêner l'exercice de ses fonctions constitutionnelles.

Le président fut de retour à Philadelphie, le 11 août; et le lendemain, la question relative à la ratification du traité fut examinée dans son conseil. Le secrétaire du département d'état fut seul d'avis que cette ratification ne devait pas avoir lieu, tant que l'ordre du 8 juin 1793 serait maintenu¹, et que la guerre subsisterait entre la France et la Grande-Bretagne. Il fut donc résolu d'approuver le

la présentèrent, fut très-indécente. Au nombre de trois cents, ils furent manœuvrer devant les maisons où résidaient l'ambassadeur et le consul anglais, et devant celle de M. Bingham, sénateur, qui avait voté avec la pluralité; et à chacune de ces places, ils brûlèrent un exemplaire du traité.

¹ Avant qu'on eût reçu la nouvelle que l'ordre du 8 juin avait été remis en vigueur, le secrétaire du département d'état avait été d'avis qu'on ratifiât le traité.

traité sur-le-champ , et de faire remettre au gouvernement britannique un mémoire contre l'ordre dont nous venons de parler. Le président parvint de la sorte à son but. On révoqua l'ordre en Angleterre , et les ratifications du traité furent échangées.

Cette détermination aigrit extrêmement le parti de l'opposition. Washington avait eu jusque-là tant de part à l'affection des citoyens, que ses ennemis eux-mêmes avaient cru devoir conserver des ménagemens avec lui, et qu'extérieurement ils lui témoignaient beaucoup de respect. Mais la mission de M. Jay et la ratification du traité qui en fut la suite , les firent changer de conduite à son égard. On l'attaqua vivement, soit comme militaire , soit comme homme d'état , et on lui refusa toute sorte de mérite, sous ce double rapport. La calomnie ne s'arrêta point là. On prétendit hautement qu'en négociant un traité sans avoir pris l'avis du sénat, et qu'en insérant dans cet acte, des articles dont la décision appartenait uniquement à la puissance législative, il avait violé ouvertement la constitution, délit pour lequel il fallait intenter une accusation contre lui. De plus, on soutint, sans rougir, qu'il avait tiré du trésor public, pour l'appliquer à son usage

particulier, une somme plus forte que celle qui était affectée aux dépenses qu'exigeait sa place. Cette dernière allégation fut appuyée d'extraits des comptes de la trésorerie, qui avaient été rendus au corps législatif, et on la soutint avec la dernière impudence. Quoique le secrétaire d'état niât qu'on eût jamais outre-passé le montant des sommes allouées, un petit nombre d'hommes se flattaient de ternir la réputation d'un patriote, à l'influence duquel ils imputaient le mauvais succès de tous leurs desseins. Quant au véritable public, sa confiance dans l'intégrité du premier magistrat fut inébranlable ; mais les documens qu'on avait produits faisaient craindre que quelque imprudence dont Washington ne serait point coupable, n'eût été commise sous son nom.

Cet état d'incertitude ne dura pas longtemps. Le dernier secrétaire d'état de la trésorerie, sous l'administration de qui ce péculat, disait-on, avait été commis, vint donner une entière explication du fait. Il en résulta que Washington n'avait jamais perçu lui-même aucune partie des honoraires attachés à sa dignité, mais que le tout avait été touché et dépensé par son intendant. La somme allouée pour l'année était remise à cet officier,

par des paiemens proportionnés aux besoins momentanés de la maison, mais inégaux; et de la sorte, tantôt le trésor public était en avance, tantôt il était en arrière. Hamilton prouva par la constitution et les lois, que cette coutume n'avait rien de répréhensible, et il appuya son opinion d'un grand nombre d'exemples; mais, quoi qu'il en fût, c'était une opération à laquelle le président n'avait participé aucunement. Après cet éclaircissement, le public ne vit qu'avec une extrême indignation, qu'on eût voulu diffamer un homme qui faisait l'orgueil de la nation. Tous les américains furent vivement affectés de cette calomnie contre le plus illustre de leurs concitoyens; et ceux qui en étaient les auteurs, furent réduits au silence.

Le secrétaire du département d'état avait donné sa démission ¹, le 19 août; et il s'était

¹ Une lettre que le ministre de la république française avait écrite au mois d'octobre 1794, fut interceptée par le capitaine d'une frégate anglaise, qui l'envoya à M. Hammond; et celui-ci la donna, vers la fin de juillet 1795, au secrétaire d'état de la trésorerie, qui, lorsque le président fut de retour à Philadelphie, la lui mit sous les yeux. Cette lettre était relative à des choses que M. Randolph avait communiquées au ministre français. Washington qui en fut très-choqué, eut avec le secrétaire du département d'état une con-

écoulé quelque tems avant qu'on eût nommé son successeur, qui fut le colonel Pickering. Ce dernier fut remplacé dans le département de la guerre par M. M'Henry, qui avait servi dans l'état-major de Washington, et avait été membre du congrès avant l'établissement de la constitution. La mort de M. Bradford rendit vacante la place de procureur-général, que M. Lee, qui jouissait de beaucoup de considération dans le corps législatif de la Virginie et au barreau de cet état, remplit alors.

Le 3 août 1795, le général Wayne conclut avec les indiens du nord-ouest de l'Ohio, un traité par lequel la guerre qui avait dévasté si

férence, qui fut suivie de la démission de cet officier. Pour justifier sa conduite, M. Randolph demanda communication d'une lettre que le président lui avait écrite quand il était en place, et qui se trouvait dans les bureaux du ministère. Il se proposait de la publier, ainsi que d'autres lettres du même genre, et d'en tirer la conséquence que son attachement à la France et à la liberté, l'avait rendu victime des intrigues d'une faction anglaise et aristocratique. Washington lui répondit : « J'ai, conformément à la demande que vous
« m'en avez faite, donné l'ordre qu'on vous commu-
« niquât ma lettre du 22 juillet. Vous êtes le maître de
« publier, pour votre justification, toute lettre que je
« puis vous avoir écrite d'office, et même tout discours
« que je puis avoir proféré devant vous. »

long-tems cette frontière, se termina avantageusement pour les Etats-Unis. Il s'était fait aussi, malgré les intrigues des espagnols établis dans les environs, un accommodement à l'amiable avec les puissantes tribus du sud; et pour maintenir la paix sur ce point, il suffisait de fournir au pouvoir exécutif les moyens d'arrêter les incursions que des brouillons qui résidaient sur la frontière méridionale, faisaient fréquemment dans le pays des indiens, incursions qui occasionnaient presque toujours des meurtres.

Peu de sujets intéressaient plus vivement les citoyens et le gouvernement des Etats-Unis, que ne le faisait le sort de ceux de leurs compatriotes qui étaient retenus en captivité par les algériens. Malgré tous les efforts qu'il avait faits, et, quoiqu'il lui eût été impossible de seconder la négociation par un appareil imposant, les malveillans attribuaient à la négligence du pouvoir exécutif, et à sa politique envers la France et la Grande-Bretagne (ce chef d'accusation perpétuel) la prolongation de ce malheur. Cependant, des pleins pouvoirs furent envoyés au ministre des Etats-Unis à Lisbonne, au colonel Humphreys qui, en conformité de ses instructions, chargea M. Donaldson de se rendre à Alger.

Ce négociateur y conclut, le 5 septembre 1795, le traité le moins désavantageux qu'il fût possible d'obtenir; et dans le courant du mois de décembre suivant, le colonel Humphreys donna son approbation à cet acte.

Tous les efforts que le pouvoir exécutif avait faits pour procurer aux habitans de l'ouest la libre navigation du Mississipi, n'avaient, durant un long espace de tems, abouti à rien. La négociation que MM. Carmichael et Short avaient suivie, avait été prolongée adroitement par le cabinet de Madrid; et ces envoyés eux-mêmes avaient demandé qu'on mît un terme à leur mission. A la fin, l'Espagne qu'embarrassait la guerre où elle était engagée, montra plus de disposition à traiter avec les Etats-Unis. Comme M. Short n'avait de rang que celui de résident, et que l'étiquette de la cour de Madrid exigeait qu'un ministre d'un ordre supérieur et nommé spécialement fût chargé de la négociation, le président, quoiqu'il eût toujours en son premier agent la confiance la plus entière et la mieux fondée, nomma, au mois de novembre 1794, M. Pinckney, envoyé extraordinaire vers Sa Majesté Catholique. Ce plénipotentiaire se rendit à Madrid, l'été suivant; et il fut conclu avec l'Espagne, le 20 octobre 1795,

un traité par lequel les droits des Etats-Unis furent entièrement reconnus¹.

Ainsi furent levés, autant du moins que le pouvoir exécutif put le faire, tous les obstacles contre lesquels les Etats-Unis luttèrent depuis si long-tems à l'extérieur. Quelques-uns de ces obstacles existaient avant que le gouvernement dont Washington tenait les rênes fût établi; et il n'y a qu'une extrême prudence qui ait pu détourner les malheurs qu'ils faisaient appréhender.

Quoiqu'on n'eût pas encore reçu en Amérique la nouvelle officielle de la signature du traité avec l'Espagne et avec Alger, les négociations étaient assez avancées pour que le président pût assurer avec confiance, dans les discours qu'il adressa au corps législatif à l'ouverture de la session, qu'elles promettaient de se terminer heureusement. Il commença ce discours par exprimer la satisfaction que lui faisait éprouver la situation favorable des affaires; et il invita le congrès à se joindre à lui pour en rendre des actions de grâces à l'auteur de tout bien. A la fin de son exposé, il fit mention du traité qui avait été conclu avec la Grande-Bretagne, et qui, quoi-

¹ Ces droits étaient relatifs aux limites et à la navigation du Mississipi.

que connu du public, n'avait pas été communiqué d'office à la chambre des représentans. Washington termina son discours par l'observation suivante :

« Le calme dans la discussion des sujets
« importans que vous pourrez avoir à traiter
« durant votre session, et une condescen-
« dance réciproque relativement aux questions
« sur lesquelles il y aurait quelque différence
« d'opinion, sont des choses qui importent
« trop à la tranquillité et à la prospérité de la
« patrie, pour que j'aie besoin de vous les
« recommander. »

Le sénat vota une adresse, où il exprima des sentimens parfaitement analogues à ceux que le président avait exprimés dans son discours.

Le parti de l'opposition avait la pluralité des suffrages dans la nouvelle chambre des représentans, ainsi qu'il l'avait eue dans la précédente. Cependant le projet de réponse que rédigea le comité auquel le discours de Washington fut renvoyé, contenait la déclaration que les citoyens avaient toujours la confiance la plus entière dans leur premier magistrat. On demanda que cela fût retranché, comme n'étant point conforme à la vérité. Quelques membres dirent qu'une négociation

récente avait extrêmement altéré cette confiance, et que la leur n'était plus la même. Les partisans de l'administration combattirent fortement cette proposition; mais la pluralité se déclara contre eux. Toutefois, pour éviter un vote direct, ils demandèrent et obtinrent que l'adresse fût renvoyée au comité, à qui l'on adjoignit deux autres membres. La déclaration fut ensuite modifiée tellement, qu'elle n'éprouva plus aucune opposition. Quant à la partie du discours où le président avait parlé du traité conclu avec la Grande-Bretagne, on y répondit d'une manière qui, sans exprimer une désapprobation formelle, faisait assez connaître ce qu'on pensait à cet égard.

M. Monroe, dont nous avons précédemment annoncé l'envoi, eut le bonheur de n'arriver à Paris qu'après la mort de Robespierre et la chute des jacobins. Il fut reçu par la convention nationale, et remit au président deux lettres qui avaient été adressées au comité de salut public par le secrétaire du département d'état. Elles servaient de réponses à celles que le même comité avait écrites aux deux sections du corps législatif des Etats-Unis. Le pouvoir exécutif étant chargé de toutes les relations avec les puissances étrangères, chacune des deux chambres

avait pris une résolution par laquelle elle avait ordonné que la lettre qu'on lui avait adressée serait transmise au président, avec invitation d'y répondre en des termes qui annonceraient les dispositions les plus amicales envers la république française.

L'ardeur des sentimens qu'on exprima dans la convention nationale lors de la réception de l'ambassadeur des Etats-Unis, fut telle que cette assemblée décréta que les deux pavillons des républiques française et américaine seraient réunis, et suspendus à la voûte de la salle de ses séances, comme un signe de l'amitié qui devait unir à jamais les deux peuples. M. Monroe, pour témoigner la reconnaissance de ses commettans, et l'impression que ce décret avait faite dans son esprit, présenta le pavillon des Etats - Unis aux délégués du peuple français, en les priant de l'accepter comme un gage de l'affection de la république américaine, et de l'empressement qu'elle mettrait à saisir toutes les occasions de resserrer les nœuds qui unissaient les deux nations.

Le comité de salut public, sans faire attention aux règles que la constitution américaine a établies, et, quoique le renvoi que le congrès avait fait de la lettre qu'il lui avait

adressée eût dû les lui rappeler, écrivit de nouveau à ce corps , et le fit dans les termes usités à l'égard de cette branche du gouvernement qui dirige les relations extérieures. M. Adet qui arriva à Philadelphie, pendant l'été de 1795, pour remplacer M. Fauchet, fut chargé de la nouvelle lettre de son gouvernement. Il apporta aussi un drapeau français qui était destiné aux Etats-Unis. Ce ministre jugea probablement que c'était à lui à le présenter au congrès, et en conséquence, il n'instruisit de cette particularité le pouvoir exécutif, que vers la fin de décembre. Quoiqu'il en soit, ce ne fut point dans le sein du corps législatif que fut faite cette réception. Le premier jour de l'année 1796 ayant été fixé pour la cérémonie, le drapeau tricolor fut remis au président, entre les mains de qui fut aussi déposée la lettre adressée au congrès. M. Adet, en remplissant cette mission, prononça un discours, où il représenta la France luttant non-seulement pour le maintien de sa liberté, mais pour conquérir celle de l'espèce humaine. On ne pouvait lui répondre convenablement qu'en le faisant en des termes qui annonçassent une parfaite réciprocité de sentimens, sans blesser les égards que le premier magistrat d'une nation

neutre devait à toutes les puissances belligérantes. Il fallait accorder ensemble des choses qui semblaient presque opposées; et le président dit à M. Adet :

« MONSIEUR,

« Né dans un pays libre, ayant appris de
 « bonne heure à connaître le prix de la li-
 « berté, m'étant engagé dans une lutte dan-
 « gereuse pour la défendre, enfin ayant dé-
 « voué mes plus belles années pour la fixer
 « dans ma patrie, mes souvenirs les plus
 « chers, mes sentimens et mes vœux doivent
 « me porter naturellement vers toute nation
 « qui s'efforce de briser ses fers. Les événe-
 « mens qui ont signalé la révolution française,
 « ont, en conséquence, excité en moi la plus
 « vive sollicitude, et ont obtenu toute mon
 « admiration. Appeler votre nation brave, ce
 « serait ne lui donner qu'un éloge ordinaire.
 « Peuple étonnant ! les siècles futurs ne li-
 « ront qu'avec une surprise extrême l'histoire
 « de vos brillans exploits. Je me réjouis de voir
 « approcher la fin de vos travaux et de vos
 « grands sacrifices, de voir ces mouvemens
 « révolutionnaires qui offrent tant d'intérêt,
 « se terminer, après plusieurs années, par une

« constitution ¹ destinée à vous assurer le
 « grand objet pour lequel vous avez com-
 « battu, de voir la liberté que vous avez
 « cherchée si long-tems, et qu'ont défendue
 « vos invincibles armées, trouver un appui
 « dans un gouvernement organisé réguliè-
 « rement, dans un gouvernement qui, étant
 « formé pour assurer le bonheur de la nation
 « française, répond à mes vœux les plus
 « ardents, et flatte, par sa ressemblance avec
 « le leur, l'orgueil de tous les citoyens des
 « Etats - Unis. Recevez, Monsieur, mes
 « sincères félicitations de ces glorieux évé-
 « nemens.

« En vous parlant ainsi, je ne vous exprime
 « pas moins que les miens, les sentimens de
 « mes concitoyens, relativement à la naissance,
 « aux progrès et au terme de la révolution
 « française, et ils se joindront certainement à
 « moi, pour demander instamment à l'Etre
 « suprême, que les citoyens d'une répu-
 « blique que nous devons considérer comme
 « sœur de la nôtre, pour que nos magna-
 « nimes alliés puissent bientôt jouir en paix
 « de cette liberté qui leur a tant coûté, et

¹ Le gouvernement révolutionnaire, qui avait suivi l'abolition de la royauté, était alors remplacé par une constitution de forme républicaine.

« de toute la félicité qu'elle peut procurer :

« Je reçois, Monsieur, avec sensibilité, le

« symbole des triomphes et de l'affranchisse-

« ment de votre nation, ce drapeau que vous

« venez de présenter au nom de la France,

« aux Etats-Unis. Toutes les particularités de

« cette cérémonie seront communiquées au

« congrès, et le don que vous nous avez fait

« sera déposé dans nos archives nationales,

« au milieu des signes et des preuves de notre

« liberté et de notre indépendance. Puissent

« celles-ci être perpétuelles; et puisse l'amitié

« des deux républiques n'avoir de terme que

« celui de leur existence ! »

Le discours de M. Adet, la réponse de

Washington, le drapeau français, et la lettre

du comité de salut public, furent transmis

aux deux chambres du congrès. Il fut pro-

posé dans celle des représentans, d'inviter le

président à faire connaître aux représentans

de la république française, les sentimens qu'a-

vait excités l'honorable témoignage d'affec-

tion qu'ils venaient de donner aux Etats-

Unis, et à leur déclarer que la chambre avait

saisi avec joie l'occasion de féliciter le grand,

le magnanime peuple français, des brillans

exploits de ses armées, et de lui exprimer

combien elle désirait qu'il en recueillît les

fruits, une liberté stable et une félicité constante. Comme la lettre qui avait été adressée au congrès venait du comité de salut public, qui sous le gouvernement révolutionnaire était chargé des relations avec les puissances étrangères, et qu'une constitution qui avait créé un pouvoir exécutif, sous le nom de directoire, avait été établie, on voulut substituer celui-ci aux représentans du peuple. Cette tentative ne réussit point; et la résolution fut prise à l'unanimité. On en proposa une semblable dans le sénat; mais on la restreignit ensuite, en demandant que cette chambre se bornât à faire connaître au président ses sentimens affectueux pour la république française, sans l'inviter à les communiquer. On prétendit que cette correspondance de compliment qui s'était établie entre les deux nations, était parvenue à un point où elle devait cesser. L'amendement fut adopté, quoiqu'il eût été combattu fortement par le parti de l'opposition.

Dans le commencement de sa session, le congrès s'occupa d'objets qui, quoique importants en eux-mêmes, ne touchaient pas aux points qui intéressaient fortement les partis; mais au mois de février (1796) le traité conclu avec la Grande-Bretagne fut

reçu en Amérique, modifié de la manière qui avait été recommandée par le sénat. La constitution déclarant loi suprême de l'état, un traité ratifié, il était du devoir du président de faire connaître aux peuples des Etats-Unis, celui dont nous parlons. Washington s'en acquitta par une proclamation qui porte la date du 28 février 1796, et dont il envoya le lendemain une copie à chacune des deux chambres du congrès. Le parti qui avait la pluralité dans celle des représentans, ayant nié positivement que le président eût le droit de conclure un traité de commerce, fut extrêmement irrité que le premier magistrat eût fait cette proclamation sans avoir connu l'opinion de la chambre sur la question de savoir si l'acte était obligatoire. Le 2 mars, M. Livingston proposa un projet de résolution par lequel le président était requis de communiquer à la chambre des représentans, les instructions données au ministre qui avait conclu le traité avec la Grande-Bretagne, ainsi que la correspondance et tous les documens qui s'y rapportaient. Le 7 mars, ce délégué amenda son projet, par les mots, « Excepté les pièces dont une « négociation commencée rendrait la communication inconvenante. » Après quelques

débats , M. Madisson proposa de modifier l'amendement de M. Livingston, en exceptant les papiers , qu'au jugement du président il serait contraire à l'intérêt des Etats-Unis de mettre au jour. Cette proposition fut rejetée par une pluralité de dix voix. Le projet de résolution fut soumis ensuite à la discussion, qui bientôt porta sur la nature et l'étendue du pouvoir de conclure les traités. Les amis de l'administration soutinrent, qu'en vertu de la constitution , c'était au président à le faire , lorsqu'il avait obtenu le consentement du sénat, que cette condition remplie, les traités devaient avoir leur plein effet, et que refuser d'en exécuter les stipulations, ce serait violer le droit des gens. Le parti de l'opposition prétendit que , si on l'appliquait à tous les objets, le pouvoir de conclure des traités ne serait point d'accord avec les attributions du congrès , qu'il fallait ou qu'il fût limité dans ses effets, de manière à éviter ce choc, ou que la coopération de la chambre des représentans fût nécessaire pour rendre obligatoire tout acte qui toucherait aux points dont la décision lui était particulièrement réservée ; qu'un traité, dont l'exécution exigerait qu'on affectât des fonds ou que le congrès prît toute autre mesure, ne devait point avoir force de loi, tant

que la chambre des représentans n'aurait pas exercé le pouvoir qui lui était délégué, et que cette chambre était libre de le faire, ou de ne pas le faire, sans encourir le reproche de violer le droit des gens. La discussion fut très-vive, et l'on n'épargna point les argumens de part ni d'autre. Elle dura presque sans interruption jusqu'au 24 mars, que la résolution fut sanctionnée par une pluralité de soixante-deux voix contre trente-sept. Le lendemain, les commissaires qui avaient été nommés pour la notifier au premier magistrat, rapportèrent qu'il leur avait répondu, « qu'il la prendrait en considération. »

Cette démarche mit le pouvoir exécutif dans une situation extrêmement délicate. La difficulté qu'il y a dans un gouvernement électif, à résister à la section du corps législatif qui jouit de la popularité, est toujours très-grande; mais elle s'accroît bien plus encore, lorsque les passions ont été excitées au point de pervertir toute la masse de la société. La faveur qu'obtient toujours près du public, une réclamation de la nature de celle qui était faite, la force du parti qui l'appuyait, les fâcheuses conséquences d'un refus qui aggraverait ce soupçon semé adroitement, qu'il y avait eu dans la négociation des

particularités que l'administration craignait de communiquer, et enfin le risque que courrait le président, qu'on ne lui reprochât de se séparer des représentans du peuple, exigeaient qu'il examinât sérieusement la demande qui lui était adressée.

Mais ces considérations étaient combattues par d'autres qui, quoiqu'elles agissent peu dans l'esprit des hommes qui craignent de perdre la faveur publique, ont une influence marquée sur l'esprit de ceux qui sont déterminés à suivre, bien qu'il soit hérissé d'épines, le sentier que leur a tracé leur devoir.

Il était difficile de ne pas s'apercevoir que la reconnaissance du principe, que la chambre des représentans pouvait exiger qu'on lui communiquât les instructions données à un ministre plénipotentiaire, ainsi que toutes les pièces relatives à une négociation, influerait fortement et perpétuellement sur les opérations diplomatiques du gouvernement. C'était aussi un sujet de réflexions très-sérieuses, que cette chambre eût, après une discussion fort approfondie, réclamé le droit d'intervenir dans la formation des traités, ce qui, selon l'opinion du président, lui était refusé par la constitution. Les devoirs les plus sacrés ordonnant donc au premier magistrat de

repousser cette usurpation des droits dont l'exercice lui était confié, il ne pouvait hésiter sur le parti qu'il devait prendre; et le 30 mars, il fit la réponse suivante à la résolution qui lui avait été notifiée quelques jours auparavant :

« MESSIEURS DE LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANS,

« J'ai examiné attentivement la résolution
« que vous avez prise le 29 de ce mois, et
« par laquelle vous me requérez de vous
« transmettre une copie des instructions don-
« nées aux ministres des Etats-Unis, qui ont
« négocié le traité conclu avec le roi de la
« Grande-Bretagne, et d'y joindre la corres-
« pondance et les autres documens relatifs à
« ce traité, à l'exception toutefois des pièces
« dont une négociation entamée rendrait la
« communication déplacée.

« En réfléchissant sur ce sujet, il m'a été
« impossible de perdre de vue le principe que
« quelques orateurs ont posé dans la discus-
« sion, ni les conséquences qu'il pourrait
« entraîner.

« Je crois qu'aucune partie de ma conduite
« n'a jamais annoncé la moindre disposition

« à refuser tout renseignement que le devoir
 « du président lui fait une loi de donner, ou
 « que peut réclamer comme un droit, l'une
 « ou l'autre chambre du congrès. J'affirme
 « avec vérité, que j'ai fait et que je ferai
 « toujours, tant que j'aurai l'honneur d'être
 « à la tête d'une partie du gouvernement,
 « tous mes efforts pour entretenir, autant que
 « l'ont permis ou que pourront le permettre
 « la sûreté du dépôt qui m'est confié par le
 « peuple des Etats-Unis, et le devoir qui
 « m'est imposé de « conserver, de protéger
 « et de défendre la constitution¹, » la bonne
 « intelligence avec les deux branches de la
 « puissance législative.

« Les négociations avec les puissances
 « étrangères exigent beaucoup de circons-
 « pection. Souvent le succès dépend du
 « secret; et même, après la conclusion, il
 « serait extrêmement impolitique de faire
 « connaître toutes les mesures, toutes les
 « demandes, toutes les concessions éven-
 « tuelles qui pourraient avoir été proposées
 « ou projetées. Une telle révélation aurait une
 « influence pernicieuse sur des négociations
 « subséquentes, ou elle produirait sur-le-

¹ Ce sont les termes du serment que le président prête à son installation.

« champ, des inconvéniens ou des malheurs
 « pour ceux dont on aurait ainsi dévoilé les
 « projets. La nécessité d'user de circonspec-
 « tion et de garder le secret, a donc été le
 « puissant motif qui a fait conférer au prési-
 « dent le pouvoir de conclure les traités, de
 « l'avis et du consentement du sénat, ce
 « corps ne devant être composé que d'un
 « petit nombre de membres.

« Reconnaître dans la chambre des repré-
 « sentans le droit de demander et de se faire
 « livrer, en conséquence, toutes les pièces
 « d'une négociation avec une puissance étran-
 « gère, ce serait établir un préjugé dan-
 « gereux.

« Rien n'annonce que la communication
 « réclamée soit relative à aucun objet dont
 « la connaissance soit réservée à la chambre
 « des représentans, si ce n'est le cas d'une
 « accusation, dont la résolution ne parle pas.
 « Je répète que je n'ai point l'intention de
 « refuser aucune information que mes devoirs
 « me permettent de donner, ou que le bien
 « public exige ; et de fait, toutes les pièces
 « relatives à la négociation avec la Grande-
 « Bretagne ont été communiquées au sénat,
 « lorsque le traité a été soumis à son examen.

« La discussion qui a précédé la résolution

« de la chambre , me conduit naturellement
 « à présenter quelques observations sur la
 « manière de conclure les traités , en vertu
 « de la constitution des Etats-Unis.

« Ayant été membre de la convention
 « générale , et connaissant par cette raison ,
 « les principes sur lesquels la constitution a
 « été formée , je n'ai jamais eu qu'une opi-
 « nion relativement à la question dont il
 « s'agit ici , et ma conduite y a été conforme ,
 « depuis l'établissement du gouvernement jus-
 « qu'à ce jour. Le pouvoir de conclure les
 « traités , de l'avis et du consentement des
 « deux tiers des membres de ceux du sénat qui
 « sont présens à la séance , est exclusivement
 « réservé au président , et chaque traité conclu
 « de la sorte devient loi suprême de l'état ,
 « lorsqu'il a été promulgué. C'est ainsi que
 « les puissances étrangères ont compris que
 « s'exerçait ce pouvoir , et lorsque nous
 « avons négocié avec elles , nous leur avons
 « déclaré , et elles ont cru que les traités
 « étaient obligatoires , lorsqu'ils avaient été
 « ratifiés de la manière que je viens d'indi-
 « quer. Cette interprétation a été suivie par
 « toutes les chambres des représentans qui ont
 « été formées jusqu'ici , et je n'avais pas en-
 « core oui dire qu'elle ne fût pas juste. Ces

« chambres ont fait plus que d'y acquiescer ;
 « car sans contester les obligations qui résul-
 « taient des traités , elles ont pris toutes les
 « mesures nécessaires pour qu'ils eussent leur
 « effet.

« Il y a lieu de croire aussi , que les con-
 « ventions particulières , et sur-tout celles
 « qui se sont plaint qu'on n'ait pas exigé pour
 « l'approbation des traités de commerce , le
 « consentement des deux tiers de tous les
 « membres du sénat , au lieu du consente-
 « ment des deux tiers des sénateurs présens ,
 « et pour celle des traités concernant le
 « territoire et d'autres droits , le concours
 « des trois quarts de tous les membres des
 « deux chambres , ont interprété la consti-
 « tution , ainsi que je viens de le faire.

« La convention générale a déclaré que la
 « constitution des Etats-Unis était le résultat
 « de concessions mutuelles faites par un sen-
 « timent d'amitié. On sait que c'est par l'effet
 « de ce sentiment , que les états de peu d'é-
 « tendue ont dans le sénat un nombre de
 « représentans égal à celui des états les plus
 « considérables , et qu'on a conféré de grands
 « pouvoirs à cette partie du gouvernement
 « général. On a pensé que la souveraineté et
 « la sûreté politique des petits états dépen-

« daient de cette égalité de participation et
« de ces pouvoirs.

« S'il fallait d'autres preuves que la lettre
« même de la constitution, et que celles que je
« viens de produire, on pourrait les trouver
« dans les journaux de la convention générale,
« que j'ai fait déposer dans les bureaux du
« département d'état. On y verrait qu'il a été
« proposé « qu'aucun traité qui n'aurait pas
« été ratifié par une loi, ne pût engager les
« Etats-Unis, » et que cette proposition a été
« rejetée explicitement.

« Comme il me paraît parfaitement clair
« que le consentement de la chambre des
« représentans n'est pas nécessaire pour va-
« luer un traité; que celui qui a été conclu
« avec la Grande-Bretagne indique tous les
« objets qui demandent l'intervention de la
« puissance législative; que les pièces dont
« on a réclamé la communication ne peuvent
« jeter aucun jour sur ces objets, et qu'il
« importe infiniment que les limites que la
« constitution a fixées entre les différens pou-
« voirs soient maintenues, mon respect pour
« la constitution même et pour les devoirs de
« ma place, m'empêchent d'accorder votre
« réquisition. »

« Ce refus auquel il paraît qu'on ne s'atten-

dait pas, rompit le dernier nœud qui attachait quelques-uns des chefs du parti de l'opposition, à la personne du premier magistrat.

Lorsqu'on en eut achevé la lecture, on demanda que le message du président fût examiné dans un comité général; et cette proposition fut adoptée par une très-forte pluralité de suffrages. On présenta dans le comité plusieurs projets de résolution qui, toutefois, furent plus soutenables que les raisonnemens qu'on avait faits précédemment. On n'y fit pas réclamer par les représentans le droit d'intervenir dans la formation des traités; mais on prétendit que lorsqu'on y insérerait quelque stipulation relative aux objets dont la constitution attribuait la décision au congrès, la chambre devait être consultée. Après une discussion dans le cours de laquelle le message fut censuré très-vivement, les résolutions furent approuvées par une pluralité de cinquante-sept voix contre trente-cinq.

Les traités négociés avec Sa Majesté Catholique et avec le dey d'Alger, ayant été ratifiés par le président, furent mis, au mois de mars (1796), sous les yeux du congrès. La chambre des représentans s'étant formée en comité, on

proposa de « pourvoir par une loi, à ce qui
 « serait nécessaire pour exécuter de bonne
 « foi les traités récemment conclus avec le
 « dey et la régence d'Alger, avec le roi de
 « la Grande-Bretagne, avec le roi d'Espagne,
 « et avec certaines tribus du nord-ouest de
 « l'Ohio. » On sépara les points que contenait
 cette proposition, qui occasiona une discus-
 sion très-vive. Le traité conclu avec la Grande-
 Bretagne ayant été présenté, ceux qui l'ap-
 prouvaient demandèrent qu'on décidât sur-
 le-champ la question qui était relative à cet
 acte; mais les membres de l'opposition, quoi-
 qu'ils se crussent assez forts pour faire rejeter
 la résolution, exigèrent qu'on la discutât. Ils
 espéraient que la chaleur des débats enflam-
 merait tellement les passions du public, qu'elle
 procurerait, de sa part, une expression de
 sentiment qui serait favorable à leurs vues.
 La minorité se désista promptement de la
 proposition qu'elle avait faite; et il s'ouvrit
 une lice où les deux partis entrèrent avec
 une même confiance et un égal empressement.
 Ceux qui soutenaient la résolution étaient
 intimement persuadés que la foi de la nation
 était engagée par le traité, et que son hon-
 neur, son crédit et sa constitution même dé-
 pendaient du parti qu'on allait prendre. Ils

croyaient aussi que les intérêts les plus chers des Etats-Unis exigeaient que toutes les stipulations fussent observées exactement. Ils pensaient que le traité était aussi favorable que la situation politique des parties contractantes et celle de l'Europe pouvaient faire espérer qu'il le fût. Mais son principal mérite à leurs yeux , était de concilier les anciens démêlés, et de faire espérer que les sentimens d'amitié renaîtraient entre les deux puissances. Si le congrès refusait d'exécuter le traité, on devait attendre que la Grande-Bretagne en ferait autant. Les amis de l'administration étaient persuadés que dans ce cas, cette puissance continuerait à faire occuper par ses troupes, les postes situés sur les grands lacs, qu'elle n'accorderait aucune indemnité pour les vaisseaux américains saisis illégalement, et que les dispositions à recourir aux armes, dispositions que ces prises avaient fait naître, acquerraient toujours plus de force, et finiraient par amener la guerre. Enfin, la conséquence d'une guerre contre la Grande-Bretagne, dans un tems où le dévouement pour la France était sans bornes, leur paraissait devoir être l'asservissement politique de leur pays.

Ceux des représentans qui composaient le

parti de l'opposition, croyaient de bonne foi que le traité conclu avec la Grande-Bretagne renfermait des stipulations contraires aux intérêts des Etats-Unis. En le signant, on avait abandonné plusieurs principes qui leur paraissaient avoir une grande importance, et ils pensaient que quelques-uns des articles qui étaient relatifs au commerce, ne rempliraient pas l'objet qu'on s'était proposé. On ne pouvait révoquer en doute la sincérité de l'opinion qu'ils avaient exprimée au sujet des pouvoirs constitutionnels de la chambre. Dans l'ardeur de la discussion, ils avaient pu croire juste l'interprétation qui, sans faire encourir le reproche de violer la foi nationale, donnerait à la branche populaire du corps législatif, le droit de contrôler les opérations du président et du sénat, dans la formation des traités. Mais il paraît qu'aucune considération ne fut plus puissante dans leur esprit, que la crainte que les arrangemens faits avec la Grande-Bretagne n'influassent d'une manière fâcheuse sur les relations de la France avec les Etats-Unis.

Si l'on pouvait hasarder une conjecture à ce sujet, ce serait celle que dans l'opinion d'un grand nombre d'hommes qui n'étaient pas dépourvus de lumières, le maintien de

cette exacte neutralité que le pouvoir exécutif voulait garder, était impossible ; que les Etats-Unis seraient probablement forcés d'entrer en guerre, et qu'une rupture avec la France serait une calamité trop grande pour qu'on ne fît pas les derniers efforts dans le dessein de l'éviter.

Comme on l'avait prévu, la discussion d'un point qui intéressait si vivement tous les citoyens, ne pouvait manquer de faire connaître leurs véritables sentimens. La nation fut dans une agitation extrême ; il se tint de nouvelles assemblées dans tous les états, et les partis essayèrent encore une fois leurs forces. Cependant la plupart des objections qu'on avait faites contre le traité ayant été réfutées, le préjugé qui s'était d'abord formé contre cet acte s'étant affaibli, et la crainte que la guerre ne se déclarât ayant agi fortement, la voix de la nation se joignit distinctement à celle de la minorité des représentans. Cette expression de l'opinion publique ne pouvait manquer de produire, dans le congrès, un effet décisif. Le 29 avril, la question relative à la nécessité de passer des lois nécessaires pour l'exécution du traité, fut mise aux voix dans un comité général ; et l'affirmative fut décidée par

cinquante et un suffrages contre quarante-huit.

Cette détermination à laquelle plusieurs représentans ne concoururent qu'à regret, ne changea point la force des partis. Leur opinion sur la conduite qu'il fallait tenir avec les puissances étrangères, ne fut aucunement altérée ; et il en fut de même de ce qui concernait les affaires de l'intérieur.

L'opposition avait tellement redouté l'établissement d'un état militaire quelconque, que, malgré la guerre qu'on soutenait contre la régence d'Alger, le bill qui ordonnait un armement maritime n'avait pu passer dans la chambre des représentans, qu'après l'insertion d'une clause portant que l'effet en serait suspendu si les hostilités cessaient. Le cas étant arrivé, le pouvoir exécutif fut hors d'état d'armer une seule frégate, sans l'autorisation du corps législatif. L'inconvénient était d'autant plus grand, que la paix n'avait point été conclue avec Tunis ni avec Tripoli, et que par conséquent les vaisseaux des Etats-Unis ne pouvaient naviguer librement dans la Méditerranée. Le président appela sur ce sujet, l'attention du congrès. Un bill qui lui permit de mettre en mer six frégates au lieu de trois, éprouva beaucoup d'opposition, et

ne passa qu'avec peine dans la chambre des représentans.

Excepté le traité conclu avec la Grande-Bretagne, il n'était rien à quoi les partis s'intéressassent plus vivement qu'aux questions qui étaient relatives à l'établissement du revenu public.

Quoique les droits établis sur les articles du commerce d'importation fussent toujours plus productifs, cette ressource n'était pas encore proportionnée aux besoins du gouvernement. L'exécution du projet formé pour l'extinction de la dette publique, et les dépenses accidentelles que toute nation est obligée de faire, exigeaient qu'on fit entrer de nouveaux fonds dans le trésor public. Il existait une grande différence d'opinion sur la nature dont ces secours devaient être. Les amis de l'administration voulaient étendre le système des taxes indirectes dans l'intérieur; mais ils ne composaient que la minorité dans une section de la puissance législative, et l'autre parti avait toujours repoussé ce moyen. Soit qu'ils crussent des impôts directs plus avantageux en eux-mêmes, soit qu'ils présumasent que si les sommes qu'on percevait étaient levées d'une manière sensible, les citoyens prêteraient plus l'oreille aux accu-

sations qu'on porterait contre l'administration , ceux qui désiraient que le pouvoir changeât de mains s'étaient toujours montrés disposés à contraindre les hommes qui l'exerçaient, à recourir à des impôts gênans. On combattit fortement dans le comité de voies et de moyens, la proposition qui fut faite d'établir des taxes indirectes. Cependant les résolutions relatives à une augmentation de droits sur les voitures d'agrément , à l'établissement d'un droit de deux pour cent sur les dispositions testamentaires et sur les successions collatérales, et à certains droits de timbre , obtinrent une pluralité de suffrages. Le comité déclara aussi dans son rapport, qu'il n'y avait que des taxes directes qui pussent procurer les revenus nécessaires; mais il se borna à présenter une résolution qui fut adoptée, et par laquelle le secrétaire de la trésorerie fut requis de préparer, pour la première session, un projet pour lever deux millions de dollars en taxes directes. Les résolutions qui avaient pour objet d'établir des impôts indirects, occasionèrent de violens débats , et il n'y eut que le bill relatif au droit qui devait être établi sur les voitures d'agrément, qui pût passer en loi.

La session dont nous venons de retracer

les opérations , prit fin le 1.^{er} juin 1796. Jamais le corps législatif n'avait eu à discuter des questions qui eussent excité plus vivement les passions des hommes qui le composaient, ni celles de leurs commettans, des questions qui importassent plus essentiellement aux intérêts des Etats-Unis.

De tous les étrangers qui combattirent pour les Etats-Unis, nul n'embrassa leur cause avec plus d'ardeur que ne le fit le marquis de la Fayette, et n'eut autant de part que lui à l'affection du général Washington. Ces deux personnages illustres s'étaient donné publiquement des preuves de l'attachement qu'ils avaient l'un pour l'autre; et leur amitié ne fut altérée ni par le tems ni par les étonnantes vicissitudes que l'un d'eux éprouva. Le président montra toujours la même estime, la même sollicitude pour son ami, soit lorsque M. de la Fayette dirigea une révolution qui causait l'étonnement de l'univers, soit lorsqu'il fut prisonnier en Prusse ou dans le château d'Olmütz. Cependant l'extrême défiance avec laquelle un parti qui était puissant en Amérique, et ceux qui gouvernaient la France, surveillaient les démarches de Washington, à l'égard des français que le despotisme des

jacobins avait contraints à s'exiler de leur patrie , le forçait d'user de beaucoup de circonspection sur un point si délicat. Une interposition formelle en faveur de l'infortunée victime de leur fureur, n'en aurait point adouci les malheurs, et elle aurait pu entraîner de graves inconvéniens. Mais il avait été recommandé aux ministres que les Etats-Unis entretenaient près des cours étrangères , de saisir toutes les occasions qui s'offriraient de témoigner d'une manière officielle l'intérêt que le président prenait au sort de M. de la Fayette , et d'employer les moyens qui en même tems qu'ils seraient compatibles avec leurs devoirs, seraient les plus sûrs pour obtenir sa liberté , ou pour modérer la rigueur de sa captivité. Un homme de confiance avait été envoyé à Berlin pour solliciter en faveur de l'illustre prisonnier ; mais avant qu'il y fût arrivé, le roi de Prusse avait livré M. de la Fayette à l'empereur d'Allemagne. M. Pinkeney fut invité non-seulement à faire part au ministre d'Autriche près de la cour de Londres , du desir que formait le président, mais à s'efforcer, aussi d'une manière non officielle , d'obtenir la puissante médiation de la Grande - Bretagne. L'ambassadeur se flatta quelque tems d'y parvenir ; mais cet

espoir fut déçu. Ce fut ensuite que Washington résolut d'adresser à l'empereur, la lettre suivante :

« SIRE,

« Votre Majesté n'ignore pas qu'il est des
« considérations puissantes qui forcent le chef
« d'une nation à ne point agir en des occasions où sa sensibilité comme homme, est
« affectée le plus vivement. Me trouvant dans
« une telle position, et persuadé que mes
« motifs me justifieront près d'Elle, je prends
« la liberté d'adresser, comme simple particulier, cette lettre à Votre Majesté.

« Nous sommes toujours, mes compatriotes et moi, pénétrés de reconnaissance
« pour les services que le marquis de la Fayette
« nous a rendus ; et j'ai toujours eu pour lui
« l'amitié la plus sincère et la plus vive. Il
« est donc naturel que je prenne la plus
« grande part à ses infortunes et à celles de
« sa famille, que je m'efforce de soulager les
« maux qu'ils éprouvent ; et sa détention
« n'en est pas le moindre.

« Je m'abstiens de m'étendre sur ce sujet
« délicat. Que Votre Majesté daigne me permettre de lui présenter une seule considération. Cette longue captivité du marquis

« de la Fayette, la dispersion de sa famille
 « et le dénuement où elle est, les angoisses
 « qui résultent d'une pareille position, ne
 « sont-ce pas là des maux qui sollicitent l'hu-
 « manité en sa faveur? Permettez-moi, Sire,
 « d'être son organe, et de demander qu'il
 « soit libre de venir dans ce pays, aux con-
 « ditions que Votre Majesté croira devoir
 « prescrire.

« Comme j'ai pour maxime de ne pas de-
 « mander ce que je ne voudrais pas accorder,
 « j'espère que Votre Majesté me rendra la
 « justice de croire que la prière que je viens
 « de lui adresser me paraît parfaitement
 « d'accord avec les grands principes de ma-
 « gnanimité et de sagesse qui constituent la
 « politique la plus sûre, et procurent la gloire
 « la plus durable. »

Cette lettre fut envoyée à M. Pinckney avec l'ordre de la remettre au ministre de Sa Majesté impériale près la cour de Londres. Nous ignorons jusqu'à quel point elle put contribuer à adoucir la captivité du marquis de la Fayette, ou à lui faire rendre la liberté.

CHAPITRE IX.

Mesures prises par la France, contre les Etats-Unis. — M. Monroe est rappelé, et le général Pinckney est nommé pour le remplacer. — Adresse du général Washington au peuple des Etats-Unis. — Le ministre de France s'efforce d'influer sur la prochaine élection pour la présidence. — Discours que le président adresse au congrès. — Washington nie l'authenticité de plusieurs lettres publiées sous son nom, en 1776. — John Adams est élu président, et Thomas Jefferson vice-président. — Washington se retire au Mont-Vernon. — Situation politique où les Etats-Unis se trouvent à cette époque. — Le gouvernement français refuse de recevoir le général Pinckney. — Convocation du congrès. — Discours du président. — Envoi de trois plénipotentiaires américains, pour négocier avec la France. — Le gouvernement américain fait des préparatifs militaires. — Washington est nommé commandant en chef de l'armée américaine. — Mort de Washington. — Caractère de ce grand homme.

LES amis intimes de Washington savaient depuis long-tems, et les autres soupçonnaient qu'il se proposait de renoncer à toute fonction publique, lorsque le terme de sa présidence serait arrivé. Ceux qui craignaient qu'un changement de personne n'entraînât

un changement de mesures, désiraient d'éviter ce grave inconvénient , en présentant de nouveau pour candidat , un homme qui , malgré la violence de l'esprit de parti , était toujours l'objet de la vénération publique. La détermination de Washington ne devait être ébranlée que par l'approche d'une crise , qui pouvant exposer la sûreté de la nation , ne permettrait pas au président de se retirer , sans compromettre sa réputation , ni contredire les principes qu'il professait. La crainte que le concours de causes intérieures et de causes extérieures ne précipitât cette crise , put seule le porter à céder aux vœux de ses amis qui le pressèrent de rester maître de sa conduite , et lui firent retenir une déclaration par laquelle il voulait rendre publique sa résolution. Ce silence de la part du premier magistrat fit redoubler d'efforts ces hommes qui voulaient lui arracher l'affection de ses concitoyens. Parmi les artifices qu'ils employèrent dans ce dessein , fut la publication des questions qu'il avait soumises à son conseil , avant l'arrivée de M. Genet. On se proposait par - là de persuader que Washington n'était point disposé favorablement pour la république française. Comme les questions dont il s'agit ici n'avaient été communiquées

qu'aux ministres , M. Jefferson crut devoir écarter jusqu'au soupçon qu'il y eût donné de la publicité. Il écrivit donc au président pour l'assurer que cet abus de confiance devait être imputé à tout autre qu'à lui ; et Washington lui répondit d'une manière qui dût et le flatter, et le tranquilliser entièrement.

Quelle que fût l'opinion du gouvernement français , sur les accusations portées contre les Etats-Unis , on les appuyait trop fortement en Amérique , pour qu'on les abandonnât à Paris.

Durant quelque tems , M. Fauchet s'était abstenu de parler des points sur lesquels son prédécesseur avait insisté ; mais les faits qui résultaient de l'état de guerre et des réglemens que le pouvoir exécutif avait établis , avaient fourni continuellement des sujets de plainte à l'ambassadeur français. D'abord , il les avait faites d'un style décent ; bientôt il avait pris celui du reproche ; mais il paraît que vers la fin de sa correspondance avec le secrétaire du département d'état , il avait adopté les sentimens de M. Genet , et même jusqu'à un certain point sa manière de les exprimer.

M. Adet , successeur de M. Fauchet , était arrivé à Philadelphie , tandis que le sénat

délibérait sur le traité de commerce et d'amitié conclu avec la Grande-Bretagne. Une expédition de ce traité fut remise à l'ambassadeur de la république française, qui se plaignit particulièrement de l'abandon du principe, que le pavillon neutre garantît la cargaison. Il insista sur l'injustice qu'il y avait à empêcher les vaisseaux de guerre français de confisquer les propriétés anglaises embarquées sur les vaisseaux américains, tandis que le contraire était permis aux vaisseaux de guerre anglais. M. Jefferson avait déjà prouvé dans sa correspondance avec M. Genet, que cette plainte était mal fondée. Cette situation fâcheuse où se trouvait le France, c'était elle qui l'avait choisie; mais le gouvernement américain s'était montré disposé à l'en tirer, autant que cela serait en son pouvoir.

Il n'était rien sur quoi les ennemis de l'administration eussent pesé plus fortement que sur ce qu'ils appelaient sa froideur envers la république française, que sur la répugnance, qu'ils lui attribuaient, à resserrer par un nouveau traité de commerce, les nœuds qui unissaient les deux nations. Les notes officielles du secrétaire du département d'état contiennent sur ce point, comme sur tous les

autres, la meilleure justification de la conduite du gouvernement américain. Ce ministre pressa vivement M. Adet à cet égard ; et parmi les observations qu'il présenta, il fit entendre clairement que les Etats-Unis étaient disposés à ne pas insister pour la conservation d'un principe qui était contraire aux intérêts de la république leur alliée.

Même avant que le traité conclu avec la Grande-Bretagne eût été ratifié, le gouvernement américain avait fait passer à son ministre à Paris, les matériaux nécessaires pour qu'il justifiât cette démarche près du gouvernement français. Mais cet envoyé comprenant mal¹ les intentions du pouvoir exécutif, garda ces représentations pour répondre aux plaintes qu'il croyait recevoir ; il n'en fit pas même usage, après avoir appris que le directoire délibérait sur la conduite qu'il conviendrait que la France tint en cette occasion. Cependant les lettres de M. Monroe entretenaient l'alarme qu'avaient excitée les dispositions de la France ; et les avis qu'on recevait des Indes occidentales produisaient le même effet. Ils portaient que des agens du directoire étaient sur le point d'y donner l'ordre de saisir les navires américains, chargés en tout

¹ *Monroe's View.*

ou en partie de vivres pour quelque port que ce fût des domaines de la couronne britannique.

Le président dont les dispositions envers la république française avaient toujours été amicales, et qui était convaincu qu'on ne pouvait fonder sur sa conduite aucune objection raisonnable, fut très-surpris des délais qu'essuyait la proposition qu'il avait faite, et crut probablement qu'ils provenaient d'un manque de zèle à justifier une mesure que l'ambassadeur américain, ni ceux dont il partageait les principes politiques, n'avaient jamais approuvée. Washington voulait, pour faire connaître les sentimens et les projets de l'administration, envoyer en France un ambassadeur extraordinaire, qui se fût réuni à M. Monroe; mais cette idée ayant été approfondie, on jugea qu'elle était incompatible avec la constitution. Durant l'ajournement du sénat, le président ne peut remplir que les places vacantes, et par conséquent la nomination d'un agent diplomatique, hors d'un pareil cas, excédait ses pouvoirs. Ce principe décidé, et l'intérêt des Etats - Unis exigeant qu'ils fussent représentés à Paris par un ministre qui entrât de bonne foi dans les vues de son gouvernement, on prit la résolution

de donner un successeur à M. Monroe. Le choix qu'il convenait de faire, n'était pas sans difficulté. Il fallait trouver un homme qui pût répondre à la confiance de l'administration, sans donner d'ombrage au gouvernement français. Aucun de ceux qui avaient joué un grand rôle sur le théâtre des affaires en Amérique, ne pouvait réunir ces deux conditions. Tous les citoyens qui avaient défendu avec zèle et habileté les mesures du gouvernement américain, avaient été traités d'ennemis de la France, et par conséquent le choix ne pouvait tomber sur aucun d'eux. Après en avoir délibéré quelque tems, le président nomma le général Charles Cotesworth Pinckney, frère de M. Thomas Pinckney, précédent ministre¹ des Etats-Unis près de la cour de Londres. M. Cotesworth Pinckney avait pris les armes avec ardeur au commencement de la guerre qui avait donné l'indépendance à son pays ; il avait, dans le cours de cette lutte, essuyé de la part de l'ennemi des outrages et des pertes qui ne peuvent s'oublier facilement ; l'établissement de la

¹ M. Pinckney avait été rappelé, d'après la demande qu'il en avait faite, et avait eu pour successeur M. King, dont les talens étaient universellement reconnus, et dont on appréciait depuis long-tems les services.

république française lui avait fait partager l'enthousiasme de ses compatriotes ; les convenances n'avaient pas permis qu'il exprimât aucune opinion sur le traité que son frère avait négocié en Angleterre ; enfin aucun homme qui ne s'était pas déclaré l'ennemi des principes que l'ambassadeur devait défendre, ne pouvait être plus agréable à la France¹.

Au mois de juillet 1796, immédiatement après la nomination du général Pinckney, on reçut des dépêches par lesquelles M. Monroe communiqua les plaintes qui lui avaient été adressées, au mois de mars, contre le gouvernement américain, par M. La Croix, ministre des relations extérieures de la république française. L'ambassadeur des Etats-Unis répondit à ce ministre d'une manière dont le président fut entièrement satisfait. Mais le directoire exécutif avait arrêté son plan, et les raisonnemens, quelque concluans qu'ils fussent, ne pouvaient le lui faire changer.

¹ Aucun acte du président ne fut censuré plus fortement que ce changement d'ambassadeur. Nous avons rapporté avec sincérité les motifs qui l'ont décidé. M. Monroe, pour témoigner le zèle avec lequel il avait rempli sa mission, rendit publique sa correspondance avec son gouvernement.

A mesure que le tems où l'on devait élire le premier magistrat s'approchait, l'intérêt que le public prenait à celui qui était en exercice, s'accroissait. Dans les états où les électeurs sont choisis par le peuple, des citoyens qui avaient beaucoup d'influence se mirent sur les rangs. Cette conjoncture fit voir à quel degré Washington s'était concilié l'estime et l'affection de ses concitoyens. En des comtés où le parti de l'opposition avait le plus de force, où toutes les mesures prises par l'administration étaient blâmées le plus vivement, et où ceux qui les approuvaient avaient le moins d'influence, les hommes qui dirigeaient le plus à leur gré l'opinion publique, ne purent l'ébranler sur ce point. Les chefs les plus populaires de l'opposition, furent obligés ou de renoncer à occuper une place dans le corps électoral, ou de promettre qu'ils donneraient leur voix à Washington. Les sentimens de ses concitoyens s'étaient déclarés d'une manière positive, et tout prouvait qu'il obtiendrait de nouveau l'unanimité des suffrages, lorsque le président annonça la résolution qu'il avait prise de renoncer aux travaux et aux honneurs attachés à la magistrature suprême.

Voulant terminer sa carrière politique par

un acte qui fût en même tems digne de lui, et utile à son pays, Washington composa une adresse, où, comme un homme qui prenait à jamais congé de ses amis et de ses proches, leur laisse des témoignages de son affection et de ses conseils; il fit un dernier effort pour inculquer à ses concitoyens les maximes qui l'avaient guidé dans son administration, et qui, selon lui, étaient seules propres à former une base sur laquelle on pût établir le bonheur, l'indépendance et la liberté des Etats-Unis. Cette pièce intéressante fut publiée au mois de septembre 1796, époque où l'on espérait que le mécontentement de la France pourrait céder à des représentations. Elle renferme des préceptes auxquels l'homme d'état en Amérique ne peut avoir trop souvent recours, et quelque étendue qu'elle soit, elle est trop importante pour qu'il nous soit permis de la supprimer ou de l'abrégier.

AU PEUPLE DES ÉTATS-UNIS.

« AMIS ET CONCITOYENS,

« L'époque où l'on procède à l'élection du
« dépositaire du pouvoir exécutif des Etats-
« Unis, n'étant pas éloignée, et celle où ce

« choix important doit occuper votre pensée ,
 « étant arrivée , je crois devoir , pour rendre
 « plus libre l'expression de la voix publique ,
 « vous déclarer que j'ai résolu de ne point
 « me placer parmi ceux entre lesquels vous
 « aurez à choisir. Soyez convaincu que je n'ai
 « pas pris cette détermination sans avoir exa-
 « miné ce qu'un citoyen doit à son pays , et
 « que si je ne me suis pas borné à faire
 « connaître ma résolution par mon silence ,
 « c'est que j'ai craint qu'on ne se persuadât
 « que ma respectueuse reconnaissance , mon
 « zèle pour vos intérêts , avaient éprouvé
 « quelque altération.

« En acceptant la dignité à laquelle vos
 « suffrages m'ont élevé deux fois , j'ai sacrifié
 « mon inclination à mon devoir et à ma défé-
 « rence pour votre vœu. J'avais espéré que je
 « pourrais rentrer plutôt dans le sein d'une
 « retraite que je n'avais quittée qu'à regret.
 « En conséquence , j'avais préparé , avant la
 « dernière élection , une adresse où je vous
 « déclarais ma résolution ; mais de plus mûres
 « réflexions sur l'état de nos relations avec
 « les puissances étrangères , jointes à l'avis
 « unanime des hommes qui ont part à ma
 « confiance , m'ont fait renoncer momenta-
 « nément à ce projet. Je me félicite de ce

« que la situation de nos affaires tant au-dedans
 « qu'au-dehors ne rende plus l'objet de mes
 « vœux incompatible avec le sentiment de
 « mon devoir, ou avec les convenances; et
 « je suis persuadé que, dans la position où
 « nous sommes, vous ne blâmerez point ma
 « détermination, quelque favorablement que
 « votre partialité pour moi vous fasse envi-
 « sager mes services.

« Je vous ai déjà exprimé les sentimens
 « dans lesquels je me suis chargé du dépôt
 « que vous m'avez confié. Il me suffira donc
 « de dire que j'ai fait pour m'en acquitter
 « tous les efforts dont j'ai été capable. La
 « connaissance que j'avais de l'infériorité de
 « mes talens et de mon peu d'expérience, ont
 « fortifié les motifs que j'avais de me défier
 « de moi-même; et le poids des années m'a-
 « vertit chaque jour que l'ombre de la retraite
 « m'est aussi nécessaire qu'elle me sera agréa-
 « ble. Enfin, j'ai la consolation de croire que
 « lorsque la prudence et mon inclination me
 « portent à quitter le théâtre des affaires pu-
 « bliques, le patriotisme ne me le défend pas.

« En voyant approcher la fin de ma carrière
 « politique, je ne puis retenir l'expression de
 « la profonde reconnaissance que je dois à
 « ma chère patrie, pour les honneurs divers

« qu'elle m'a conférés , pour la confiance
 « qu'elle m'a témoignée , et pour les occasions
 « qu'elle m'a procurées de lui prouver par
 « ma fidélité et par des services , dont l'im-
 « portance n'a peut-être pas égalé mes vœux ,
 « mon inviolable attachement. Si ces services
 « ont été de quelque utilité , on doit à jamais
 « rappeler à votre louange , et pour l'ins-
 « truction de la postérité , qu'en des con-
 « jonctures où les passions agitées en tout
 « sens pouvaient vous égarer , que , malgré
 « des apparences trompeuses , que lorsque le
 « mauvais succès fournissait des armes à la
 « critique , vous avez constamment soutenu
 « mes efforts , et qu'ainsi lorsqu'ils ont été
 « couronnés du succès , ç'a été principale-
 « ment à vous que j'en ai été redevable. J'en
 « conserverai , jusqu'au tombeau , la plus vive
 « reconnaissance ; et ce sera pour moi le plus
 « puissant motif de prier le ciel qu'il daigne
 « continuer à vous donner les marques les
 « plus signalées de sa bonté , qu'il entre-
 « tienne parmi vous l'union et l'esprit de
 « fraternité , qu'il vous conserve cette cons-
 « titution libre , qui est l'ouvrage de vos
 « mains , qu'il répande l'esprit de sagesse sur
 « tous ceux qui seront préposés à son exé-
 « cution , et qu'enfin la félicité du peuple de

« ces états soit si complète qu'elle rende la
 « liberté chère à toutes les nations.

« Je devrais peut-être m'arrêter ici. Mais
 « ma sollicitude pour vous ne peut finir
 « qu'avec ma vie, et elle m'invite à saisir
 « cette occasion de vous offrir quelques ob-
 « servations qui sont les fruits de mon expé-
 « rience et de mes réflexions, et qui me
 « paraissent de la plus grande importance
 « pour votre bonheur, comme formant un
 « corps de nation. Je vous les présenterai avec
 « liberté, pour que vous y voyez les conseils
 « désintéressés d'un ami qui, prêt à se séparer
 « de vous, ne peut avoir aucun intérêt à
 « vous tromper; et je ne puis d'ailleurs
 « oublier l'indulgence avec laquelle vous
 « avez reçu, en une occasion presque sem-
 « blable, l'expression de mes sentimens.

« L'amour de la liberté est si profondé-
 « ment gravé dans vos cœurs, qu'aucune re-
 « commandation de ma part n'est nécessaire
 « pour fortifier en vous ce penchant.

« L'unité du gouvernement qui fait de
 « vous un seul peuple, vous est chère aussi,
 « et c'est à juste titre; car c'est la base de
 « votre indépendance, c'est le gage de votre
 « tranquillité au-dehors et au-dedans, c'est
 « celui de votre sûreté, de votre prospérité,

« et de cette liberté que vous appréciez tant.
 « Mais comme il est aisé de prévoir qu'on
 « aura recours à beaucoup d'artifices pour
 « affaiblir la conviction de cette vérité, que
 « c'est le point contre lequel les efforts de
 « vos ennemis intérieurs ou extérieurs seront
 « (quoique souvent en secret et d'une ma-
 « nière insidieuse) constamment dirigés, il
 « est d'une importance extrême que vous
 « connaissiez combien votre bonheur indivi-
 « duel dépend de l'union qui vous constitue
 « en corps de nation; il faut que vous la ché-
 « rissiez constamment, immuablement, que
 « vous vous accoutumiez à la considérer
 « comme le palladium de votre bonheur et
 « de votre sûreté, que vous veilliez sur elle
 « d'un œil jaloux, que vous imposiez silence
 « à quiconque oserait jamais vous conseiller
 « d'y renoncer, que vous fassiez éclater toute
 « votre indignation au premier effort qu'on
 « ferait pour détacher de l'ensemble toute
 « partie de la confédération, ou pour affaiblir
 « un seul des nœuds sacrés qui la forment.
 « Des motifs de plus d'un genre doivent vous
 « y porter. Cette patrie dont vous êtes ci-
 « toyens, soit par la naissance, soit par votre
 « choix, a des droits à votre affection. Le
 « nom d'américains qui est pour vous un

« nom national, doit plus que toute autre dé-
 « nomination plus spéciale, exalter en vous
 « l'orgueil du patriotisme. A de très-faibles
 « différences près, vous avez la même reli-
 « gion, les mêmes coutumes, les mêmes
 « mœurs, les mêmes principes politiques.
 « Vous avez combattu et triomphé ensemble
 « pour la même cause. L'indépendance et la
 « liberté dont vous jouissez, vous les devez
 « à la réunion des conseils et des efforts,
 « vous les devez aux dangers auxquels vous
 « avez été exposés, aux maux que vous avez
 « soufferts, et aux succès que vous avez
 « obtenus en commun.

« Mais ces considérations, quelque puis-
 « santes qu'elles soient, le sont bien moins
 « encore que celles qui touchent de plus près
 « à vos intérêts particuliers; et chaque partie
 « de l'Union doit avoir en elle-même les rai-
 « sons les plus fortes pour ne point s'isoler.

« Le *nord*, par une communication libre
 « que protègent les lois égales d'un même
 « gouvernement, trouve dans les productions
 « du *sud* un surcroît de ressources pour les
 « entreprises maritimes et commerciales,
 « ainsi que des matériaux précieux pour ses
 « manufactures. Le *sud*, par cette même
 « communication avec le *nord*, voit pros-

« périer son agriculture et s'étendre son com-
 « merce. Attirant dans ses ports une partie
 « des gens de mer du *nord*, il augmente sa
 « navigation, et prépare la voie à l'établisse-
 « ment d'une marine nationale. L'*est* commu-
 « niquant avec l'*ouest*, trouve dans cette con-
 « trée, et par le perfectionnement des moyens
 « de communication intérieure, il y trouvera
 « de plus en plus des débouchés commodes
 « pour les articles de commerce qu'il fabrique
 « ou qu'il importe. L'*ouest* tire des comestibles
 « de l'*est*; et ce qui est de plus d'importance,
 « il devra la jouissance *assurée* de marchés
 « pour l'écoulement de ses denrées, au poids,
 « à l'influence, et à la future puissance mari-
 « time de cette partie du territoire de l'Union
 « qui est située sur la mer Atlantique. S'il
 « parvenait même à se procurer cet avan-
 « tage de toute autre manière, c'est-à-dire
 « en s'isolant, ou en s'unissant à une nation
 « étrangère, acte qu'on ne pourrait consi-
 « dérer que comme une trahison, ce ne serait
 « jamais que précairement.
 « Si donc chacune des parties est intéressée
 « directement au maintien de l'ensemble,
 « celui-ci doit trouver dans la réunion des
 « moyens et des efforts, plus de ressources
 « et de puissance; il doit être plus à l'abri

« des attaques d'un ennemi extérieur ; il
 « doit jouir plus constamment de la paix avec
 « les nations étrangères ; et ce qui est un
 « avantage inappréciable, les diverses parties
 « devront à l'Union de ne pas voir éclater
 « entr'elles ces guerres qui affligent si fré-
 « quemment des contrées voisines, que ne
 « réunissent point un même gouvernement,
 « ces guerres que leurs rivalités seules pour-
 « raient produire , et qu'exciteraient des
 « alliances opposées et des intrigues avec les
 « puissances étrangères. Par le même moyen,
 « vous serez dispensés de tenir sur pied ces
 « armées nombreuses qui, sous toute forme
 « de gouvernement, sont très-peu favorables
 « à la liberté, et qui lui sont particulièrement
 « contraires sous le gouvernement républi-
 « cain. C'est sous ce rapport qu'il importe
 « que vous considériez l'Union comme la
 « pierre fondamentale de votre liberté ; et la
 « conservation de celle-ci dépendra de l'a-
 « mour que vous aurez pour l'autre.

« Ces considérations doivent agir puissam-
 « ment dans l'esprit de tout homme vertueux
 « et sensé. Elles prouvent que le maintien de
 « l'Union doit être le principal objet des
 « vœux du patriote américain. Quelques per-
 « sonnes doutent , il est vrai, qu'un gouver-

« nement unique puisse embrasser un si vaste
 « territoire. C'est à l'expérience à résoudre ce
 « problème ; ce serait un crime de ne suivre
 « que la théorie , en un pareil cas. Nous pou-
 « vons espérer qu'une sage administration de
 « la part du gouvernement général , jointe
 « aux efforts des gouvernemens particuliers ,
 « aura un résultat favorable.

« Il aurait été extrêmement à désirer qu'on
 « n'eût point caractérisé les quatre grandes
 « parties de l'Union , par les dénominations
 « géographiques, de *septentrionale*, de *mé-*
 « *ridionale* , d'*atlantique* et d'*occidentale* ,
 « dénominations par lesquelles les mal inten-
 « tionnés s'efforcent de faire entendre qu'il
 « existe entre ces parties une opposition d'in-
 « térêts et de vues. Le moyen que les brouil-
 « lons emploient pour acquérir de l'influence
 « est de calomnier les intentions des autres
 « districts. Ce manège peut faire naître une
 « jalousie contre laquelle vous ne pourrez
 « trop vous tenir en garde. Elle rendrait
 « étrangers les uns pour les autres , ceux
 « que doit unir une affection fraternelle. Les
 « habitans de nos contrées occidentales ont
 « eu dernièrement une utile leçon à ce sujet.
 « Ils ont dû voir par le plaisir que le traité
 « conclu avec l'Espagne a fait dans tous les

« Etats - Unis , combien était mal fondé le
 « soupçon que le gouvernement général , et
 « les états situés sur la mer Atlantique , crai-
 « gnaient qu'ils n'obtinsent la libre naviga-
 « tion du Mississipi. Ce traité , et celui qui a
 « été conclu avec l'Angleterre , leur assurent
 « dans nos relations avec les puissances
 « étrangères , tout ce qu'ils peuvent désirer
 « pour leur prospérité. En conséquence ,
 « n'est-il pas de leur intérêt de se reposer ,
 « pour la conservation de ces avantages , sur
 « l'Union qui les leur a procurés ? Ne sera-
 « ce pas à eux à repousser avec indignation ,
 « quiconque leur donnerait le conseil impie
 « de se séparer de leurs frères , et de se réunir
 « à des étrangers ? »

« L'utilité et la stabilité de l'Union dé-
 « pendent nécessairement d'un gouverne-
 « ment général. Des alliances , quelque étroites
 « qu'elles fussent , ne pourraient le remplacer.
 « Pénétrés de cette vérité , vous avez per-
 « fectionné votre premier essai , et adopté
 « un gouvernement qui est plus propre que
 « celui que vous aviez auparavant , à main-
 « tenir une union intime et à veiller sur vos
 « intérêts respectifs. Ce gouvernement , que
 « vous avez choisi librement et avec ré-
 « flexion , est fondé sur la liberté ; il offre

« une sage distribution des pouvoirs ; il est
 « doué de force ; il contient en lui-même un
 « principe de perfectionnement ; et sous tous
 « ces rapports, il doit obtenir votre confiance
 « et votre appui. Respectez son autorité, exé-
 « cutez ses lois , acquiescez à ses mesures ;
 « c'est la liberté elle-même qui vous le com-
 « mande. La base de notre système politique
 « est le droit reconnu dans le peuple de
 « constituer et de changer son gouverne-
 « ment. Mais jusqu'à ce qu'elle ait été abro-
 « gée ou altérée par un acte authentique de
 « la volonté nationale, la constitution doit
 « être obligatoire et sacrée pour tout citoyen.
 « Le droit et le pouvoir qu'a le peuple d'é-
 « tablir un gouvernement, impliquent l'idée
 « qu'il est du devoir de tout particulier de se
 « soumettre à celui qui est établi.

« Toute opposition mise à l'exécution des lois,
 « toute association dont l'objet est de gêner
 « ou d'arrêter l'action du gouvernement ins-
 « titué, est directement contraire au principe
 « fondamental que nous avons posé. De telles
 « associations sont propres à organiser des
 « factions , à donner à celles-ci une force ex-
 « traordinaire et artificielle, à mettre à la
 « place de la volonté de la nation, exprimée
 « par ses délégués, la volonté d'un parti ,

« celle d'une minorité faible et artificieuse.
 « Des hommes ambitieux , adroits et dépour-
 « vus de principes , et qu'on verrait briser
 « ensuite les instrumens au moyen desquels
 « ils auraient acquis une injuste domination,
 « pourraient se servir de ces sociétés , pour
 « usurper le pouvoir du peuple et prendre en
 « main les rênes du gouvernement.

« Pour assurer votre félicité présente , il
 « ne suffira pas que vous fassiez cesser toute
 « opposition faite irrégulièrement à l'exé-
 « cution des lois , il faudra que vous résistiez
 « avec force à l'esprit d'innovation. Souvenez-
 « vous toujours que le tems et l'habitude sont
 « nécessaires pour déterminer le caractère
 « des gouvernemens , que l'expérience est le
 « plus sûr moyen de connaître la véritable
 « tendance d'une constitution , et que la faci-
 « lité à opérer des changemens , d'après de
 « simples hypothèses , ne peut occasioner
 « qu'une extrême instabilité. Rappelez-vous
 « sans cesse que dans un pays aussi étendu
 « que le nôtre , il importe que le gouver-
 « nement ait toute la force qui peut être
 « compatible avec la liberté. C'est sous un
 « gouvernement de cette sorte , pourvu que
 « les pouvoirs en soient distribués sagement,
 « que la liberté elle-même trouvera son plus

« sûr appui. Elle n'existe que de nom , lors-
 « que le gouvernement est trop faible pour
 « réprimer les factions , lorsqu'il ne peut
 « contenir chaque membre de la société dans
 « les limites qui lui sont assignées par les lois ,
 « et qu'il est incapable de procurer à tous
 « les citoyens la paisible jouissance de leurs
 « droits.

« Je viens de vous peindre les dangers que
 « des distinctions locales produiraient dans
 « l'état , laissez-moi vous prémunir à présent
 « contre les pernicioeux effets de l'esprit de
 « parti dans une acception plus générale. Cet
 « esprit est malheureusement inséparable de
 « notre nature ; il s'unit aux passions les plus
 « fortes du cœur humain ; il existe sous dif-
 « férentes formes , dans tous les gouverne-
 « mens ; mais c'est sur-tout dans les gouver-
 « nemens populaires qu'il exerce le plus de
 « ravages ; et l'on peut vraiment l'en consi-
 « dérer comme l'ennemi.

« La domination alternative des factions
 « irrite la soif de la vengeance qui accom-
 « pagne les dissensions civiles. C'est elle-même
 « un despotisme affreux , et elle finit par en
 « amener un plus durable. Les désordres et
 « les malheurs qui en résultent préparent les
 « hommes à chercher la sûreté et le repos

« dans le pouvoir d'un seul ; et tôt ou tard ;
 « plus habile ou plus heureux que ses ri-
 « vaux, le chef de quelque faction met cette
 « disposition à profit , pour s'élever sur les
 « ruines de la liberté publique. Sans prévoir
 « pour nous une pareille extrémité, les suites
 « funestes qu'entraîne communément l'esprit
 « de parti, doivent nous porter à le décou-
 « rager et à le contenir. Cet esprit, par-tout
 « où il règne, ne manque jamais d'agiter les
 « conseils nationaux, et d'affaiblir l'adminis-
 « tration publique ; il allume la haine, fo-
 « mente les troubles , et produit des soulève-
 « mens ; il donne de l'influence aux étran-
 « gers , et introduit la corruption dans toutes
 « les branches du gouvernement ; et c'est
 « ainsi que la politique et la volonté d'une
 « nation sont soumises à la politique et à la
 « volonté d'une autre nation.

« On dit que sous les gouvernemens libres ,
 « les partis sont utiles en ce qu'ils rendent
 « l'administration circonspecte , et qu'ils en-
 « tretiennent l'esprit de liberté. Cette asser-
 « tion peut être juste jusqu'à un certain
 « point ; et dans les gouvernemens monar-
 « chiques , l'esprit de parti peut être toléré
 « par le patriotisme. Mais il ne doit point
 « en être ainsi dans les gouvernemens popu-

« laires et purement électifs , qui de leur
 « nature ont assez de cet esprit ; et comme ils
 « doivent constamment en redouter l'excès ,
 « il faut que l'opinion publique s'efforce tou-
 « jours de le modérer.

« Il importe également que ceux qui , dans
 « un pays libre , participent à l'action du gou-
 « vernement , se contiennent dans les limites
 « que la constitution a posées , et qu'ils n'em-
 « piètent pas sur les attributions les uns des
 « autres. Cet esprit d'empiètement tend à con-
 « centrer tous les pouvoirs en un seul , et
 « par conséquent à établir le despotisme , sous
 « quelque espèce de gouvernement que ce
 « soit.

« La religion et la morale sont les appuis
 « nécessaires de la prospérité des états. En
 « vain prétendrait-il au patriotisme , celui
 « qui travaillerait à renverser ces deux co-
 « lonnes de l'édifice social. Le politique , ainsi
 « que l'homme pieux , doit les révéler et les
 « chérir. Ce ne serait pas assez d'un volume
 « pour tracer les rapports qu'elles ont avec
 « la félicité publique et avec celle des parti-
 « culiers. Que deviendraient la fortune , la
 « réputation , la vie même des citoyens , si
 « la religion n'empêchait pas de violer les ser-
 « mens , à l'aide desquels la justice cherche la

« vérité ? Supposons même pour un moment,
 « que la morale puisse se soutenir seule. L'in-
 « fluence qu'une éducation très-soignée aura
 « peut-être sur des esprits d'une trempe par-
 « ticulière, la raison et l'expérience nous dé-
 « fendent de l'attendre de la morale de toute
 « une nation, sans le secours des principes
 « religieux.

« Encouragez, comme un objet de la plus
 « haute importance, les institutions destinées
 « à propager les lumières. Plus l'opinion pu-
 « blique tire de force de la nature du gou-
 « vernement, plus elle doit être éclairée.

« Maintenez le crédit national comme un
 « moyen d'acquérir de la puissance, et de
 « jouir de la tranquillité. En conséquence,
 « cultivez la paix. Souvenez - vous cependant
 « que des dépenses faites à propos peuvent
 « en prévenir de plus grandes. Evitez, non-seu-
 « lement par une stricte économie, mais en
 « vous efforçant d'acquitter en tems de paix
 « les dépenses que des guerres inévitables
 « auraient occasionnées, l'accroissement de la
 « dette publique ; et ne soyez pas assez peu
 « généreux pour rejeter sur votre postérité
 « un fardeau que vous devez porter. C'est à
 « vos représentans à mettre ces maximes en
 « pratique ; mais pour le faire, ils ont besoin

« du secours de l'opinion publique. Il faut que
 « vous soyez convaincus que pour éteindre
 « la dette , un revenu public est néces-
 « saire, et qu'il ne peut y en avoir un sans
 « taxes.

« Observez envers toutes les nations les rè-
 « gles de la justice et de la bonne foi, et vivez
 « en paix avec elles. La religion et la morale
 « vous en font une loi, et une sage politique
 « vous le prescrit aussi. Il est digne d'un
 « peuple éclairé et libre, et bientôt d'un
 « grand peuple , de donner à l'univers un
 « exemple aussi sublime que nouveau, en
 « se montrant constamment guidé par la
 « justice et par la bienveillance. Qui pourrait
 « douter que, dans la suite, vous ne fussiez
 « pas indemnisés au centuple des sacrifices
 « momentanés que vous aurez faits ainsi ? La
 « Providence n'aurait-elle donc pas attaché
 « à la vertu, la félicité constante d'une na-
 « tion ? Tous les sentimens qui ennoblissent
 « le cœur humain, recommandent d'en faire
 « l'épreuve : les vices la rendraient impossible.
 « Rien n'importe plus au succès d'un tel
 « plan, que d'étouffer une haine invétérée
 « contre quelque nation que ce soit, et de
 « modérer un attachement excessif pour toute
 « autre. Le peuple qui a conçu un de ces

« sentimens, est en quelque sorte esclave.

« L'antipathie contre une nation conduit à

« l'insulte et à la guerre. Un attachement pas-

« sionné entraîne une foule de maux, et

« donne une funeste influence aux étrangers.

« Si c'est une nation faible ou peu nom-

« breuse qui l'a conçu pour une grande et

« puissante nation, la première n'est plus que

« le *satellite* de l'autre. L'histoire prouve que

« l'influence des étrangers est fatale aux gou-

« vernemens républicains. Prévenez-la donc

« avec soin, mais aussi avec impartialité, sans

« quoi vous ne feriez que la fortifier.

« La règle de conduite que nous devons

« nous appliquer le plus à suivre, à l'égard

« des nations étrangères, est d'étendre nos

« relations de commerce avec elles, et de

« n'avoir que le moins de relations politiques

« qu'il sera possible. Les engagements que

« nous avons déjà contractés, remplissons-

« les avec la bonne foi la plus scrupuleuse;

« mais arrêtons-nous là. L'Europe a des inté-

« rêts qui ne nous concernent aucunement,

« ou qui ne nous touchent que de très-loin. Il

« serait donc contraire à la sagesse de former

« des nœuds qui nous exposeraient aux incon-

« vèniens qu'entraînent les révolutions de sa

« politique. Notre position éloignée nous

« invite à suivre un autre système. Si nous
 « continuons à ne former qu'un seul peuple,
 « et si nous sommes régis par un bon gou-
 « vernement, nous pourrons défier prompte-
 « ment tout ennemi extérieur de nous nuire
 « d'une manière sensible. Quand nous aurons
 « pris des mesures propres à faire respecter
 « notre neutralité, les nations étrangères qui
 « connaîtront l'impossibilité de nous rien en-
 « lever, ne se hasarderont pas légèrement à
 « nous provoquer, et nous pourrons choisir
 « la guerre ou la paix, selon que l'ordonnera
 « notre intérêt d'accord avec la justice. Pour-
 « quoi renoncerions-nous à de si grands avan-
 « tages ? Pourquoi unissant notre destinée à
 « celle d'une nation européenne quelconque,
 « sacrifierions-nous notre repos et notre féli-
 « cité à l'ambition, à la rivalité, aux intérêts,
 « aux passions et aux caprices des puissances
 « de l'Europe ? Notre véritable politique doit
 « être de n'avoir aucune alliance perma-
 « nente, autant du moins que nous en
 « sommes les maîtres ; car je ne suis point
 « capable de vous inviter à manquer aux
 « engagements que vous avez pris. Je consi-
 « dère la probité comme la meilleure poli-
 « tique pour les nations, aussi bien que pour
 « les particuliers. Je le répète donc, rem-

« plissez vos obligations à la lettre ; mais
 « mon avis est que vous ne devez pas les
 « multiplier. Enfin , en prenant soin d'être
 « toujours en état de défense , vous pourrez ,
 « en des cas extraordinaires , vous reposer
 « sur des alliances de peu de durée.

« La politique , l'humanité et votre propre
 « intérêt vous recommandent de vivre en
 « bonne intelligence avec toutes les nations.
 « Votre commerce exige que dans vos rela-
 « tions avec elles , vous teniez la balance
 « égale. Ne demandez et n'accordez aucune
 « préférence ; consultez la nature des choses ,
 « et ne forcez jamais rien ; que vos traités de
 « commerce ne soient que temporaires , afin
 « que vous puissiez les modifier et les chan-
 « ger selon les circonstances. Souvenez-vous
 « que c'est une folie , de la part d'une nation ,
 « d'exiger qu'une autre lui accorde quelque
 « chose gratuitement , et que celle qui con-
 « tracte une obligation de ce genre , com-
 « promet son indépendance et sa tranquillité.

« Je n'ose me flatter que ces conseils fe-
 « ront sur vous une impression aussi forte ,
 « aussi durable que je le désirerais ; mais je
 « me croirai suffisamment récompensé , si
 « vous y recourez de tems en tems pour mo-
 « dérer la fureur de l'esprit de parti , pour

« vous prémunir contre toute influence étran-
 « gère , et pour vous tenir en garde contre
 « le faux patriotisme.

« Les actes publics prouveront jusqu'à quel
 « point les principes que je viens de rappeler,
 « m'ont guidé lorsque je me suis acquitté des
 « devoirs de ma place. Ma conscience me dit
 « du moins que je les ai suivis. La procla-
 « mation que j'ai faite le 22 avril 1793, a
 « été la base de la conduite que j'ai tenue
 « relativement à la guerre qui est encore
 » allumée en Europe. Après en avoir délibéré
 « mûrement, j'ai pensé que les Etats - Unis
 « avaient le droit, et qu'il était de leur in-
 « térêt de garder la neutralité. Ma résolution
 « prise, je l'ai maintenue avec modération,
 « avec persévérance, avec fermeté.

« Quoiqu'en examinant tous les actes de
 « mon administration, je ne me trouve cou-
 « pable d'aucune faute volontaire, je connais
 « trop mes imperfections pour croire que je
 « n'ai pas commis beaucoup d'erreurs. Je prie
 « le Tout-Puissant qu'il daigne détourner, ou
 « du moins adoucir les maux qui pourraient
 « en être les résultats. J'emporterai l'espé-
 « rance que mes concitoyens ne cesseront
 « jamais de voir ces erreurs avec indul-
 « gence ; et, qu'après avoir consacré qua-

« rante-cinq années de ma vie à les servir
 « avec zèle, le souvenir des fautes que j'ai
 « pu commettre sera enseveli dans la tombe
 « où je vais bientôt descendre. Comptant sur
 « une bienveillance que j'ai tant éprouvée,
 « et ressentant un ardent amour pour mon
 « pays, pour ce sol qui m'a vu naître, et
 « que mes ayeux ont habité pendant plusieurs
 « générations, je jouis d'avance du plaisir
 « que je me promets de goûter dans ma
 « retraite, celui de vivre sous des lois sages,
 « et sous un gouvernement libre, cet objet
 « de mes vœux, et j'ose le croire, ce prix
 « de nos soins mutuels, de nos travaux, et
 « des dangers que nous avons tous courus. »

Cette adresse fut reçue avec les sentimens de la plus profonde vénération, dans tous les Etats-Unis. Quelques assemblées législatives même ordonnèrent qu'elle fût insérée en entier dans le procès-verbal de leurs séances ; et elles prirent presque toutes des résolutions par lesquelles elles exprimèrent leur respect pour la personne du président, la reconnaissance qu'elles avaient de ses services, et les regrets que leur causait sa prochaine retraite.

Celui sur qui seul se réunissaient les suffrages des citoyens, ayant déclaré qu'il n'ac-

cepterait plus la présidence, les deux grands partis qui divisaient les Etats-Unis présentèrent leurs chefs respectifs, et firent tous leurs efforts pour l'emporter dans cette lutte. Les fédéralistes appuyèrent M. John Adams et M. Thomas Pinckney, le dernier ambassadeur près de la cour de Londres. Toutes les forces du parti de l'opposition agirent en faveur de M. Jefferson.

Divers motifs qui étaient aussi très-puissans, se joignaient à ceux qui excitent les hommes lorsqu'il est question de conserver ou d'acquérir le pouvoir. On croyait que du choix qui allait être fait, devaient dépendre la continuation ou le changement du système d'après lequel l'administration intérieure de l'Union était dirigée, et la conduite qu'on tenait envers les nations étrangères. L'un des partis avait constamment approuvé, et l'autre blâmé de même les mesures qui avaient été prises à l'égard des puissances belligérantes. Au mois de novembre 1796, ces partis étaient balancés à un tel point qu'on ne pouvait prévoir qui des deux aurait l'avantage, lorsque M. Adet adressa au secrétaire d'état une lettre où il avait récapitulé toutes les plaintes que lui-même et ses prédécesseurs avaient faites contre le gouver-

nement des Etats-Unis. Le ministre français reprochait avec beaucoup d'amertume à ce gouvernement, d'avoir violé les traités qui avaient assuré l'indépendance, et de montrer de l'ingratitude envers la France et de la partialité pour l'Angleterre. Ces torts qui avaient commencé avec l'*insidieuse* proclamation de neutralité, disait M. Adet, avaient été si aggravés par le traité conclu avec la Grande - Bretagne, que le directoire lui avait transmis l'ordre de suspendre ses fonctions ministérielles près du gouvernement fédéral.

« Mais, » continuait-il, « la cause qui a si
 « long-tems empêché le courroux du direc-
 « toire exécutif d'éclater, en modère aussi
 « les effets. Malgré les torts de son gouver-
 » nement, le nom de l'Amérique excite tou-
 « jours de vives émotions dans le sein des
 « français; et le directoire exécutif désire de
 « ne pas rompre avec un peuple auquel il se
 « plaît à donner le titre d'ami. » L'ambassa-
 deur français disait ensuite, que cette sus-
 pension de ses fonctions ne devait pas être
 considérée « comme une rupture entre la
 « France et les Etats - Unis, mais comme la
 « marque d'un juste mécontentement qui
 « durerait jusqu'à ce que leur gouvernement

« fût revenu à des sentimens et à des mesures
 « plus conformes à l'alliance et à la foi jurée
 « entre les deux nations.

La lettre était terminée de la manière suivante :

« Tout doit porter les habitans de ce pays
 « à maudire la tyrannie de la Grande-Bre-
 « tagne, et à bénir la générosité des français.
 « L'anglais, pour se venger de la guerre dans
 « laquelle la France a cimenté de son sang
 « l'indépendance des Etats-Unis, lui en a
 « déclaré une à mort; et c'est en une telle
 « conjoncture que le gouvernement de ces
 « états conclut un traité d'amitié avec leur
 « ancien tyran, avec l'implacable ennemi de
 « leurs anciens alliés. O vous américains, qui
 « êtes couverts de nobles cicatrices ! vous qui
 « connaissez les nobles sentimens qui distin-
 « guent les vrais guerriers ! vous qui avez volé
 « si souvent à la mort et à la victoire avec
 « les soldats français ! vous dont les cœurs
 « ont toujours palpité avec les leurs, deman-
 « dez à vos compagnons d'armes quel est le
 « traitement qu'on leur a fait éprouver. Rap-
 « pelez-vous cependant que si des cœurs
 « magnanimes ressentent vivement un affront,
 « ils savent aussi l'oublier. Que votre gou-
 « vernement rentre en lui-même, et vous

« trouverez dans les français de fidèles amis
« et de généreux alliés. »

De peur qu'on ne doutât du motif qui avait dicté cette lettre extraordinaire, on en remit une copie à un imprimeur, le jour même où elle fut adressée au secrétaire d'état.

Cet appel au peuple américain, fait à l'instant précis où il était occupé de l'élection de son premier magistrat, n'eut cependant que peu d'influence sur cette opération. Beaucoup d'hommes sensés qui n'avaient pas approuvé les mesures de l'administration, blâmèrent aussi la sorte d'intervention que M. Adet s'était permise ; et le parti contraire la considéra comme une tentative pour diriger ou pour gêner la nation américaine dans l'exercice de l'un des actes les plus importants de sa souveraineté. Il crut que c'était l'accomplissement des sinistres présages qu'il avait eus. Persuadé que la France voulait établir son influence dans les conseils de l'Amérique, il n'en fit peut-être que plus d'efforts pour repousser le candidat que M. Adet était censé favoriser.

Le 7 décembre 1796, dans le tems même

Comme ce passage est une traduction, nous ne pouvons répondre qu'il soit parfaitement conforme au texte de la lettre de M. Adet. (*Note du traducteur.*)

où l'importante élection dont nous venons de parler agitait le plus les esprits , le président se réunit, pour la dernière fois , au corps législatif , rassemblé dans la salle du sénat. Après avoir félicité le congrès sur la situation des Etats - Unis , et sur le système que l'humanité avait fait adopter pour le maintien de la paix avec les indiens , après avoir cité les mesures prises en exécution des traités conclus avec la Grande-Bretagne , avec l'Espagne et avec la régence d'Alger, enfin après avoir parlé des négociations entamées avec Tunis et Tripoli, Washington dit au corps législatif :

« Des forces navales sont nécessaires pour
 « la protection d'un grand commerce mari-
 « time. L'application de cette vérité à l'état
 « de guerre est incôtestable ; mais l'expé-
 « rience nous a prouvé que la plus exacte
 « neutralité ne met pas suffisamment à couvert
 « des déprédations que peuvent commettre
 « les sujets des puissances belligérantes. Il
 « faut donc qu'une marine assure le respect
 « qui est dû au pavillon neutre. Il paraît par
 « les renseignemens les plus positifs que j'ai
 « pu me procurer, que notre commerce ne
 « sera jamais libre dans la Méditerranée , et
 « que nos concitoyens y seront toujours ex-

« posés aux malheurs dont plusieurs d'en-
 « tr'eux viennent d'être délivrés, tant que
 « nous n'entretiendrons pas des forces na-
 « vales. »

Le président recommanda ensuite l'établissement d'ateliers nationaux pour fabriquer des armes, et celui d'une sorte de société d'agriculture; il insista aussi sur les avantages qui résulteraient d'une académie militaire¹, et d'une université nationale; il fit sentir la nécessité d'augmenter les appointemens qui étaient attachés à plusieurs offices dépendant du gouvernement général; enfin il dit, au sujet du mécontentement exprimé par une des grandes puissances de l'Europe :

« Depuis quelque tems² notre commerce
 « souffre extrêmement dans les Indes occi-
 « dentales par la conduite qu'y tiennent des
 « vaisseaux français en croisière, et les agents
 « de la république française. Le ministre de

¹ Le parti de l'opposition refusait au congrès, le pouvoir d'affecter des fonds pour les établissemens que Washington recommandait dans son discours.

² Peu de tems avant qu'il eut déclaré qu'il suspendait ses fonctions ministérielles, M. Adet avait notifié au gouvernement américain un arrêté par lequel le directoire ordonnait que les bâtimens neutres fussent traités par les français, comme ils le seraient par les anglais.

« cette puissance nous a même fait part de
 « quelques dispositions qui, sous toutes sortes
 « de rapports, font présager de plus grands
 « inconvéniens. J'ai toujours, ainsi que le
 « peuple américain, désiré vivement d'en-
 « tretenir la plus parfaite intelligence avec
 « cette république. Ce desir subsiste dans
 « toute sa force, et je persisterai dans mes
 « efforts pour en atteindre l'objet, autant
 « que le permettra l'honneur.

« Je réserve pour un message spécial, des
 « détails plus précis sur ce sujet important. »

Le président représenta ensuite l'état florissant du revenu public. Il déclara qu'il y avait lieu de croire que l'on complèterait dans la présente session le système formé pour l'extinction de la dette nationale. Il attira aussi l'attention du congrès sur l'état de la milice, et il finit son discours dans les termes suivans :

« En me trouvant aujourd'hui, pour la
 « dernière fois, au milieu des représentans
 « du peuple des Etats-Unis, je ne puis m'em-
 « pêcher de rappeler l'époque où le gouver-
 « nement actuel a commencé; et je félicite
 « et vous, et mon pays, du succès de l'é-
 « preuve que nous avons faite. Je réitère
 « mes supplications au régulateur suprême
 « de l'univers, au souverain arbitre des

« nations , pour qu'il daigne continuer à ré-
 « pandre ses faveurs sur les Etats-Unis , pour
 « qu'il en soutienne les citoyens dans les voies
 « de la vertu , pour qu'il rende leur félicité
 « permanente , et qu'il perpétue un gou-
 « vernement établi pour le maintien de la
 « liberté. »

La réponse du sénat rappela les divers sujets traités dans le discours du président , et approuva tous les sentimens qu'il y avait exprimés. Pour ce qui concernait le mécontentement de la république française , elle contient la phrase suivante :

« Nous connaissons la position où les évé-
 « nemens nous ont placés , et nous sommes
 « disposés à prendre les mesures que rendra
 « nécessaires la dignité de la nation. »

Après avoir parlé de la situation heureuse des affaires intérieures des Etats - Unis , le sénat dit au président :

« En recherchant les causes qui ont produit
 « cet heureux résultat , il nous est impossible
 « de ne pas reconnaître qu'il est dû à l'excel-
 « lence de la constitution , à la sagesse des
 « mesures prises par le corps législatif , et à
 « la fermeté et aux talens qui , même dans les
 « tems les plus critiques , ont signalé votre
 « administration. C'est donc avec le regret le

« plus vif et le plus sincère, que nous rece-
 « vons la notification de la résolution que
 « vous avez prise de renoncer aux fonctions
 « publiques.

« Quand nous examinons les scènes di-
 « verses de votre vie publique, de cette vie
 « que vous avez dévouée avec tant de succès
 « au service de votre pays, soit dans les
 « camps, soit dans les conseils, soit durant
 « la révolution américaine, soit pendant les
 « convulsions que nous venons d'éprouver,
 « nous ne pouvons songer à votre retraite
 « sans mêler nos vœux les plus ardens à ceux
 « que tous nos concitoyens font pour votre
 « bonheur. L'espoir que votre exemple sera
 « suivi par vos successeurs, et qu'ainsi les
 « Etats-Unis continueront à jouir d'une ad-
 « ministration vigoureuse et sage, pourra seul
 « adoucir les regrets que nous cause d'avance
 « la perte que nous allons faire. »

Dans la chambre des représentans, un
 comité de cinq membres, dont trois étaient
 partisans de l'administration, fut chargé de
 préparer une réponse au discours du prési-
 dent. Craignant d'exciter des débats dans le
 cours desquels la pluralité des membres de
 la chambre exprimeraient des sentimens con-
 traires à ceux qui étaient renfermés dans ce

discours , et d'ailleurs espérant que personne ne s'opposerait à ce qu'on témoignât la plus vive affection pour Washington , les cinq commissaires donnèrent leur approbation à un projet de réponse, où il était dit en termes généraux, qu'on examinerait avec attention les différens objets recommandés par le président. On y montrait aussi beaucoup d'attachement pour lui, et l'on y donnait une approbation formelle à son administration. Mais l'unanimité ne régna point dans la chambre, comme elle avait régné dans le comité. Lorsqu'on eut étendu et renforcé le passage où l'on témoignait de vifs regrets au sujet de l'interruption de la bonne intelligence qui avait subsisté entre les Etats-Unis et la France, et qu'on eut, pour écarter toute idée que ce malheur dût être exclusivement imputé à la seconde, adouci les termes par lesquels on exprimait le vœu que l'harmonie fût bientôt rétablie entre les deux puissances, un des membres, M. Giles, proposa de supprimer les paragraphes suivans :

« Nous ne pouvons nous dispenser de
 « comparer l'état de nos affaires dans l'inté-
 « rieur, à ce qu'il était avant le gouvernement
 « actuel, et à la situation où la guerre con-
 « tinue à plonger plusieurs nations de l'Eu-

« rope. Cette comparaison justifie l'enthousiasme que notre constitution excite en nous, et elle nous porte à remercier le Tout-Puissant, pour les bienfaits signalés qui en accompagnent l'exécution. Persuadés intimement que la sagesse, la fermeté et le patriotisme qui ont présidé à votre administration ont concouru puissamment au succès du gouvernement actuel, la retraite que vous projetez ne pourra que nous laisser les regrets les plus grands.

« L'admiration et la reconnaissance de vos concitoyens se raniment toujours au souvenir des vertus éclatantes et des talens, qui ont tant contribué au succès de la révolution, et dont ce grand, ce glorieux événement entretiendra le souvenir. Votre obéissance, lorsque la voix de la patrie qui vous arracha, pour la seconde fois, de la retraite que vous aviez choisie, a été une nouvelle preuve de votre zèle pour son service, et un heureux présage du patriotisme et du succès avec lesquels vous avez rempli vos éminentes fonctions. La confiance que les vertus de leur premier magistrat ont inspirée aux citoyens, a sans doute contribué à ce succès; et nous sommes persuadés que tous ceux que nous repré-

« sentons partageront notre vive affliction.

« Vous aurez deux fois, en descendant d'un
« poste élevé, donné un bel exemple à l'u-
« niyers. Par-là, vous aurez encore ajouté à
« cette supériorité, que vous donne la réu-
« nion des vertus, des talens, des succès et
« de l'estime publique. Nous vous devons,
« Monsieur, et nous le devons plus encore à
« nous-mêmes et à nos concitoyens, dont en
« cet instant nous sommes sans doute les fi-
« dèles interprètes, de faire cette déclaration.

« Quelque nouveau et quelque intéressant
« qu'il puisse être, le spectacle que la na-
« tion la plus libre et la plus éclairée qu'il
« y ait dans l'univers, donne ici, en payant,
« par ses représentans, le tribut de son
« approbation, à son premier citoyen, tire
« son principal éclat (éclat que ne pourrait
« procurer le hasard ou l'enthousiasme, et
« que ternirait l'adulation) du mérite transcen-
« dant dont il est la preuve.

« Puissiez-vous jouir long-tems de cette
« liberté que vous chérissez, et à qui votre
« nom sera toujours cher. Puissent votre
« vertu, et les prières d'une nation toute en-
« tière, faire descendre sur vous toutes les
« faveurs du ciel. L'amour de la patrie et
« l'attachement que nous avons pour la liberté

« républicaine, nous font désirer vivement
 « que votre exemple soit le guide de vos suc-
 « cesseurs, et qu'il devienne ainsi le patri-
 « moine de nos descendans. »

M. Giles dit, pour soutenir sa proposition, que c'était manquer de délicatesse que d'établir un parallèle entre la situation des Etats-Unis, et celle des peuples qui étaient en guerre. Quant à la sagesse et à la fermeté du président, il déclara qu'il ne partageait pas l'opinion qui était exprimée dans le projet de réponse. L'état des relations extérieures était, selon lui, la preuve du contraire de ce qu'on avançait. Il pensait que c'était le peu de sagesse et de fermeté du président qui avait mis les Etats-Unis dans la situation critique où il prétendait qu'ils se trouvaient. Si l'on s'était borné à parler du patriotisme et de la vertu du premier magistrat, continua-t-il, on aurait pu se promettre l'unanimité des suffrages ; mais on ne devait pas supposer qu'un grand nombre de membres s'oublieraient assez pour concourir à tant d'adulation. M. Giles ajouta à ces remarques, qu'il était un de ceux qui voyaient sans peine la retraite du président. Il pensait que Washington jouirait de plus de félicité dans son asile champêtre que dans le poste qu'il occupait

encore , et que le gouvernement des Etats-Unis marcherait bien sans qu'il le dirigeât. Quel malheur ne serait-ce pas pour les états, dit-il, s'ils ne pouvaient se passer des services d'un seul homme ! L'orateur croyait qu'il y avait une foule de citoyens par qui la place de président pouvait être remplie aussi bien qu'elle l'avait été jusqu'alors.

Le parti qui soutenait l'administration, combattit avec force la proposition de M. Giles. Les orateurs de ce parti représentèrent que toute la conduite du président justifiait l'application des mots de sagesse et de fermeté, qu'on avait faite. Il avait montré en plusieurs rencontres, dirent-ils, à quel degré éminent il possédait ces belles qualités ; mais les faits parlaient d'eux-mêmes, et ils avaient produit une si grande impression, qu'il était inutile de les citer. Plusieurs autres citoyens pouvaient, il est vrai, remplir d'une manière distinguée la place de président ; mais nul ne pouvait jouir de la confiance publique, au même degré que Washington. C'était-elle qui lui avait fait exercer son office d'une manière si avantageuse aux intérêts de la nation ; et la retraite d'un magistrat si recommandable devait sans doute inspirer des regrets. L'unanimité de sentimens régnait à cet égard ;

et les déclarations des citoyens de toutes les parties des Etats-Unis attestaient cette vérité.

La proposition de M. Giles fut rejetée; mais on substitua à ces mots, « le spectacle « de la nation la plus libre et la plus éclairée « qu'il y ait dans l'univers, » ceux « d'une « nation libre et éclairée.» Enfin le projet de réponse fut approuvé par une grande pluralité de représentans.

Au commencement de la session, le président transmit au congrès, par un message spécial, la liste des griefs de la république française. Ils se rapportaient à la plupart des mesures que le corps législatif et le pouvoir exécutif avaient prises au sujet des puissances belligérantes. Pour répondre à ces plaintes, on fit passer au ministre américain à Paris, une explication claire et précise des principes et de la conduite de son gouvernement. Cette pièce à laquelle on joignit plusieurs documens, fut mise aussi sous les yeux du congrès et rendue publique. L'effet au-dedans ni au-dehors, n'en fut pas tel qu'on l'avait espéré. La fureur des discussions politiques ne se ralentit point en Amérique; les récriminations y continuèrent, et les deux partis s'accusèrent d'être, l'un sous l'influence de la

France, et l'autre sous celle de l'Angleterre.

Il était impossible que Washington fût entièrement insensible aux invectives et aux noires calomnies dont il avait été si long-tems l'objet. Cependant il ne s'écarta qu'une seule fois de la règle de conduite qu'il s'était prescrite à ce sujet. Il paraît que la réimpression des lettres supposées dont nous avons déjà parlé, lui fit craindre que sa réputation n'en fût blessée. En conséquence, le jour où il cessa ses fonctions, il adressa la lettre suivante au secrétaire du département d'état.

« MONSIEUR,

« Je crois devoir, en terminant ma carrière
 « politique, rappeler la publication de lettres
 « supposées qu'on a fait paraître sous mon
 « nom, pour la première fois, en 1777. L'éditeur a prétendu qu'elles avaient été trouvées dans un petit porte-manteau que j'aurais confié à Billy, mulâtre, qui était à mon service, et qui aurait été fait prisonnier au fort Lee, en 1776. Il convient de rappeler l'époque où on les a mises au jour, et l'intention dans laquelle on l'a fait. On présumait sans doute qu'il était de quelque importance de rendre suspects les motifs du commandant en chef des troupes améri-

« caines, et de mettre ses sentimens en con-
 « tradiction avec ses devoirs. Une autre crise
 « dans les affaires de l'Amérique, a fait re-
 « courir à la même arme pour blesser ma
 « réputation et tromper le peuple.

« A l'époque où ces lettres ont été impri-
 « mées, pour la première fois, il était notoire
 « à toute l'armée, et particulièrement aux
 « officiers de mon état-major, que mon mu-
 « lâtre Billy n'avait jamais été un seul instant
 « en la puissance de l'ennemi. C'est aussi un
 « fait reconnu qu'aucune des personnes de
 « ma suite, qu'aucune partie de mon bagage,
 « n'a été prise durant le cours de la guerre.
 « Cette notoriété a été cause que j'ai cru ne
 « devoir faire aucune réclamation, lorsque
 « les lettres dont je parle ont été publiées;
 « et les preuves nombreuses que mes conci-
 « toyens m'ont données de leur confiance,
 « m'ont fait juger qu'il n'était pas nécessaire
 « que je fisse dans le cours de mon adminis-
 « tration aucune plainte du renouvellement
 « de cette fourberie. Mais comme je ne sais
 « ce qui peut arriver désormais, j'ai pensé
 « que je devais à la vérité, à mon pays et à
 « moi-même, de donner ces détails, et d'y
 « ajouter la déclaration solennelle que les
 « lettres dont il s'agit sont controuvées, et

« que je n'en ai eu aucune connaissance quel-
« conque, avant qu'elles aient été imprimées.

« Je confie la présente lettre à vos soins ,
« et je désire qu'elle soit déposée dans les
« archives du département d'état, afin que
« la génération présente et la postérité puis-
« sent y recourir comme à un témoignage
« authentique.

« Acceptez , etc., etc. »

Au mois de février 1797, les suffrages pour la nomination du premier et du second magistrat de l'Union, ayant été ouverts et comptés en présence des membres des deux chambres, il fut reconnu que M. Adams avait réuni le plus grand nombre de voix; et il fut proclamé pour quatre ans, à compter du 4 mars suivant, président des Etats-Unis. M. Jefferson ayant obtenu le plus de suffrages après M. Adams, fut déclaré vice-président pour le même espace de tems.

Au jour fixé, les membres du sénat, conduits par le vice-président, les officiers du gouvernement fédéral, ceux du gouvernement de Pensylvanie, et enfin un grand concours de citoyens se réunirent dans la salle des représentans, où les nouveaux magistrats devaient prêter serment entre les mains de l'ancien président. Un mouvement

de sensibilité se fit remarquer dans tous les assistans, lorsqu'ils virent paraître Washington, dont le maintien annonçait le plaisir extrême avec lequel il voyait un autre revêtu du pouvoir qu'il avait exercé lui-même si long-tems. Lorsqu'il eut adressé à son successeur un discours où il rendit hommage au mérite de M. Adams, il se hâta d'aller ¹ au Mont-Vernon, jouir de cette félicité réelle qu'il avait si ardemment désirée. Les témoignages de respect et d'affection que ses concitoyens lui avaient donnés dans toutes les occasions importantes, l'attendaient encore à son passage. Ce fut vainement qu'il voulut tenir secret son voyage. Les habitans les plus notables des lieux qu'il traversa, s'empres-

¹ Les négocians de Philadelphie voulant témoigner leur affection pour le citoyen qui avait tenu, pendant huit ans, les rênes du gouvernement des Etats-Unis, firent préparer un banquet somptueux, et y invitèrent Washington, ainsi que plusieurs officiers qui avaient joui d'un haut grade, les chefs des départemens, les ministres étrangers, et d'autres personnes de distinction. Le général ayant été conduit à sa place, on tira un rideau, et l'on vit une figure de femme, grande comme nature, qui représentait l'Amérique, et était assise sur une estrade élevée de seize marches. Cette figure avait à gauche le bouclier fédéral et un aigle; la corne d'abondance était à ses pieds; et elle tenait de

sèrent de faire éclater leurs sentimens pour l'homme qui était considéré comme le premier citoyen de l'Amérique. Enfin, différentes assemblées législatives, et des citoyens de toutes les classes, continuèrent à lui faire parvenir, long - tems après sa retraite, des adresses où était exprimée la haute opinion qu'on avait de ses services.

Malgré la popularité extraordinaire dont jouissait celui qui fut honoré le premier de la présidence des Etats-Unis, il y eut à peine un seul acte de son administration qui eût échappé à la censure la plus amère. Tout homme impartial peut juger lui-même de la sagesse du système que suivit Washington, des bienfaits ou des maux qui en ont résulté,

la main droite le calumet de paix que surmontait le bonnet de la liberté. Dans le fond s'élevait le temple de la Renommée. Un autel dédié à la Reconnaissance publique, et sur lequel fumait l'encens, était à gauche. La même figure de femme avait à la main un rouleau sur lequel était inscrit le mot *Valedictory*. On la fit disparaître, et bientôt elle fut remplacée par la figure du général Washington, grande comme nature, et montrant à droite les emblèmes du pouvoir qu'il avait résigné. A gauche, on voyait un beau paysage qui représentait le Mont-Vernon, au pied duquel était une charrue attelée de deux bœufs. Enfin, un Génie posait une couronne de laurier sur la tête du général.

et des avantages ou des inconvéniens qu'une autre conduite aurait produits. Le tems, qui dissipe les préjugés et les passions , fait voir les objets d'une manière plus distincte. Lais-
 sant donc de côté les mesures que l'un des deux partis réprouvait aussi fortement que l'autre les soutenait, nous inviterons simplement le lecteur à comparer la situation des Etats-Unis ; en 1797, à celle où ils se trou-
 vaient en 1788. A la dernière de ces époques, le crédit était établi sûrement ; on avait consolidé d'une manière qui avait contenté les créanciers, une dette nationale immense ; on avait surmonté les obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'un système de taxes inté-
 rieures ; l'autorité du gouvernement s'était affermie ; des fonds étaient assignés à la ré-
 duction graduelle de la dette publique, et le système qui devait l'éteindre totalement avait été mûri et adopté ; l'agriculture et le com-
 merce s'étaient accrus d'une manière sans exemple ; la force des armes et la justice avaient contraint les belliqueuses tribus d'in-
 diens qui habitent le pays immense situé entre les terres cultivées et le Mississipi, à respecter les Etats-Unis et à vivre en paix ; après avoir accompli cet objet , on avait pourvu aux moyens d'introduire la civilisation parmi

elles , et de leur procurer ces articles de commerce qui , en améliorant leur état , devaient assurer leur attachement.

Au - dehors , les différens avec l'Espagne avaient été réglés à l'amiable ; on avait obtenu la libre navigation du Mississipi ; la Nouvelle Orléans avait été désignée pour servir d'entrepôt durant trois ans , et même jusqu'à ce qu'une autre place aussi commode eût été indiquée. Les sujets de mécontentement réciproque qui avaient été sur le point d'allumer la guerre entre les Etats-Unis , et la nation que sous le rapport de la marine et du commerce , on considère comme la plus puissante qu'il y ait dans l'univers , avaient été détruits ; et les postes militaires situés sur les lacs avaient été évacués. On avait traité avec Alger et avec Tripoli ; les tunisiens n'avaient point fait de prises ; et de la sorte , la Méditerranée était ouverte aux navires américains.

A la vérité , le mécontentement de la France obscurcissait en partie ce tableau. Ceux qui ont examiné les points qui divisaient les deux nations , pourront démêler les causes auxquelles il doit être attribué , et juger si le pouvoir exécutif américain était le maître de les empêcher de naître.

Telle était à la fin de l'administration de

Washington, la situation politique des Etats-Unis. Le contraste qu'elle offre avec celle où ils se trouvaient lorsqu'il prit en main les rênes du gouvernement, est trop frappant pour qu'il ne soit pas remarqué. On ne peut prétendre que ce changement avantageux ait été dû uniquement à la sagesse des conseils nationaux ; on ne peut nier non plus qu'un grand nombre des causes qui l'ont opéré n'aient commencé d'agir avec le nouveau gouvernement, et que leurs effets n'aient été facilités, sinon assurés par le système qu'il adopta.

Washington s'étant livré dans la première partie de sa vie, aux travaux de l'agriculture, ne pouvait manquer de jouir dans sa retraite, de cette paix, de cette félicité, qui depuis tant d'années étaient les objets de ses vœux. Ayant repris sans peine ses premières habitudes, il ne connut point ce vide que le manque d'occupation laisse ordinairement dans la vie des hommes avancés en âge, qui quittent le timon des affaires pour goûter les charmes de la campagne. Il s'occupa des soins que demandait une habitation considérable, qui avait été trop long-tems privée de la présence du maître ; il entretenait une grande correspondance ; et la société de ses amis et de ses livres lui procura des plaisirs aussi

agréables qu'innocens. Enfin , tout lui faisait espérer que le soir d'une vie , qui avait été consacrée au service public , serait aussi se-
rein que le milieu en avait été brillant.

Cependant une indifférence absolue pour les affaires publiques , n'aurait pas été compatible avec cet amour de son pays qui dirigea toute la conduite de Washington. Attaché fermement au système qu'il avait établi pour les relations avec les puissances étrangères , système que son successeur suivait fidèlement , il ne pouvait manquer d'être attentif aux efforts qu'un parti nombreux et puissant faisait pour le renverser.

Nous avons rapporté les motifs qui firent nommer le général Pinckney ministre plénipotentiaire près de la république française. Ses lettres de créance portaient que sa mission avait pour objet « d'entretenir la bonne intel-
« ligençe qui subsistait entre les deux nations,
« depuis le commencement de l'alliance, d'ef-
« facer toute impression défavorable , de dé-
« truire tout soupçon , et de rétablir cette
« affection, cette cordialité, qui étaient à-la-
« fois la preuve et le gage d'une union ami-
« cale. » Les instructions de l'ambassadeur étaient parfaitement analogues aux sentimens exprimés dans ces lettres.

Le général Pinckney trouva en France des dispositions très-différentes. Le directoire exécutif lui fit déclarer qu'il ne recevrait de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis que lorsque leur gouvernement aurait fait cesser les justes sujets de plainte de la république française. On lui fit, en outre, entendre verbalement, et d'une manière peu décente, qu'il fallait qu'il sortît de France, et bientôt on lui en notifia l'ordre par écrit.

En donnant son audience de congé au ministre qui venait d'être rappelé, le président du directoire exécutif prononça un discours où il mêla à des choses injurieuses pour le gouvernement américain, des expressions affectueuses pour le peuple des Etats-Unis, et où l'on remarqua trop clairement le dessein de faire dominer l'un par l'autre. Pour compléter ce système d'hostilité, les vaisseaux de guerre français saisirent tous les navires américains qu'ils rencontrèrent; et sous prétexte que ceux-ci manquaient de pièces dont le traité de commerce devait les dispenser, on les déclara de bonne prise.

Cet état des choses demandait beaucoup de considération. A la réception des dépêches par lesquelles le général Pinckney les lui communiqua, le président fit une procla-

mation pour requérir le congrès de se former le 15 juin 1797. Au commencement de la session, M. Adams prononça un discours véhément, où toutefois il dit que, désirant d'entretenir la bonne intelligence avec toutes les nations, et qu'étant persuadé que l'honneur ni l'intérêt des Etats - Unis n'empêchaient qu'ils fissent de nouvelles avances envers la France, il tenterait encore la voie de la négociation. Mais en même tems, il pressa le congrès de prendre des mesures de défense.

Pour mettre à effet les dispositions pacifiques exprimées dans son discours, le président nomma trois ministres plénipotentiaires près de la république française. Le général Pinckney fut mis à la tête de cette ambassade, que l'on chargea de travailler à une réconciliation qui pût être compatible avec l'honneur et la bonne foi des Etats-Unis, mais qui n'exigeât pas qu'ils rompissent aucun engagement pris avec d'autres nations, qu'il fût fait aucun changement aux réglemens établis pour le maintien de la paix, ni qu'on se relachât sur aucun des droits qui appartenaient au gouvernement¹.

¹ Le pouvoir exécutif des Etats-Unis avait toujours été disposé à mettre la France, relativement au droit de confisquer les propriétés d'un ennemi trouvées à

La discussion qui s'établit dans la chambre des représentans, au sujet de la réponse qu'il convenait de faire au discours du président, fut animée et longue ; mais l'opposition succomba, et même quelques-uns de ses chefs votèrent comme les membres du parti fédéral.

Durant un espace de tems très - considérable, on n'eut dans les Etats - Unis aucune nouvelle certaine relativement aux négociations qui devaient être ouvertes à Paris. Enfin, dans l'hiver de 1798, on reçut des lettres par lesquelles les envoyés américains annonçaient que les choses tournaient mal ; et d'autres dépêches qui arrivèrent au printems suivant, apprirent que leur mission n'avait eu aucun succès. On leur avait fait entendre qu'ils donnaient de l'ombrage, parce qu'ils étaient attachés au parti ¹ qui soutenait les mesures de l'administration ; et le directoire avait, sous des prétextes frivoles, refusé de les recevoir en qualité de représentans d'une nation indépendante. Ils avaient été circonvenus par des

bord d'un vaisseau neutre, sur le pied de la loi des nations, telle qu'elle était reconnue par le traité conclu avec la Grande-Bretagne.

¹ Deux de ces envoyés étaient du parti fédéral. Le troisième était du parti de l'opposition.

hommes qui, sans avoir des pouvoirs positifs, semblaient être autorisés, et qui leur avaient déclaré nettement qu'avant d'entrer en négociation pour concilier les différens survenus entre les deux nations, il fallait que les Etats-Unis prêtassent une somme d'argent à la France. Accorder une telle demande, c'eût été violer ouvertement la neutralité ; mais il y avait encore d'autres motifs pour la rejeter. Dans la conjoncture où elle était faite, y accéder c'eût été renoncer à l'indépendance des Etats-Unis, et faire un pas dont il aurait été impossible de prévoir les conséquences. Les agens secrets de qui nous venons de parler, ayant reçu une réponse négative, revinrent à la charge avec une persévérance étonnante, et cherchèrent à intimider les envoyés américains. Ils leur dirent qu'ils se trompaient, s'ils croyaient que leur conduite serait approuvée dans les Etats-Unis ; ils déclarèrent même que le directoire avait les moyens d'y exciter beaucoup de ressentiment contre eux, et qu'il en userait s'ils persistaient dans leur refus. Enfin, dans les visites que les trois plénipotentiaires lui firent, le ministre des relations extérieures renouvela la demande que ses agens leur avaient adressée.

Ne pouvant surmonter les obstacles qui

s'opposaient à ce qu'ils fussent reçus comme ministres publics, les ambassadeurs des Etats-Unis firent une dernière tentative pour remplir leur mission. Ils adressèrent à M. La Croix une lettre par laquelle ils lui transmirent les explications qu'ils étaient chargés de donner, et où ils prouvèrent par un grand nombre de faits, la constante amitié de leur gouvernement envers la France. Lorsqu'il fut démontré que la détermination des envoyés américains était aussi inébranlable que leur conduite était circonspecte, on voulut en engager deux à renoncer volontairement à leur mission. Ce dessein ayant échoué, on notifia à ceux-ci l'ordre de quitter le territoire de la république; et, comme pour aggraver l'insulte, on permit de rester, à celui des trois ministres qui avait été choisi dans le parti qu'on disait ami de la France, et on l'invita à reprendre le cours de la discussion.

Les dépêches qui renfermaient ces détails, furent mises sous les yeux du congrès et rendues publiques. Elles excitèrent, dans tous les Etats-Unis, une vive indignation, que partagèrent un grand nombre de membres du parti de l'opposition; et l'on s'écria de toutes parts : « Des millions pour nous défendre, et pas un

« dollar pour payer un tribut. » Cependant le desir de justifier la France aux dépens du gouvernement américain, se fit encore remarquer. On prétendit que la conduite de cette puissance était interprétée faussement par des hommes qui étaient sous l'influence de l'Angleterre, ou qui avaient été abusés par des intrigans; qu'après tout, en admettant le fait, la France ne faisait que réclamer les services qu'elle avait rendus elle-même dans un instant critique; que le véritable intérêt des Etats-Unis était d'acquiescer à cette demande; qu'il en coûterait plus pour résister que pour céder; que le premier de ces deux moyens serait inutile, et qu'une défaite n'assurait jamais l'honneur national. Mais ces raisonnemens n'étaient aucunement d'accord avec le sentiment général. Le congrès prit des mesures vigoureuses pour venger le commerce des pertes qu'il avait faites, et pour repousser l'attaque dont on croyait que les Etats-Unis étaient menacés. Un régiment d'artilleurs et d'ingénieurs fut ajouté à l'état militaire; et le président fut autorisé à lever douze régimens d'infanterie et un régiment de cavalerie, à nommer des officiers, et à organiser un corps de volontaires qui serait exempt du service ordinaire de la milice.

Lorsque la guerre parut probable, tous les yeux se tournèrent vers le général Washington, comme vers celui à qui le commandement de l'armée américaine devait être remis. C'était le seul à qui on pût le confier sans exciter la défiance. Lui seul pouvait faire accepter du service à ceux qui étaient le plus recommandables par leurs talens militaires; et il devait tirer un meilleur parti que tout autre, des forces qui seraient à ses ordres. En conséquence, le président lui adressa, le 22 juin 1798, une lettre où il traita ce sujet. Il lui disait : « Je suis fort embarrassé de
 « savoir si dans le cas où nous serions ré-
 « duits à l'extrémité de mettre une armée
 « sur pied, il conviendrait de convoquer tous
 « les anciens généraux, ou de nommer un
 « nouvel état-major. Si les français font une
 « descente ici, il faut que nos troupes sa-
 « chent marcher et attaquer avec vivacité;
 « car c'est seulement de la sorte, dit-on,
 « qu'on peut obtenir sur eux quelque avan-
 « tage. Donnez-moi votre avis, et autorisez-
 « moi à vous citer. Votre nom produira plus
 « d'effet qu'une armée. » Une lettre que le
 secrétaire d'état pour le département de la
 guerre écrivit à Washington, quatre jours
 après la date de la lettre du président, finissait

ainsi : « Nous est-il permis de nous flatter que
 « dans une crise si terrible, vous accepterez
 « le commandement de nos armées? J'espère
 « que vous le ferez; car si la chose est pos-
 « sible, vous seul serez en état de réunir tous
 « les cœurs et tous les bras. »

Washington reçut ces deux lettres le même jour. Il répondit de la manière suivante au président : « J'étais si loin de supposer, à l'é-
 « poque de ma retraite, qu'une puissance eu-
 « ropéenne pût avoir le projet de faire une
 « invasion dans ce pays, que je n'avais pas
 « même songé qu'une occasion de ce genre
 « pût, en si peu de tems, attirer mes regards
 « sur d'autres objets que sur les ombrages du
 « Mont-Vernon. En considérant et le passé, et
 « le présent, il ne m'est pas facile de régler
 « la conduite que je dois tenir. Si une armée
 « formidable pénètre dans les Etats-Unis, et
 « si mes services peuvent leur être utiles, mon
 « âge ne m'empêchera pas de les leur consa-
 « crer. Si nous sommes menacés d'un pa-
 « reil événement, et le gouvernement doit
 « sans doute en être mieux instruit qu'un
 « simple citoyen, il serait aussi dangereux
 « qu'imprudent de différer à nous mettre en
 « état de défense. Cependant je ne puis croire
 « que la France veuille attaquer ce pays, après

« la détermination qu'on y a prise de toutes
 « parts , de faire les plus grands sacrifices pour
 « maintenir notre indépendance. Je ne doute
 « pas que les agens et les partisans que les
 « français ont parmi nous, ne leur aient per-
 « suadé que nous sommes divisés d'opinion ,
 « que le peuple est contraire à son gouver-
 « nement , et que l'apparition de forces peu
 « considérables suffirait pour opérer un sou-
 « lèvement. Jusqu'à quel point ces agens ,
 « devenus désespérés, parviendront-ils à en-
 « tretenir l'erreur ? C'est un problème que je
 « ne puis résoudre.

« Quant à ce qui me concerne, ceux qui
 « me connaissent le mieux savent parfaite-
 « ment que si quelque conjoncture critique
 « me force à échanger les douceurs de ma
 « retraite contre les soins qui remplissent la
 « vie de l'homme public, ce ne sera pas sans
 « me faire éprouver des sensations qu'il sera
 « plus facile de concevoir que de décrire. »

Washington, avant de songer à prendre
 un parti, pria le secrétaire du département
 d'état, de lui transmettre ses observations sur
 les trois questions que voici :

« 1.^o Que pensera-t-on, si l'on me voit
 « rentrer dans la carrière des affaires publi-
 « ques, après la déclaration que j'ai faite dans

« mon adresse du mois de septembre 1796 ?

« 2.^o Mes concitoyens désirent-ils réellement que je prenne le commandement de l'armée ? »

« 3.^o L'armée qu'on se propose de lever, pourra-t-elle faire honneur à son pays et à celui qui la commandera ? »

Quelques causes accidentelles ayant retardé de plusieurs jours la réception des lettres que le premier magistrat et le ministre de la guerre avaient adressées à Washington, sa réponse n'atteignit le siège du gouvernement qu'après que le président l'eut nommé, avec rang de lieutenant-général, commandant en chef de toutes les armées levées ou à lever par les Etats-Unis. Le sénat qui fut consulté sur cette nomination, l'approuva à l'unanimité.

Le président ayant chargé le secrétaire du département d'état de porter à Washington la commission de commandant en chef, lui remit aussi la lettre suivante pour le général.

« M. M'Henry, secrétaire d'état pour le département de la guerre, aura l'honneur de vous informer de vive voix, d'une mesure que je viens de prendre. Je me serais trouvé extrêmement heureux de vous la communiquer en personne, si la conjonc-

« ture où nous sommes ne m'avait pas em-
 « pêché d'aller vous trouver moi-même.

« Les motifs qui m'ont guidé sont trop bien
 « connus pour que j'aie besoin de les expli-
 « quer au public. Tout ami et tout ennemi
 « de l'Amérique peuvent les comprendre. C'est
 « près de vous, Monsieur, que je dois me jus-
 « tifier. Tout ce que je puis dire, et c'en est
 « assez pour le monde et pour moi, c'est que
 « nous avons besoin de vos conseils, de vos
 « talens et de vos lumières pour diriger les
 « opérations de la guerre. J'espère que vous
 « penserez ainsi vous-même. M. M'Henry
 « aura l'honneur de vous consulter sur l'orga-
 « nisation de l'armée et sur tout ce qui est
 « relatif à cet objet. »

Le même jour, le secrétaire d'état reçut des
 mains du président des instructions dont voici
 la copie :

« Je désire que vous alliez, le plutôt qu'il
 « sera possible, remettre au général Was-
 « hington sa commission de lieutenant-gé-
 « néral et de commandant en chef des armées
 « des Etats-Unis, commission que j'ai signée
 « de l'avis et du consentement du sénat. »

« Les motifs qui m'ont déterminé à revêtir
 « d'un tel emploi, ce grand, cet illustre per-
 « sonnage, dont la retraite volontaire m'a fait

« élever dans le poste où je suis , sont trop
 « nombreux pour que je les retrace ici ; et
 « ils sont trop apparens et trop graves pour
 « qu'ils puissent échapper à l'observation d'au-
 « cune partie de l'Amérique ou de l'Europe.
 « Mais comme ce point est très-délicat , il faut
 « que vous le communiquiez avec art au gé-
 « néral , afin de ne pas blesser ses sentimens ,
 « ni le respect que nous lui devons. S'il refuse
 « le commandement , nous garderons un res-
 « pectueux silence ; s'il s'en charge , nous se-
 « rons tous au comble de la joie , ou du moins
 « les seuls ennemis de la patrie en seront
 « affligés. S'il demande du tems pour se ré-
 « soudre , j'attendrai sa détermination avant
 « de nommer un autre lieutenant-général.

« Je désirerais extrêmement qu'il me donnât
 « son avis sur la formation d'une liste d'offi-
 « ciers-généraux. Parlez-lui de Lincoln , de
 « Morgan , de Knox , d'Hamilton , d'Yates ,
 « de Pinckney , de Lee , de Carrington , de
 « Hand , de Muhlenburg , de Dayton , de
 « Burr , de Brooks , de Cobb , de Smith , et de
 « tout autre dont vous vous souviendrez. Je
 « voudrais sur-tout qu'il m'indiquât ceux qu'il
 « croirait les plus propres à occuper les places
 « d'inspecteur - général , d'adjutant - général
 « et de quartier-maître-général.

« Il importerait infiniment aussi d'avoir son
 « opinion sur le plus grand nombre de ques-
 « tions qu'il serait possible de lui soumettre.
 « En conséquence, faites vos efforts pour qu'il
 « vous la donne. »

La situation critique où se trouvait son pays ne permettait pas à Washington de refuser la commission que lui apportait le secrétaire d'état. Il s'était décidé à l'accepter, au cas où on le laisserait disposer en faveur des officiers dans lesquels il avait le plus de confiance, des places les plus importantes, et particulièrement de celles de l'état-major. Assuré que son vœu serait rempli, il remit au ministre la liste ¹ de ceux dont il avait fait choix ; et le

¹ Voici cette liste.

Alexandre Hamilton, *inspecteur,*

Charles C. Pinckney,

Henry Knox (*ou en cas de non* } majors-généraux.
acceptation)

Henry Lee,

Henry Lee (*au cas où il ne se-* }
rait pas major-général)

John Brooks,

William S. Smith, *ou*

John E. Howard,

} brigadiers.

Edward Hand, *ou*

Jonathan Dayton, *ou*

William S. Smith,

} adjudant-général,

Edward Carrington, *quartier-maître-général.*

James Craik, *directeur des hôpitaux.*

13 juillet 1798, il adressa au président la lettre suivante :

« J'ai reçu des mains du secrétaire d'état ,
 « le 11 du présent mois, la lettre dont vous
 « m'avez honoré le 7, et par laquelle vous
 « m'annoncez que, de l'avis et du consente-
 « ment du sénat, vous m'avez nommé lieu-
 « tenant-général et commandant en chef des
 « armées, levées ou à lever pour le service
 « des Etats-Unis. Je ne puis vous exprimer
 « combien je suis sensible à cette nouvelle
 « preuve de la confiance publique, et à la
 « manière extrêmement flatteuse dont vous
 « me l'avez communiquée. Je ne vous ca-
 « cherais point cependant que j'aurais désiré
 « que votre choix fût tombé sur un homme
 « moins avancé en âge, et plus propre à
 « soutenir les fatigues de la guerre, que je
 « ne le suis.

« Vous savez, Monsieur, quels étaient, sur
 « le cours probable des événemens, les cal-
 « culs que j'avais faits à l'époque de ma re-
 « traite, et que j'avais pris la résolution de
 « passer le reste de mes jours dans cet asile.
 « Vous concevrez donc facilement ce qu'il a
 « dû m'en coûter pour me résoudre à quitter
 « si tard un genre de vie que j'aime, et à ren-
 « trer dans une carrière si difficile à parcourir.

« Il était impossible que je demeurasse in-
 « différent sur tout ce qui vient de se passer.
 « Croyez, Monsieur, que personne n'approuve
 « plus sincèrement que je ne le fais, les me-
 « sures prudentes et sages que vous avez
 « prises. Elles doivent inspirer généralement
 « la confiance ; et je ne doute pas que, com-
 « binées avec l'état des choses, elles n'en-
 « gagent le congrès à vous fournir des res-
 « sources proportionnées à la crise où nous
 « sommes.

« Je vous félicite d'avoir fait tout ce qui
 « était en votre pouvoir pour éviter la guerre.
 « Ainsi, le cœur et les mains pures, nous
 « pourrons prendre le ciel à témoin de la
 « justice de notre cause, et nous confier à
 « cette Providence qui jusqu'ici s'est déclarée
 « si constamment en faveur du peuple des
 « Etats-Unis.

« Comme il est du devoir d'un citoyen de
 « servir son pays, principalement lorsque tout
 « ce que l'homme a de plus cher est forte-
 « ment menacé, je me suis déterminé à ac-
 « cepter la commission de commandant en
 « chef de l'armée des Etats-Unis, sous condi-
 « tion seulement que je ne prendrai le com-
 « mandement qu'à l'époque où ma présence
 « sera devenue absolument nécessaire. Soyez

« persuadé qu'en faisant cette réserve , je
 « n'entends pas refuser mon assistance pour
 « l'organisation de l'armée. Je dois vous dé-
 « clarer aussi que mon acceptation ne grèvera
 « point le trésor national , du moins sur-le-
 « champ , et que je ne toucherai pas d'ap-
 « pointements , tant que je n'aurai point de
 « dépenses à faire pour le service public. »

Washington, à cette époque, mêla aux tra-
 vaux de l'agriculture , les soins que lui impo-
 sait le commandement qu'il venait d'accepter.
 Sa sollicitude était trop vive, pour qu'il refusât
 de s'occuper de l'organisation d'une armée
 que peut-être il aurait à conduire contre l'en-
 nemi le plus formidable qu'il y eût dans l'u-
 nivers. Cependant il croyait qu'on ne tenterait
 point d'envahir les Etats-Unis. Il était con-
 vaincu qu'il n'était pas de l'intérêt de la
 France d'entrer en guerre contre eux, et que
 les mesures que le directoire exécutif avait
 prises , provenaient de l'opinion qu'elles ren-
 verseraient l'administration , et qu'elles pla-
 ceraient le pouvoir entre les mains de ceux
 qui appuyaient toutes les prétentions de la
 république française. Par une conséquence
 nécessaire , il était persuadé que l'indignation
 qu'avait excitée ce système , le ferait aban-
 donner. Cependant une circonstance impor-

tante contre-balançait jusqu'à un certain point ce raisonnement. L'esprit d'opposition se maintenait dans le congrès, et l'animosité à laquelle Washington attribuait la crise où l'on était, ne s'adoucissait point. La force de l'opinion publique, il est vrai, avait réduit quelque tems au silence ceux qui avaient embrassé la cause de la France; mais leur défaite n'avait été que momentanée, et il était visible qu'ils reprenaient courage. Il n'est donc pas surprenant qu'en cette conjoncture, Washington se soit exprimé, à l'égard des partis opposés, plus librement qu'il n'avait coutume de le faire, ni qu'il ait usé de toute son influence pour engager des hommes dont il estimait les talens, et qui jusqu'alors avaient refusé d'entrer dans la carrière politique, à accepter des places dans le congrès et dans les corps législatifs particuliers.

L'événement prouva bientôt que Washington avait jugé parfaitement des choses. Les Etats-Unis demandant la paix avec instance, avaient été repoussés d'une manière injurieuse; le directoire exécutif n'avait pas voulu recevoir leurs explications; et pour préliminaire de toute négociation, il avait exigé des secours pécuniaires. Mais les Etats-Unis, prêts à se défendre, furent traités avec quelques

égards. On fit des ouvertures de paix, et la France parut disposée à régler à l'amiable tous les différens.

Désirant vivement de rétablir la bonne intelligence avec la nation qui était la plus ancienne alliée des Etats-Unis, le président profita des propositions qui lui furent faites indirectement, et nomma de nouveau trois envoyés extraordinaires près de la république française. Ces ambassadeurs trouvèrent le gouvernement de la France entre les mains d'un homme qui n'avait eu aucune part quelconque aux brouilleries qui avaient divisé les deux peuples; et l'on entama avec eux des négociations qui se terminèrent par un prompt accommodement.

Washington ne vécut pas assez pour voir la paix rendue à sa patrie.

Le vendredi, 13 décembre 1798¹, tandis qu'il dirigeait quelques travaux qui se faisaient sur son habitation, il fut exposé à une petite pluie qui lui mouilla la nuque du cou et les cheveux. Ne croyant pas qu'il pût résulter quelque danger de cet accident si léger en apparence, il passa l'après-dînée comme il

Ces détails sont tirés d'un rapport signé par les docteurs Craik et Dick, et d'une lettre particulière du premier de ces médecins.

avait coutume de le faire ; mais dans la nuit il fut atteint d'une inflammation à la trachée-artère. Bientôt il sentit un grand mal-aise, et éprouva quelque douleur et une sorte de serrement à la gorge. Il s'éleva une toux, l'expectoration se fit très-difficilement, la fièvre se déclara, et la respiration devint pénible et courte. Le malade croyant la saignée nécessaire, fit venir un chirurgien¹ qui lui tira du bras, de douze à quatorze onces de sang ; mais Washington ne voulut pas permettre avant le jour, qu'on allât chercher son médecin. Le docteur Craik n'arriva donc qu'à onze heures du matin. Voyant le malade dans le plus grand danger, il fit venir sur-le-champ deux médecins consultants. Toutes les ressources de l'art furent employées vainement. Le mal faisait des progrès sensibles ; le malade ne pouvait presque plus parler ; et la respiration était toujours plus gênée. Enfin, le samedi à onze heures et demie du soir, Washington, qui conserva toute sa présence d'esprit jusqu'à ce moment, rendit, sans éprouver la moindre convulsion, son dernier soupir. Comme, dès le commencement de sa maladie, il avait jugé qu'elle serait mortelle, il ne s'était soumis que par devoir à tout ce

¹ *A Bleeder*, un saigneur.

qu'on lui avait ordonné. Quelques heures avant que d'expirer, il était parvenu, après des efforts multipliés, à faire entendre qu'il désirait qu'on le laissât mourir tranquillement. Sentant que rien ne pouvait plus passer, il se déshabilla lui-même, et se mit au lit. Il dit avec beaucoup de difficulté à son médecin et son ami, le docteur Craik, qui s'était assis à côté de lui : « Docteur, je me meurs ; je me
« sens mourir depuis long-tems ; mais je ne
« crains pas la mort. »

Le peu d'instans que dura sa maladie, Washington les mit à profit pour régler quelques affaires ; et l'approche de la mort n'interrompit pas un seul instant cette égalité d'ame, cette sérénité qu'il avait montrées dans tout le cours de sa vie.

A la nouvelle de cet événement, une foule de citoyens s'empressèrent d'aller rendre les derniers devoirs au plus illustre des américains ; et le mercredi, 18 décembre, le corps de Washington, après avoir reçu tous les honneurs militaires, fut descendu avec les cérémonies de la religion, dans le tombeau de sa famille, au Mont-Vernon.

La nouvelle de la mort de ce grand homme parvint au gouvernement fédéral, en même tems que celle de sa maladie. On l'apprit par

un voyageur , qui l'annonça à quelqu'un de sa connaissance que le hasard lui fit rencontrer. Elle fut promptement transmise à la chambre des représentans qui étaient en séance. La plus grande consternation régna durant quelques minutes dans l'assemblée ; puis un des membres annonça , à haute voix , mais sans quitter sa place , le funeste événement qui venait d'arriver. Il dit que l'avis n'était pas authentique , mais qu'il y avait lieu de croire que le fait était certain. Une si grande calamité , continua-t-il , ne peut laisser à la chambre la faculté de s'occuper des affaires publiques en cet instant. En conséquence , il demanda un ajournement. Les deux chambres en prononcèrent un qui dura jusqu'au lendemain. Ce jour , quelques opérations préalables étant terminées , le représentant qui , la veille , avait pris la parole , s'adressa à l'orateur dans les termes suivans :

« L'événement déplorable qui vous a été
 « annoncé hier , n'est que trop certain. Notre
 « WASHINGTON n'est plus ! Le héros , le pa-
 « triote , le sage de l'Amérique , l'homme
 « sur qui , dans les tems de danger , tous les
 « yeux étaient fixés , en qui toutes les espé-
 « rances étaient placées , ne vit plus que dans
 « le souvenir des grandes actions qu'il a faites ,

« et dans le cœur d'un peuple affligé et re-
« connaissant.

« Si ce n'était pas l'usage constant d'ho-
« norer la mémoire de ceux que le ciel a
« choisis pour dispenser ses bienfaits , le rare
« mérite et les événemens extraordinaires qui
« ont signalé l'existence de celui dont nous
« déplorons la perte, suffiraient pour que tous
« les américains, excités par le même senti-
« ment, demandassent qu'on laissât un libre
« cours à l'expression d'une douleur qui est
« si générale et si vive.

« Plus que tout autre citoyen, et plus qu'on
« n'aurait cru possible de le faire, Washington
« a contribué à fonder ce vaste empire, et à
« donner l'indépendance et la liberté à l'hé-
« misphère occidental. Lorsqu'il a eu effectué
« le grand objet qui l'avait fait placer à la
« tête de nos armées, il a, déposant son épée
« victorieuse, pris en main le soc de la char-
« rue, et ce guerrier n'a plus été qu'un simple
« citoyen. Lorsque la faiblesse de notre sys-
« tème fédéral a été manifeste, et que les
« liens qui unissaient toutes les parties de ce
« continent ont été prêts à se dissoudre, nous
« avons vu Washington à la tête de ces pa-
« triotes qui nous ont donné une constitution
« au maintien de laquelle est attachée la jouis-

« sance des bienfaits que notre révolution
 « nous a promis. Nous avons vu ce grand
 « homme , obéissant à la voix d'un peuple
 « immense qui le proclamait chef du gouver-
 « nement , quitter la retraite qu'il chérissait ;
 « nous l'avons vu suivre avec calme , avec
 « fermeté , avec sagesse , les véritables inté-
 « rêts de la nation , et contribuer plus que
 « tout autre n'aurait pu le faire , à établir ce
 « système politique qui doit nous conserver
 « la paix , l'honneur et l'indépendance. Elu
 « déjà deux fois , et à l'unanimité , magistrat
 « suprême d'un peuple libre , on a vu , à une
 « époque où il ne pouvait douter que les
 « suffrages ne se réunissent de nouveau sur
 « lui , Washington donner au monde un rare
 « exemple de modération ; on l'a vu renoncer
 « à l'exercice du pouvoir , et se confondre
 « avec plaisir dans les rangs des simples
 « citoyens.

« Il est rare de jouir long-tems de la faveur
 « et de la confiance publique : mais Washing-
 « ton les a constamment fixées , soit dans la
 « paix , soit dans la guerre ; et ce précieux
 « avantage , il ne l'a dû qu'à la sublimité de
 « ses vertus.

« Payons , M. l'orateur , le dernier tribut
 « de respect et d'affection à l'ami que nous

« avons perdu. Que le grand conseil de la
« nation exprime les sentimens de la nation.
« Je propose en conséquence, les résolutions
« suivantes :

« Les membres de la chambre se rendront
« en corps près du président, pour lui témoi-
« gner la vive douleur dont les pénètre le
« funeste événement qu'ils viennent d'ap-
« prendre.

« La chaire de l'orateur sera drapée de
« noir, et les membres et les officiers de la
« chambre porteront le deuil durant toute la
« session.

« Un comité de la chambre concertera
« avec un comité du sénat, la manière la
« plus convenable d'honorer la mémoire de
« l'HOMME qui fut le premier dans la guerre
« et dans la paix, et qui eut la première place
« dans le cœur de ses concitoyens. »

Immédiatement après qu'elle eut pris ces
résolutions, la chambre reçut de la part du
président un message qui accompagnait une
lettre de M. Lear.

« Cette lettre vous apprendra, » portait le
message, « qu'il a plu à la divine Provi-
« dence de rappeler notre excellent conci-
« toyen GEORGE WASHINGTON, qui par la pu-
« reté de sa vie, et les services signalés qu'il

« a rendus à son pays, a illustré son nom
 « dans tout l'univers. Il reste à un peuple
 « affectionné et reconnaissant, dans le cœur
 « duquel il ne peut cesser de vivre, de rendre
 « les honneurs convenables à sa mémoire. »

Le premier magistrat, lorsqu'en conformité de l'une des résolutions que nous venons de rapporter, l'orateur et les membres de la chambre furent le complimenter, exprima le même sentiment de respect et de reconnaissance « pour le personnage le plus illustre et
 « le plus chéri, que jamais l'Amérique eût
 « produit. »

Enfin le sénat, dans une si triste conjoncture, adressa cette lettre au président.

« Le sénat des Etats-Unis croit devoir vous
 « exprimer la douleur profonde qu'il ressent
 « de la perte que la patrie vient de faire, par la
 « mort du général GEORGE WASHINGTON. Cet
 « événement, si affligeant pour tous nos con-
 « citoyens, doit l'être plus encore pour vous,
 « Monsieur, qui avez partagé si long-tems ses
 « travaux patriotiques. Permettez-nous de
 « mêler nos larmes avec les vôtres; c'est en
 « de telles occasions qu'il est permis à des
 « hommes de pleurer. Ce n'est pas un mal-
 « heur léger que celui que nous éprouvons
 « en cet instant de crise; la patrie pleure un

« père; le souverain régulateur de toutes
 « choses nous a enlevé notre bienfaiteur;
 « celui qui était le plus bel ornement de son
 « pays; soumettons-nous avec respect à sa
 « volonté suprême.

« Nous nous sentons animés d'un orgueil
 « patriotique, en comparant notre WAS-
 « HINGTON aux hommes qui se sont le plus
 « illustrés dans les autres pays. Les noms les
 « plus célèbres, parmi les anciens et les mo-
 « dernes, s'effacent devant le sien. La gran-
 « deur et le crime se sont confondus trop
 « souvent; mais la réputation de celui que
 « nous regrettons est aussi pure qu'elle est
 « brillante; la sublimité de ses vertus obs-
 « curcit la gloire des conquérans, ces des-
 « tructeurs des nations; elle condamne leur
 « ambition, et flétrit tous leurs lauriers.

« Washington a fini de parcourir l'espace
 « immense qui était ouvert devant lui, et
 « nous n'avons plus à craindre que rien
 « puisse porter atteinte à sa réputation. Il a
 « terminé son voyage, et déposé dans un lieu
 « où aucun souffle empoisonné ne pourra lui
 « nuire, cette ample moisson de lauriers qu'il
 « a amassée. Soutenu par la faveur du ciel, il
 « n'a dans tout le cours de sa vie, donné au-
 « cun signe de cette faiblesse qui semble inhé-

« rente à la nature humaine. Il s'est montré
 « magnanime , même entre les bras de la
 « mort ; et sa gloire l'a suivi au tombeau. »

« Que nos concitoyens célèbrent donc la
 « mémoire du héros , du général , et de
 « l'homme d'état patriote , de l'homme ver-
 « tueux et du sage. Qu'ils recommandent à
 « leurs enfans de n'oublier jamais que les
 « fruits de ses travaux et son exemple *for-*
 « *ment leur patrimoine.* »

Le président fit à cette adresse la réponse
 suivante :

« J'ai reçu avec la reconnaissance la plus
 « respectueuse et la plus profonde, l'expres-
 « sion des regrets que vous fait éprouver la
 « perte du plus cher et du plus estimable de
 « nos concitoyens. Cet événement funeste
 « réveille une foule de souvenirs en moi.
 « J'ai vu Washington dans les conjonctures
 « les plus critiques , dans les situations les
 « plus désespérées ; je l'ai vu aussi parvenu
 « au plus haut degré de gloire et de prospé-
 « rité, et j'ai toujours admiré sa constance ,
 « sa modération , sa sagesse. »

« De tous les membres de cette association
 « célèbre qui, en 1774, exprima la première
 « LA VOLONTÉ SOUVERAINE D'UNE NATION
 « LIBRE EN AMÉRIQUE, il ne restait plus que

« Washington et moi, dans le gouvernement
 « fédéral. Avec une constitution plus faible
 « que la sienne, et à un âge où lui-même
 « a cru devoir songer à la retraite, je me
 « vois enlever le seul homme que je pusse
 « considérer comme un frère. Une chose me
 « console ; c'est la disposition que montrent
 « des personnes de tout rang et de tout âge,
 « à joindre leur douleur à la mienne.

« Aucun de ceux dont la renommée a le
 « plus exalté le mérite, ne pourrait soutenir
 « le parallèle avec notre WASHINGTON. Les
 « marques de la royauté auraient éclipsé les
 « vertus qui l'ont rendu tout resplendissant
 « de gloire et de lumière. Si le ciel l'avait
 « laissé parmi nous plus long-tems, les re-
 « vers n'auraient pu altérer sa réputation que
 « dans l'esprit de ces hommes superficiels
 « qui, ne jugeant des choses que par les suc-
 « cès, méritent rarement d'en obtenir aucun.
 « Le souffle de la plus noire malice n'aurait
 « pu flétrir ses lauriers ; et par une exception
 « surprenante, l'envie l'a toujours respecté.
 « Il ne pouvait plus sans doute ajouter à sa
 « gloire ; mais si les vœux de ses concitoyens
 « avaient été exaucés, il aurait été im-
 « mortel. »

Les commissaires des deux chambres s'é-

tant réunis pour concerter la manière dont on exprimerait les sentimens que la mort de Washington faisait éprouver à la nation , proposèrent les résolutions suivantes :

« Les Etats-Unis feront élever dans la ville
« fédérale , un monument de marbre ; et la
« famille du général Washington sera priée de
« permettre que son corps y soit déposé. Ce
« monument sera décoré d'emblèmes propres
« à rappeler les faits qui ont illustré Was-
« hington , soit comme guerrier, soit comme
« homme d'état.

« Le jeudi , 26 du présent mois ¹, les deux
« chambres se rendront en cérémonie au
« temple luthérien. Le président du sénat et
« l'orateur de la chambre des représentans
« se réuniront pour inviter un des membres
« du congrès à prononcer une oraison fu-
« nèbre.

« Les citoyens des Etats-Unis seront invités
« à porter en signe de deuil , pendant trente
« jours , un crêpe au bras gauche.

« Le président sera invité à transmettre à
« mistriss Washington , une copie des pré-
« sentes résolutions , à l'assurer que le con-
« grès aura toujours pour elle le plus profond
« respect , à lui exprimer la douleur dont le

¹ Décembre 1798.

« dernier décret de la Providence a pénétré
 « tous les délégués de la nation , et à la
 « prier de permettre que les restes du général
 « Washington soient inhumés de la manière
 « qui est indiquée dans la première réso-
 « lution.

« Le président sera prié d'adresser au
 « peuple des Etats-Unis, une proclamation
 « pour lui faire connaître l'invitation con-
 « tenue dans la troisième résolution. »

L'unanimité régna dans les deux chambres, lorsqu'elles prirent ces résolutions. Toute la nation parut en deuil ; le congrès se rendit solennellement au temple indiqué ; et l'éloquente oraison funèbre qu'y prononça le général Lee, fut écoutée avec recueillement, quoiqu'avec l'intérêt le plus vif. De pareilles marques d'affliction furent données dans tous les Etats-Unis. L'éloge de Washington y retentit de toutes parts, et ceux qui se signalaient le plus par leurs talens, les consacrèrent à exprimer les regrets du peuple américain.

Les résolutions du congrès furent portées à mistriss Washington par le secrétaire du président, qui écrivit en même tems à cette dame une lettre, à laquelle elle répondit en ces termes :

« Instruite , par le grand exemple que j'ai
 « eu si long - tems sous les yeux , à ne pas
 « opposer mes vœux particuliers à la volonté
 « du public , je consens à la demande que
 « fait le congrès , et que vous avez eu la
 « bonté de me communiquer. Je n'ai pas
 « besoin de vous dire combien , en cet instant ,
 « je sacrifie mes sentimens à mon devoir. »

Le monument toutefois ne fut jamais élevé. Ceux qui condamnaient toute l'administration de Washington , ne pouvaient voir avec plaisir qu'on rappelât les services qu'il avait rendus comme homme d'état , et même comme militaire. Ainsi donc , malgré l'unanimité avec laquelle elle avait été prise , la résolution avait beaucoup d'ennemis. Quoiqu'il fût momentanément en minorité , le parti qui avait constitué si long - tems l'opposition divisait presque également la chambre des représentans ; et il se déclara en faveur du décret que le congrès avait rendu à la fin de la guerre , et qui portait qu'il serait élevé une statue équestre à Washington. Ce partage fut cause que tout le tems de la session s'écoula sans qu'on affectât des fonds pour l'un ou pour l'autre objet. La douleur se modéra ; et ceux qui avaient de l'empire sur l'opinion publique , prétendirent que le projet de

construire un tombeau faisait partie d'un système de dilapidation des deniers publics, et que ce n'était qu'au fond des cœurs que devait être érigé un monument à la gloire du citoyen qui avait bien mérité de son pays.

On a pu, en lisant avec attention cette histoire, se faire une juste idée de celui dont elle retrace les actions. Un homme qui a eu quelque occasion de le considérer de très-près, et qui a soigneusement examiné tous ses papiers, essaiera, sans y joindre aucun ornement étranger, et sans rien emprunter à l'imagination, de transmettre fidèlement les impressions que sa position et cet examen l'ont mis à portée de recevoir.

Washington était de taille assez élevée, et de constitution forte. Il pouvait soutenir la plus grande fatigue, et l'exercice lui était nécessaire pour la conservation de sa santé. Tout son extérieur annonçait la réunion de la force et de la grâce. Ses manières étaient réservées, mais elles n'avaient point cette dureté, cette sécheresse qui accompagnent ordinairement la réserve, lorsqu'elle est poussée à l'excès. Les charmes de la conversation, et les agrémens de la société lui procuraient un plaisir qu'il était facile de lire sur son front. Une dignité naturelle, qu'il

est impossible de décrire ; et que remarquaient tous ceux qui approchaient de lui , était répandue sur toute sa personne ; et en conséquence , les sentimens qu'il inspirait aux hommes qu'il honorait de son amitié , quoique passionnés , étaient respectueux. Il était d'un naturel humain , bienveillant , et d'un esprit conciliant. Cependant tout ce qui lui paraissait injurieux ou choquant , irritait sa sensibilité ; mais le tems lui avait appris à la modérer. Il apportait toute l'exactitude possible dans l'administration de ses affaires domestiques ; et il joignait l'économie à la libéralité. Ne sacrifiant point ses revenus pour exécuter des projets bizarres ou mal conçus , il ne négligeait aucune amélioration , quelque dispendieuse qu'elle pût être. C'était à ce moyen qu'il subvenait à l'entretien de sa maison , que rendaient très-coûteux son caractère hospitalier , et le grand nombre de personnes que sa haute réputation attirait de toutes parts au Mont-Vernon , et qu'il pouvait suffire à ces dons que l'indigence a droit d'attendre de l'opulence. Il n'avait aucune prétention à cette vivacité qui étonne , à cet esprit qui éblouit , et qui souvent trompe le jugement. Plus de solidité que d'éclat , plus de bon sens que de génie , était ce qui le

distinguait le plus sous le rapport des facultés intellectuelles.

Comme guerrier, Washington était brave , et à-la-fois circonspect et entreprenant. Cette malignité qui lui a refusé les qualités propres à faire un grand général , n'a pu du moins lui contester le courage personnel , et une résolution que ni les obstacles ni les dangers ne pouvaient ébranler. Mais la bonne foi lui accordait un tout autre mérite. Si ses campagnes ne sont pas remarquables par une foule de grands exploits , elles offrent une suite de mesures judicieuses qui étaient adaptées aux circonstances , et qui probablement ont sauvé son pays. C'eût été sans doute un miracle que , sans avoir étudié ou exercé l'art de la guerre , il n'eût fait aucune faute , étant placé à la tête d'une multitude armée , qui ne connaissait ni la discipline ni les exercices militaires , et qui manquait d'officiers dont les connaissances pussent suppléer à celles dont était dépourvu le commandant en chef : mais doué de beaucoup d'énergie , et mettant toujours à profit les leçons de l'expérience , s'il commettait des erreurs , il les réparait promptement ; et ces mesures que l'état des choses recommandait de prendre , si jamais il les négligea , ce fut rarement

qu'il le fit. Ce n'est pas une faible preuve de mérite que , quoiqu'il n'eût qu'une armée mal équipée , et inférieure en nombre et en discipline à celle de l'ennemi , on n'ait pu remporter sur Washington aucun avantage décisif , et qu'il n'ait jamais perdu l'occasion de frapper un coup important. On l'a nommé le Fabius de l'Amérique ; mais en comparant ses actions au peu de forces dont il pouvait disposer, on reconnaît qu'il tenait tout autant de Marcellus que du temporisateur romain. S'il avait été plus entreprenant, il aurait exposé aux plus grands dangers la cause dont la défense lui était confiée ; et s'il avait donné quelque chose au hasard , il aurait encouru le reproche de témérité. Ne comptant point sur ces chances qui font quelquefois réussir des efforts désespérés , du moins en apparence , il régla toujours sa conduite sur ce que son armée pouvait faire , et sur ce qu'exigeait le véritable intérêt de son pays. Lorsqu'il se vit appelé , pour la seconde fois , à commander les armées des Etats-Unis, tout était changé ; et en conséquence, il se proposait de suivre un nouveau système. Il chercha , pour organiser l'armée de 1798 , des hommes qui ne se fussent pas moins signalés par une grande hardiesse d'exécution , que par la prudence dans

les conseils , et il avait tracé un plan d'attaque continuelle. « Il faut , » dit-il , dans toutes les lettres particulières qu'il écrivit à cette époque , « empêcher l'ennemi de se fixer dans « notre pays. »

A la tête du gouvernement, comme à la tête de l'armée, Washington prouva constamment qu'il avait un jugement sain, qualité qui est peut-être la plus rare, et qui est certainement la plus précieuse de celles dont est doué l'esprit humain. Attaché à ses devoirs, et ne se proposant que le bien public pour objet, il prévoyait tous les dangers que l'Etat pouvait courir, et il avisait d'avance aux mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour les prévenir. Se défiant des premières impressions, il cherchait tous les renseignemens qu'il lui était possible de se procurer, et il écoutait avec impartialité les raisonnemens qu'on faisait pour ou contre toute proposition. Il suspendait son jugement, jusqu'à ce qu'il fût tems de se décider; mais sa résolution, une fois prise, il y persistait invariablement.

Ainsi que le premier magistrat devrait toujours le faire dans un gouvernement libre, Washington ne s'affectait aucunement des caprices ni des passions du peuple. Comptant

sur la réflexion et le bon sens de la nation, il avait le courage d'en braver les préjugés pour en servir les véritables intérêts ; et, quoiqu'il ne méprisât point la faveur populaire, il ne craignait pas de s'exposer à la perdre pour mieux la mériter. On l'a vu plus d'une fois, pour suivre la ligne que lui avait tracée son devoir, lutter contre un torrent qui eût renversé tout autre que lui. Vraiment républicain, il était dévoué à la constitution de son pays, et au système d'égalité politique qui en est la base. Mais il y a, entre une république bien organisée et une démocratie, la même différence qu'entre l'ordre et le chaos. Washington pensait que la véritable liberté ne pouvait se maintenir que par l'autorité des lois, et par la vigueur du gouvernement. Selon lui, aucun homme ne ressemblait moins à un patriote qu'un démagogue. Jamais il n'y eut de magistrat qui fût plus incorruptible, ni plus exempt de ces viles passions qu'entretient l'esprit de parti. Ne nourrissant aucun projet contraire au bien public, il n'avouait aucun motif qu'il n'eût réellement ; et toute sa correspondance ne fournit pas un seul passage dont un ennemi aurait inféré qu'en de certaines occasions il aurait pu avoir recours à la duplicité. Ce fut

un de ces hommes d'état si rares , qui n'ont jamais employé l'artifice ; et toutes les déclarations qu'il a faites aux puissances étrangères et à ses propres concitoyens , ont toujours été conformes à la vérité. Enfin , son exemple sert à démontrer l'importance et la justesse de cette maxime , que « l'honnêteté « est la politique la plus sûre. »

Si Washington eut de l'ambition , du moins il sut si bien la contenir , qu'elle ne fut point dangereuse. Jamais il ne connut l'intrigue , et n'eut le desir de parvenir aux honneurs. Il ne rechercha point les postes importants ni les dignités auxquels il fut appelé par la voix publique ; et lorsqu'il les accepta , ce fut dans la conviction que par-là il servirait plus efficacement les intérêts de son pays. Ni les sentimens d'affection que lui témoigna la nation américaine , ni les louanges qu'on lui prodigua , ni les calomnies auxquelles il fut en butte , ni la forte opposition qu'il éprouva , n'ont jamais influé d'une manière sensible sur sa conduite. La trempe de son esprit fut la cause unique d'un si grand phénomène. Cette modestie naturelle que l'adulation aurait blessée , et des bornes de laquelle les applaudissemens , librement donnés par la foule des citoyens , ne le firent jamais sortir,

cette modestie qui ne lui permettait pas d'exiger plus de considération qu'on n'en aurait accordé à tout autre, était réunie en lui à beaucoup de dignité personnelle, et au sentiment de ce qui était dû au poste élevé qu'il occupait. Il pouvait, sans effort, tenir le milieu entre l'arrogance qui blesse, et cette facilité qui laisse avilir la place dans la personne de celui qui la remplit.

Il est impossible de contempler les grands événemens qui se sont passés sous les auspices de Washington, dans les Etats - Unis, sans les lui attribuer en partie. Si l'on veut savoir pourquoi, malgré tant de probabilités, la guerre a été amenée à une heureuse fin, et par quel moyen une administration qui était destinée à lutter contre les préjugés les plus forts que les circonstances combinées avec les passions pussent produire, a fait tant de bien et prévenu tant de malheurs; si l'on veut connaître les causes de la faveur constante dont il jouit auprès de ses concitoyens, et de la confiance qu'ils eurent en lui jusqu'à son dernier moment, il faut examiner le caractère et les actions de ce grand homme, qui a donné à tous ceux qui aspirent à se faire un nom dans la carrière de la politique, une leçon digne de leur attention. La nature

l'ayant doué d'un jugement sain et d'un discernement exquis, il ne craignit jamais de s'appliquer à l'examen des questions sur lesquelles il devait prononcer ; et cette qualité si essentielle dans un magistrat, était soutenue par un sentiment de justice inné, qui ne pouvait souffrir qu'on employât d'autres moyens que ceux qu'avouait la probité, par une pureté d'intention qui n'avait besoin d'aucun déguisement, et enfin par une vertu qui non-seulement était sans tache, mais qui n'était pas même soupçonnée.

établie à Twisfield et à Warton, dans le comté de Lancastre, et qui fut ensuite propriétaire du manoir de Suberrey, dans le comté de Northampton. Sir Guillaume Washington, de Packington, dans le comté de Leicestre, fils aîné de Laurent Washington, de Sotterve, écuyer, épousa Anne, sœur (d'un côté seulement) de George Villiers, doc de Buckingham. Ce sir Guillaume avait deux frères, plus jeunes que lui, et dont l'un était nommé Jean et l'autre Laurent. Il paraît que le dernier étudiait à l'université d'Oxford en 1622.

Selon la tradition conservée dans la famille du président, les deux frères Washington, Jean et Laurent, quittèrent le Nord de l'An-

GÉNÉALOGIE

DU

GÉNÉRAL WASHINGTON,

Communiquée à l'éditeur (anglais) par sir Isaac
Heard, premier héraut d'armes.

ON présume, sur de bonnes raisons, que le général Washington, qui fut président des Etats-Unis, descendait d'une très-respectable famille de ce nom, qui était anciennement établie à Twitfield et à Warton, dans le comté de Lancastre, et qui fut ensuite propriétaire du manoir de Sulgrave, dans le comté de Northampton. Sir Guillaume Washington, de Packington, dans le comté de Leicestre, fils aîné de Laurent Washington, de Sulgrave, écuyer, épousa Anne, sœur (d'un côté seulement) de George Villiers, duc de Buckingham. Ce sir Guillaume avait deux frères, plus jeunes que lui, et dont l'un était nommé *Jean* et l'autre *Laurent*. Il paraît que le dernier étudiait à l'université d'Oxford en 1622.

Selon la tradition conservée dans la famille du président, les deux frères Washington, Jean et Laurent, quittèrent le *Nord* de l'An-

gleterre, et s'établirent à Bridge's-Creek, sur la Potomac, dans le comté de Westmoreland. Jean combattit, en qualité de général, contre les indiens du Maryland; et la paroisse dans laquelle il résidait, prit son nom.¹ Il fut père de Laurent Washington (*gent.*), qui mourut en 1697, laissant deux fils, Jean et Augustin. Ce dernier finit ses jours en 1743, à l'âge de quarante-neuf ans. Il avait eu de ses deux mariages, plusieurs enfans. George, qui fut président des Etats-Unis, était l'aîné de ceux de la seconde femme, Marie Ball, et avait pris naissance le 11 février (v. s.) 1732.

¹ Ce Jean avait auparavant résidé à *South-Cave*, dans la partie orientale du comté d'York. Il y possédait un bien qui appartient aujourd'hui à H. B. Barnard, écuy. de *Cave-Castle*, *South-Cave*. Il passa en Amérique vers l'année 1657.

(*Note de l'éditeur anglais.*)

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

Contenus dans ce volume.

CHAPITRE PREMIER. Le général Washington s'applique dans sa retraite aux travaux de l'agriculture. — Il y goûte les douceurs de la société de ses amis, et s'y occupe d'institutions utiles. — Il recommande de faciliter la navigation des grandes rivières qui arrosent la Virginie. — Le congrès et le corps législatif de la Virginie ordonnent qu'il soit érigé des statues en l'honneur de Washington. — Ce général refuse un don que lui offre l'état de Virginie. — Etablissement de la société de Cincinnatus, dont Washington est nommé président. — Etat fâcheux des finances du gouvernement fédéral , Page 1

CHAP. II. Contestation entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. — M. Adams est chargé de négocier avec le cabinet britannique. — Mécontentement des américains contre les réglemens de commerce faits en Angleterre. — Formation de plusieurs partis dans les Etats-Unis. — Convention d'Annapolis. — Washington est nommé député pour la révision du système fédéral. — Soulèvement dans l'état de Massachusetts. — Convention rassemblée à Philadelphie. — Plan de gouvernement pour les Etats-Unis, soumis à leur approbation. — Ce plan est adopté par onze d'entr'eux. — Washington est élu, à l'unanimité, président des Etats-Unis. — Session du premier congrès constitutionnel , 26

CHAP. III. L'élection de Washington à la présidence des Etats-Unis lui est communiquée officiellement. — Il part pour se rendre dans la ville qui était le siège du gouvernement. — Témoignages de respect et d'affection qu'il reçoit sur son passage. — Son installation. — Réponses des deux chambres à son discours. — Situation politique des Etats-Unis. — Débats sur les impositions, — Sur le droit de destitution accordé au président, — Sur la nécessité de faire présenter par le secrétaire d'état de la trésorerie, des plans pour l'administration du revenu public, — Sur la manière de s'adresser au président. — Amendemens à la constitution, proposés par le congrès, et ratifiés par les états. — Nomination des membres du conseil du cabinet et des juges. — Ajournement de la première session du congrès. — Le président visite les états de la Nouvelle Angleterre. — La Caroline du nord accède au pacte d'Union, Page 64

CHAP. IV. Seconde session du premier congrès constitutionnel. — Discours du président des Etats-Unis. — Rapport du secrétaire d'état pour le département de la trésorerie. — Discussion sur ce rapport. — Bill relatif à la fixation du siège du gouvernement. — Ajournement du congrès. — Traité conclu avec les Crieks. — Relations des Etats-Unis avec la Grande-Bretagne et l'Espagne. — Washington fait un voyage au Mont-Vernon. — Troisième session du congrès. — Discours du président. — Discussion sur l'excise et sur l'établissement d'une banque nationale. — Opinion du cabinet, relativement à la dernière de ces mesures. — Progrès des partis. — Guerre avec les indiens. — défaite d'Harmer. — Ajournement du congrès, 117

CHAP. V. Le général Saint-Clair est nommé commandant en chef de l'armée. — Le président voyage dans les états méridionaux. — Réunion du congrès. — Discours du président. — Débats sur un bill relatif au nombre des membres du congrès. — Loi passée au sujet de la milice. — Défaite de Saint-Clair. — Opposition faite à l'augmentation de l'armée. — Rapport du secrétaire d'état pour la levée de nouveaux impôts. — Le congrès s'ajourne. — Censure de la conduite tenue par l'administration. — Mésintelligence entre le secrétaire du département d'état et celui de la trésorerie. — Opposition à l'établissement de l'excise. — Proclamation du président. — Insurrection et massacres à St.-Domingue. — Le général Wayne est promu au commandement de l'armée. — Réunion du congrès. — Discours du président. — Rejet de résolutions prises contre le ministre des finances. — Ajournement du congrès. — Effets que les progrès de la révolution française produisent sur les partis, dans les Etats-Unis, — Page 153

CHAP. VI. Washington est, à l'unanimité des suffrages, réélu président des Etats-Unis. — Guerre entre la Grande-Bretagne et la France. — Questions que le président soumet à son conseil au sujet de cet événement. — Proclamation de neutralité. — Arrivée de M. Genet en qualité de ministre de la république française près des Etats - Unis. — Conduite irrégulière de divers navires français. — Opinion des membres du conseil à ce sujet. — Etat des partis. — Formation de sociétés démocratiques. — M. Genet manque au gouvernement américain. — Réglemens faits par le pouvoir exécutif, au sujet des navires des puissances

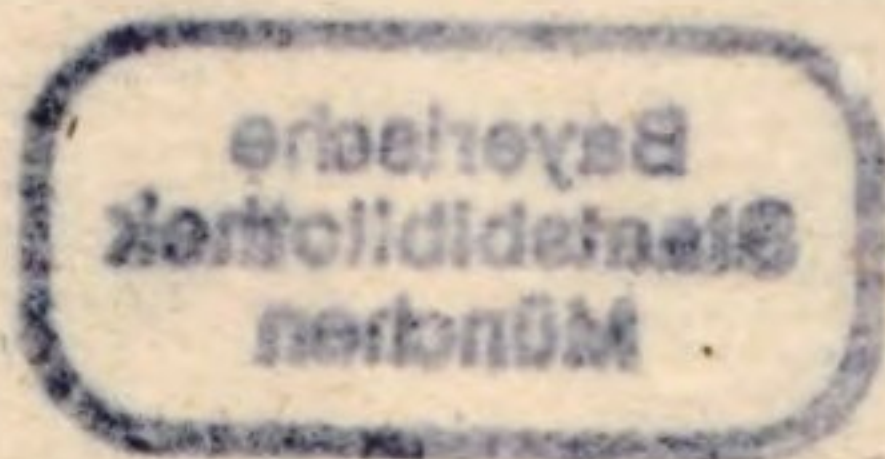
belligérantes , qui entreraient dans les ports des Etats-Unis. — Le président demande le rappel de M. Genet. — Ordre donné par le cabinet britannique, le 23 juin 1793. — Décret de la convention nationale, relatif au commerce des neutres , Page 224

CHAP. VII. Formation du congrès. — Discours du président. — Message sur les relations extérieures des Etats-Unis. — Rapport du secrétaire du département d'état , au sujet du commerce. — Ce ministre donne sa démission. — Il est remplacé par M. Randolph. — Discussion au sujet du rapport fait par le secrétaire du département d'état. — Discussion sur la création d'une marine. — Embargo mis dans les ports des Etats-Unis. — Envoi de M. Jay en Angleterre , en qualité d'ambassadeur extraordinaire. — Enquête sur la conduite du secrétaire d'état de la trésorerie , terminée honorablement pour ce ministre. — Etablissement de nouvelles taxes. — Le congrès s'ajourne , 300

CHAP. VIII. M. Genet est rappelé , et est remplacé par M. Fauchet. — Rappel de M. Morris , qui a pour successeur M. Monroe. — Représentations faites par le Kentockey. — Résolutions violentes que prennent les habitans de cet état. — Le général Wayne défait les indiens sur la Miami. — Le gouvernement étouffe une révolte dans les comtés occidentaux de la Pensylvanie. — Session du congrès. — Discours du président. — Sociétés démocratiques. — Démission du colonel Hamilton. — M. Wolcott est nommé secrétaire d'état de la trésorerie. — Démission du général Knox , que le colonel Pickering remplace en qualité de secrétaire d'état du département de la guerre. — Le président ratifie conditionnellement un traité entre les Etats-

Unis et la Grande-Bretagne. — Ce traité est vu de mauvais œil par le parti populaire. — M. Randolph donne sa démission, et a pour successeur le colonel Pickering. — Le colonel M'Henry est nommé secrétaire d'état pour le département de la guerre. — Accusation portée contre le président, réfutée. — Traité conclu avec les indiens qui habitent au nord-ouest de l'Ohio. — Traité avec Alger. — Traité avec l'Espagne. — Autre session du congrès. — Discours du président. — M. Fauchet est remplacé par M. Adet. — La chambre des représentans requiert le président de lui communiquer les dépêches relatives au traité conclu avec la Grande-Bretagne. — Washington refuse de faire cette communication. — Discussions sur le pouvoir de conclure les traités, — et sur le bill qui affecte des fonds pour l'exécution du traité avec la Grande-Bretagne. — Le congrès s'ajourne. — Le président des Etats-Unis sollicite la liberté de M. de la Fayette, Page 355

CHAP. IX. Mesures prises par la France, contre les Etats-Unis. — M. Monroe est rappelé, et le général Pinckney est nommé pour le remplacer. — Adresse du général Washington au peuple des Etats-Unis. — Le ministre de France s'efforce d'influer sur la prochaine élection pour la présidence. — Discours que le président adresse au congrès. — Washington nie l'authenticité de plusieurs lettres publiées sous son nom, en 1776. — John Adams est élu président, et Thomas Jefferson vice-président. — Washington se retire au Mont-Vernon. — Situation politique où les Etats-Unis se trouvent à cette époque. — Le gouvernement français refuse de recevoir le général Pinckney. —



Convocation du congrès. — Discours du président.
 — Envoi de trois plénipotentiaires américains, pour
 négocier avec la France. — Le gouvernement amé-
 ricain fait des préparatifs militaires. — Washington
 est nommé commandant en chef de l'armée améri-
 caine. — Mort de Washington. — Caractère de ce
 grand homme, Page 452

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.



Général

